



Second Session  
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

**Social Affairs,  
Science and  
Technology**

*Chair:*

The Honourable ART EGGLETON, P.C.

---

Wednesday, October 21, 2009  
Wednesday, October 28, 2009  
Thursday, October 29, 2009

---

**Issue No. 8**

**First, second and third meetings on:**

Bill C-6, An Act respecting the safety  
of consumer products

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Deuxième session de la  
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

**Affaires sociales,  
des sciences et  
de la technologie**

*Président :*

L'honorable ART EGGLETON, C.P.

---

Le mercredi 21 octobre 2009  
Le jeudi 28 octobre 2009  
Le mercredi 29 octobre 2009

---

**Fascicule n° 8**

**Première, deuxième et troisième réunions concernant :**

Le projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité  
des produits de consommation

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE  
AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Wilbert J. Keon, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks	Fairbairn, P.C.
Callbeck	*LeBreton, P.C.
Cordy	(or Comeau)
*Cowan	Martin
(or Tardif)	Ogilvie
Dyck	Pépin
Eaton	Segal

\* Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Banks replaced the Honourable Munson (*October 29, 2009*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Dawson (*October 8, 2009*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Munson (*October 8, 2009*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Cook (*October 6, 2009*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Dawson (*October 1, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET  
DE LA TECHNOLOGIE

*Président* : L'honorable Art Eggleton, C.P.

*Vice-président* : L'honorable Wilbert J. Keon

et

Les honorables sénateurs :

Banks	Fairbairn, C.P.
Callbeck	*LeBreton, C.P.
Cordy	(ou Comeau)
*Cowan	Martin
(ou Tardif)	Ogilvie
Dyck	Pépin
Eaton	Segal

\* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 29 octobre 2009*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 8 octobre 2009*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 8 octobre 2009*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Cook (*le 6 octobre 2009*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 1<sup>er</sup> octobre 2009*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract for the *Journals of the Senate* of Wednesday, October 7, 2009:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Martin, seconded by the Honourable Senator Nancy Ruth, for the second reading of Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Neufeld, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi, 7 octobre 2009 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, appuyée par l'honorable sénateur Nancy Ruth, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Neufeld, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, October 21, 2009  
(17)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:09 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Callbeck, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, P.C., Fairbairn, P.C., Keon, Martin, Munson, Ogilvie, Pépin, and Segal (12).

*Other senators present:* The Honourable Senators Banks, Day, McCoy and Mercer (4).

*In attendance:* Trina Wall and Havi Echenberg, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 7, 2009, the committee began its study on Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products.

**WITNESSES:***Health Canada:*

Paul Glover, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch;

Robert Ianiro, Director, Consumer Product Safety;

Charles Ethier, Director General, Consumer Product Safety Directorate;

Diane Labelle, General Counsel, Legal Services Unit.

The chair made a statement.

Mr. Glover made a presentation.

At 4:23 p.m., the committee suspended.

At 4:56 p.m., the committee resumed.

Mr. Glover, Ms. Labelle, Mr. Ianiro and Mr. Ethier answered questions.

At 6:15 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Wednesday, October 28, 2009  
(18)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 21 octobre 2009  
(17)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 9, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Callbeck, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Keon, Martin, Munson, Ogilvie, Pépin et Segal (12).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Banks, Day, McCoy et Mercer (4).

*Également présentes :* Trina Wall et Havi Echenberg, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 octobre 2009, le comité entreprend son étude du projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

**TÉMOINS :***Santé Canada :*

Paul Glover, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs;

Robert Ianiro, directeur, Sécurité des produits de consommation;

Charles Ethier, directeur général, Direction de la sécurité des produits de consommation;

Diane Labelle, avocate générale, Unité des services juridiques.

Le président ouvre la séance.

M. Glover fait un exposé.

À 16h 23, la séance est suspendue.

À 16 h 56, la séance reprend.

M. Glover, Mme Labelle, M. Ianiro et M. Ethier répondent aux questions.

À 18 h 15, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le mercredi 28 octobre 2009  
(18)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 16 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Callbeck, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, P.C., Fairbairn, P.C., Keon, Martin, Munson, Ogilvie, Pépin, and Segal (12).

*Other senators present:* The Honourable Senators Day, McCoy and Mercer (3).

*In attendance:* Trina Wall and Havi Echenberg, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 7, 2009, the committee continued its study on Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products.

**WITNESSES:**

*Canadian Consumer Product Safety Coalition:*

Warrington Ellacott, Vice-Chair, Canadian Appliance Manufacturers Association, Electro-Federation Canada.

*Association of Home Appliance Manufacturers:*

Charles Samuels, General Counsel.

*Option Consommateurs:*

Geneviève Reed, Head of Research and Representation Services.

*Canadian Toy Association:*

Peter Irwin, Director of the Canadian Toy Association Board.

*Canadian Consumer Specialty Products Association:*

Shannon Coombs, President.

The chair made a statement.

Ms. Coombs, Mr. Irwin, Mr. Ellacott and Ms. Reed each made a presentation and, with Mr. Samuels, answered questions.

At 6:03 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Thursday, October 29, 2009  
(19)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:45 a.m., in room 705, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Callbeck, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, P.C., Fairbairn, P.C., Keon, Martin, Munson, Ogilvie, Pépin, and Segal (12).

*Other senators present:* The Honourable Senators Day and McCoy (2).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Callbeck, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Keon, Martin, Munson, Ogilvie, Pépin et Segal (12).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Day, McCoy et Mercer (3).

*Également présentes :* Trina Wall et Havi Echenberg, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 octobre 2009, le comité poursuit son étude du projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

**TÉMOINS :**

*Canadian Consumer Product Safety Coalition :*

Warrington Ellacott, vice-président, Association canadienne des fabricants de gros appareils ménagers, Électro-Fédération Canada.

*Association of Home Appliance Manufacturers :*

Charles Samuels, avocat général.

*Option Consommateurs :*

Geneviève Reed, responsable des services de recherche et de représentation.

*Association canadienne du jouet :*

Peter Irwin, directeur du conseil d'administration de l'Association canadienne du jouet.

*Association canadienne de produits de consommation spécialisés :*

Shannon Coombs, présidente.

Le président ouvre la séance.

Mme Coombs, M. Irwin, M. Ellacott et Mme Reed font chacun un exposé, puis avec l'aide de M. Samuels, répondent aux questions.

À 18 h 3, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le jeudi 29 octobre 2009  
(19)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 45, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Callbeck, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Keon, Martin, Munson, Ogilvie, Pépin et Segal (12).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Day et McCoy (2).

*In attendance:* Trina Wall and Havi Echenberg, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 7, 2009, the committee continued its study on Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products.

**WITNESSES:**

*Canadian Standards Association:*

Doug Geralde, Director, Regulator Relations.

*Safe Kids Canada:*

Pamela Fuselli, Executive Director.

*Environmental Defence:*

Rick Smith, Executive Director.

The chair made a statement.

Ms. Fuselli, Mr. Smith and Mr. Geralde each made a presentation and answered questions.

At 12:27 p.m., the committee suspended.

At 12:28 p.m., the committee resumed and proceeded to consider a draft budget.

It was agreed that the following special study (Cities) supplementary budget application for 2009-2010 for the Subcommittee on Cities be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and Other Services	\$ 3,000
Transportation and Communications	0
All Other Expenditures	<u>12,000</u>
TOTAL	\$ 15,000

At 12:33 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

*Également présentes :* Trina Wall et Havi Echenberg, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 octobre 2009, le comité poursuit son étude du projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

**TÉMOINS :**

*Association canadienne de normalisation :*

Doug Geralde, directeur, Relations avec les organismes de réglementation.

*SécuriJeunes Canada :*

Pamela Fuselli, directrice générale.

*Défense environnementale :*

Rick Smith, directeur général.

Le président ouvre la séance.

Mme Fuselli, M. Smith et M. Geralde font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 12 h 27, le comité suspend ses travaux.

À 12 h 28, le comité reprend ses travaux et entreprend l'examen d'une ébauche de budget.

Il est convenu que le budget supplémentaire suivant pour l'étude spéciale (Villes) du Sous-comité sur les villes pour l'exercice 2009-2010 soit approuvé et présenté au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Services professionnels et autres	3 000 \$
Transport et communications	0
Autres dépenses	<u>12 000</u>
TOTAL	15 000 \$

À 12 h 33, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

*La greffière du comité,*

Keli Hogan

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, October 21, 2009

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products, met this day at 4:09 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Art Eggleton** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** I would like to get under way before any bells ring and force us back across the street. It may or may not happen, but let us be prepared.

Today we start on Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products. I am anticipating that this will be the first of perhaps four meetings on the subject, but we have not finalized the list. A lot of people that want to appear have various things to say about Bill C-6, either in support or in opposition, or they would like to see some changes or amendments to it. Over the ensuing meetings, we will hear from those people.

At this meeting, we will hear from our officials from Health Canada. You may recall that the last time we dealt with a bill, Bill C-32, the person that appeared here on behalf of Health Canada was Paul Glover, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch. He is back again today. I will let him introduce the officials that are with him. He will also explain their expertise with respect to the matter before us.

**Paul Glover, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch, Health Canada:** I am pleased to appear before you today to discuss Bill C-6, the proposed consumer products safety act.

[*Translation*]

I am the Assistant Deputy Minister of the Healthy Environments and Consumer Safety Branch of Health Canada. I am joined today by Charles Ethier, Director General of the Consumer Product Safety Directorate; Robert Ianino, Director of the Consumer Product Safety; and Diane Labelle, General Counsel in the Legal Services Unit of Justice Canada, that serves my branch.

[*English*]

Bill C-6 is an important piece of legislation whose purpose is to protect the public by addressing or preventing dangers to human health or safety posed by consumer products. Bill C-6, which forms part of the government's comprehensive Food and Consumer Safety Action Plan, will focus on three areas of improvement. While it is part of a larger food and consumer

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 21 octobre 2009

Le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie s'est réuni aujourd'hui à 16 h 9 pour examiner le projet de loi qui lui a été renvoyé, c'est-à-dire le projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

**Le sénateur Art Eggleton** (*le président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** J'aimerais entamer les travaux avant qu'une alarme nous force de nouveau à quitter les lieux. Je ne sais pas si cela arrivera, mais tenons-nous prêts.

Aujourd'hui, nous entamons l'examen du projet de loi C-6, la Loi concernant la sécurité des produits de consommation. Je prévois qu'il y aura en tout quatre réunions sur le sujet, mais le calendrier n'est pas encore fixé. Les nombreuses personnes qui veulent comparaître devant nous ont diverses opinions à nous communiquer au sujet du projet de loi C-6, soit pour l'appuyer soit pour s'y opposer, ou encore pour y faire apporter des changements ou des amendements. Nous entendrons ces personnes au cours des prochaines réunions.

Aujourd'hui, nous allons entendre le point de vue des représentants de Santé Canada. Vous vous rappellerez peut-être que la dernière fois que nous avons examiné un projet de loi, c'est-à-dire le projet de loi C-32, la personne qui a comparu devant nous au nom de Santé Canada était Paul Glover, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Il est de retour parmi nous aujourd'hui. Je lui laisse le soin de présenter les fonctionnaires qui l'accompagnent ainsi que leur domaine de spécialité qui nous concerne.

**Paul Glover, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, Santé Canada :** Je suis heureux de me présenter devant vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-6, soit la Loi concernant la sécurité des produits de consommation proposée.

[*Français*]

Je suis le sous-ministre adjoint chargé de la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Je suis accompagné aujourd'hui par Charles Ethier, directeur général pour la Direction de la sécurité des produits de consommation, Robert Ianino, directeur, du bureau de la Sécurité des produits de consommation et Diane Labelle, avocate générale, chargée de l'Unité des services juridiques.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-6 est une mesure législative importante ayant pour objet de protéger la population en prévoyant et en prévenant les risques pour la santé ou la sécurité humaines que posent les produits de consommation. Le projet de loi C-6, qui fait partie du Plan d'action détaillé pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation du gouvernement, portera sur

safety action plan, obviously Bill C-6 deals just with the aspects of consumer products. There will be separate initiatives coming forward on food and on other parts.

The Food and Consumer Safety Action Plan will focus on three areas: Active prevention, to prevent problems before they occur; targeted oversight, to ensure that the regulatory system is working; and rapid response, namely, the ability to act swiftly when required. Bill C-6 is based on the principle of shared responsibility, recognizing that industry has a primary responsibility for the safety of any products that it manufactures, imports or distributes to the Canadian public. The public has a role in terms of making informed decisions about the consumer products it uses. Finally, the government has a responsibility to monitor and promote compliance and to enforce the legislation that it administers.

Bill C-6 would replace Part 1 of the Hazardous Products Act, the primary federal statute that has addressed unsafe or dangerous consumer products for the past 40 years. Although this product safety regime has served us well, it is outdated and in need of modernization. Today's market is significantly more complex than the one that existed in 1969 when the Hazardous Product Act was introduced. Globalization means that products sold in Canada now originate from all over the world.

*[Translation]*

Changing technologies have introduced new materials and substances into the marketplace much more rapidly, and there are now more products available to Canadian consumers. Our major trading partners, like the United States and the European Union, have already modernized their product safety regimes to address these new marketplace realities. Without Bill C-6, we are falling behind.

*[English]*

I believe I have distributed to you a comparison of where we are in Canada with the Hazardous Products Act compared to the U.S. and the EU and with Bill C-6, how we would be able to put ourselves on the same footing as our major trading partners.

Under the Hazardous Products Act, the Government of Canada's ability to address consumer product safety issues in a timely fashion is limited to a reliance on industry to voluntarily recall products. While the idea of working in partnership with industry is important, the government must have the necessary authority to resolve situations where a voluntary approach does not produce the necessary and often timely results that we require. Without the provisions in Bill C-6, Health Canada does not have

trois secteurs à améliorer. Le projet de loi C-6, qui fait donc partie d'un plan global visant la sécurité des aliments et des produits de consommation, traite, comme son titre l'indique, exclusivement des produits de consommation. Il y aura, dans l'avenir, d'autres initiatives portant sur les aliments et les autres points.

Le Plan d'action pour la sécurité des produits alimentaires et de consommation portera donc sur trois secteurs : la prévention active afin de prévenir les problèmes avant qu'ils surviennent, la surveillance ciblée pour veiller à ce que le système de réglementation fonctionne, et l'intervention rapide, soit la capacité d'intervenir avec célérité quand il le faut. Le projet de loi C-6 se fonde sur le principe de la responsabilité partagée selon lequel l'industrie a la responsabilité première de la sécurité de tout produit qu'elle fabrique, importe ou distribue à l'intention de la population canadienne. Cette dernière a un rôle à remplir dans la prise de décisions éclairées sur les produits de consommation qu'elle utilise. Enfin, le gouvernement a la responsabilité de surveiller et de promouvoir la conformité et de mettre en application la législation qu'il administre.

Le projet de loi C-6 remplacerait la partie I de la Loi sur les produits dangereux, le principal texte fédéral régissant les produits de consommation peu sûrs ou dangereux depuis maintenant 40 ans. Bien que ce régime axé sur la sécurité des produits nous ait bien servi, il est périmé et doit être modernisé. Le marché d'aujourd'hui est beaucoup plus complexe que celui qui existait en 1969, année d'entrée en vigueur de la Loi sur les produits dangereux. La mondialisation signifie que les produits vendus au Canada proviennent maintenant du monde entier.

*[Français]*

Les technologies en évolution ont introduit sur les marchés de nouveaux matériaux et des substances beaucoup plus rapides et les consommateurs canadiens ont maintenant accès à un nombre de produits beaucoup plus grand qu'avant. Nos principaux partenaires commerciaux, comme les États-Unis et l'Union européenne, ont déjà harmonisé leur régime sur la sécurité des produits afin de prendre en compte les nouvelles réalités du marché. Sans le projet de loi C-6, nous prendrons du retard.

*[Traduction]*

Je crois vous avoir distribué un document comparant la situation des États-Unis et de l'Union européenne à celle du Canada, telle qu'elle est sous le régime de la Loi sur les produits dangereux et telle qu'elle le sera lorsque le projet de loi C-6 sera adopté. Ce document illustre en quoi le changement nous placerait sur un pied d'égalité avec nos principaux partenaires commerciaux.

En vertu de la Loi sur les produits dangereux, la capacité du gouvernement du Canada de s'attaquer au problème de la sécurité des produits de consommation en temps utile se résumait à demander à l'industrie de rappeler volontairement des produits. Bien que l'idée de travailler en partenariat avec l'industrie soit importante, le gouvernement doit disposer du pouvoir nécessaire pour régler les cas où une approche volontaire ne produit pas les résultats nécessaires. Sans les dispositions contenues dans le projet



the authority to order a recall of a dangerous consumer product, stop the sale of a product or remove a product from store shelves if industry refuses to cooperate.

I would like to take a moment to highlight some of the key provisions of the proposed legislation. Bill C-6 would include a general prohibition that would make it an offence for a supplier to manufacture, import, advertise or sell a product that poses an unreasonable danger to the health and safety of the public. The general prohibition would make enforcement options immediately available when there are no regulations in place in respect to the hazards posed by a particular product. This would include stopping the sale, manufacture, or importation of the product and removing the product from store shelves, if necessary. This is in stark contrast to the Hazardous Products Act, whose product-by-product approach does not allow for enforcement action in respect to a product until a regulation is in place. Essentially, the government had to spend significant time and energy proving the product was unsafe, putting it on a schedule to regulate it, which often led to untimely action. That is why we moved to working voluntarily with industry.

Bill C-6 would also include mandatory reporting, where manufacturers, importers and others along the supply chain would be required by law to report any serious product-related health or safety incident or dangerous product defect within a set time frame. Mandatory reporting would significantly strengthen Health Canada's ability to quickly identify consumer product safety problems and respond accordingly with appropriate corrective measures. More importantly, it would contribute to our ability to make product safety information available to Canadians.

The minister would also have the authority to require suppliers to test their products, compile information and provide the results of those tests or studies, if necessary, to verify compliance or prevent non-compliance with the act. These requirements, as is the case with other provisions in the proposed bill, would not introduce unique or onerous requirements for industry. Rather, they are consistent with good business practises in the exercise of normal due diligence. Further, they are consistent with those found in similar legislation in the United States and the European Union.

Bill C-6 — and, we know you have heard a fair bit about this — would also strengthen inspector powers. It is important to note that the powers follow precedents set in other federal health and safety legislation such as the Canadian Environmental Protection Act, 1999; the Pest Control Products Act; the Canada Labour Code; the Controlled Drugs and Substances Act; and the Health of Animals Act. In short, we are looking at

de loi C-6, Santé Canada n'a pas le pouvoir d'ordonner le rappel d'un produit de consommation dangereux, d'arrêter la vente d'un produit ou de retirer un produit des rayons des établissements commerciaux si l'industrie refuse de collaborer.

Je veux prendre quelques minutes pour aborder certaines des principales dispositions de la loi proposée. Le projet de loi C-6 comprendrait une interdiction générale qui ferait une infraction de la fabrication, de l'importation et de la publicité ou de la vente par un fournisseur d'un produit qui pose un risque déraisonnable pour la santé et la sécurité de la population. L'interdiction générale permettrait de prendre immédiatement des mesures en l'absence d'un règlement visant le danger que pose un produit en particulier. Cela comprendrait l'arrêt de la vente, de la fabrication ou de l'importation du produit et son retrait des rayons des établissements commerciaux. Cela va totalement à l'encontre de la démarche au cas par cas que prévoit la Loi sur les produits dangereux, qui n'autorise pas de prendre des mesures concernant un produit avant qu'un règlement soit adopté. Essentiellement, le gouvernement devait consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la constitution de la preuve et à l'établissement d'un calendrier de réglementation, ce qui entraînait souvent des retards. C'est pourquoi nous sommes passés à la collaboration volontaire avec l'industrie.

Le projet de loi C-6 comprendrait également le signalement obligatoire, en vertu duquel les fabricants, les importateurs et les autres intervenants dans la chaîne d'approvisionnement seraient légalement tenus de signaler, dans les délais impartis, tout incident grave lié à un produit ou tout défaut d'un produit dangereux mettant en cause la santé ou la sécurité. Le signalement obligatoire renforcerait la capacité de Santé Canada de repérer rapidement les problèmes liés à la sécurité des produits de consommation et d'intervenir en conséquence en prenant les mesures correctives appropriées. Ce qui importe plus encore, c'est que cela nous permettrait de diffuser l'information sur la sécurité des produits auprès des Canadiens.

Le ministre serait habilité à ordonner aux fournisseurs de mettre à l'essai les produits, de réunir des renseignements et de produire les résultats des essais ou des études permettant, le cas échéant, de vérifier la conformité ou de prévenir une violation des dispositions de la loi. Ces exigences, comme d'autres dispositions du projet de loi, n'introduiraient pas d'obligations uniques particulièrement contraignantes pour l'industrie. Elles correspondent plutôt à l'adoption de bonnes pratiques commerciales lors de l'exercice normal de la diligence raisonnable. Elles correspondent aussi à celles qu'on trouve dans des mesures législatives semblables aux États-Unis et dans l'Union européenne.

Le projet de loi C-6 — et, nous savons que vous en avez beaucoup entendu parler — renforcerait également les pouvoirs des inspecteurs. Il importe aussi de signaler que ces pouvoirs découlent de précédents établis dans d'autres mesures fédérales sur la santé et la sécurité, comme la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999, la Loi sur les produits antiparasitaires, le Code canadien du travail, la Loi réglementant

what practises have worked in other legislation to protect animals and trying to use those to protect the health of Canadians.

Inspectors would have the authority to order suppliers to carry out recalls and other corrective measures, when required. Bill C-6 would also permit inspectors to take action to follow through on the provisions of corrective measures when the supplier fails to do so. These are powers that the U.S. and the EU already have and we do not have today in Canada.

It is important to spend a moment here to address some of the public statements that have been made about the powers Health Canada inspectors would be provided under Bill C-6. Claims have been made that the powers in Bill C-6 are unprecedented; that they are inconsistent with the Charter of Rights and Freedoms; and that Bill C-6 would throw out the law of trespass and would move away from the rule of law. I want to state for the record that this is simply not the case.

Claims have been made that Bill C-6 would grant Health Canada inspectors the power to enter Canadian homes without a warrant. This is simply not true. Health Canada inspectors, in carrying out their duties related to this proposed legislation could only enter a person's home after having obtained a warrant from the court. The court would only provide that warrant if we provided evidence for reason to be concerned or with the homeowner's consent.

Claims have been made that Bill C-6 would allow Health Canada inspectors take control of and shut down a business. This is not true. Health Canada would have the power to order a business or an individual to stop manufacturing, selling or advertising a product that poses a danger to Canadians. If a business is compliant with the act, Health Canada inspectors would have no impact on its operations. In cases where a business feels that our inspectors' orders are unfair, the business can seek a review of those orders. Inspectors' orders are also subject to oversight by the Federal Court of Canada.

Bill C-6 has been carefully drafted, mindful of the rights of Canadians and the importance of having appropriate instruments to address unsafe consumer products. Constitutional law experts from the Department of Justice examined the provisions of Bill C-6 throughout its drafting for consistency with the fundamental protections that Canadians expect and deserve.

Senators will know that the Minister of Justice is required to certify that all provisions of the proposed government legislation tabled in Parliament are, among other things, Charter-compliant.

Another feature of Bill C-6 is the inclusion of new document retention requirements, requiring suppliers to retain information about the source and distribution of their products. This would facilitate better information gathering and sharing in the case of a health and safety incident. These provisions would assist the

certaines drogues et autres substances et la Loi sur la santé des animaux. En bref, nous examinons les pratiques découlant d'autres textes de loi visant à protéger les animaux, et nous essayons de les utiliser pour protéger la santé des Canadiens.

Les inspecteurs auraient le pouvoir d'ordonner aux fournisseurs de procéder à des rappels et à d'autres mesures correctives lorsqu'ils y seraient tenus. Le projet de loi C-6 permettrait également aux inspecteurs d'intervenir afin de faire un suivi relatif aux dispositions des mesures correctives lorsque le fournisseur ne le fait pas. Ce sont des pouvoirs que les États-Unis et l'Union européenne ont déjà.

Il importe d'aborder ici pendant quelques instants certaines déclarations publiques faites au sujet de pouvoirs que le projet de loi C-6 accorderait aux inspecteurs de Santé Canada. On a affirmé que les pouvoirs prévus dans le projet de loi C-6 sont sans précédents — qu'ils ne respectent pas la Charte canadienne des droits et libertés, que le projet de loi C-6 ferait disparaître le droit des atteintes directes et s'écarterait de la règle du droit. Nous affirmons officiellement que ce n'est tout simplement pas le cas.

On a affirmé que le projet de loi C-6 accorderait aux inspecteurs de Santé Canada le pouvoir d'entrer chez les Canadiens sans mandat. C'est faux. Pour s'acquitter de leurs fonctions reliées à la loi proposée, les inspecteurs de Santé Canada pourraient entrer chez quelqu'un seulement avec le consentement du propriétaire ou après avoir obtenu un mandat d'un tribunal, qui nous le fournirait uniquement si nous pouvions en justifier la nécessité.

On a affirmé que la loi proposée permettrait aux inspecteurs de Santé Canada de contrôler et de fermer des entreprises. C'est faux. Santé Canada aurait le pouvoir d'ordonner à une entreprise ou à une personne de cesser de fabriquer, de vendre ou d'annoncer un produit qui représente un danger pour les Canadiens. Si une entreprise se conforme à la Loi, les inspecteurs de Santé Canada n'auront aucun effet sur ses activités. Lorsqu'une entreprise pense que les ordonnances des inspecteurs sont injustes, elle peut demander à un agent d'examen désigné de les revoir. Les ordonnances des inspecteurs sont aussi assujetties à la surveillance de la Cour fédérale du Canada.

On a rédigé le projet de loi C-6 avec minutie en pensant aux droits des Canadiens et à l'importance de disposer de moyens appropriés de s'attaquer aux cas des produits de consommation dangereux. Les experts du droit constitutionnel du ministère de la Justice ont étudié les dispositions du projet de loi C-6 tout au long de sa rédaction pour s'assurer qu'elles sont conformes aux protections fondamentales auxquelles s'attendent les Canadiens, et qu'ils méritent.

Les sénateurs sauront que le ministre de la Justice doit attester que toutes les dispositions de tous les projets de loi émanant du gouvernement déposés au Parlement sont, notamment, conformes à la Charte.

Le projet de loi C-6 comprend de nouvelles exigences visant la conservation des documents qui obligent les fournisseurs à conserver l'information sur la source et la distribution de leurs produits. Dans le cas d'un incident concernant la santé et la sécurité, cela faciliterait de meilleures collectes et un plus grand

government in responding quickly and efficiently in applying corrective measures where most appropriate along the supply chain and will be equally beneficial to industry so that we can target the interventions to the appropriate levels.

Bill C-6 would also raise fines and penalties to levels that are in line with modern federal legislation and those of our trading partners.

As well, Bill C-6 would introduce an administrative monetary penalties scheme, AMPS, as a more flexible and responsive alternative to criminal prosecutions. Administrative monetary penalties schemes are increasingly being used within Canadian environmental and consumer protection regulatory schemes to gain compliance and cooperation and to encourage timely rectification of regulatory issues. Examples of other federal legislations using these provisions include the Pest Control Products Act, the Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act and the Health of Animals Act.

It is important to note that there is recourse available under the administrative monetary penalties scheme. AMPS are reviewable by the minister, and an individual can seek the court's review of the minister's decision.

In providing this overview of the key elements of Bill C-6, I hope that I have given you a sense of the main objectives of the proposed legislation. Bill C-6 will prevent problems before they occur, provide the appropriate oversight to ensure the regulatory scheme is working and will enable us to respond rapidly when we see problems.

I hope that I have also been able to provide some clarity around the number of false assertions about the scope and powers of Bill C-6 would give Health Canada.

In closing, I would like to reiterate that Bill C-6 would modernize our ability to protect the health and safety of Canadians from unsafe consumer products.

My colleagues and I welcome the opportunity to answer any questions that you may have.

**The Chair:** I want to point out that two non-members of the committee have joined us today. I usually introduce them first, but I will do so now. Senator Day from New Brunswick is the official critic of Bill C-6. He joins us, as does Senator Mercer from Nova Scotia.

(The committee suspended.)

---

(The committee reconvened.)

**The Chair:** I received a letter today from the Bibles for Missions. I did not understand what the relationship was to this issue. Upon reading it, they run some 35 thrift shops across the country, and that reminds me that there are a number of others such as Goodwill and Salvation Army that run these kinds of operations. Of course, they have thrift boxes into which people

partage de l'information. Ces dispositions aideraient le gouvernement à intervenir rapidement et efficacement dans l'application de mesures correctives là où cela aurait été le plus propice dans la chaîne d'approvisionnement.

Le projet de loi C-6 porterait les amendes et les sanctions à des niveaux conformes à ceux d'autres lois fédérales modernes et de nos partenaires commerciaux.

En outre, le projet de loi C-6 prévoit l'introduction d'un régime de sanctions administratives pécuniaires comme solution plus souple et mieux adaptée que les poursuites au criminel. On a recours de plus en plus au régime des sanctions administratives pécuniaires dans les régimes canadiens de réglementation sur la protection de l'environnement et des consommateurs afin d'obtenir conformité et collaboration et d'encourager la correction rapide des problèmes réglementaires. La Loi sur les produits antiparasitaires, la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire et la Loi sur la santé des animaux sont des exemples d'autres mesures fédérales qui comportent de telles dispositions.

Il importe de signaler que le régime de sanctions administratives pécuniaires prévoit des recours. Le ministre peut en effet les revoir, et une personne peut demander à la cour de revoir la décision du ministre.

J'espère que ce survol des principales dispositions de la loi proposée vous a permis de saisir l'essentiel de ses objectifs. Le projet de loi C-6 préviendra les problèmes avant qu'ils surviennent, permettra d'effectuer la surveillance voulue pour veiller à ce que le système de réglementation fonctionne et nous permettra d'intervenir rapidement quand il le faut.

J'espère aussi avoir pu faire la lumière sur les fausses affirmations qui circulent concernant la portée des pouvoirs que le projet de loi C-6 accorderait à Santé Canada.

En conclusion, permettez-moi de réitérer que le projet de loi C-6 modernisera les outils qui nous permettent de protéger les Canadiens contre les produits de consommation dangereux.

Il nous fera plaisir, à mes collègues et à moi-même, de répondre à toutes vos questions.

**Le président :** Je voudrais souligner que deux personnes qui ne sont pas des membres du comité se sont jointes à nous aujourd'hui. D'habitude, je les présente en premier, mais aujourd'hui, je vais le faire maintenant. Le sénateur Day du Nouveau-Brunswick est le porte-parole officiel pour le projet de loi C-6. Il se joint donc à nous, tout comme le sénateur Mercer de la Nouvelle-Écosse.

(La séance est suspendue.)

---

(La séance reprend.)

**Le président :** J'ai reçu aujourd'hui une lettre de Bibles for Missions. Je ne comprenais pas en quoi cette question concernait cet organisme. En lisant la lettre, je me suis aperçu que cette association compte 35 magasins d'aubaines partout au pays. Je me suis aussi rappelé qu'il y en a d'autres, comme Goodwill et l'Armée du Salut. Bien sûr, ils ont des boîtes dans lesquelles les

put donations of clothing et cetera. I believe they are concerned with clause 13, which asks for information on where the items originated. It also requires vendors to keep records of all received items. How will thrift stores be impacted by this proposed legislation?

**Mr. Glover:** Thank you, Mr. Chair, for the question. We recognize this and, in fact, during the consultations around this bill, that issue was brought up. We have been working since August with a number of charities, Salvation Army, the Canadian Council of Christian Charities and others, to make sure that when this bill comes into force we will be able to exempt through regulation where appropriate the record-keeping requirement for exactly the reasons you cite.

The intention of the record-keeping requirements is not to deal with those anonymous one-off donations. It is meant to deal with the company that is getting things mass-produced in China and claiming that they do not know what is going on in the Chinese plant. We would like them to know what is going into the product, so if there are issues we can source those things back. It is not meant to deal with the one-off situations. There will be exemption regulations for such businesses.

Having said that, having worked with the charities, it would not be a full exemption, in our opinion. There are ends of runs. Say a company decides that it wants to donate to one of the charities; we feel that donations should continue to be subject to record-keeping. That is for us to make sure that if a donor decided to give large numbers of mattresses, cribs, pens or whatever and there was a problem with those items, they could not suddenly work their way onto the market unnoticed. That does not happen very often. The charities understand that and feel that is a reasonable record-keeping. At the same time, it would protect them from companies attempting, intentionally or unintentionally, to sometimes dump products that they may or may not be aware are no longer appropriate or safe to avoid disposal fees and other things. Through record-keeping, the charities would be protected as well. It is only large corporate donations that we would see as we move forward. We have been working with the charities.

**The Chair:** The regulations will give them an exemption. The regulations will be submitted to both houses of Parliament so we will eventually see those regulations. Before any of this is enforced, those regulations will be in effect. Is that right?

**Mr. Glover:** That would be our intention to coordinate. I cannot speak specifically to timings. Those are decisions about when this house refers it back.

**The Chair:** You do not want to leave these people up in the air.

**Mr. Glover:** That is not our intention to do so. The view would be to coordinate. To answer definitively something that is beyond my control and is actually in control of Parliament is not a commitment I could make.

gens peuvent déposer leurs dons de vêtements, et cetera. Je crois que l'article 13 les préoccupe, car il prescrit que les marchands doivent recueillir les renseignements sur l'origine des produits, et les consigner. En quoi la loi proposée touchera-t-elle les magasins d'aubaines?

**M. Glover :** Merci, monsieur le président, de cette question. C'est un point dont nous sommes conscients. D'ailleurs, il en a été discuté pendant les consultations concernant le projet de loi. Nous travaillons depuis le mois d'août avec plusieurs œuvres de charité, notamment l'Armée du Salut et le Conseil canadien des œuvres de charité chrétiennes, afin de veiller à pouvoir les exempter, par règlement, de l'exigence de consignation pour les raisons que vous venez de nommer.

La consignation ne vise pas les dons occasionnels anonymes. Elle vise plutôt les entreprises qui font fabriquer en série des produits en Chine et qui prétendent ne pas savoir ce qui se passe à l'usine chinoise. Nous voulons qu'ils connaissent les ingrédients qui entrent dans la fabrication d'un produit afin que nous puissions les retracer en cas de problème. Les situations occasionnelles ne sont donc pas visées. Il y aura un règlement d'exemption dans ces cas.

Cela dit, ce ne sera pas, à notre avis, une exemption complète. En effet, ça ne pourra pas toujours s'appliquer. Prenons l'exemple d'une entreprise qui décide de faire un don à une œuvre de charité. Selon nous, de tels dons devraient faire l'objet d'une consignation. Nous pourrions ainsi nous assurer que si un donateur décide de donner un grand nombre, disons, de matelas, de berceaux, de stylos et qu'il y avait ensuite un problème, ces produits ne pourraient pas tout simplement pénétrer le marché sans qu'on le sache. Ça n'arrive pas très souvent. Les œuvres de charité le comprennent et estiment qu'il est raisonnable dans une telle situation de consigner des renseignements. Parallèlement, ça les protégerait des entreprises qui essayent, intentionnellement ou non, de se débarrasser de produits qui ne sont plus appropriés ou qui sont dangereux afin d'éviter de payer des frais tels des frais d'élimination. La consignation des renseignements est donc un moyen de protéger les œuvres de charité. Ce ne sont que les dons importants provenant des entreprises qui sont visés. Nous avons travaillé de concert avec les œuvres de charité.

**Le président :** Elles seront donc exemptées par règlement. Comme il sera présenté aux deux Chambres du Parlement, nous finirons bien par le voir. Le règlement sera en vigueur avant que ces dispositions ne soient appliquées, n'est-ce pas?

**M. Glover :** Notre intention est de coordonner le tout. Je ne peux pas m'engager au sujet des échéances. Ces décisions dépendent du Sénat.

**Le président :** Vous ne voulez pas laisser ces personnes dans l'expectative.

**M. Glover :** Ce n'est pas notre intention. Nous voulons la coordination. Je ne peux pas m'engager à donner une réponse définitive au sujet d'une question sur laquelle je n'ai aucun contrôle et qui relève en fait du Parlement.

**The Chair:** Let me refer a statement you made concerning warrants. If someone is to go into your residential premises, he or she will require a warrant, but for all other premises, a warrant is not necessary. There are very broad powers of search and seizure in this bill that do not require a warrant. We are talking about inspectors who we do not know much about, in terms of training. They seem to have a role like that of a police constable. They have powers that seem similar to police powers, but we do not know who they are or how they have been trained. The appeal process seems to involve a separate person that would hear an appeal but it is not clear whether that person is independent of the inspector's organization. Maybe it is just the inspector's boss, for all we know. Perhaps you could clear these things up.

Why is there not a warrant in terms of commercial properties or other properties that are involved over and above residences? What is the training for these inspectors? What is the appeal process, and is it independent or not?

**Mr. Glover:** Thank you, Mr. Chair, for the questions. First, I would like to attempt to situate this legislation and make sure that everyone understands. We are talking about post-market rather than pre-market. There are literally tens of thousands of consumer products coming into the country, so our objective through this legislation is active prevention through standards, targeted oversight. We cannot be everywhere all at once, I guess is what I am trying to say, given the number of consumer products, the number of facilities, importers and exporters. We will be targeting our efforts.

Inspection is intended to ensure compliance with the act. We would be going in as with any other regulated industry where there is not a requirement for a warrant, to make sure that industry is aware of its obligations and is compliant with the act. That is the basic premise. It is to ensure compliance with the act through inspection. To go to the courts to seek a warrant to ensure compliance is what we have to do; that is a function of inspection. I am not sure how the courts would really react.

**The Chair:** You are doing it for residential properties.

**Mr. Glover:** Let us clarify that, too, because it has come up quite a bit. We are interested in a person's place of business so we will not be going into homes unless someone is operating a home business, or we believe that in that home that person is storing a certain product. We are not walking into people's homes; we are walking into people's places of business. If that business happens to be in their home, then we would ask to be invited in to conduct an inspection. If they agree, that is great; if they do not, we would have to then approach the courts and convince them that we had reason.

**Diane Labelle, General Counsel, Legal Services Unit, Health Canada:** Further to Mr. Glover's point, in terms of what the courts would say, Bill C-6 makes it clear that for an inspector to lawfully enter a place, he or she must first have reasonable

**Le président :** Permettez-moi de revenir sur ce que vous avez dit à propos des mandats. Si quelqu'un veut pénétrer dans une résidence privée, cette personne devra obtenir un mandat, mais elle n'en aura pas besoin si elle veut entrer ailleurs. Ce projet de loi confère d'importants pouvoirs de perquisition et de saisie pour lesquels aucun mandat n'est requis. Il s'agit ici d'inspecteurs dont la formation nous est inconnue. Leur rôle ressemble à celui d'un policier, avec des pouvoirs similaires. Sauf que nous ne savons pas qui ils sont et quelle formation ils ont reçue. Dans le processus d'appel, il semble que ce soit une personne distincte qui entendrait les appels, mais la question de savoir si elle indépendante de l'organisation de laquelle relève l'inspecteur n'est pas claire. Après tout, c'est peut-être simplement le patron de l'inspecteur. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Pourquoi un mandat n'est-il pas exigé pour les propriétés commerciales ou les autres propriétés concernées qui ne sont pas des résidences privées? Quelle est la formation des inspecteurs? Quant au processus d'appel, est-il indépendant?

**M. Glover :** Je vous remercie, monsieur le président, de ces questions. Pour commencer, je voudrais situer le projet de loi dans le temps et m'assurer que tout le monde comprend. Il se situe à l'étape de la post-commercialisation et non pas à celle de la pré-commercialisation. Il y a littéralement des dizaines de milliers de produits de consommation qui entrent au pays; c'est pourquoi nous visons, par cette loi, la prévention active au moyen de normes et d'une surveillance ciblée. Nous ne pouvons pas être partout à la fois, je veux dire compte tenu du nombre de produits de consommation, d'installations, d'importateurs et d'exportateurs. Nous voulons cibler nos efforts.

Les inspections existent pour veiller à l'application de la loi. Nous pourrions donc pénétrer dans les locaux des entreprises, tout comme c'est le cas pour d'autres industries faisant l'objet d'une réglementation et pour lesquelles aucun mandat n'est exigé, afin de nous assurer qu'elles sont au courant de leurs obligations et qu'elles se conforment à la loi. C'est le fondement des inspections. Elles sont le moyen d'assurer la conformité. Nous devons demander aux tribunaux de nous donner un mandat à cette fin; or c'est une fonction de l'inspection. Je ne suis pas tout à fait sûr de la réaction des tribunaux.

**Le président :** Vous le faites pour les résidences privées.

**M. Glover :** J'aimerais également clarifier ce point, parce que nous en avons beaucoup entendu parler. Nous sommes intéressés aux lieux de travail; nous ne nous rendons donc pas dans les résidences privées à moins que la personne intéressée travaille de chez elle, ou que nous croyions qu'elle y entrepose un certain produit. Nous ne pénétrons pas dans les foyers, nous nous rendons sur les lieux de travail. Advenant que ce lieu se trouve dans une résidence privée, nous demanderons à la personne visée de nous permettre de mener une inspection. Si elle y consent, c'est parfait; sinon nous devons nous adresser aux tribunaux et les convaincre que nous avons un bon motif.

**Diane Labelle, avocate générale, Unité des services juridiques, Santé Canada :** Pour revenir aux propos de M. Glover sur les tribunaux, le projet de loi C-6 énonce clairement que pour procéder à la visite d'un lieu en toute légalité, l'inspecteur doit

grounds to believe that something is happening. That is not a mere suspicion; it has to be founded in reasonable belief. Then a court must be able to objectively measure that belief.

We also recognize the fact that section 8 of the Charter provides that everyone has the right to be secure against unreasonable search and seizure; this section does protect against undue government interference with an individual's reasonable expectation of privacy.

The Supreme Court of Canada has found in several important cases that when it comes to businesses, business premises and commercial activity, there is a lower expectation of privacy. That is because the objective of regulatory legislation is to protect the public or broad segments of the public from the potentially adverse effects of harmful conduct. When we are saying that the inspectors are going in to ensure compliance, the business owner, the individual, will not be charged or be accused of anything. This is not a criminal proceeding; it is purely an administrative proceeding to ensure compliance. If it reaches the stage where there appears to be more serious activity, and perhaps criminal activity, then an inspector must obtain a warrant to continue the search.

**Robert Ianiro, Director, Consumer Product Safety, Health Canada:** With respect to your question on the type of training or who these designated inspectors would be, perhaps I can begin by outlining that section 18 gives the minister the authority to designate inspectors without explicit qualifications in that section, and that is not uncommon. In fact, there are several federal statutes that already exist that do not include explicit qualification of inspectors. Perhaps I can cite a few. The Fisheries Act does not have explicit qualifications, nor does the Canada Water Act, the Department of Agriculture and Agri-food, the Food and Drugs Act or the Meat Inspection Act. It is quite common to not have specific qualifications outlined in a statute.

What I can say, however, is that all Health Canada inspectors in fact do have university degrees in either science or engineering. That is a requirement, based on the group and level and classification of the individuals and the positions that are classified within the department.

All of the inspectors designated under the current Hazardous Products Act or the proposed Canada consumer product safety bill go through rigorous training that includes, and I am only touching the surface, a knowledge and understanding of the act and all its powers, as well as all the regulations that are enacted under that act. There are also a variety of policies, guidance documents and standard operating procedures that are developed that outline all of the process flows and a step-wise approach to all of our powers. Finally, we also have a Healthy Environments and Consumer Safety Branch, like many branches in the department, that has a publicly available compliance and

d'abord avoir des motifs raisonnables de croire qu'il s'y passe quelque chose. Un simple soupçon ne suffit pas : il doit s'agir d'un motif raisonnable fondé. Le tribunal doit ensuite être en mesure de l'évaluer de façon objective.

Nous tenons également compte du fait que l'article 8 de la Charte prescrit que chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. Il n'offre pas de protection contre l'ingérence induite du gouvernement dans la vie privée, au respect de laquelle toute personne peut raisonnablement s'attendre.

La Cour suprême du Canada a jugé dans plusieurs affaires importantes que lorsqu'il s'agit d'entreprises, de lieux de travail et d'activités commerciales, les attentes relatives à la protection de la vie privée sont moindres. Tel est le cas parce que l'objectif de la réglementation est la protection de la population ou de couches importantes de la population contre les effets potentiellement nuisibles d'une conduite préjudiciable. Lorsque les inspecteurs se rendent sur les lieux de travail pour veiller à la conformité, aucune accusation n'est portée contre le propriétaire ou la personne concernée. Il ne s'agit pas d'une procédure criminelle; c'est simplement une procédure administrative visant à assurer la conformité. Si jamais on constatait une activité d'une certaine gravité, voire une activité criminelle, l'inspecteur serait dans l'obligation d'obtenir un mandat pour poursuivre la perquisition.

**Robert Ianiro, directeur, Sécurité des produits de consommation, Santé Canada :** Pour répondre à votre question sur le type de formation des inspecteurs désignés et leur identité, je commencerai par souligner que l'article 18 confère au ministre le pouvoir de désigner des inspecteurs sans préciser explicitement leurs qualifications, pratique qui est assez courante. En effet, on la retrouve dans plusieurs lois fédérales. Permettez-moi d'en nommer quelques-unes : la Loi sur les pêches, la Loi sur les ressources en eau du Canada, la Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, la Loi sur les aliments et drogues ou la Loi sur l'inspection des viandes. C'est donc un phénomène très courant.

Je peux cependant affirmer que tous les inspecteurs de Santé Canada sont titulaires d'un diplôme universitaire en sciences ou en ingénierie. C'est une exigence, compte tenu du groupe et du niveau ainsi que de la classification des personnes et des postes au sein du ministère.

Les inspecteurs désignés sous le régime de la Loi sur les produits dangereux ou du projet de loi proposé sur les produits de consommation au Canada suivent une formation rigoureuse. Cette formation comprend, et ce n'est qu'un survol, la connaissance et la compréhension de la loi et des pouvoirs qu'elle confère, ainsi que de ses règlements d'application. De plus, nous avons élaboré un éventail de politiques, de documents d'orientation et de procédures opérationnelles normalisées qui expliquent en détail le processus et les étapes à suivre dans l'exercice de nos pouvoirs. Enfin, la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, tout

enforcement policy that outlines the scope of the powers, the guiding principles of how those powers would be used.

With respect to your question on the appeal process, I assume you are referring to the inspector's orders that could be issued in situations of non-compliance or where there is a concern of health and safety for consumers.

Those corrective action compliance orders can be reviewed by a designated official, and these are officials designated by the minister. These officials would have to be outside of the chain of command. They could not be tied or have any proximity to the process that led to the issue of the compliance order. We would expect the person to have a background in science, engineering or administration of regulations and statutes and, ideally, even a legal background, if possible.

**The Chair:** If they are outside the chain of command, then they are really an independent operation, correct.

**Mr. Ianiro:** Exactly.

**The Chair:** We are getting crowded here because we have some guests today. Senator Banks from Alberta has also joined us. Everyone else is a member except for the senators I introduced earlier.

**Senator Keon:** We have had so many inquiries about this fear — almost paranoia — about having homes and places of business searched inappropriately.

You responded with precedents in the Fisheries Act, and that one did not have to have any evidence of any criminal wrongdoing to search in those instances. If you had a reasonable doubt or reasonable evidence, one could get a warrant and proceed with a search.

Why has this tremendous fear surfaced? Is there anything we, as a committee, can do to alleviate some of that fear?

**Mr. Glover:** One of the documents I have tabled includes a number common questions you have been facing, and answers that the department feels are appropriate. We have shared that with you, if that will help in responding to stakeholders.

I can also say that from the significant consultations we have had with industry, industry groups, consumer groups and others, protecting the health and safety of Canadians is something that they care about, as well. There are significant numbers of industries that welcome these initiatives; they think they are important to level the playing field. Industries that are concerned about the health and safety of consumers and are introducing responsible products to the market and have done the appropriate

comme de nombreuses directions générales au ministère, a rendu publique une politique sur la conformité et l'exécution, dans laquelle sont expliqués la portée des pouvoirs et les principes qui régissent leur utilisation.

En ce qui concerne votre question sur le processus d'appel, je tiens pour acquis que vous parlez des ordonnances de l'inspecteur qui peuvent être émises dans des cas de non-conformité ou lorsqu'il existe des préoccupations concernant la santé et la sécurité des consommateurs.

Ces ordonnances d'exécution tenant lieu de mesures correctives peuvent être examinées par un responsable nommé par le ministre. Ces responsables ne doivent pas faire partie de la voie hiérarchique. Ils peuvent être liés de près ou de loin au processus qui mène à l'émission de l'ordonnance d'exécution. Nous nous attendons à ce que la personne en question possède des connaissances dans les domaines des sciences, de l'ingénierie ou de l'administration des règlements et des lois et, idéalement, à ce que cette personne ait aussi des connaissances dans le domaine du droit, si possible.

**Le président :** Si la personne ne fait pas partie de la voie hiérarchique, il s'agit vraiment d'une opération indépendante, n'est-ce pas?

**M. Ianiro :** Exactement.

**Le président :** Il y a beaucoup de monde ici aujourd'hui parce que nous avons des invités. Le sénateur Banks de l'Alberta s'est également joint à nous. Toutes les autres personnes sont membres du comité, à l'exception des sénateurs que j'ai présentés plus tôt.

**Le sénateur Keon :** Nous avons eu un nombre très élevé de demandes de renseignements liées à cette peur — presque une paranoia — relative à une fouille non appropriée réalisée dans des résidences et des lieux d'affaires.

Vous avez répondu en énumérant des précédents se rapportant à la Loi sur les pêches, et vous avez déclaré qu'on n'avait pas besoin de preuve que des actes criminels ont été commis pour faire des enquêtes à cet égard. Si une personne a des doutes raisonnables ou une preuve raisonnable, elle peut obtenir un mandat et effectuer une enquête sur place.

Pourquoi cette peur est-elle apparue? Y a-t-il quelque chose que nous pouvons faire, en tant que comité, pour réduire une partie de cette peur?

**M. Glover :** Parmi les documents que j'ai présentés, vous trouverez un certain nombre de questions qu'on nous a posées régulièrement, ainsi que les réponses que le ministère juge appropriées. Nous vous les avons fournies, au cas où elles vous aideraient à répondre aux intervenants.

Je peux également déclarer qu'à la suite des importantes consultations que nous avons eues auprès de l'industrie, de groupes de représentants de l'industrie, de groupes de consommateurs et d'autres groupes, je peux affirmer que la sécurité et la protection de la santé des Canadiens ont également une grande importance pour eux. Un nombre élevé de représentants de l'industrie sont d'accord avec ces initiatives. Ils pensent que ces initiatives sont importantes. Les industries qui se

due diligence on the testing, would like to know that other players are bearing those same costs, doing the record-keeping to make sure that they are also producing safe products for Canadians. There are a large number of industries that are quite supportive of this proposed legislation.

We are also aware of the natural health products group, which is quite vocal about a large number of concerns. The minister has said there was an amendment to this act that explicitly ensures this act does not apply to natural health products and will not. It would require an amendment to the act. We believe that, if there are concerns from that group, they will not be covered by this legislation.

**Senator Keon:** I think that is very wise. I do not want to detain you too long because there are so many people around the table. That will have to be dealt with on another day, with another piece of legislation, I am sure. It has to come.

I accept your response, but I do not know why there is this persistent fear of heavy-handed inspectors invading people's privacy, places of business, et cetera.

**Mr. Glover:** To elaborate on the senator's question, this is one piece of legislation. As proposed, and if you read it in isolation, I can understand those concerns. However, it exists within a larger framework of other legislation that continues to apply.

If we exercise undue force, we have liabilities, et cetera. You cannot and should not read this piece of legislation in the absence of all legislation that exists to protect Canadians. I will turn to my colleague from Justice.

**Ms. Labelle:** I would like to point out that there is no immunity provision in the bill. In other words, an inspector who acts in a negligent fashion could be found liable by a court. That is one aspect.

Another aspect is they are not authorized to use force on their own. They must obtain a warrant and be accompanied by a peace officer. I would suspect that, if it reaches that point, it is really because they are thinking there is egregious behaviour and not just non-compliance.

In addition, an inspector is required by basic principles of law to act reasonably at all times, and his or her actions are reviewable by the Federal Court of Canada.

**Mr. Glover:** There is this impression that we have armies and armies of inspectors waiting to kick down people's doors. We manage this piece of legislation in a post-market environment. Companies do not come to us and first say, "Can we sell?" That would clog the markets with, literally, the tens of thousands and hundreds of thousands of products and innovations that occur.

préoccupent de la santé et de la sécurité des consommateurs, qui fabriquent des produits sûrs qu'elles distribuent dans les marchés et qui ont effectué des tests avec une diligence raisonnable, aimeraient qu'on leur confirme que les autres joueurs sont soumis aux mêmes coûts, et que ces derniers conservent les dossiers nécessaires pour s'assurer qu'ils fabriquent eux aussi des produits sûrs pour les Canadiens. Il existe un grand nombre d'industries qui soutiennent assez fortement la loi proposée.

Nous sommes aussi au courant du grand nombre de préoccupations soulevées de façon forte par le groupe des fabricants de produits de santé naturels. Le ministre a déclaré qu'une modification à la loi indique de façon explicite que cette dernière ne s'applique pas aux produits de santé naturels et qu'elle ne s'appliquera pas à ces produits dans l'avenir. Pour ce faire, nous aurions besoin d'une modification à la loi. Nous croyons que si ce groupe soulève des préoccupations, ces préoccupations ne seront pas liées à la loi.

**Le sénateur Keon :** Je crois que c'est très sage. Je ne veux pas vous retenir trop longtemps, car il y a beaucoup de gens à la table. Nous devons aborder ce sujet un autre jour, lorsque nous travaillerons sur une autre loi, j'en suis persuadé. Cela viendra.

J'accepte votre réponse, mais je ne sais pas pourquoi cette peur est persistante en ce qui concerne les inspecteurs musclés qui envahissent la vie privée des gens, les lieux d'affaires, et cetera.

**M. Glover :** Pour poursuivre sur la question posée par le sénateur, il s'agit d'une seule loi. Telle que proposée, et si on la lit de façon isolée, je peux comprendre ces préoccupations. Cependant, la loi fait partie d'un cadre plus vaste regroupant d'autres lois qui continuent de s'appliquer.

Si nous utilisons une force excessive, nous aurons des comptes à rendre, et cetera. Nous ne pouvons pas et ne devons pas lire cette loi en faisant abstraction de toutes les lois qui existent pour protéger les Canadiens. Je me tourne maintenant vers mon collègue de la Justice.

**Mme Labelle :** J'aimerais souligner le fait qu'aucune disposition sur l'immunité n'a été prévue dans le projet de loi. Autrement dit, un inspecteur qui agit de façon négligente pourrait être jugé responsable de ses actes. C'est un aspect du projet de loi.

Il existe un autre aspect, à savoir que les inspecteurs ne sont pas autorisés à utiliser la force. Ils doivent obtenir un mandat et être accompagnés d'un agent de la paix. Je crains que, si on en vient à ce point, ce sera vraiment parce que les inspecteurs pensent que la personne visée pourrait avoir un comportement extrême, et pas simplement être responsable d'un cas de non-conformité.

En outre, conformément aux principes fondamentaux de la loi, un inspecteur est tenu d'agir de façon raisonnable en tout temps, et ses actes peuvent être examinés par la Cour fédérale du Canada.

**M. Glover :** Des gens ont l'impression que nous disposons de véritables armées d'inspecteurs qui attendent de défoncer les portes des gens. Nous gérons cette loi dans un contexte ultérieur à la mise en marché. Les entreprises ne viennent pas nous voir pour nous demander d'emblée : « Pouvons-nous vendre nos produits? » Cela contribuerait à obstruer les marchés avec,



We work in a post-market environment. We are not interested in the one or two transactions in someone's home. We are interested in protecting the health and safety of Canadians.

That means our inspections will be targeted to where we think there is the greatest leverage, people who are importing, selling and manufacturing large numbers of products. We are looking to ensure those players are compliant with the legislation, know their responsibilities, so we and Canadians can be certain about the products they are buying.

The only time we will be going into places like that is if we have had complaints from the public about a particular product, and where they purchased it from, that led to health or safety risks. That would lead us to knock on a particular small business, wherever they might be, in terms of the concerns. However, there would have been incidences reported to us, which requires us to follow up and investigate. There are simply so many products that we will target our resources based on where there is risk.

**The Chair:** Before I move along to the next member of the committee, I want to welcome Senator McCoy from Alberta. This is obviously a hot issue.

**Senator Eaton:** Thank you, Mr. Chair, and thank you, gentlemen. One of the things I found interesting in the bill, and something you have said in your presentation, is that industry has a primary responsibility for the safety of any product it manufactures, imports or distributes.

However, I have certainly heard criticism from major retailers about this so-called "responsibility," if you define "responsibility" as "reporting requirements." Could you tell me what, if anything, you have said to them; how you intend to deal with that? I notice it is fluid in the bill.

**Mr. Glover:** Thank you very much for the question. We would acknowledge that it is fluid in the legislation, and I would admit to the committee that it is deliberate. This is something that will evolve over time, and we will deal with it through policy guidance, advice, direction to industry and, if necessary, regulation that we can amend based on what is working.

Right now, industry is not required to report on any incidents; there is no mandatory reporting on any incidents. We often find out from other jurisdictions about problems they have had without finding out about them locally.

littéralement, des dizaines et des centaines de milliers de produits et d'innovation. Nous travaillons dans un contexte ultérieur à la mise en marché. Nous ne sommes pas intéressés par une ou deux transactions réalisées dans la résidence d'une personne. Ce qui nous intéresse, c'est la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens.

Cela signifie que nos inspections seront ciblées et qu'elles auront lieu là où les besoins sont les plus évidents, à savoir les gens qui importent, vendent et fabriquent un grand nombre de produits. Nous voulons nous assurer que ces joueurs se conforment à la loi et connaissent leurs responsabilités, afin que nous et les Canadiens puissions avoir confiance dans les produits que nous achetons.

Nous interviendrons seulement si nous recevons des plaintes de la population en ce qui concerne un produit en particulier, et nous agirons là où les gens ont acheté le produit qui représente des risques pour la santé ou la sécurité. Cela nous amènera à nous rendre dans certaines petites entreprises, peu importe où elles se trouvent, afin de répondre aux préoccupations qui ont été soulevées. Toutefois, dans les cas où des incidents nous ont été rapportés, nous devons assurer un suivi et faire enquête. Il existe un nombre tellement élevé de produits que nous orienterons nos ressources en fonction des endroits où il y a un risque.

**Le président :** Avant de permettre au prochain membre du comité d'intervenir, j'aimerais souhaiter la bienvenue au sénateur McCoy de l'Alberta. Il est évident qu'il s'agit là d'une question importante.

**Le sénateur Eaton :** Merci monsieur le président, et merci à vous tous, messieurs. Une des choses que je trouve intéressante dans le projet de loi, et c'est également quelque chose que vous avez indiqué dans votre exposé, c'est que l'industrie a une responsabilité cruciale en ce qui concerne la sécurité de tout produit qu'elle fabrique, importe ou distribue.

Par contre, j'ai entendu des critiques de la part de grands détaillants en ce qui concerne la soi-disant « responsabilité », si on définit « responsabilité » en tant qu'« exigences en matière de reddition de comptes ». Pouvez-vous me répéter ce que vous leur avez dit, s'il y a lieu? De quelle façon croyez-vous que vous allez aborder cette situation? Je remarque que c'est assez flou dans le projet de loi.

**M. Glover :** Merci beaucoup pour votre question. Nous reconnaissons que cet aspect est flou dans la loi, et je dois admettre devant les membres du comité que ce flou est volontaire. C'est une situation qui évoluera avec le temps, et nous l'aborderons au moyen d'orientations en matière de politiques, de conseils, d'orientations destinées à l'industrie et, au besoin, d'un règlement que nous pouvons modifier en nous fondant sur ce qui fonctionne le mieux.

Actuellement, l'industrie n'est pas tenue de faire rapport sur les incidents. Il n'y a aucune reddition de comptes obligatoire concernant tout incident. Il arrive souvent que ce sont d'autres autorités législatives qui nous informent de problèmes auxquels ils ont dû faire face sans avoir pu les régler à l'échelle locale.

This bill will change that situation. If there are problems with children's toys, with cribs, they will be required to tell us so that we can investigate, take corrective action and those sorts of things.

What is an "incident" and who has to report is something we have been working on with industry. It is not our interest, given the large numbers of consumer products, to be inundated with nuisance complaints or requests. We are working with industry to figure out what would be an incident that would be worthy of being reported to us.

We are looking for things such as the product breaking. Is there a flaw in the design or in the manufacture of the product? If we see enough trends on that item, it could create a risk. Perhaps, people are having problems with an item; maybe the item is poorly assembled. That could create a risk. There may also be accidents as a result of the use of the product or a failure of the product. We are working with industry to clarify those reporting requirements.

Again, that is to provide us the intelligence to say we may need to intervene or develop a standard.

**Senator Eaton:** That reassures me because there would be an overburden of over-reporting. Therefore, after the bill is passed will you set about drawing up a series of regulations?

**Mr. Glover:** At this point, we are working through policy guidance and document with industry. We will continue to do that for the first year to make sure we get it right with industry. We have had significant consultations with them. We are also aware that for the large enterprises they tend to do this already.

**Senator Eaton:** Will they not have a lot of extra paperwork?

**Mr. Glover:** No, we acknowledge that some of the small- and medium-sized enterprises are not used to doing this. We are contacting those businesses to say, here is the burden we are imposing on you, we are trying to make sure it is minimized. We do not want unnecessary information that will only clog our systems. We have to look at the different size of the businesses we are working with and their processes.

**Mr. Ianiro:** All of our consultations have been broad with industry. We have heard consistently from the SMEs to the larger enterprises that they want us to move to policy and guidance at the beginning rather than going straight to regulations. It could take us anywhere from 12 months to 18 months to get a regulation through. By the time they are printed in the *Canada Gazette*, we will have learned many things and are back to square one.

Le projet de loi changera cette situation. Si des problèmes surviennent en ce qui concerne des jouets pour enfants ou des berceaux, les autorités compétentes devront nous en informer afin que nous puissions faire enquête, prendre des mesures correctives, etc.

Nous avons collaboré avec l'industrie afin de déterminer ce qu'est un « incident » et à qui incombe la responsabilité en matière de rapport. Compte tenu du nombre élevé de produits à la consommation, ce n'est pas notre intérêt d'être inondés de plaintes ou de demandes concernant des produits nuisibles. Nous collaborons avec l'industrie pour déterminer ce qui serait un incident qui vaudrait la peine de nous être rapporté.

Ce qu'il nous importe de savoir, c'est si le produit a un défaut de conception ou de fabrication. S'il y a eu un certain nombre d'incidents, le produit peut constituer un risque. Par exemple, si les gens ont des problèmes avec un produit, c'est peut-être parce qu'il a été mal assemblé. Cela peut représenter un risque. Des incidents peuvent également être causés par un défaut du produit ou par l'utilisation qui en est faite. Nous sommes donc en train de voir avec l'industrie ce que nous pouvons faire pour que ce système de signalement obligatoire soit plus clair.

Encore une fois, l'objectif pour nous est de recueillir les renseignements nécessaires pour décider si nous devons intervenir ou établir une norme.

**Le sénateur Eaton :** Cela me rassure, car il ne faudrait pas qu'il y ait une avalanche de signalements. Une fois que le projet de loi sera adopté, allez-vous vous mettre à rédiger toute une série de règlements?

**M. Glover :** Pour l'instant, nous sommes en train de définir des orientations générales avec l'industrie, et nous allons continuer de le faire pendant la première année, afin d'être sûrs que nous sommes sur la même longueur d'ondes. Nous avons déjà eu beaucoup de consultations sur le sujet, et nous savons aussi que les grandes entreprises le font déjà, pour la plupart.

**Le sénateur Eaton :** Cela ne va-t-il pas leur imposer de nouvelles formalités bureaucratiques considérables?

**M. Glover :** Non, je ne pense pas, mais je reconnais que certaines petites et moyennes entreprises n'ont pas l'habitude de le faire. Nous essayons donc de les contacter pour leur expliquer en quoi consistent les nouvelles formalités administratives que nous allons leur imposer et pour nous assurer qu'il n'y en aura pas trop. En effet, nous n'avons pas besoin de renseignements inutiles qui ne serviraient qu'à congestionner nos systèmes. Nous essayons donc de tenir compte de la taille de chacune de ces entreprises et des systèmes qu'elles utilisent.

**M. Ianiro :** Nous avons entrepris de vastes consultations auprès de l'industrie. Les PME tout comme les grandes entreprises nous ont dit et répété qu'elles préféreraient que nous établissions des orientations générales dès le début, plutôt que de passer directement à la mise en œuvre de règlements. Il faut compter 12 à 18 mois pour faire adopter des règlements et les publier dans la *Gazette du Canada*, et comme entre-temps nous aurions appris beaucoup de choses, nous nous serions retrouvés à la case départ.

This is why we are working with industry in developing this policy and guidance. It is an ongoing process that will continue. It is only at a point where the policy and guidance either is not working or we are seeing issues with people not reporting that we could move to regulations. Everyone has agreed that is clearly the best way to proceed.

**Senator Segal:** My first question relates to some of the so-called “constitutional issues” that people have raised with respect to the bill. There is a strong concern as you know about searching private property — which you have discussed; the seizing of private property without court supervision; destroying private property without court supervision; taking control of businesses without court supervision in some circumstances; hanging on to seized private property without a court order; and imposing penalties without a court order.

I am grateful for your indication that you would be moving by regulation to protect the second-hand thrift shops, church shops and others across the country. Are there any of the issues I have raised that you think you might be able to address in the regulatory process to give a greater sense of confidence and reduce some of the anxieties?

My second question relates to trade. Many of the same people assured us when we were talking about tobacco that the measures proposed in a bill with much the same structure that this proposed legislation would not be a trade problem.

We now have U.S. congressmen and senators taking out full-page advertisements in newspapers in Washington to talk about Canada’s unfair trade practices. There is an anxiety that we would, with respect to the total lead concentration limits and others, be imposing limits that are not part of the international norm for other countries that care as much about safety for kids as we do, and will be found to be in violation of trade provisions because of excessive regulation making the importation of goods from other countries more difficult.

The public service has worked very hard to find the right mix of instruments. You are limited by the federal jurisdiction in what you can use. However, in and of itself, that is not an excuse for creating a problem if we can avoid it either in design or in the regulatory process.

I am interested in any advice you could give on those two questions.

**Mr. Glover:** I will ask my colleague from the Department of Justice and Mr. Ianiro to expand on my answer. I will leave the legal aspects of trade to my colleague from the Department of Justice.

We understand where it makes sense to harmonize, so if a toy is manufactured, there are not different requirements for Canada, the U.S. and the EU if that does not make sense. However, we are concerned about not moving to the lowest common denominator. We have an interest in protecting the health and safety of

Nous avons donc préféré travailler avec l’industrie pour définir des orientations générales. C’est un processus qui va se poursuivre, et c’est seulement si nous constatons que cela ne fonctionne pas ou que des gens ne font pas les signalements exigés que nous envisagerons de prendre des règlements. Tout le monde reconnaît que c’est la meilleure façon de procéder.

**Le sénateur Segal :** Ma première question porte sur ce qu’on a qualifié d’ « enjeux constitutionnels » et que d’aucuns associent à ce projet de loi. Le pouvoir de perquisitionner une propriété privée suscite de grandes inquiétudes, et vous avez abordé la question. On a aussi parlé de la saisie de biens privés sans mandat du tribunal, de la destruction de biens privés sans surveillance du tribunal, de la prise de contrôle d’entreprises sans la surveillance du tribunal, de la non-restitution de biens saisis sans mandat du tribunal, et de l’imposition d’amendes sans mandat du tribunal.

Je vous remercie de nous avoir indiqué que vous avez l’intention de prendre des règlements afin de protéger les magasins d’articles d’occasion et les bazars caritatifs, entre autres, du Canada. Mais pensez-vous être aussi capables, par voie de règlement, de trouver une solution aux problèmes que je viens d’énumérer, car cela contribuerait à accroître la confiance et à dissiper les inquiétudes?

Ma deuxième question porte sur le commerce. Beaucoup de témoins nous ont dit, lorsque nous discutons des produits du tabac, que les mesures proposées dans un projet de loi fort semblable à celui-ci de par sa structure ne posaient pas de problème sur le plan commercial.

Or, nous avons constaté que des membres du Congrès et du Sénat américains achetaient des pages entières dans les journaux pour dénoncer les pratiques commerciales déloyales du Canada. D’aucuns craignent qu’en imposant de nouvelles normes sur la teneur en plomb, le Canada ne mette en place des limites plus sévères que celles qui sont en vigueur dans d’autres pays, alors que ces pays se préoccupent tout autant que le Canada de la sécurité des enfants, et qu’il ne soit finalement accusé d’enfreindre les traités commerciaux en restreignant, par une réglementation excessive, l’importation de produits en provenance d’autres pays.

Les fonctionnaires se sont efforcés de faire un choix judicieux des instruments à utiliser. Au niveau fédéral, on ne peut pas choisir n’importe quel instrument. Quoi qu’il en soit, ce n’est pas une excuse pour créer un problème si on peut l’éviter.

D’ailleurs, si vous avez des suggestions à nous faire, n’hésitez pas.

**M. Glover :** Je vais vous donner une première réponse avant de demander à ma collègue du ministère de la Justice et à M. Ianiro de la compléter. Je laisserai le soin à ma collègue du ministère de la Justice de vous parler des aspects juridiques de la question.

Nous comprenons bien qu’il soit nécessaire d’avoir un système harmonisé, afin qu’il n’y ait pas de normes différentes pour le Canada, les États-Unis et l’Union européenne, ce qui serait insensé. Toutefois, nous voulons éviter d’en être réduits au plus bas dénominateur commun. Notre mission est de protéger la santé

Canadians. There will be times when we feel we have the scientific evidence to support moving to a level different from our colleagues in the EU or the U.S. We are prepared to do that.

We are interested in collaborating and cooperating to ensure that we are not introducing inappropriate and unnecessary trade barriers to harmonize and standardize testing requirements for the industries. This will facilitate the simplification of both reporting and testing requirements. It will be different when we feel it is necessary to be different to protect the health and safety of Canadians. We feel that is a justifiable difference. Each jurisdiction reserves the right to do that as we have seen in a number of instances.

With respect to the seizing of products, forfeiture and taking control of a business, we do not have the power to take control of a business. We have the ability to direct the company to take corrective measures. If we see a product that is not appropriately labelled such as with English- or French-only labels, we can indicate that they need to correct that. They can put on a sticker that deals with the difference. If something is inappropriate and we can suggest a corrective action such as with an unsafe crib, we wish to avoid those recalls.

It is only when they would not comply with our corrective action that we would issue the administrative monetary penalty. If we feel they were not able to correct the issue, or we said they cannot fix this and we then want to stop sale and they continue to sell the product, then we would seize.

Only when they are not in compliance with the instructions we have provided to them, would we seize a product. If they would not provide tests or other information to allow us to determine if a product is compliant, we would take a sample so we could test it. We are required to return those once compliance is ascertained. The only time we would retain a product is through a prosecution where it was forfeited or it was required to be destroyed.

We are not interested in taking control of the business or seizing mass numbers of products. We would only be doing that in the extreme cases where our instructions are not followed.

**The Chair:** Will you be passive or proactive in pursuing harmonization?

**Mr. Glover:** We will proactive, quite aggressive, in fact.

**Ms. Labelle:** I would like to come back to the notion of seizing a product and detaining it indefinitely.

Inspections through Health Canada cannot detain products indefinitely unless it has been abandoned, forfeited voluntarily or the owner could not be found. There are very precise circumstances in which detention would be of an indefinite

et la sécurité des Canadiens, et il peut arriver que nous estimions avoir les preuves scientifiques nécessaires pour décider de passer à un niveau différent de celui de nos collègues de l'Union européenne ou des États-Unis. Dans ces cas-là, nous sommes prêts à le faire.

Par ailleurs, nous sommes prêts à collaborer afin de nous assurer que nous ne créons pas des obstacles inappropriés et inutiles aux échanges commerciaux en cherchant à harmoniser et à normaliser les exigences relatives aux essais. Cela facilitera la simplification des critères relatifs aux signalements et aux essais. Par contre, lorsqu'il s'agit de la santé et de la sécurité des Canadiens, nous sommes prêts à assumer notre différence, le cas échéant. Autrement dit, nous estimons que cette différence peut être justifiée. Comme nous l'avons déjà constaté à plusieurs occasions, c'est un droit que se réserve chaque juridiction.

Pour ce qui est de la saisie ou de la confiscation de produits et de la prise de contrôle d'une entreprise, je peux vous dire que nous n'avons pas le pouvoir de prendre le contrôle d'une entreprise. Par contre, nous pouvons l'obliger à prendre des mesures correctrices. Si nous constatons qu'un produit n'est pas étiqueté de façon appropriée, par exemple que l'étiquette est rédigée en français ou en anglais seulement, nous pouvons signaler à l'entreprise qu'elle doit remédier à la situation en changeant l'étiquette. Dans le cas d'un lit d'enfant jugé dangereux, plutôt que d'obliger l'entreprise à procéder à un rappel du produit, nous pouvons lui suggérer des mesures correctrices.

C'est seulement dans le cas où l'entreprise ne tient pas compte de nos mesures correctrices que nous lui imposons une sanction administrative pécuniaire. Si nous estimons qu'elle n'est pas capable de corriger le problème ou qu'elle ne réussit pas à le faire, nous lui demandons de cesser de vendre le produit. Si elle n'obtempère pas, nous procédons alors à la saisie.

Ce n'est donc qu'à partir du moment où elle ne respecte pas les instructions que nous lui avons données que nous saisissons le produit. Si elle refuse de nous fournir les résultats d'essais ou d'autres renseignements qui nous permettent de déterminer si un produit est conforme, nous en prélevons un échantillon afin de l'analyser nous-mêmes. En revanche, nous sommes tenus de restituer l'échantillon prélevé dès que sa conformité est établie, sauf, et c'est la seule exception, lorsque le produit a fait l'objet d'une confiscation ou d'un ordre de destruction.

Nous ne sommes nullement intéressés à prendre le contrôle d'une entreprise ou à saisir de grandes quantités de produits. Nous ne le ferons que dans les cas extrêmes, lorsque nos instructions n'auront pas été suivies.

**Le président :** Dans votre recherche de l'harmonisation, allez-vous vous montrer passifs ou proactifs?

**M. Glover :** Nous allons être proactifs, voire combattifs.

**Mme Labelle :** Permettez-moi de revenir sur le concept de la saisie d'un produit et de sa non-restitution.

Les inspecteurs de Santé Canada ne peuvent pas conserver des produits indéfiniment, sauf si le propriétaire les a abandonnés, y a renoncé volontairement ou encore s'il est introuvable. C'est uniquement dans ces circonstances très précises qu'un produit est

nature. Clause 24 of the bill requires that a seized item be returned if the inspector is satisfied that the act or regulations have been complied with.

We also are aware of the fact that the item may also be forfeited upon conviction or upon finding that a violation has been committed. Again, it is a very specific situation allowing for indefinite detention.

If the seizure occurs during a criminal investigation, the seizure would have to be done so under a Criminal Code warrant. The item would have to be returned unless it is required for that investigation or the proceedings that ensue. If the product is not returned, the inspector must report to the court or bring it to the court for determination to be made respecting its disposition. The individual may also apply to the court to have the seized item returned under certain circumstances.

Can the property be destroyed without any review? The destruction of property can only happen if the property has been forfeited as I have explained. Forfeiture can only occur where a person has been found to have committed a contravention, is not in compliance with the act or has committed a criminal offence under the act. They may not claim their property or consent to its forfeiture in a review of the facts available, either by the minister when we are talking about a contravention or by the court when we are talking about a criminal offence. Even if the minister performs the review, the federal court is able to review the minister's review. In the end, there is oversight over the seizure, detention and destruction of property.

**The Chair:** Do you have anything else to add on the trade aspects?

**Ms. Labelle:** With respect to trade aspects, the Department of Justice does assess each and every piece of legislation for consistency with Canada's trade obligations.

In terms of specific standards, the Department of Justice would then assess each and every new regulation or each and every new standard being proposed. It is on a case-by-case basis, and we would evaluate each as they are developed by the Department of Health.

**Senator Cordy:** All of us sitting around the table want products to be safe for Canadians. That is a given. I think we all agree with the premise behind the bill of product safety, but I have to say, I have received more correspondence on this bill than probably any other bill, including the civil marriage bill, which says a lot. I think that we have to be responsible in ensuring there are no negative impacts of this bill on Canadians.

One thing that concerns me is the disclosure of information by the minister in clauses 15 and 16. The minister may disclose confidential business information to a person or government. When I look at the definition of a "government," it includes foreign states and international organization of states. That

conservé indéfiniment. L'article 24 du projet de loi dispose que l'inspecteur doit donner mainlevée de la saisie après avoir constaté que les dispositions de la loi et des règlements applicables ont été respectées.

Le produit peut aussi avoir été confisqué après une condamnation ou au moment où l'on constate une infraction. Dans ce cas très précis, le produit peut être conservé indéfiniment.

Si la saisie se produit au cours d'une enquête pénale, elle doit se faire dans le cadre d'un mandat délivré en vertu du Code criminel. Dans ce cas, la chose saisie doit être restituée, à moins qu'elle ne soit nécessaire à l'enquête ou aux procédures qui en découlent. Si la chose n'est pas restituée, l'inspecteur doit en informer le tribunal ou demander à ce dernier de prendre une décision à cet égard. Dans certains cas, le propriétaire peut également demander au tribunal que la chose lui soit restituée.

Le produit peut-il être détruit sans qu'il n'y ait eu de révision? Un produit ne peut être détruit que s'il a été confisqué de la façon dont je l'ai expliqué. Il n'y a confiscation que lorsqu'une personne est reconnue coupable d'une infraction à la loi ou au Code criminel. Elle ne peut pas réclamer la restitution de son bien ou consentir à sa confiscation lors d'une révision effectuée par le ministre, lorsqu'il s'agit d'une infraction à la loi, ou par le tribunal, lorsqu'il s'agit d'une infraction au Code criminel. Même si le ministre procède à une révision, la Cour fédérale a le pouvoir de faire une autre révision. Autrement dit, les conditions dans lesquelles se font la saisie, la conservation et la destruction d'un bien sont soumises à des contrôles précis.

**Le président :** Avez-vous quelque chose à ajouter au sujet des répercussions commerciales?

**Mme Labelle :** Le ministère de la Justice s'assure que chaque texte législatif est conforme aux obligations commerciales contractées par le Canada.

Pour ce qui est des nouvelles normes, le ministère de la Justice examine de près chacun des textes législatifs, règlements ou nouvelles normes qui sont proposés. Cela se fait au cas par cas, au fur et à mesure qu'ils sont préparés par le ministère de la Santé.

**Le sénateur Cordy :** Notre souci principal, à nous tous qui sommes ici autour de cette table, est de veiller à ce que les produits vendus au Canada ne posent aucun danger. C'est bien évident. Je suis sûre que nous appuyons tous cet objectif du projet de loi, qui est la sécurité des produits. Je dois dire toutefois que j'ai reçu à ce sujet plus de courrier qu'au sujet de n'importe quel autre projet de loi, même celui qui concernait le mariage civil, ce qui n'est pas peu dire. Nous devons donc assumer nos responsabilités et nous assurer que ce projet de loi n'aura pas d'incidence négative sur les Canadiens.

L'une des choses qui me préoccupent est la communication de renseignements par le ministre. Les articles 15 et 16 permettent au ministre de communiquer des renseignements commerciaux confidentiels à une personne ou à une administration. Or, la définition d'« administration » inclut les États étrangers et les

makes me a little bit nervous. Then when I read it is without the consent of the person, you might not get the consent, but the person does not even have to be notified that this information is being sent to whomever the minister decides it should be sent to.

I have received a lot of information, understandably so, from industry people who are concerned that trade secrets could in fact be passed on by the minister to other governments or even within Canada, but specifically to other governments.

The same type of thing was in Bill C-11, that dealt with human pathogens. I thought okay, I do not really like it, but it is human pathogens, so I will let it go. This, however, is dealing with product safety, and I understand that we always have to recognize that products sold or given to Canadians have to be safe. Has this passed the smell test by the Privacy Commissioner? Why is there the need for the disclosure to foreign governments or foreign government organizations?

**Mr. Glover:** We fully anticipate that the utilization of this portion of the act as passed would be under the most exceptional circumstances, which is to protect the health and safety of Canadians. It would only be that the failure to do so would result in an undue and inappropriate risk to the health and safety of Canadians. This is something that would be used in an exceptionally rare set of circumstances.

Given the global nature of the businesses we are dealing with and the number of countries involved in the supply chain, there will be times where we will have to deal with other foreign governments, institutions that are not headquartered in Canada. That is why some of those provisions are contained in the bill.

We have also consulted with the Privacy Commissioner.

**Mr. Ianiro:** We are of the position that our confidential business information clauses 16 and 17 strike the appropriate balance among public interest, addressing the danger to human health and safety as well as protecting any information that industry is providing to us.

The confidential business information we are talking about here would basically be things such as account information or lists of where products were sold, who their suppliers were and who they distributed these products to. This is not the type of information that we would need to disclose to any of the examples you cited, be it foreign jurisdictions or other international organizations. The kind of information we would be sharing would be to cooperate, communicate and ascertain other details that we may not have at our disposal in order to deal with the health and safety situation.

organisations internationales d'États. Cela me rend un peu frileuse. Et je lis un peu plus loin que cela peut se faire sans le consentement de la personne, et même sans l'aviser.

J'ai reçu beaucoup de réactions à ce sujet, et cela se comprend, surtout de la part d'entrepreneurs qui craignent que le ministre ne transmette des secrets commerciaux à des administrations étrangères ou même à l'intérieur du Canada, mais surtout à des administrations étrangères.

On avait eu le même genre de chose avec le projet de loi C-11, qui portait sur les anthropopathogènes. À l'époque, cela ne me plaisait pas trop, mais comme il s'agissait d'agents pathogènes humains, je m'étais dit qu'il fallait l'accepter. Aujourd'hui, il est question de la sécurité des produits de consommation, et nous devons certes nous assurer que les produits vendus ou donnés aux Canadiens ne présentent aucun danger. Mais j'aimerais savoir si la commissaire à la protection de la vie privée a donné son feu vert à ces dispositions? Pourquoi est-il nécessaire de communiquer ce genre de renseignements à des administrations étrangères ou à des organisations d'États étrangers?

**M. Glover :** Soyez assurés que nous n'aurons recours à ces articles de la loi que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, dans le but de protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Autrement dit, nous ne les invoquerons que si nous sommes convaincus qu'en ne le faisant pas, nous ferions courir un risque indu et inapproprié à la santé et à la sécurité des Canadiens. C'est donc un pouvoir qui ne sera exercé que dans des circonstances extrêmement rares.

Étant donné la dimension internationale des entreprises dont il est question et le nombre de pays impliqués dans les circuits d'approvisionnement, il arrivera inévitablement que nous ayons affaire à des gouvernements étrangers et à des institutions qui n'ont pas leur siège au Canada. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu ce genre de dispositions.

Nous avons également consulté la commissaire à la protection de la vie privée.

**M. Ianiro :** Nous estimons que les articles 16 et 17, qui portent sur les renseignements commerciaux confidentiels, permettent de concilier l'intérêt public, la protection de la santé et de la sécurité humaines ainsi que la protection des renseignements que l'industrie nous aura communiqués.

Les renseignements commerciaux confidentiels dont il est question ici sont essentiellement des renseignements sur des comptes, des listes des points de vente des produits, les noms des fournisseurs et des distributeurs des produits, etc. Ce n'est pas le genre de renseignements que nous aurions besoin de communiquer aux institutions que vous avez citées, qu'il s'agisse d'administrations étrangères ou d'organisations internationales. Les informations que nous pourrions leur communiquer viseraient plutôt à obtenir leur collaboration pour vérifier d'autres détails que nous n'aurions pas en notre possession mais dont nous aurions besoin pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens.

For example, we may come across an incident with a crib. If we had knowledge that crib was also sold in the United States, we would then communicate with the United States Consumer Product Safety Commission, our counterpart in the U.S., to ask whether they had any incidents relating to this product and when and what were the types of incidents. We are doing that right now under the Hazardous Products Act. The United States Consumer Product Safety Commission and Health Canada issue joint recalls. It is through the disclosure of this type of information that we are able to do that.

We have been criticized in the media for taking slow action and not responding to things as quickly as some other jurisdictions, particularly the United States. That is partly because they have mandatory incident reporting and we do not. That would change under Bill C-6. It is also because you need to have this sharing of information, and these provisions allow us to do that.

It is important to note that under clause 17, in instances of serious or imminent danger — equate that to death — the minister can disclose this information without having a confidentiality agreement. It is important to note that in clause 16, a confidentiality agreement must be in place in order for us to share the information. There are other common law and other types of law on what happens with that information if it happens to be disclosed inappropriately.

Why international organizations and provinces need to be there is, for example, the majority of electrical products are regulated through provincial requirements. For example, in Ontario, it is the Electrical Safety Authority. By having the ability to share information, we can work with the provinces to ensure a consistent and uniform approach across Canada.

With respect to international organizations, there are standards bodies that are not necessarily tied to government organizations that do a lot of certification and accreditation of products. We also would have to communicate with these entities in order to determine whether or not the products actually went through a certification or accreditation process.

These types of provisions exist. In fact, we have confidentiality agreements in place now and are working collaboratively, particularly with the United States, as well as, to a certain extent, with the European Union.

**Senator Cordy:** You said you consulted with the Privacy Commissioner. What did she say?

**Mr. Glover:** There were a number of questions that they provided to us on a range of issues that we have been in the process of following up on, so I am not in a position to say exactly. We could provide that information to the clerk.

**Senator Cordy:** Thank you.

Par exemple, supposons qu'un incident se produise avec un lit d'enfant. Si nous savons que le lit est également vendu aux États-Unis, nous communiquerons avec notre homologue dans ce pays, la United States Consumer Product Safety Commission, pour lui demander si des incidents lui ont été signalés au sujet du même produit, quand ils se sont produits et quelle était leur nature. C'est ce que nous faisons déjà dans le cadre de la Loi sur les produits dangereux. La United States Consumer Product Safety Commission et Santé Canada émettent des rappels conjoints. C'est grâce à la communication de ce genre de renseignements que nous pouvons le faire.

Les médias nous ont reproché de ne pas réagir assez vite, tout au moins pas aussi vite que d'autres pays comme les États-Unis. Or, s'ils peuvent réagir rapidement, c'est en partie dû au fait que leur loi prévoit le signalement obligatoire des incidents, ce qui n'est pas le cas chez nous, tant que le projet de loi C-6 n'est pas adopté. Il faut aussi avoir des dispositions qui autorisent la communication de renseignements, et c'est ce que prévoit le projet de loi.

Il convient de souligner qu'en vertu de l'article 17, en cas de danger grave ou imminent — entendez danger de mort —, le ministre peut communiquer ces renseignements sans entente de confidentialité préalable. Par contre, à l'article 16, une entente de confidentialité doit avoir été signée avant que nous puissions communiquer les renseignements. Si ces renseignements sont communiqués de façon inappropriée, la jurisprudence ou d'autres lois peuvent être invoquées.

Nous avons jugé bon d'inclure ici les organisations internationales et les provinces parce qu'un grand nombre de produits sont réglementés au niveau provincial. C'est le cas notamment de la majorité des articles électriques qui, en Ontario, par exemple, sont réglementés par l'Electrical Safety Authority. Le fait d'avoir le pouvoir de communiquer ces renseignements nous permet de collaborer avec les provinces dans le but d'avoir une approche cohérente et uniforme dans tout le Canada.

Quant aux organisations internationales, il s'agit d'agences de normalisation qui ne sont pas nécessairement liées à des organisations gouvernementales et qui s'occupent d'homologation et de certification des produits. Il se peut que nous ayons besoin de communiquer avec ces agences pour savoir si tel ou tel produit a vraiment fait l'objet d'un processus de certification ou d'homologation.

Ce genre de dispositions existe. En fait, nous avons déjà des ententes de confidentialité et sommes en mesure de collaborer avec les États-Unis, surtout, et, dans une certaine mesure, avec l'Union européenne.

**Le sénateur Cordy :** Vous avez dit que vous aviez consulté la commissaire à la protection de la vie privée. Qu'a-t-elle dit?

**M. Glover :** Son bureau nous a fait parvenir un certain nombre de questions sur différents aspects du projet de loi, et nous sommes en train d'y répondre. Je ne suis donc pas en mesure de vous dire exactement ce qu'elle a dit. Nous ferons parvenir cette information à la greffière.

**Le sénateur Cordy :** Merci.

**Senator Callbeck:** Thank you very much for your presentation. I want to talk about clause 12. You are placing the onus on the manufacturers and importers to do the tests and the studies rather than government agencies, such as the Food Inspection Agency and so on. I am wondering why you are doing that. Why are we shifting?

Second, how will the federal government follow up to ensure that these tests and studies are done correctly? Do the manufacturers and importers have to complete the tests within a certain time frame? What about the costs? There may be huge costs, which would be fine for the large- and medium-sized businesses, but I am thinking about small businesses. Have you had any small business people who have brought this up with you, or have you had consultations on this bill?

**Mr. Glover:** There have been significant consultations. Fifty plus organizations have been working with us and providing us with information. There have been and continue to be significant consultations with industry and civil society.

With respect to your question about why the shift, it comes back — and, I apologize for being somewhat repetitive — to the sheer volume of consumer products in the market place. The onus is on those people who design them, manufacture and test them to ensure that they have considered safety. They must be able to demonstrate that they have done so. They can no longer wash their hands and say, “We are not sure what the plant in China does or what goes into that paint.” They need to be able to specify the ingredients that go into that paint, and ensure through their supply chain and design what goes into the finished product sold in Canada. They have to ensure it is a safe product.

As I said earlier, our objective is to prevent problems before they occur. We are intending to work, as my colleagues have indicated, with standards associations to lay out clearly the appropriate standards for a wide range of consumer products. It must be clear that the industries are aware of the requirements and can manufacture to those standards. They must test their products, not just for our benefit, but they must be able to demonstrate to the standards associations that they are compliant with the standards in those areas. That will allow us to be more flexible and more efficient regarding where we target our resources when there are problems. Industries bear the responsibility for bringing safe products to market for Canadians and should not rely on government to do their quality assurance.

**Mr. Ianiro:** With respect to why we are shifting, this is another authority that the minister would have to request test results. The tests may already exist and be in the hands of manufacturers and importers. This does not mean that Health Canada will not continue testing products at our product safety laboratory. We need to be clear on that.

**Le sénateur Callbeck :** Je vous remercie de votre déclaration. À l'article 12, vous faites peser le fardeau des essais et des études sur les fabricants et les importateurs, plutôt que sur les agences gouvernementales comme l'Agence d'inspection des aliments. Pourquoi ce revirement?

Deuxièmement, comment le gouvernement fédéral pourra-t-il s'assurer que ces essais et ces études ont été faits correctement? Les fabricants et les importateurs devront-ils les réaliser dans un certain délai? Et les coûts? Cela risque de coûter très cher. Ce ne sera peut-être pas un problème pour les grandes et moyennes entreprises, mais je pense plus particulièrement aux petites entreprises. Ces dernières ont-elles soulevé ce problème? Avez-vous eu des consultations à ce sujet?

**M. Glover :** Il y a eu beaucoup de consultations. Au moins une cinquantaine d'organisations nous ont fait parvenir des observations, et nous continuons d'avoir des consultations avec l'industrie et la société civile.

Vous me demandez pourquoi il y a eu un revirement, et je vous dirai, au risque de me répéter que c'est à cause du grand nombre de produits de consommation offerts sur le marché. Nous demandons donc à ceux qui les conçoivent et qui les fabriquent de les tester afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de danger. Ces gens-là doivent démontrer qu'ils ont réellement procédé à ces essais. Ils ne peuvent plus s'en laver les mains et dire : « nous ne savons pas exactement ce que fait l'usine en Chine ou ce que contient telle ou telle peinture ». Ils devront être en mesure d'indiquer quels ingrédients entrent dans la composition de la peinture et dans le produit fini qui est vendu au Canada. Autrement dit, ils devront garantir que le produit ne pose aucun danger.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, notre objectif est de prévenir les problèmes. Nous sommes prêts à travailler avec les agences de normalisation dans le but d'établir des normes appropriées pour une vaste gamme de produits de consommation. Il faudra que les industriels soient pleinement informés de ces normes afin qu'ils puissent fabriquer des produits qui y sont conformes. Ils devront tester leurs produits, pas seulement parce que nous l'exigeons, mais aussi pour pouvoir fournir la preuve aux agences de normalisation qu'ils respectent les normes établies. Cela nous donnera une plus grande marge de manœuvre pour déployer nos ressources en fonction des problèmes qui se présentent. Il incombe aux entreprises de s'assurer que les produits qu'elles offrent aux Canadiens ne posent aucun danger; ce n'est pas au gouvernement de faire l'assurance de la qualité de leurs produits.

**M. Ianiro :** Au sujet du revirement dont vous parlez, il s'agit d'un autre pouvoir que le ministre pourra invoquer pour demander que lui soient communiqués les résultats des essais. Il se peut que les essais aient déjà été effectués et que les fabricants et les importateurs aient les résultats en leur possession. Cela ne signifie pas pour autant, et cela mérite d'être précisé, que Santé Canada ne continuera pas de tester des produits dans ses laboratoires.



Presently, we have upwards of 30 regulations under the Hazardous Products Act. Those 30 regulations will continue to exist under the Canada Consumer Products Safety Act. Over a six- or seven-year cycle, we will look at all aspects of those regulations and do target testing at our own accredited lab here in Ottawa. That will continue. Clause 7 allows us to request those test results from manufacturers and importers and to provide those to us. In most cases, they have those readily available. There would be spot checks and testing done to validate the accuracy.

With respect to your question concerning the validity of the tests, the laboratory has standardized test methods available to industry. Basically, these articulate what test methodology, what apparatus, and what type of extraction or equipment we use to carry out our compliance and enforcement testing.

With respect to a time line, in most cases these test reports are already done. In most cases, it is the only way to know the product is compliant with Canadian requirements. With respect to costs, the majority of the industry is already doing it. It is important to note that these powers are only subjected to manufacturers and importers, not to retailers or advertisers. Unless you are a direct importer of record, we do not have the ability to request those test results. From a policy perspective, we would agree that we would not want to be targeting small retailers with what could potentially be costly tests. Then, again, those are the costs of doing business. In some cases, the only way to verify that the products you are importing meet our requirements is to carry out these tests.

**Senator Callbeck:** You say that these tests and studies will be standardized, but how will the federal government ensure that they will be carried out correctly?

**Mr. Glover:** Our point in this is to ensure that they are aware of the standards. As my colleague has indicated, we will do tests to ensure that industry is aware of its responsibility and, through the sampling we do, verify that the process is working. That is the point of the testing we do in our labs.

**The Chair:** We will now move along to Senator Martin, who is from British Columbia. She is the official sponsor of Bill C-6 in the Senate.

**Senator Martin:** Thank you very much for appearing and for the work that you have done. I have two questions. The first question concerns the Charter and constitutional issues. Has the Minister of Justice had a chance to thoroughly review this legislation? Does he feel that these concerns are being addressed?

**Ms. Labelle:** I can confirm that the Department of Justice, on behalf of the Minister of Justice, has assessed the bill for consistency with the Charter. The inspection powers have been thoroughly scrutinized for compliance with section 8 of the Charter. We are satisfied that they meet the appropriate court-established tests.

Nous avons actuellement plus de 30 règlements en vigueur, en vertu de la Loi sur les produits dangereux. Ces règlements continueront d'être appliqués en vertu de la Loi sur la sécurité des produits de consommation. Sur un cycle de six ou sept ans, nous comptons examiner tous les aspects de ces règlements et procéder à des essais ciblés dans notre laboratoire homologué, à Ottawa. Cela ne va pas changer. L'article 7 nous permet de demander aux fabricants et aux importateurs de nous fournir les résultats des essais. Dans la plupart des cas, ils les ont déjà en leur possession. Nous procéderons alors à des vérifications et à des essais ponctuels pour valider l'exactitude de ces résultats.

Pour ce qui est de la validité des essais, et votre question portait là-dessus, le laboratoire a établi des normes qu'elle met à la disposition de l'industrie, à savoir la méthodologie, les appareils et les équipements que nous utilisons pour vérifier la conformité.

Vous avez demandé si un délai avait été prévu. Dans la plupart des cas, les essais ont déjà été faits. C'est le seul moyen, bien souvent, de savoir si le produit est conforme aux exigences canadiennes. En ce qui concerne les coûts, la majorité des entreprises font déjà ces essais. Il convient de souligner ici que ces pouvoirs ne s'appliquent qu'aux fabricants et aux importateurs, pas aux détaillants ou aux publicistes. Si vous n'êtes pas un importateur direct, nous ne pouvons pas vous demander de fournir les résultats des essais. Nous n'avons pas non plus l'intention d'imposer à de petits détaillants des essais potentiellement coûteux. Mais encore une fois, quand on est en affaires, il faut assumer ses responsabilités. Dans certains cas, le seul moyen pour un importateur d'être sûr que les produits qu'il importe répondent à nos critères est d'effectuer lui-même des essais.

**Le sénateur Callbeck :** Vous dites que ces essais et ces études seront normalisés, mais comment le gouvernement fédéral va-t-il s'assurer qu'ils sont effectués correctement?

**M. Glover :** Notre objectif ici est de nous assurer que les entreprises sont informées de ces normes. Comme l'a indiqué mon collègue, nous allons faire des essais ponctuels afin de vérifier que l'industrie assume ses responsabilités et que tout le système marche bien. C'est là l'objectif des essais auxquels nous allons procéder dans nos laboratoires.

**Le président :** Nous allons maintenant laisser la parole au sénateur Martin, qui vient de la Colombie-Britannique. C'est la marraine officielle du projet de loi C-6 au Sénat.

**Le sénateur Martin :** Je vous remercie de comparaître devant le comité. J'ai deux questions à vous poser. La première concerne la Charte et certains problèmes constitutionnels. Le ministre de la Justice a-t-il eu l'occasion d'examiner attentivement ce projet de loi? Estime-t-il qu'on a pris en compte les problèmes constitutionnels que certains ont évoqués?

**Mme Labelle :** Je peux vous confirmer que le ministère de la Justice, au nom du ministre de la Justice, a vérifié que le projet de loi était bien conforme à la Charte. Il a notamment examiné de près la conformité des pouvoirs d'inspection avec l'article 8 de la Charte. Nous sommes d'avis que les dispositions en question satisfont aux critères établis par les tribunaux en la matière.

**Senator Martin:** My second question concerns the other jurisdictions and our interconnected global economy. You stated that other countries such as the U.S. and the EU have already modernized their regimes. In what ways are we behind? How will this help us catch up? You cited an example of the mandatory reporting that is part of the bill. Can you elaborate on some of the other shortfalls that we have here in Canada?

**Mr. Glover:** I have tabled a one-page document that lays out these shortfalls, so I can quickly refer to that as we move through it.

We have the general safety requirement which puts the onus on industry. The current HPA does not have that. The new Bill C-6 would. While the U.S. does not have a general safety requirement, it has the same ability to address unregulated standards. The EU has that same process, the general safety requirement. We are behind in that regard right now. This would bring us up to speed.

Mandatory reporting does not exist within the current HPA. It is proposed under Bill C-6. The U.S. and the EU already have those abilities. The same applies with traceability as it moves through. We do not have traceability requirements, whereas the U.S. and the EU do through document retention. Concerning mandatory corrective action, including recall, we do not currently have that; our major trading partners do. Fines and penalties, we currently have, but we must be on a regulated product, which means going through *Canada Gazette* Part I and Part II. At that time, we have not protected the health of Canadians so we move through voluntary measures. We do not issue fines because that does not work given the pace. We are behind our major trading partners now.

The other point which relates to the last question is third party accreditation and verification. There is also a process in other jurisdictions to allow accredited independent third party certification and testing bodies to do testing on behalf of companies. The government accepts those as it moves forward.

**Senator Dyck:** This bill has many similarities to a bill we dealt with not so long ago on Bill C-11, with human pathogens and toxins. Many of the concerns are similar with respect to the powers of inspectors, and privacy, and so on.

One of the big differences between them is the level of risk. With Bill C-11, it was clear that we were dealing with agents that are infectious and highly toxic. I think then we could relate to the

**Le sénateur Martin :** Ma deuxième question porte sur les autres juridictions et sur l'interconnexion des économies du monde entier. Vous avez dit que d'autres pays comme les États-Unis et l'Union européenne avaient déjà modernisé leurs systèmes. Dans quelle mesure sommes-nous en retard? Le projet de loi va-t-il nous aider à rattraper notre retard? Vous avez donné un exemple avec le système de signalement obligatoire qui fait désormais partie du projet de loi. Pourriez-vous nous donner des précisions sur les autres lacunes que nous avons en ce moment au Canada?

**M. Glover :** J'ai déposé un document d'une page qui décrit justement ces lacunes, et je vais le passer rapidement en revue.

Premièrement, l'exigence générale en matière de sécurité, qui fait peser la responsabilité sur l'industrie, n'existe pas dans l'actuelle Loi sur les produits dangereux, mais elle fait partie du nouveau projet de loi C-6. Les États-Unis n'ont pas cette exigence, mais ils ont la capacité de faire appliquer des normes non réglementées. L'Union européenne a adopté le principe de l'exigence générale en matière de sécurité. L'adoption du projet de loi nous permettra donc de rattraper notre retard dans ce domaine.

Le signalement obligatoire des incidents n'est pas prévu dans l'actuelle Loi sur les produits dangereux, mais il est proposé par le projet de loi C-6. Les États-Unis et l'Union européenne ont déjà ce mécanisme. Il en va de même pour la traçabilité. Nous n'avons pas d'exigence en matière de traçabilité, alors que les États-Unis et l'Union européenne en ont, sous la forme d'un mécanisme de rétention des documents. Pour ce qui est maintenant des mesures correctrices obligatoires, y compris le rappel des produits, nous n'avons pas de mécanisme en place, alors que nos principaux partenaires commerciaux en ont. Quant aux amendes et aux sanctions, nous pouvons actuellement en imposer, mais seulement s'il s'agit d'un produit réglementé, ce qui signifie qu'il faut passer par les parties 1 et 2 de la *Gazette du Canada*. Pour le moment, nous nous contentons de mesures volontaires, ce qui n'est pas suffisant pour protéger la santé des Canadiens. Nous n'imposons pas d'amendes parce que cela ne sert à rien, vu la lenteur de tout le processus. Bref, à l'heure actuelle, nous sommes à la traîne de nos principaux partenaires commerciaux.

En réponse à votre dernière question, j'aimerais dire qu'il existe une procédure d'homologation et de vérification par une tierce partie. Ce mécanisme, qui existe dans d'autres juridictions, permet à des tierces parties indépendantes de tester et d'homologuer des produits pour le compte des entreprises. Le gouvernement accepte cela.

**Le sénateur Dyck :** Le projet de loi ressemble beaucoup à un autre texte que nous avons examiné récemment, le projet de loi C-11, sur les agents pathogènes humains et les toxines. En effet, il y avait les mêmes problèmes au sujet des pouvoirs des inspecteurs, de la protection de la vie privée, etc.

Toutefois, ce qui les distingue, c'est notamment le niveau de risque. Avec le projet de loi C-11, nous avons manifestement affaire à des agents infectieux et extrêmement toxiques, et il nous

necessity for inspectors to have powers to enter to protect the health of Canadians.

If we look at Schedule 2 of Bill C-6, at the prohibited agents, it does not seem to be the same level of risk. How, then, under clause 30, would you decide that there were reasonable grounds to go in and see something and do a recall order? What would constitute reasonable grounds?

**Mr. Glover:** I would like to suggest to the members of the committee that the notion that these are benign risks would not be prudent. We have the unfortunate reality of dealing with Canadians on a daily basis that are subject to harm as a result of consumer products. There are deaths on an annual basis; there are hospitalizations due to injury and there are accidents. When these things are safe, they are wonderful. They make our lives great and we love them, but they do create risk. With unsafe products, we have the unfortunate reality of deaths and accidents.

In terms of ranking OECD compared to other countries, we are not doing as well as some of our major partners in this regard. Hospitalizations due to accident and injury often relate to inappropriate and unsafe consumer products, and unclear instructions that confuse consumers as we move forward. These are not benign.

**Charles Ethier, Director General, Consumer Product Safety Directorate, Health Canada:** It is probably a misconception that consumer products constitute a lesser degree of risk than other products. As Mr. Glover, mentioned, there are unfortunate circumstances related to consumer products that sometimes can lead to death.

The current legislation has some gaps when we compare it to that of our international trading partners. Bill C-6 is intended to address those gaps to allow us to take more timely and effective action when we run into circumstances where toys, for example, constitute a risk of death.

We have had situations like this — for example, yo-yo balls. We have had a recent recall of those types of products in Canada, where they constituted a very real strangulation hazard, as well as other situations where deaths have occurred.

We also have had incidents in the last year or so about children's art kits. Some of the substances used in those art supplies contained the date rape drug. These instances are rare, thankfully; but there are instances where the risks are very real.

We also cannot assume, because of the nature and the number of consumer products — particularly new consumer products — that appear on the market every year, that we can anticipate all the risks associated with them. This legislation is necessary to allow us to take effective action when we do identify those risks. We believe that Bill C-6 will do just that.

a donc été plus facile d'accepter que les inspecteurs se voient confier les pouvoirs nécessaires pour protéger la santé des Canadiens.

Si l'on en juge par l'Annexe 2 du projet de loi C-6, qui donne une liste des produits interdits, le niveau de risque n'est pas tout à fait le même. Par conséquent, comment un inspecteur va-t-il pouvoir décider, en vertu de l'article 30, qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un produit est dangereux et qu'il doit en ordonner le rappel? Qu'est-ce qui constitue des motifs raisonnables?

**M. Glover :** Permettez-moi de vous dire qu'il serait imprudent de croire qu'il s'agit là de risques bénins. Nous constatons malheureusement chaque jour que des Canadiens sont victimes des effets nocifs de produits de consommation dangereux. Certains en meurent, d'autres subissent des blessures ou sont victimes d'accidents.

D'après le classement effectué par l'OCDE, nous ne performons pas aussi bien dans ce domaine que certains de nos principaux partenaires commerciaux. Des hospitalisations sont souvent causées par des accidents et des blessures liés à des produits de consommation inappropriés et dangereux, sans parler des modes d'emploi imprécis qui sèment la confusion chez les consommateurs. Ce ne sont donc pas des risques bénins.

**Charles Ethier, directeur général, Direction de la sécurité des produits de consommation, Santé Canada :** C'est une erreur de penser que les produits de consommation présentent moins de risques que d'autres produits. Comme l'a dit M. Glover, il arrive malheureusement que des produits de consommation provoquent la mort.

La loi en vigueur contient des lacunes par rapport au dispositif législatif de nos principaux partenaires commerciaux. Le projet de loi C-6 vise à y remédier en nous permettant d'intervenir de façon plus rapide et plus efficace lorsqu'un jouet, par exemple, met la vie des enfants en danger.

Nous avons eu des cas de ce genre, souvenez-vous des balles de type yo-yo. Elles ont fait l'objet d'un rappel au Canada, car les enfants qui les utilisaient risquaient sérieusement de s'étrangler avec. Il y a eu d'autres cas de ce genre, qui ont causé des morts.

Il y a eu aussi des incidents, l'année dernière je crois, avec du matériel artistique destiné aux enfants, car certaines substances contenaient la fameuse drogue du viol. Ces cas sont rares, heureusement, mais les risques sont parfois très réels.

Nous ne pouvons pas prétendre non plus, vu la nature et le nombre des produits de consommation qui arrivent sur le marché chaque année — surtout les nouveaux produits de consommation — que nous pouvons anticiper tous les risques qui y sont associés. Ce projet de loi est nécessaire car il nous permettra de prendre les mesures nécessaires pour appréhender ces risques. Nous sommes convaincus que ce texte est l'instrument dont nous avons besoin.

**Mr. Glover:** The question was how do we prioritize risk? Because of the training inspectors go through — policy manuals, guidance and other documents — we would not say there is a labelling problem and demand a recall. There are simple fixes that we understand and industry understands; a simple label added to the product corrects it, which is very straightforward.

We have sophisticated methodologies that allow us to triage and prioritize the risk. If it is a problem with instructions, it is a simple corrective intervention. If there is a broken part, do not recall the product; issue a new part and replace it.

Many issues can be dealt with through training, experience, protocols and through the track record of the industry in terms of its ability to respond to these concerns and the severity of the problems. Obviously, our greatest concern is for young children who are completely vulnerable to safe design. From there, we see loss of limbs, fingers and that sort of thing because of inappropriate use; and we work our way back. From that, based on the level of risk we assess to the product, we determine the appropriate interventions.

I point out that without Bill C-6, we would not have the power of recall. Right now, that is something we must negotiate on a voluntary basis, which can be quite time-consuming. The biggest criticism we face is we are too slow to act when necessary to protect the health of Canadians. That is an important element when facing the most severe risks.

**Senator Munson:** While we have been sitting here and listening to your expertise, which is appreciated, most of us have received emails on our BlackBerry phones. Since sitting here, I have received about half a dozen emails about the constitutional aspect of Bill C-6.

What people are saying — and I think we have to try to answer part of this question today — is that the denial of due process of law being employed in Bill C-6 is unconstitutional.

I will read one of the emails into the record:

Dear Senator,

The denial of due process of law being employed in Bill C-6 is unconstitutional. According to the book of criminal procedure, the Charter of Rights and Freedoms and the Constitution Act are the supreme laws of this country and any legislation that voids our rights is “of no force or effect.” Why is our government not only passing an unconstitutional law, but fast-tracking it too? How can we trust that this legislation is for the good of the nation and all its citizens when such manoeuvring is being used to pass it? This bill must not be passed. It is unconstitutional, illegal and treasonous. You, as senators, are there to protect us and not to take our rights away.

**M. Glover :** Vous voulez savoir comment nous mesurons le risque? Je vous dirai que lorsque les inspecteurs constatent qu’il y a un problème au niveau de l’étiquetage, ils ne vont pas ordonner pour autant un rappel du produit. Les mesures à prendre pour corriger le problème sont relativement simples, et il suffit souvent d’ajouter une étiquette au produit.

Nous avons des méthodes sophistiquées qui nous permettent de catégoriser et de mesurer les risques. Si le problème concerne le mode d’emploi, il est facile d’y remédier. Si une pièce est défectueuse, il n’est pas nécessaire de rappeler le produit; il suffit de fabriquer une nouvelle pièce qui remplacera la pièce défectueuse.

Beaucoup de problèmes peuvent se régler grâce à la formation, à l’expérience, aux protocoles et à la capacité de l’industrie de réagir rapidement. Bien sûr, notre plus gros souci concerne les jeunes enfants qui, eux, sont extrêmement vulnérables face à des produits dangereux. Certains ont perdu un membre ou un doigt parce qu’ils avaient mal utilisé un produit. Nous déterminons les interventions appropriées en fonction du niveau de risque d’un produit.

J’attire votre attention sur le fait que, sans le projet de loi C-6, nous n’aurons pas le pouvoir de rappeler un produit. À l’heure actuelle, le rappel d’un produit doit être négocié avec l’entreprise, sur une base volontaire, et cela peut prendre du temps. On nous reproche souvent de tarder à intervenir lorsqu’il s’agit de protéger la santé des Canadiens. C’est donc un élément important lorsque nous faisons face à des risques particulièrement élevés.

**Le sénateur Munson :** Je vous remercie de nous faire part de votre expertise, mais pendant que nous vous écoutons, la plupart d’entre nous recevons des messages sur notre BlackBerry. Personnellement, depuis le début de la séance, j’en ai reçu une demi-douzaine au sujet des aspects constitutionnels du projet de loi C-6.

Les gens estiment — et je pense qu’il va falloir trouver une réponse à ces questions aujourd’hui — que le projet de loi C-6 prévoit une application non régulière de la loi, et que cela est anticonstitutionnel.

Permettez-moi de lire l’un des courriels que j’ai reçus :

Sénateur,

L’application non régulière de la loi qui est prévue dans le projet de loi C-6 est anticonstitutionnelle. Selon le livre de procédure pénale, la Charte des droits et libertés et la Loi constitutionnelle sont les lois suprêmes du pays, et toute loi qui enfreint nos droits est « inopérante ». Le gouvernement essaie de faire adopter une loi anticonstitutionnelle, et pendant qu’il y est, pourquoi n’utilise-t-il pas la voie accélérée? Comment pouvons-nous croire que ce projet de loi sert les intérêts de la nation et de ses citoyens si on recourt à ce genre de manœuvres pour le faire adopter? Ce projet de loi ne doit pas être adopté. Il est anticonstitutionnel et illégal et constitue un acte de trahison. Votre rôle, sénateurs, est de nous protéger, pas de bafouer nos droits.

I do not necessarily share any of these views, but these are the views we are receiving. That is one of the reasons, besides privacy, why people are around this table.

You have said that the minister is satisfied on surviving a Charter challenge. Can you alleviate some of the concerns of those thousands of people sending us these emails, which we have to address?

**Mr. Glover:** I cannot resist — has anyone received an email about the wonderful performance I have been providing today? No, I did not think so.

I do not mean to make light of the issue. We are aware of a very active lobby group that is concerned about certain elements of this bill and has mobilized quite effectively. In today's society, with all of the different tools that are available — form letters and others — they have been very effective in bringing forward some fairly fundamental concerns.

I would turn to the information I have left with senators, to try to address what we understand are their questions and what we believe are appropriate responses to those questions.

The short answer is the simple fact that those industries that are involved in producing safe products support this; they are not concerned. They understand they work in a regulated industry and that government oversight — not intervention, but oversight — is necessary to ensure that the systems they are using work so that Canadians and Canadian businesses can have confidence that the products they sell to Canadians or that they export are safe, not just for Canadians but for consumers in the other markets they will export into. Things like the general safety prohibition, the inspections we do, which are to ensure compliance that the system is working, are valid and appropriate as we move through this legislation.

I cannot conjecture why people are so concerned. If they are making safe products and are able to demonstrate that those products are safe, we will have no issue with them. We have no issue in kicking down anyone's doors, of walking in and seizing products haphazardly or randomly. We are interested in ensuring consumers have access to safe products, and working with the industries to do that in an effective way.

**The Chair:** We just want to make sure that the writing of the law matches your intent.

**Mr. Glover:** I did not want to be repetitive, but we believe it does. There are powers in here that we use to protect animals; and we are saying that humans should have that same level of protection.

**The Chair:** I will go to the solicitor on this constitutional question.

**Ms. Labelle:** To go to the point about the constitutionality of the bill, I would like to first set out for you the fact that we are dealing with two aspects within the same bill. There is the use of criminal law power; that is one thing.

Je ne partage pas nécessairement cette opinion, mais voilà le genre de commentaires qu'on reçoit. C'est l'une des raisons, en plus de la protection de la vie privée, pour lesquelles nous sommes réunis ici.

Vous avez dit que le ministre était confiant de sortir gagnant d'une contestation du projet de loi en vertu de la Charte. Que nous conseillez-vous de répondre à ces milliers de gens qui nous envoient ce genre de courriels?

**M. Glover :** Je ne peux pas résister à la tentation de vous demander si l'un d'entre vous a reçu un courriel sur ma superbe performance aujourd'hui? Personne, sans doute.

Loin de moi l'idée de prendre les choses à la légère. Nous savons qu'un lobby très actif s'oppose à certaines dispositions du projet de loi et qu'il est bien organisé. Dans notre société d'aujourd'hui, avec tous les outils qui existent — que ce soient des lettres types ou autres —, il est possible de bien s'organiser pour faire connaître ses préoccupations.

Quant aux réponses qu'il faut leur donner, je vous conseille de leur communiquer les informations que je vous ai données. Je pense que ce sont des réponses appropriées à leurs questions.

En fait, la réponse est simple : les entreprises qui fabriquent des produits sûrs appuient ce projet de loi; il ne les préoccupe pas. Elles savent qu'elles opèrent dans un secteur réglementé, et que le gouvernement doit exercer une surveillance — pas intervenir, mais surveiller — pour s'assurer que les systèmes fonctionnent afin qu'elles soient assurées que les produits qu'elles vendent aux Canadiens ou qu'elles exportent à l'étranger sont sûrs, pas seulement pour les Canadiens mais aussi pour les consommateurs des autres pays vers lesquels elles exportent. Les dispositifs que nous mettons en place, comme l'exigence générale en matière de sécurité et les inspections que nous faisons pour nous assurer que le système fonctionne, sont tout à fait légaux et appropriés.

J'ai du mal à comprendre pourquoi les gens sont si inquiets. S'ils fabriquent des produits sûrs et qu'ils peuvent démontrer qu'ils le sont, nous n'aurons aucun problème avec eux. Notre objectif n'est pas de forcer des portes pour saisir des produits au hasard. Nous cherchons au contraire, en collaboration avec l'industrie, à garantir aux consommateurs que les produits qu'ils achètent sont sans danger.

**Le président :** Nous essayons simplement de nous assurer que le libellé de la loi reflète bien vos intentions.

**M. Glover :** Au risque de me répéter, je dirai que oui. Nous avons des pouvoirs que nous pouvons invoquer pour protéger les animaux; nous estimons que les êtres humains devraient bénéficier du même niveau de protection.

**Le président :** J'aimerais savoir ce qu'en pense l'avocate ici présente.

**Mme Labelle :** Pour ce qui est de la constitutionnalité du projet de loi, je me dois de préciser d'emblée que la question comporte deux aspects. D'un côté, il y a le recours à des sanctions pénales.

When we are speaking of inspectors, we are talking about an administrative process aimed at achieving compliance. The individual's liberty is never at stake. They are never in a position where they will face imprisonment because of non-compliance. That would happen only if it became criminal in nature.

The standards with respect to due process in the context of administrative action and achieving compliance are different than those used in the criminal law process. In both cases there is due process. In the instance of an administrative action and obtaining compliance, that inspector's behaviour is reviewable by the Federal Court of Canada. That is due process. If it crosses the line into the area of criminal activity, due process is ensured by the Criminal Code and the courts that administer criminal law.

**The Chair:** Earlier you talked about Charter compliance. Can you provide the committee with a written copy of the opinion that Bill C-6 is constitutionally compliant?

**Ms. Labelle:** I will follow that up with my colleagues.

**The Chair:** It would help us to provide responses on the issue.

**Senator McCoy:** I believe you are sincere in that you do not intend to do this or that and that you have only the best intentions. My question is: Why would we entrust Health Canada with extraordinary powers given its track record of failing Canadians time and time again over the last decade? How have you demonstrated that we should trust you to exercise your discretion in a way that is reasonable when we have seen it fail to be reasonable in instance after demonstrated instance over the past decade?

**Mr. Glover:** I thank the senator for her very direct question. Quite frankly, my simple response is: Have us back. Take a look at what we have done and how we have used these powers. We know that through globalization and the pace of innovation, these are powers that other jurisdictions feel are important to protect their citizens. We think that Canadians should be afforded the same level of protection.

We exist in a post-market environment and through elements like mandatory reporting, we will figure out where the problems are, where we will focus our interventions. I would be happy to report back on how we use these powers in line with that direct link. We will be targeted and deliberate. It will be driven by the evidence around the problems that come to us in terms of compliance and complaints from consumers, all toward protecting the health and safety of Canadians.

Lorsqu'on parle d'inspecteurs, cela signifie qu'on a mis en place un processus administratif pour vérifier la conformité. La liberté individuelle n'est jamais en jeu. Jamais un individu ne fera de la prison pour non-conformité, sauf si cette non-conformité devient pénale.

Les normes relatives à l'application régulière de la loi dans le contexte d'une intervention administrative visant à vérifier la conformité sont différentes des normes qu'on utilise dans une procédure pénale. Dans les deux cas, il y a application régulière de la loi. Dans le cas d'une intervention administrative visant à vérifier la conformité, le comportement de l'inspecteur peut être porté à l'attention de la Cour fédérale du Canada. C'est l'application régulière de la loi. Si ledit comportement dépasse une certaine limite et devient une activité pénale, cela ressort du Code criminel et des tribunaux. Il y a donc toujours application régulière de la loi.

**Le président :** Tout à l'heure, vous avez parlé de la conformité avec la Charte. Pouvez-vous communiquer au Comité un avis écrit attestant que le projet de loi C-6 est constitutionnel et conforme à la Charte?

**Mme Labelle :** Je m'en occuperai avec mes collègues.

**Le président :** Cela nous aidera à répondre aux gens.

**Le sénateur McCoy :** Je suis sûr que vous êtes sincères et que vous n'avez pas l'intention de commettre des actes illégaux, et qu'en fait, vous êtes animés des meilleures intentions. Permettez-moi quand même de vous poser la question suivante : pourquoi devrions-nous confier des pouvoirs aussi extraordinaires à Santé Canada étant donné le nombre incalculable de fois où ce ministère a failli à ses devoirs au cours des 10 dernières années? Comment pouvez-vous nous convaincre que vous saurez exercer d'une façon raisonnable les pouvoirs qui vous sont confiés alors que nous avons eu maintes preuves du contraire au cours des 10 dernières années?

**M. Glover :** Je remercie le sénateur de cette question très directe. Très franchement, ma réponse est simple : réinvitez-nous et faites-nous confiance. Voyez ce que nous avons fait et comment nous avons exercé les pouvoirs qui nous ont été confiés. Nous savons qu'avec la mondialisation et le rythme des innovations, ce sont là des pouvoirs que d'autres juridictions ont jugé important d'avoir pour protéger leurs propres citoyens. Nous estimons que les Canadiens devraient avoir le même niveau de protection.

Nous opérons dans un marché mondial, et avec des instruments comme le signalement obligatoire, nous serons en mesure de savoir où il y a des problèmes et de cibler nos interventions en conséquence. Je serais ravi de vous faire un rapport sur la façon dont nous avons exercé ces pouvoirs. Nos interventions seront ciblées et délibérées. Elles seront déclenchées par des preuves que nous aurons recueillies au sujet de la non-conformité d'un produit ou par des plaintes des consommateurs, l'objectif étant toujours de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

I would suggest to the committee that we have been deeply criticized for being far too slow in dealing with these issues. Consumers want greater protection. The first questions my colleagues have to deal with are: What did you know? When did you know it? Why did it take so long to do something about it? Canadians want and expect more from their government when there is a problem. They would like us to stay out of the way when there is not a problem. Through mandatory reporting, we will be able to target our interventions.

**Senator Day:** I have many issues with respect to this proposed legislation. I have asked many questions and we have been working on clarifying some of those points, and I thank them for that cooperation.

There is quite a bit of material that I have not had a chance to review. Given the short time we have, we cannot go through the various areas of the bill. I will express my general concerns. I think this bill goes much further than it needs to go. You have admitted to that by saying that there will be regulations indicating that certain charities will not be covered.

I believe that you have cast the net far too broadly to achieve the intent of the bill. Everyone at this table supports the general purpose of the bill — to update consumer product safety legislation and the Hazardous Products Act, which has been around for a long time.

The administrative process with respect to inspectors causes me a great deal of concern. You said that this is mainly about people who are in business but there are many examples of dealing with people who are not in business. These sections could be interpreted to include the hitting of someone with a fry pan whereby the person who bought the fry pan would have to file an incident report. The wording is so broadly cast that it does not exclude those situations. The way you seem to exclude them is simply to say, trust us; we will not go after those people. That causes us a great deal of concern. You said that you could satisfy us by having you back. We should have you appear before the committee again so that we can review some of the specific points in the bill.

**The Chair:** We will indeed.

I have two quick questions. In clause 23, the word “thing” appears. What is the definition of “thing?” I do not see it defined in the bill. Clause 37 refers to the Statutory Instruments Act. I am trying to understand why part of this bill would be exempt from application of the Statutory Instruments Act. That bothers me.

**Senator Day:** Chair, in the interest of time I can give you the definition of “thing.” I am a little concerned because I must leave to chair a committee.

**The Chair:** If you would give us a quick answer we will be out of here in five minutes, to both those questions.

J'aimerais ajouter qu'on nous a fortement reproché de réagir trop lentement. Les consommateurs veulent être mieux protégés. Les premières questions auxquelles mes collègues doivent souvent répondre sont : que savez-vous? quand l'avez-vous appris? pourquoi avez-vous tant tardé à intervenir? Les Canadiens veulent que leur gouvernement intervienne davantage lorsqu'il y a un problème. Par contre, ils ne veulent pas nous voir quand il n'y a pas de problème. Avec le système de signalement obligatoire, nous serons en mesure de cibler nos interventions.

**Le sénateur Day :** J'ai beaucoup de problèmes avec ce projet de loi. J'ai déjà posé beaucoup de questions pour lesquelles j'ai obtenu certains éclaircissements, ce dont je vous remercie.

Il y a pas mal de documents que je n'ai pas eu le temps de lire, car étant donné le peu de temps dont nous disposons, nous ne pouvons pas examiner à fond toutes les dispositions du projet de loi. De façon générale, j'estime que ce projet de loi va beaucoup plus loin que cela n'est nécessaire. Vous l'avez reconnu en annonçant que des règlements exempteraient certains organismes caritatifs de l'application de ce projet de loi.

À mon avis, vous ratissez beaucoup trop large. Tout le monde ici appuie l'objectif général du projet de loi, qui est d'actualiser la législation sur les produits de consommation et la Loi sur les produits dangereux, laquelle est en vigueur depuis déjà pas mal de temps.

Le processus administratif qui est proposé, avec le recours aux inspecteurs, me préoccupe beaucoup. Vous avez dit que ces gens-là inspecteraient principalement des entreprises, mais il y aura certainement beaucoup de cas où il ne s'agira pas d'entreprises. Supposons qu'une personne en frappe une autre avec une poêle à frire. Selon les dispositions actuelles, celui qui a acheté la poêle à frire pourrait fort bien devoir soumettre un rapport d'incident. Le libellé est tellement vague qu'il n'exclut pas ce genre de situation. Dans votre esprit, ces situations sont exclues, et vous nous demandez tout simplement de vous faire confiance, que vous n'irez pas poursuivre ces gens-là. Mais cela nous préoccupe beaucoup. Vous nous avez proposé de vous réinviter devant notre comité, et c'est sans doute ce que nous devrions faire afin que nous puissions examiner ensemble certaines dispositions précises de ce projet de loi.

**Le président :** Tout à fait d'accord.

J'aimerais poser deux petites questions. À l'article 23, on emploie le mot « chose ». Quelle est la définition de « chose »? Je ne la vois pas dans le projet de loi. L'article 37 fait référence à la Loi sur les textes réglementaires. J'essaie de comprendre pourquoi une partie de ce projet de loi ne tombe pas sous le coup de la Loi sur les textes réglementaires. Cela me préoccupe.

**Le sénateur Day :** Monsieur le président, pour gagner du temps, je vais vous donner la définition du mot « chose ». Je suis un peu pressé car je dois aller présider un autre comité.

**Le président :** Si vous répondez rapidement à mes deux questions, nous pourrions être sortis d'ici dans cinq minutes.

**Mr. Glover:** With respect to a number of the assertions made by the senator, this applies to commercial activity. I will give you an example. Knives are sharp. They are meant to cut things. We will not say that they break the general safety requirement. Courts can interpret these concepts. They are understood and are subject to interpretation. It applies to commercial activities, the sale of a product as it moves forward in transaction, the importation and the manufacturing.

**Senator Day:** You should tell everyone the definition of “sell.” When you talk about the sale of a product, you have to look at the definition of what is meant by “sell.” To say simply that it deals with the commercial sale of a product skims over the whole issue. The definition of “sell” in the bill is so broad that a sale does not even have to be for commercial purposes. It could be a yard sale or your church bazaar.

**Mr. Glover:** With respect, all of those are covered. We do warnings every year; please do not sell baby walkers because they are prohibited. Yet, people try to sell products that are regulated or prohibited at flea markets and garage sale every year. A transaction occurs with the sale of an item, which means that commerce is occurring; and we want to prevent the continued sale of unsafe products.

If you are in possession of a crib that has been recalled because it is no longer safe, do we want it to be sold for \$5 at the end of someone’s laneway? No.

**Senator McCoy:** No, but do we want you interfering in our lives? No.

**The Chair:** We are trying to find out the definition of “thing.” Is it the same as an “article”?

**Senator Day:** It is not defined.

**Ms. Labelle:** This is a drafting convention; we used the word “thing” to capture both “article,” which is a defined term, and “conveyances.”

**The Chair:** What about the Statutory Instruments Act?

**Ms. Labelle:** The Statutory Instruments Act applies to interim orders and regulations made under this act. It does not apply to an inspector’s order, an inspector’s order being a specific thing and not being a rule of general application.

The interim orders and the regulations made pursuant to the interim orders are exempted from section 3, which is registration, and section 9, which are deeming provisions with respect to coming into force. There are very practical reasons for those exemptions. They are so that under the circumstances, the government can act as expeditiously as possible. However, the orders and the regulations when they are confirmed by the GIC remain permanently referred to the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations. They need to meet the publication requirements.

**M. Glover :** Malgré les affirmations qu’a faites le sénateur, je peux vous confirmer que ces dispositions s’appliquent aux activités commerciales. Permettez-moi de vous donner un exemple. Un couteau, c’est tranchant. Ça sert à couper des choses. Mais nous n’allons pas déclarer pour autant qu’un couteau contrevient à l’exigence générale en matière de sécurité. Les tribunaux sont en mesure d’interpréter ces concepts, qui sont compris et qui font l’objet d’une interprétation. Ces dispositions s’appliquent donc aux activités commerciales, c’est-à-dire à la fabrication, à l’importation et à la vente d’un produit.

**Le sénateur Day :** Dans ce cas, donnez-nous la définition de « vendre ». Quand vous parlez de la vente d’un produit, il faut savoir ce que vous entendez par « vendre ». Si vous vous contentez de parler de la vente commerciale d’un produit, vous ne faites que survoler la question. La définition de « vendre » est tellement vague dans le projet de loi qu’elle n’exige même pas une fin commerciale. Autrement dit, il pourrait s’agir d’une vente de garage ou d’un bazar caritatif.

**M. Glover :** Permettez-moi de vous dire que ces activités-là sont couvertes. Chaque année, nous avertissons les gens de ne pas vendre des marchettes pour bébés, car elles sont interdites. Et malgré cela, les gens essaient de vendre des produits réglementés ou interdits dans les marchés aux puces ou les ventes de garage. Il y a transaction lorsqu’il y a vente d’un produit, ce qui est une activité commerciale. Nous voulons tout simplement empêcher que des produits dangereux continuent de se vendre.

Si quelqu’un est en possession d’un lit d’enfant qui a fait l’objet d’un rappel parce qu’il est dangereux, allez-vous l’encourager à le vendre pour cinq dollars à sa prochaine vente de garage? Non.

**Le sénateur Day :** Non, en effet, mais je ne suis pas plus d’accord pour que vous vous immisciez dans ma vie quotidienne.

**Le président :** Nous essayons de trouver la définition du mot « chose ». Est-ce la même chose que « article »?

**Le sénateur Day :** Ça n’est pas défini.

**Mme Labelle :** C’est une convention d’écriture. Nous avons employé le mot « chose » pour englober le mot « article », qui est défini, et le mot « moyen de transport ».

**Le président :** Et la Loi sur les textes réglementaires?

**Mme Labelle :** La Loi sur les textes réglementaires s’applique aux arrêtés d’urgence et aux règlements d’application de la loi. Elle ne s’applique pas à l’ordre donné par un inspecteur, lequel ordre est une chose spécifique et non une règle d’application générale.

Les arrêtés d’urgence et les règlements d’application des arrêtés d’urgence sont exemptés de l’article 3, qui porte sur l’enregistrement des règlements, et de l’article 9, qui porte sur l’entrée en vigueur des règlements, et ce, pour des raisons d’ordre pratique. En effet, cela permet au gouvernement, dans certaines circonstances, d’intervenir le plus rapidement possible. Par contre, une fois confirmés par le GEC, les arrêtés et les règlements sont renvoyés au Comité mixte permanent de l’examen de la réglementation, qui vérifie qu’ils satisfont aux exigences de publication.



If we are dealing with regulations that are already to be tabled in the house, they get Parliament's oversight before it is made, and they will have Parliament's oversight again after it is made.

**Senator Banks:** Page 22, clause 37(3) says:

(3) An interim order is exempt from the application of sections 3 and 9 of the Statutory Instruments Act.

Does this bill not say that?

**Ms. Labelle:** Yes, and I did confirm that they are exempt from section 3 and section 9, but they are not exempt from the totality or from the entire Statutory Instruments Act. It is for two very limited purposes.

**Senator Day:** The definition of "sell" includes "... distribute to one or more persons, whether or not distribution is made for consideration . . ." When you hear the word "sell," you have to think of the definition that this bill has for the word "sell," not the normal word that you would think of for the word "sell."

**Mr. Glover:** If I may respond, I am not trying at all to be argumentative. We do have instances where industry willingly gives product away, and we do not want unsafe product to be exempt from this simply because it is given away. If it is not appropriate for sale, then the company must deal with it, take the corrective action and not simply give it away.

**The Chair:** On that note, we have to wrap up for today, but we would like you to come back and we will continue on with the questioning.

**Senator Pépin:** When will we discuss the translation?

**The Chair:** Any time Senator Pépin. I would have had you down for that question. In any event, we will get a chance to explore further when we have these witnesses back.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Wednesday, October 28, 2009

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4 p.m. to examine Bill C-6, An Act respecting the Safety of Consumer Products.

**Senator Art Eggleton** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

Today, we continue with our hearing on Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products.

We have representatives of four organizations before us. Option Consommateurs is represented by Geneviève Reed, Head of Research and Representation Services. She has also been on

S'il s'agit de règlements qui ont déjà été déposés devant la Chambre, il y a un contrôle parlementaire avant et après.

**Le sénateur Banks :** À la page 22, le paragraphe 37(3) dispose que :

L'arrêté est soustrait à l'application des articles 3 et 9 de la Loi sur les textes réglementaires.

C'est bien ce que dit le projet de loi, n'est-ce pas?

**Mme Labelle :** Oui, et j'ai bien dit qu'ils étaient exemptés des articles 3 et 9; toutefois, ils ne sont pas exemptés de toute la Loi sur les textes réglementaires. L'exemption s'applique à ces deux articles précis.

**Le sénateur Day :** La définition de « vendre » comprend « [...] fournir à une ou plusieurs personnes, pour une contrepartie ou non [...] ». Quand vous entendez le mot « vendre », il faut penser à la définition qu'en donne ce projet de loi et pas au sens normal que vous lui donneriez.

**M. Glover :** Croyez-moi, je n'essaie pas d'entamer un débat, mais nous avons tous en tête des exemples où l'industrie distribue des produits gratuitement. Par conséquent, nous ne voulons pas que des produits dangereux soient exemptés de ce projet de loi simplement parce qu'ils ont été distribués gratuitement. Si un produit n'est pas bon pour la vente, l'entreprise doit prendre des mesures, mais elle ne doit pas le distribuer gratuitement.

**Le président :** Sur cette note, je vous propose de conclure notre réunion d'aujourd'hui, mais nous allons vous réinviter car nous avons d'autres questions à vous poser.

**Le sénateur Pépin :** Quand allons-nous parler de la traduction?

**Le président :** Quand vous voulez, sénateur Pépin. J'avais déjà votre nom sur ma liste pour cette question, mais nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque ces témoins comparaitront à nouveau.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le mercredi 28 octobre 2009

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 16 heures pour étudier le projet de loi C6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

**Le sénateur Art Eggleton** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Nous poursuivons donc aujourd'hui l'audience sur le projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

Des représentants de quatre organismes viendront témoigner. Option Consommateurs est représenté par Geneviève Reed, responsable au service de recherche et de représentation. Elle a

the government's Electronic Commerce Task Force. The Canadian Consumer Product Safety Coalition is represented by Warrington Ellacott, Vice-Chair, Canadian Appliance Manufacturers Association, Electro-Federation Canada. Mr. Ellacott has more than 20 years of experience in product development, business leadership and marketing for tier 1 durable goods and consumer electronic product companies. The Canadian Toy Association is represented by Peter Irwin, Director of the Canadian Toy Association Board. He is a chartered accountant and President of Irwin Toy. The Consumer Specialty Products Association is represented by Shannon Coombs, President.

**Shannon Coombs, President, Canadian Consumer Specialty Products Association:** Good afternoon, honourable senators. It is a pleasure to be here today to support Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products. My name is Shannon Coombs and I am President of the Canadian Consumer Specialty Products Association, CCSPA. I have proudly represented this industry for 10 years. Our accomplishments as a proactive and responsible industry will be clearly visible as I make our presentation.

CCSPA is a national trade association that represents 46 member companies across Canada. We are collectively a \$20 billion industry directly employing 12,000 Canadians in 100 facilities. Our companies manufacture, process, package and distribute consumer, industrial and institutional specialty products such as soaps and detergents, domestic pest control products, aerosols, hard surface disinfectants, deodorizers and automotive chemicals.

I provided the clerk with copies of our one page document that has a picture of our products. I am sure many of you use these products every day.

Why are we here? The health and safety of Canadians is a priority for all CCSPA members and we support this legislation. Our member companies are leaders in the responsible use of chemicals for consumer and institutional products in Canada. We are committed to the appropriate and safe use of our products. Over the past year, we have announced various and exciting initiatives such as our recent "William, Won't You Wash Your Hands?" resource kit that is a targeted hand washing campaign for three- to five-year-olds. We partnered with the Canadian Institute of Child Health and the Public Health Agency of Canada to distribute 12,000 kits to childcare facilities across the country. Senators received this kit in May and were asked to donate them to a favourite daycare or facility of your choice.

également fait partie du Groupe de travail gouvernemental sur le commerce électronique. La Canadian Consumer Product Safety Coalition est représentée par Warrington Ellacott, vice-président, Association canadienne des fabricants de gros appareils ménagers, et Électro-Fédération Canada. M. Ellacott compte plus de 20 ans d'expérience de la mise au point de produits, de leadership dans le monde des affaires et de marketing pour des sociétés qui fabriquent des biens durables et des produits électroniques de consommation de première catégorie. L'Association canadienne du jouet est représentée par Peter Irwin, membre du conseil d'administration de l'Association canadienne du jouet. Il est comptable agréé en plus d'être président d'Irwin Toy. L'Association canadienne de produits de consommation spécialisés est représentée par Shannon Coombs, présidente.

**Shannon Coombs, présidente, Association canadienne de produits de consommation spécialisés :** Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. C'est avec plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui pour soutenir le projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation. Je m'appelle Shannon Coombs et je suis présidente de l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés, l'ACPCS. Je représente cette industrie avec fierté depuis dix ans. Vous verrez clairement quelles sont nos réalisations à titre d'industrie proactive et responsable à mesure que je présenterai notre exposé.

L'ACPCS est une association commerciale nationale dont les 46 entreprises membres à l'échelle du pays constituent une industrie de 20 milliards de dollars qui emploie directement 12 000 personnes dans une centaine d'installations. Ces entreprises fabriquent, traitent, emballent et distribuent des produits spécialisés destinés aux consommateurs, à l'industrie et aux établissements, notamment des savons et des détergents, des produits antiparasitaires, des aérosols, des désinfectants pour surfaces dures, des désodorisants et des produits chimiques pour les automobiles.

J'ai remis au greffier des copies de mon document d'une page qui contient une photo de nos produits. Je suis certaine que bon nombre d'entre vous utilisez ces produits chaque jour.

Pourquoi sommes-nous ici? La santé et la sécurité des Canadiens est la priorité de tous les membres de l'ACPCS, et nous appuyons le projet de loi. Ses entreprises membres sont des chefs de file sur le plan de l'utilisation responsable des produits chimiques contenus dans les produits destinés aux consommateurs et aux établissements du Canada. Nous nous faisons un devoir d'assurer une utilisation appropriée et sécuritaire de nos produits. Au cours de la dernière année, nous avons annoncé diverses initiatives formidables, dont la trousse « Vincent, veux-tu te laver les mains? » publiée récemment, qui est utilisée dans le cadre d'une campagne ciblée de sensibilisation à l'importance du lavage des mains chez les trois à cinq ans. Nous nous sommes associés à l'Institut canadien de la santé infantile et à l'Agence de santé publique du Canada pour distribuer 12 000 trousseaux dans des installations de garde d'enfants partout au pays. Les sénateurs l'ont reçue en mai, avec la requête de l'offrir à une installation ou un service de garde de leur choix.

We have also announced the voluntary lowering of phosphorus in automatic dishwasher detergent. We have a communication campaign initiative explaining the benefits of concentrated products such as bleach and fabric softener. I am sure many of you have the 2X or 3X products. In addition, last year we announced a voluntary ingredient communication initiative allowing companies to disclose all ingredients on product labels and our manufacturer's websites. The program starts January 1, 2010. It will include air care, automotive, cleaning, polishes and floor maintenance products.

Are CCSPA member ingredients and products regulated? Yes. Canadians can be confident that the products are safe as the products they purchase have had various levels of government review and oversight. That oversight depends on the product.

In Canada, all of the substances in products such as laundry liquid detergents, fabric softeners and dishwashing liquids have had either a new substance notification under CEPA or a review of the existing substances under the chemical management plan. If any of the types of products make claims such as "kills 99.9 per cent of germs," then they are also regulated under the Food and Drugs Act. This includes such products as disinfectants.

In addition, the Consumer Chemicals and Containers Regulations, CCCR, under the Hazardous Products Act regulates the label on the product. The foundation of the regulation is science. It is a hazard classification, but provides for risk communication. The regulation has provided appropriate, precautionary labelling for the last 39 years. It was modernized in 2001 and continues to be an excellent vehicle and regulatory tool to communicate risk to Canadians.

Elements of CCCR extend to other consumer products such as cosmetics, food and pest control. These labelling regulations will reside under Bill C-6 if proclaimed. Given the diversity of the products types, we are subjected to various laws and their regulations such as the Canadian Environmental Protection Act, the Pest Control Products Act and the Food and Drugs Act.

We believe our experience is beneficial to this committee as we have been actively involved in the modernization of these other important pieces of legislation. When the bill was being debated before the House of Commons, we appeared before the committee to seek a provision for a ministerial advisory council. We were pleased when all the parties agreed to the addition of the minister's advisory council. Our experience at councils such as the one under the Pest Control Products Act, of which I am a

Nous avons aussi annoncé la réduction volontaire de la quantité de phosphore dans le savon pour lave-vaisselle. Nous avons une initiative qui prend la forme d'une campagne de communication et qui explique les avantages des produits concentrés comme l'assouplisseur et l'eau de Javel. Je suis sûre que bon nombre d'entre vous ont ces produits deux ou trois fois plus concentrés. De plus, nous avons annoncé, l'an dernier, une initiative volontaire de communication des ingrédients qui permet aux sociétés de divulguer tous les ingrédients qui composent leurs produits sur l'étiquette de ceux-ci et sur les sites web de nos fabricants. Le programme débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Des produits désodorisants, des produits pour l'automobile, des produits de nettoyage, des polis et des produits d'entretien de planchers en feront partie.

Les ingrédients et les produits des sociétés membres de l'ACPCS font-ils l'objet d'une réglementation? Oui. Les Canadiens peuvent avoir l'assurance que les produits sont sûrs puisque les produits qu'ils achètent font l'objet d'une surveillance et d'un examen attentifs de la part des divers ordres de gouvernement. Le degré de surveillance dépend du type de produit.

Au Canada, toutes les substances contenues dans des produits comme le savon à lessive liquide, les assouplissants et les savons liquides à vaisselle ont fait l'objet d'une analyse des nouvelles substances aux termes de la LCPE ou d'un examen des substances existantes conformément au Plan de gestion des produits chimiques. S'il est énoncé, par exemple, que l'un de ces types de produits tue 99,9 p. 100 des microbes, il est alors aussi visé par la Loi sur les aliments et drogues. On peut penser, par exemple, à des produits comme les désinfectants.

En outre, l'étiquetage des produits est visé par le Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs, le RPCCC, en vertu de la Loi sur les produits dangereux. Ce règlement repose sur des études scientifiques; il constitue une classification des risques, mais il permet aussi la communication des risques. Depuis 39 ans, il assure un étiquetage de mise en garde adéquat. Il a été actualisé en 2001 et continue d'être un excellent outil de réglementation pour la communication d'information sur les risques aux Canadiens.

Certains éléments du RPCCC s'appliquent à d'autres produits destinés aux consommateurs, notamment les cosmétiques, les aliments et les produits antiparasitaires. Si le projet de loi C-6 devait être adopté, il contient toujours ce règlement sur l'étiquetage. Compte tenu de la diversité des types de produits, nous sommes visés par diverses lois et leur règlement, comme la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur les produits antiparasitaires et la Loi sur les aliments et drogues.

Nous pensons que notre expérience sera utile au comité puisque nous avons participé activement à l'actualisation de ces dispositions législatives importantes. Lorsque la Chambre des communes a débattu du projet de loi, nous nous sommes présentés devant le comité pour qu'une disposition prévoie l'établissement d'un comité consultatif ministériel. Nous avons été heureux que toutes les parties s'entendent pour apporter cette modification. Selon notre expérience, ce type de conseil, comme

member, is a valuable tool to exchange information and to provide constructive feedback to the minister and the department to help shape and inform current and future policies and regulations.

We provided a submission to the clerk with other minor amendments such as a consistent precautionary statement in the preamble that would be consistent with Canadian Environmental Protection Act and the Pest Control Products Act plus other housekeeping issues that need to be addressed. As I said at the start of my comments, we support Bill C-6. The companies I represent operate in a regulated community. The additional oversight that this bill provides will only increase the credibility of the currently regulatory regime in Canada.

Canadians need to have every confidence in not only the products that my members make, but in all consumer products. The legislation builds on the current systems to enhance that confidence.

How is that so? For example, the current Hazardous Products Act does not permit Health Canada to order a mandatory recall. Our industry, in the past, has always worked cooperatively and proactively with Health Canada to address any issues pertaining to product safety. However, we clearly recognize that Health Canada must have the necessary authorities to resolve situations when a voluntary approach may not work. This will allow for consistency and a level playing field. I firmly believe that the companies concerned about consumer safety and their corporate reputations have no reason to fear this legislation. Our members do not.

In closing, it is our opinion that Bill C-6 is a modern piece of legislation that allows the government to take a strong and responsive approach to protecting Canadians. Thank you for the opportunity to appear today. I look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you. I will go to the other end of table now to the Canadian Toy Association and Mr. Peter Irwin.

**Peter Irwin, Director of the Canadian Toy Association Board, Canadian Toy Association:** Thank you, honourable senators. As director of the Canadian Toy Association, CTA, I appreciate this opportunity to help advance our shared goal of improving toy safety by addressing Bill C-6.

The Canadian Toy Association's 100-plus members are manufacturers, importers and distributors of toys generating about \$1.8 billion of annual retail sales in Canada. Although the Canadian toy industry is large, our core members are actually smaller Canadian businesses. CTA's members are vitally

celui qui a été créé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et dont je fais partie, sont des outils utiles qui permettent d'échanger de l'information et de transmettre des commentaires constructifs au ministre et au ministère afin d'élaborer et d'étoffer les politiques et les règlements actuels et à venir.

Nous avons remis au greffier une proposition concernant d'autres modifications mineures, comme l'ajout, dans le préambule, d'un principe de prudence en conformité avec celui qui figure dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et dans la Loi sur les produits antiparasitaires, de même que d'autres questions d'ordre administratif qu'il faut régler. Comme je l'ai dit au début de notre intervention, nous appuyons le projet de loi C-6. Les sociétés que je représente forment une collectivité réglementée. Le projet de loi, qui favorise une surveillance accrue, ne fera que renforcer la crédibilité du régime de réglementation actuellement en place au Canada.

Les Canadiens doivent avoir confiance non seulement dans les produits que les membres de mon association fabriquent, mais aussi dans tous les produits de consommation. Le projet de loi s'appuie sur les systèmes existants pour renforcer cette confiance.

Pourquoi donc? Par exemple, la Loi sur les produits dangereux ne permet pas, dans sa forme actuelle, à Santé Canada d'exiger un rappel obligatoire. Notre industrie a toujours, par le passé, travaillé en étroite collaboration et de façon proactive avec Santé Canada pour régler tout problème concernant la sécurité des produits. Cependant, nous sommes clairement conscients du fait que Santé Canada devrait avoir le pouvoir de régler un problème si la méthode volontaire devait échouer. On s'assurerait ainsi de la conformité et de règles du jeu équitables. Je crois sincèrement que les sociétés se préoccupent de la sécurité des consommateurs et qu'ils n'ont pas à craindre les répercussions de ce projet de loi sur leur réputation commerciale. Nos membres n'ont aucune crainte.

Pour conclure, nous estimons que le projet de loi C-6 est une mesure législative moderne qui permet au gouvernement d'adopter des mesures souples mais solides pour protéger les Canadiens. Nous vous remercions de nous donner l'occasion de témoigner aujourd'hui. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci. Nous allons maintenant aller à l'autre bout de la table pour entendre M. Peter Irwin, de l'Association canadienne du jouet.

**Peter Irwin, directeur du conseil d'administration de l'Association canadienne du jouet, Association canadienne du jouet :** Merci, mesdames et messieurs les sénateurs. À titre de directeur du conseil d'administration de l'Association canadienne du jouet, l'ACJ, je suis heureux d'avoir l'occasion de comparaître devant vous pour parler d'un objectif qui nous est commun, le renforcement de la sécurité des jouets, et ce, dans le cadre de votre examen du projet de loi C-6.

Les 100 membres et plus de l'Association canadienne du jouet sont des fabricants, des importateurs et des distributeurs de jouets dont le volume annuel des ventes au détail au Canada représente environ 1,8 milliard de dollars. Nous représentons un secteur industriel important, mais nos membres sont généralement de

concerned about toy safety. In the wake of the highly publicized recalls two years ago, our members have worked hard to enhance toy safety.

For example, toy manufacturers have increased their investment during the evaluation of product designs and testing prototypes throughout the manufacturing process. This involves testing raw materials, pre-production samples and the finished products. Toy manufacturers have also increased their auditing for compliance among suppliers for safety procedures.

Apart from these private initiatives, CTA recognizes that the government can further advance our mutual goal to enhance toy safety. Accordingly, CTA supports the government's initiative to update Canada's consumer product safety law. However, I would like to emphasize that this legislation will be guiding the government and industry for many years to come.

We urge the committee to take its time while reviewing this bill to avoid any unintended consequences. There are significant provisions in this bill that will have a negative impact on Canadian businesses if we are not careful in its implementation. Unintended consequences remain a real concern.

There are three areas in which CTA thinks Bill C-6 could be improved. These are: Reporting of incidents; preservation of confidential business information; and increased alignment of international safety standards and procedures.

As to incident reporting obligations, we recognize that genuine safety issues must be reported to the government in a timely manner. However, the CTA believes that Bill C-6 should be amended to provide clear guidance in defining an incident and the duties related to reporting an incident. It is important to ensure the government is promptly notified of safety issues without causing the toy industry to flood the government with non-genuine safety reports from consumers around the world.

Bill C-6 requires companies not only to report occurrences that result in serious adverse effects on health, but also to speculate on potential outcomes and report occurrences that may be expected to result in serious adverse effects on health. Further, violation of the reporting obligation is punishable as a criminal offence.

Using criminal penalties in this manner is unduly draconian and may result in companies flooding Health Canada with reports of unconfirmed incidents. Indeed, we are concerned that over-reporting will occur to avoid the risk of severe monetary fines of up to \$5 million.

petites entreprises canadiennes. La sécurité des jouets est un sujet qui préoccupe fondamentalement les membres de l'ACJ. À la suite des rappels fortement médiatisés qui se sont produits il y a deux ans, nos membres ont redoublé d'efforts pour garantir la sécurité des jouets.

Par exemple, les fabricants de jouets ont augmenté les budgets consacrés à l'évaluation des maquettes et des prototypes tout au long du processus de fabrication — y compris les essais sur les matières premières, sur des échantillons de préséries et sur les produits finis. Les fabricants de jouets ont également renforcé leurs dispositifs de vérification de la conformité en matière de sécurité auprès de leurs vendeurs et de leurs fournisseurs.

Outre ces initiatives privées, l'ACJ reconnaît que le gouvernement peut contribuer à accroître encore davantage la sécurité des jouets, objectif que nous partageons tous. C'est pour cette raison que l'ACJ appuie l'initiative prise par le gouvernement d'actualiser la loi sur la sécurité des produits de consommation au Canada. Je tiens toutefois à souligner ici que ce projet de loi va guider les actions du gouvernement et de l'industrie pendant de nombreuses années.

Il importe que le Comité prenne tout le temps qu'il faut pour l'examiner afin d'éviter des conséquences imprévues. Des dispositions importantes de ce projet de loi auront un impact négatif sur les entreprises canadiennes si nous ne prenons pas les précautions voulues. Ce sont les conséquences imprévues qui nous préoccupent.

L'ACJ estime qu'on pourrait améliorer le projet de loi C-6 dans les domaines suivants : le signalement des incidents, la protection des renseignements commerciaux confidentiels, et l'harmonisation des normes et procédures internationales en matière de sécurité.

Pour ce qui est du signalement des incidents, nous reconnaissons que les vrais problèmes de sécurité doivent être signalés au gouvernement sans tarder. L'ACJ recommande toutefois de modifier le projet de loi C-6 afin qu'il contienne une définition plus précise d'un incident et de l'obligation de le signaler. Autrement dit, il faut faire en sorte que le gouvernement soit informé rapidement s'il y a un problème de sécurité, sans pour autant obliger l'industrie du jouet à lui transmettre des montagnes de rapports frivoles de consommateurs du monde entier.

Le projet de loi C-6 exige des entreprises qu'elles signalent non seulement les incidents qui ont eu des effets délétères sur la santé, mais aussi ceux qui pourraient être susceptibles de causer de tels effets, ce qui revient à faire des suppositions. De plus, tout manquement à cette obligation de signalement est passible de poursuites pénales.

Le recours à des sanctions pénales dans de telles circonstances constitue une mesure indûment draconienne, et risque de se traduire, pour Santé Canada, par une avalanche de rapports sur des incidents non confirmés. C'est un problème qui nous préoccupe d'autant plus que les entreprises voudront éviter de courir le risque de se voir infliger une amende pouvant atteindre 5 millions de dollars.

Establishing reasonable reporting measures and policy procedures that are workable and manageable for all sizes of companies needs to be a priority. A preview of Health Canada's proposed guidance document on incident reporting for Bill C-6 has only reaffirmed our concerns on this matter.

A very large percentage of our CTA membership remains particularly vulnerable to the administrative burdens that incident reporting presents, as over 60 per cent of the companies belonging to the CTA have fewer than 15 employees. We urge Health Canada to take this into consideration while drafting its policy and guidance documents.

As to preserving confidential business information, Health Canada unquestionably must have the power to disclose information as necessary to protect consumers from danger. At the same time, publication of unsubstantiated consumer reports that have not been investigated properly may give rise to false alarms. This could corrode the credibility of Health Canada and create unnecessary anxiety or even panic among consumers. It could also seriously damage good companies that have spent years building their reputations.

We urge that Bill C-6 be amended to make clear the scope of commercial information the minister could disclose, and to require the government to notify a company if its confidential information is going to be released.

As to the alignment of international safety standards, the toy industry operates in a global marketplace. Aligning safety standards would enable closer cooperation and enforcement by Health Canada and its counterparts around the world, while facilitating trade and reducing cost to consumers. On the other hand, not aligning ourselves with international standards will prevent manufacturers from supplying the Canadian market due to economies of scale. This will result in job losses and an erosion of Canadian entrepreneurship.

As Canada attempts to update its product safety legislation, we believe this is the perfect opportunity to encourage the alignment of international safety standards and to seek a way for this objective to be incorporated into Bill C-6.

In summary, the CTA supports the principles in Bill C-6. However, we urge the committee to take its time while reviewing this bill to avoid any unintended consequences and to ensure this legislation and policy documents take into consideration all sizes of Canadian businesses.

On behalf of our members, I want to thank you, Mr. Chair and the other members the committee for the opportunity to speak here today.

L'établissement de procédures de signalement raisonnables, à la portée de toutes les entreprises quelle que soit leur taille, nous paraît être une priorité. Un examen des propositions faites par Santé Canada quant à cette procédure de signalement n'a fait que confirmer nos craintes à cet égard.

Un grand nombre de membres de l'ACJ sont particulièrement vulnérables au fardeau administratif que de telles procédures représenteraient, car plus de 60 p. 100 des entreprises que nous représentons comptent moins de 15 employés. Nous invitons donc Santé Canada à en tenir compte au moment de l'élaboration de ses propositions.

Quant à la protection des renseignements commerciaux confidentiels, il est indéniable que Santé Canada doit avoir le pouvoir de divulguer des renseignements lorsque la protection des consommateurs l'exige. Par ailleurs, la publication de rapports de consommateurs dont les allégations n'auraient pas été vérifiées adéquatement risque de déclencher de fausses alertes, de saper la crédibilité de Santé Canada et de susciter des inquiétudes, voire une panique généralisée, parmi les consommateurs. Une telle situation risque également de nuire gravement à des entreprises dont la réputation s'est bâtie sur de nombreuses années.

Nous vous recommandons donc de modifier le projet de loi C-6 afin de préciser davantage les circonstances dans lesquelles le ministre pourra communiquer des renseignements commerciaux et afin d'exiger que le gouvernement avise l'entreprise que des renseignements confidentiels la concernant vont être divulgués.

Pour ce qui est maintenant de l'harmonisation des normes internationales en matière de sécurité, je me permets de vous rappeler que l'industrie du jouet exerce ses activités dans un contexte international. L'harmonisation des normes de sécurité faciliterait la collaboration entre Santé Canada et ses homologues du monde entier dans l'application des règlements, tout en stimulant les échanges commerciaux et en réduisant les coûts aux consommateurs. Par contre, si nous ne nous alignons pas sur les normes internationales, les fabricants étrangers délaisseront le marché canadien au nom des économies d'échelle, ce qui se traduira par des disparitions d'emplois et d'entreprises.

Étant donné que le Canada a décidé d'actualiser sa loi sur la sécurité des produits de consommation, nous pensons que c'est le moment idéal pour promouvoir l'harmonisation des normes internationales en matière de sécurité et, d'une manière ou d'une autre, pour intégrer cet objectif dans le projet de loi C-6.

J'aimerais conclure en réitérant l'appui de l'ACJ aux principes qui sous-tendent le projet de loi C-6, tout en recommandant à votre Comité de prendre le temps de bien l'examiner afin d'éviter des conséquences imprévues et de s'assurer qu'il prend en compte la situation de toutes les entreprises canadiennes, des grandes comme des petites.

Au nom de nos membres, je tiens à vous remercier, monsieur le président ainsi que les membres du comité, de nous avoir donné l'occasion de nous adresser à vous.

**Warrington Ellacott, Vice-Chair, Canadian Appliance Manufacturers Association, Electro-Federation Canada, Canadian Consumer Product Safety Coalition:** I am vice-chair of the Canadian Appliance Manufacturers Association, representing the Canadian Consumer Product Safety Coalition. Assisting me today is Mr. Charles Samuels, general counsel of the Association of Home Appliance Manufacturers, who will assist me in answering any questions the members may have.

The coalition is comprised of 12 major national business associations, representing total annual sales in Canada of an estimated \$600 billion. Coalition member companies include domestic manufacturers, importers, distributors, wholesalers and retailers of all sizes. Consumer safety is paramount to our members and we appreciate the opportunity to speak with you today.

We support modernizing legislation and the goal to protect Canadians from unsafe products. Since the original Bill C-352, the coalition has been consistent in recommending improvements to strengthen the act and avoid unintended consequences to Canadian business. Health Canada has been open in the consultation process, but unfortunately many concerns of the coalition remain.

We support that genuine safety issues must be reported to Health Canada in a timely manner. However, our members receive hundreds of thousands of reports from consumers each year, the vast majority of which do not raise genuine safety issues. It is important to ensure that Health Canada is promptly notified of real safety issues, not an unprecedented amount of unsubstantiated reports from Canada or elsewhere.

We do not believe Health Canada is properly taking into consideration the challenges and administrative burdens in section 14. Health Canada must prioritize establishing reasonable reporting measures and policy guidelines that are manageable for all sizes of companies. We estimate the economic burden to business will be in the millions of dollars if not managed appropriately.

We request that the committee review policy and guideline documents associated with Bill C-6. These instruments will be used to clarify key provisions related to obligations and reporting. The impact these procedures will have on Canadian business cannot be underestimated. We have to ensure we get them right. Ideally, we prefer the legislation include our amendments in order to avoid interpretive policy and guidelines.

It is not good law or policy to create unreasonable, even impossible requirements, and then look the other way when many businesses cannot meet them. This incentivizes flouting of the law

**Warrington Ellacott, vice-président, Association canadienne des fabricants de gros appareils ménagers, Électro-Fédération Canada, Canadian Consumer Product Safety Coalition :** Je suis vice-président de l'Association canadienne des fabricants de gros appareils ménagers et je représente la Canadian Consumer Product Safety Coalition. Je suis accompagné aujourd'hui de M. Charles Samuels, avocat général à l'Association of Home Appliance Manufacturers, qui m'aidera à répondre aux questions que les membres du comité pourraient me poser.

La coalition se compose de 12 grandes associations industrielles nationales qui ont collectivement un chiffre d'affaires de quelque 600 milliards de dollars. La coalition regroupe des fabricants, des importateurs, des distributeurs, des grossistes et des détaillants de toute taille. La sécurité des consommateurs a une importance primordiale pour nos membres, et nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est offerte de prendre la parole devant vous aujourd'hui.

Nous sommes en faveur de la modernisation de la loi et nous partageons l'objectif de protéger les Canadiens contre les produits non sécuritaires. Depuis le projet de loi C-352 original, la coalition n'a cessé de recommander des améliorations visant à renforcer la loi et à éviter les conséquences négatives imprévues pour les entreprises canadiennes. Santé Canada a amorcé un processus de consultation mais, malheureusement, de nombreuses préoccupations fondamentales de la coalition persistent.

Nous appuyons l'idée de déclarer sans délai les véritables problèmes de sécurité à Santé Canada. Chaque année, nos membres reçoivent des centaines de milliers de rapports de consommateurs, dont la grande majorité ne soulève pas de réels problèmes de sécurité. Il importe de veiller à ce que Santé Canada soit rapidement informé des vrais problèmes de sécurité, sans recevoir un nombre sans précédent de rapports non étayés en provenance du Canada ou d'ailleurs.

À notre avis, Santé Canada ne tient pas compte adéquatement des défis et du fardeau administratif que représente l'article 14. Santé Canada doit s'efforcer en priorité d'établir des mesures de déclaration raisonnables et des lignes directrices réalistes en matière de politiques pour les entreprises de toute taille. Nous estimons que le fardeau économique pour les entreprises pourrait représenter des millions de dollars si le processus n'est pas géré de façon appropriée.

Nous demandons au comité d'examiner les documents portant sur les politiques et les lignes directrices qui accompagnent le projet de loi C-6. Ces instruments seront utilisés pour clarifier des dispositions clés ayant trait aux obligations et aux rapports. L'impact que ces procédures auront sur les entreprises canadiennes ne saurait être sous-estimé — nous devons nous assurer qu'elles auront une formulation adéquate. Idéalement, nous préférierions que la loi incorpore les modifications que nous proposons pour éviter de nous retrouver avec des politiques et des lignes directrices qui laissent place à l'interprétation.

Il n'est pas souhaitable que la loi ou la politique crée des exigences excessives, sinon impossibles à appliquer, et que l'on ignore ensuite les nombreuses entreprises qui ne peuvent s'y

and uneven compliance in enforcement. A far better approach to various reporting requirements should be that they are reasonable, useful and safety enhancing.

The requirement to notify government within two days of any allegations of reports of serious safety incidences anywhere in the world — regardless of whether they relate to a problem with the product — is impossible, not helpful to prioritize safety issues and will generate reams of meaningless data. It would be much more sensible to wait and receive reports based on evidence of a defect or substantial product hazard.

Health Canada unquestionably must have the power to disclose information necessary to protect Canadians. However, publication of consumer claims that have not been thoroughly investigated may give rise to false claims, erode the credibility of Health Canada, penalize Canadian companies, hinder information flow and create unnecessary consumer anxiety.

A clear indication as to the scope of reported and commercial information the minister could disclose, and a requirement for the government to notify a company and receive comments that its company specific or confidential information is going to be released before, not after, such disclosure should be a priority.

An example of an unintended consequence would be if a company's information required to be sent to the United States Consumer Product Safety Commission is disclosed by the minister, the CPSC would then be required by law to halt communication with Health Canada. This would be detrimental to both nations' goal of improving product safety.

Sections 20 and 30 allow inspectors broad authority to issue mandatory recalls, inspections, testing and stop sale or import orders without any attempt to notify and receive a response from the affected persons. We believe Health Canada should have the authority to act if no responsible person can be found or the hazard is imminent; but in many cases, there is sufficient time for prior notice and some type of response from the importer or other affected persons.

Therefore, we recommend sections 20 and 30 must reflect a reasonable basis that an imminent hazard to Canadians is evident, and that notice and opportunity for response to the affected persons should be given.

On behalf of the Canadian Consumer Product Safety Coalition and its members, I would like to thank you for the opportunity to speak with you today on a matter that is vitally important to all

conformer. Cela incite à enfreindre la loi et engendre des résultats inégaux sur le plan de l'application et de la conformité. Une approche nettement préférable serait de veiller à ce que les diverses exigences en matière de rapports soient raisonnables et utiles et qu'elles concourent à renforcer la sécurité.

L'exigence visant à informer le gouvernement dans un délai de deux jours de tout rapport ou de toute allégation d'un incident sérieux sur le plan de la sécurité n'importe où dans le monde, peu importe qu'il concerne un problème inhérent au produit, est impossible à respecter et inutile pour établir des priorités parmi les vrais problèmes de sécurité, et elle mènera à la production de grandes quantités de données inutiles. Il serait beaucoup plus avisé d'attendre de recevoir seulement des rapports étayés par des preuves d'une défectuosité ou d'un risque important lié au produit.

Il est indéniable que Santé Canada doit disposer du pouvoir de diffuser les renseignements nécessaires pour protéger les Canadiens. Cependant, la diffusion d'affirmations de consommateurs qui n'ont pas été vérifiées rigoureusement pourrait donner lieu à des déclarations trompeuses, miner la crédibilité de Santé Canada, pénaliser les entreprises canadiennes, entraver la circulation de l'information et susciter inutilement de l'anxiété chez les consommateurs.

Il faudrait envisager en priorité de préciser la portée de l'information recueillie et des renseignements de nature commerciale que le ministre pourrait publier, et obliger le gouvernement à aviser une entreprise et à obtenir ses commentaires lorsqu'il s'apprête à rendre publics des renseignements confidentiels ou exclusifs à l'entreprise, avant et non après leur publication.

À titre d'exemple de conséquence imprévue, si le ministre publiait des renseignements qu'une entreprise est tenue de divulguer à la Consumer Product Safety Commission (CPSC) des États-Unis, alors la CPSC serait contrainte par la loi de cesser toute communication avec Santé Canada. Cela serait préjudiciable aux objectifs que poursuivent les deux pays d'améliorer la sécurité des produits.

Les articles 20 et 30 accordent aux inspecteurs un pouvoir étendu pour imposer des ordres de rappel obligatoire, des inspections, des tests et des ordres d'interruption de vendre ou d'importer, sans aucune tentative pour aviser les personnes concernées et recevoir une réponse de leur part. Nous croyons que Santé Canada devrait avoir le pouvoir d'agir si aucune personne responsable ne peut être identifiée ou si le risque est imminent. Dans bien des cas, toutefois, il y a assez de temps pour aviser l'importateur ou d'autres personnes concernées et obtenir une réponse quelconque de leur part.

Par conséquent, nous recommandons comme fondement raisonnable des articles 20 et 30 qu'il y ait une preuve de risque imminent pour les Canadiens, et qu'un avis soit donné aux personnes concernées en leur donnant l'occasion d'y réagir.

Au nom de la Canadian Consumer Product Safety Coalition et de ses membres, je voudrais vous remercier de nous avoir donné l'occasion de nous adresser à vous aujourd'hui sur une question



Canadians. We believe our amendments, appended to this testimony, are in support of the government's initiative to modernize and strengthen consumer product safety.

I thank you for your consideration, and would be pleased to answer any questions the committee members may have.

[Translation]

**The Chair:** We will now hear from Ms. Geneviève Reed from Option Consommateurs.

**Geneviève Reed, Head of Research and Representation Services, Option Consommateurs:** Mr. Chair, thank you for this opportunity to present our views on Bill C-6, An Act respecting the Safety of Consumer Products.

Option consommateurs was established in 1983. We are a non-profit association with a mission to promote and defend the interests of consumers and ensure respect of their interests. Our Head Office is in Montreal. We also have an office in Ottawa.

We have focused on product safety for a number of years. Every year, we publish a toy guide, *Le Guide des jouets*, a collaborative effort with the Quebec consumer magazine *Protégez-Vous*. We sit on the Consumer and Public Interest Committee of the Standards Council of Canada. And finally, we carry out research in the field, especially research on noise-making toys.

The injury rate is high in Canada. Injury is the leading cause of death among children under nineteen years of age. Since 1997, 46 per cent of all injuries have been caused by dangerous consumer products. Most importantly, consumer product-related injuries are the leading cause of death among children under the age of four.

The Canadian government has been working for over ten years to update its health legislation and Canadian consumers have come to expect a law which will guarantee product safety. Why? Because the world has changed a great deal since the Hazardous Products Act was passed forty years ago. Today, Canadians buy products, especially toys, from the four corners of the globe.

By bringing its consumer product safety legislative framework in line with 21st century realities, Canada is catching up to its major trading partners, in particular the United States and Europe. The bill gives the government the right tools to build Canadian consumer confidence, namely the right to order product recalls, to combat counterfeiting and to guarantee quality assurance on goods sold on the Canadian market.

d'importance vitale pour tous les Canadiens. Nous croyons que les amendements proposés en annexe à notre exposé appuient l'initiative du gouvernement visant à moderniser et à renforcer la sécurité des produits de consommation au Canada.

Je vous remercie de votre intérêt, et ce sera avec plaisir que je répondrai à toute question que les membres du comité voudraient nous poser.

[Français]

**Le président :** Nous entendrons Mme Geneviève Reed, d'Option Consommateurs.

**Geneviève Reed, responsable des services de recherche et de représentation, Option Consommateurs :** Monsieur le président, nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous faire part de nos observations sur le projet de loi C6, la Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

Option Consommateurs existe depuis 1983. Nous sommes une association à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir et de défendre les consommateurs et de veiller à ce qu'ils soient respectés. Notre siège social se situe à Montréal et nous avons également un bureau à Ottawa.

Nous nous intéressons à la sécurité des produits depuis plusieurs années. Premièrement, parce que nous réalisons annuellement le *Guide des jouets*, en collaboration avec le magazine *Protégez-Vous*. Deuxièmement, parce que nous siégeons au Comité sur les intérêts des consommateurs et du public du Conseil canadien des normes. Et troisièmement, parce que nous effectuons de la recherche dans le domaine, notamment sur les jouets sonores.

Le niveau de blessure est élevé au Canada. Il s'agit de la première cause de mortalité chez les enfants de moins de 19 ans. Depuis 1997, près de 46 p. 100 des blessures sont dues aux produits de consommation dangereux. Encore plus important, les blessures provoquées par des produits de consommation constituent la première cause de mortalité des enfants de moins de quatre ans.

Depuis plus de dix ans — alors que le gouvernement canadien entreprenait le renouveau législatif en santé —, les consommateurs canadiens attendent une loi qui garantira la sécurité des produits de consommation. Pourquoi? Parce que le monde a changé depuis que la Loi sur les produits dangereux a été adoptée, il y a 40 ans. Les produits que les Canadiens achètent maintenant, notamment les jouets, proviennent des quatre coins du globe.

En adoptant le cadre législatif en matière de sécurité des produits de consommation aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle, le Canada s'harmonise avec ses principaux partenaires commerciaux, tels que les États-Unis et l'Europe. Il donne également des outils au gouvernement pour ordonner des rappels de produits, faire la lutte à la contrefaçon et garantir l'assurance de qualité des produits vendus au Canada afin d'accroître la confiance des consommateurs.

Since 2007, the number of children's products affected by worldwide recalls has grown rapidly. You may recall the case of Mattel which had to pull about 21 million toys off store shelves around the world, or Aqua Dots which led to many children being hospitalized, especially in the United States and Australia.

Should Canada deprive itself of the tools to deal with similar future events? Canadians believe in the safety of the goods they buy here. However, under the Hazardous Products Act, only products included in Parts I and II of Schedule I and in Schedule II are prohibited, restricted or controlled. Once we get beyond these products, the minister must negotiate a voluntary recall of dangerous products already on store shelves on a case-by-case basis. Every time a new danger is uncovered, the minister has to draft a regulation and consult stakeholders before he may place that particular product within the regulatory framework.

This old-fashioned system makes it impossible for the government to respond quickly and pro-actively to protect Canadian consumers. Bill C-6 remedies this situation by making all parties from the manufacturer to the retailer responsible for the safety of products on the Canadian market. Under this legislation and building on better quality control of the parties that manufacture, import and sell consumer products, the Minister of Health will also be able to act quickly to withdraw dangerous products from the market.

In order to ensure that all involved respect the blanket safety obligation in the Act, oversight and audit procedures will have to be put into place. Specifically, we believe that more inspections can prevent incidents. The role and powers of inspectors have been carefully defined and balanced in a way that will promote consumer confidence. In order to ensure compliance with the law, inspectors would be able to go into a toy store and inspect products on the shelves. However, there is no question of their entering private property without a warrant. Inspectors would have the power, just as in food inspection, to seize products in order to determine their safety. They would return the products to the merchant once the process was complete. Moreover, the provision whereby an order can be challenged counterbalances the increased powers of inspectors.

The provisions on release of information are essential in that they allow the minister to react rapidly in case of a risk to Canadians. The requirement to inform authorities of dangerous products is an important part of improving market oversight and risk management. For example, the various participants in the European supply chain have been reporting to their national authorities since 2001. In doing so, they are able to show that they have taken the necessary corrective steps and to check whether other similar products are still on the market. We hope that the mere possibility of financial administrative penalties will help deter wrongful practices.

Depuis 2007, les cas de produits destinés aux enfants qui ont fait l'objet d'un rappel planétaire sont en constante progression. Peut-être vous rappelez-vous du cas de Mattel qui a dû retirer des tablettes près de 21 millions de jouets à travers le monde? Ou encore du Aqua Dots, qui a causé de nombreuses hospitalisations d'enfants, notamment aux États-Unis et en Australie?

Pourquoi le Canada serait-il prémuni contre de tels événements dans l'avenir? A priori, les consommateurs canadiens croient que les produits qu'ils achètent ici sont sûrs. Ils ont certainement raison. Or, selon la Loi sur les produits dangereux actuellement en vigueur, seuls les produits inscrits aux parties I et II de l'annexe I et de l'annexe II sont limités, interdits ou contrôlés. Outre ces produits, le ministre doit négocier au cas par cas le rappel volontaire de produits dangereux qui sont sur les tablettes des magasins. Chaque fois qu'un nouveau danger surgit, il faut que le ministre présente un règlement et consulte les intervenants afin d'intégrer ce produit particulier au cadre réglementaire.

Ce système désuet ne permet pas une réponse proactive et rapide du gouvernement pour protéger les consommateurs canadiens. Grâce au projet de loi C6, tous les intervenants, du manufacturier au commerçant, sont responsables de la sécurité des produits qu'ils mettent sur le marché au Canada. Cette nouvelle loi permettra également au ministre de la Santé d'intervenir rapidement pour retirer les produits dangereux du marché grâce, notamment, à un meilleur suivi et contrôle de la qualité de celui qui fabrique, importe et vend des produits de consommation.

Afin que chacun respecte l'obligation générale de sécurité contenue dans la loi, il faut que les outils de surveillance et de vérification soient mis en place. Nous croyons effectivement que davantage d'inspections peuvent prévenir les incidents. Le rôle et les prérogatives des inspecteurs sont balisés et équilibrés dans le projet de loi, et ce, afin d'assurer la confiance des consommateurs. Ainsi, les inspecteurs pourront visiter un magasin de jouets pour inspecter les produits disponibles sur les tablettes parce qu'ils doivent s'assurer que la loi est respectée. Cependant, ils ne pourront pas entrer dans une propriété privée sans mandat. Comme en matière d'alimentation, les inspecteurs pourront saisir des produits afin de vérifier leur sécurité et les remettre aux commerçants par la suite. En outre, la possibilité de contester un ordre offre un contrepoids au pouvoir accru des inspecteurs.

Par ailleurs, les articles qui réfèrent à la divulgation d'informations sont essentiels afin de permettre au ministre de réagir rapidement en cas de danger pour les Canadiens. L'obligation d'informer les autorités à propos de produits dangereux est un élément important pour améliorer la surveillance des marchés et la gestion du risque. Par exemple, depuis 2001, les différents intervenants de la chaîne d'approvisionnement européens informent leurs autorités nationales. Ceci permet à la fois de démontrer qu'ils ont mis en place des actions correctives nécessaires et de vérifier si d'autres produits semblables sont sur le marché. Nous espérons aussi que la possibilité de recourir aux sanctions pécuniaires administratives permettra de prévenir les pratiques délinquantes.

Finally, to the extent that the bill authorizes the minister to take whatever action is necessary for carrying out the purposes and provisions of the act, we believe that at least two specific measures merit early and rapid action. We trust that when this bill comes into force, the Minister will concentrate immediately on the details of the recall process with a view to ensuring that consumer interests are taken into account, especially those of the most vulnerable.

Moreover, very strict new rules on toy safety have been adopted throughout the world over the last several years. Canada can draw on the experience of other countries in developing a regulatory framework which recognizes both marketplace realities and is effective in protecting consumers.

We hope that the proposed act respecting the safety of consumer products will be adopted quickly because it contains many provisions aimed at improving the health and safety of Canadians, their children and their grandchildren.

I will be pleased to take your questions.

[English]

**The Chair:** Thank you for your presentations. I want to point out that we have other people in the audience who might be called upon to answer questions. They are Jerry Miller from the Canadian Toy Association, Technical Committee co-chair; from Option Consommateurs, Anu Bose, responsible for the Ottawa Office; and from the Canadian Consumer Product Safety Coalition, Mr. Chuck Samuels, general counsel. Welcome to the committee.

I also want to welcome three senators who are not normally members of the committee but are interested in the subject matter: Senator Day, the official critic for Bill C-6, Senator McCoy and Senator Mercer. Welcome to you all. If anyone else wants to get on the list, please get on early.

I will start by asking a question. All four of you have either indicated outright support for the bill, but two witnesses pointed out the possibility of unintended consequences, which you went into to some extent. That is something we are looking at very carefully.

Mr. Irwin, in your presentation, you specifically mentioned three areas, and one of them had to do with being in sync with international safety standards and procedures. We were told by Health Canada that this was in accordance with what is done in the United States and the European Union. Do you have any specifics to indicate that this is not in line with other countries that we trade with?

**Mr. Irwin:** Mr. Chair, we have been working with Health Canada, and there have been indications that certain regulations may depart from international standards. We do not have the final set of regulations, but we do know that, specifically with lead

En conclusion, dans la mesure où ce projet de loi permet au ministre de prendre les mesures nécessaires à l'application de la présente loi, nous croyons aussi qu'au moins deux mesures devraient faire l'objet d'une action rapide. Nous souhaitons qu'avec l'adoption de ce projet de loi sur la sécurité des produits de consommation, le ministre se penche rapidement sur le processus de rappel afin de tenir compte des intérêts des consommateurs, notamment ceux qui sont les plus vulnérables.

Par ailleurs, de nouvelles règles très strictes quant à la sécurité des jouets ont été adoptées partout à travers le monde au cours des dernières années. Le Canada peut profiter de l'expérience des autres États afin de concevoir une réglementation adaptée aux réalités du marché, mais efficace pour protéger les consommateurs.

Nous souhaitons que le projet de loi sur la sécurité des produits de consommation soit adopté rapidement, car il contient de nombreuses améliorations pour la santé et la sécurité des Canadiens, de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

[Traduction]

**Le président :** Merci d'avoir présenté vos exposés. J'aimerais souligner que d'autres personnes sont présentes et pourraient être appelées à répondre à des questions. Il s'agit de Jerry Miller, coprésident du comité technique de l'Association canadienne du jouet, d'Anu Bose, responsable du bureau d'Ottawa pour Option Consommateur et de M. Chuck Samuels, avocat général pour la Canadian Consumer Product Safety Coalition. Je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à trois sénateurs qui ne font habituellement pas partie du comité, mais qui s'intéressent à la question dont nous discutons aujourd'hui. Il s'agit du sénateur Day, qui est critique officiel du projet de loi C-6, du sénateur McCoy et du sénateur Mercer. Bienvenue à tous. Si quelqu'un d'autre souhaite figurer sur la liste, manifestez-vous le plus rapidement possible.

Je vais commencer par poser une question. Vous avez tous les quatre fait part de votre appui entier au projet de loi, mais deux témoins ont mentionné le risque de conséquences involontaires, conséquences que vous avez décrites dans une certaine mesure. C'est là un sujet qui nous préoccupe beaucoup.

Monsieur Irwin, vous avez clairement mentionné, dans votre exposé, trois domaines qui pourraient être améliorés, et l'un d'eux concernait l'harmonisation des normes et procédures en matière de sécurité. Santé Canada nous a affirmé que les projets de loi étaient conformes à ce qui se fait aux États-Unis et dans l'Union européenne. Avez-vous des renseignements particuliers qui permettent de croire que le projet de loi n'est pas harmonisé avec ce qui se fait dans d'autres pays avec lesquels nous commerçons?

**M. Irwin :** Monsieur le président, nous avons collaboré avec Santé Canada, mais il y a des indices qui donnent à penser que certains règlements s'éloignent des normes internationales. Nous ne possédons pas encore la série finale de règlements, mais nous

content in toys, Health Canada was looking at having it as 80 parts per million as opposed to 100 parts per million in the United States and European Union.

We think that could be a potential issue with respect to having an undue costly burden to Canadian companies, particularly when there is no reason to go from 100 parts per million to 80 parts per million specifically.

With respect to phthalates regulations, there was the possibility of increasing the age grade from under three years of age to under four years of age. As long as I have been in the toy industry and as long as products have been labelled, it has always been three and under, as far as toy safety standards are concerned. Health Canada was looking at perhaps increasing that age grading. I have not heard what the final outcome is, but those are concerns. We want to urge Health Canada to try to align themselves with international standards. Toys are sold everywhere; everyone is concerned about toy safety — Europe, the United States. It is a global issue.

**The Chair:** You also talked about reporting of incidents, and you indicated the need for clear guidance because you think that there will be a flood of these things because of the penalty provisions in the legislation. People will be overly cautious and flood Health Canada with a lot of incident reports. One consequence is that Health Canada gets overwhelmed with these things and really cannot spend enough time looking at the ones that are really serious versus looking at the volume of them. What does that do for your industry? Paint this picture more for us of how you do not think this will work, and there would be unintended consequences.

**Mr. Irwin:** From our industry standpoint, we are concerned about over-reporting. As I mentioned in my brief, 80 per cent of the members of the CTA have fewer than 15 employees. They do not have the staff and the wherewithal to be able to report every single incident. The cost to these businesses would increase for sure, and to report overburdened incidents does not do anyone any good. We want to report accurate incidents that have safety concerns. That needs to be addressed in the legislation.

**Mr. Ellacott:** The important point specifically with our recommendations is that we would want to see a reporting framework based on a substantial product hazard or a defect in the product. The definition as it stands today — a danger to human health or safety — can mean various incidents. For example, our members would feel that they would have to report any incident, whether substantiated or not. The important provision in the legislation is that it states “within Canada or elsewhere.” The example that an appliance manufacturer might

savons que, en ce qui concerne plus particulièrement la présence de plomb dans les jouets, Santé Canada envisageait de fixer la limite à 80 parties par million, tandis que celle-ci est de 100 parties par million aux États-Unis et dans l’Union européenne.

Nous pensons que ce règlement pourrait constituer un problème puisqu’il entraînerait un fardeau financier indu pour les sociétés canadiennes, plus particulièrement compte tenu du fait qu’il n’y a pas de raisons précises pour fixer la limite à 80 parties par million plutôt qu’à 100 parties par million.

En ce qui concerne les règlements concernant les phthalates, il y a eu la possibilité de faire passer la limite d’âge de trois ans et moins à quatre ans et moins. Depuis que je suis dans l’industrie du jouet et que les produits sont étiquetés, la limite a toujours été fixée à trois ans et moins, en ce qui concerne les normes de sécurité relatives aux jouets. Santé Canada envisageait peut-être de modifier la limite d’âge à la hausse. Je ne sais pas quelle a été la décision, au bout du compte, mais ce sont là des préoccupations. Nous demandons donc expressément à Santé Canada de tenter d’harmoniser ses règles avec les normes internationales. Les jouets sont vendus partout dans le monde, et tout le monde se préoccupe de leur sécurité, y compris en Europe et aux États-Unis. Il s’agit d’un enjeu mondial.

**Le président :** Vous avez aussi parlé du signalement des incidents, et vous mentionnez qu’il faudrait une définition plus précise puisque, à votre avis, les dispositions du projet de loi qui traite des peines risquent d’entraîner des montagnes de rapports. Les gens risquent d’être trop prudents et de transmettre à Santé Canada des montagnes de rapports concernant des incidents. Santé Canada risque donc d’être débordé et de manquer, en fait, de temps pour examiner les incidents graves puisqu’il devra examiner l’ensemble des signalements. Quelles seraient les conséquences pour votre industrie? Décrivez-nous plus en détail les raisons pour lesquelles vous pensez que le signalement des incidents ne fonctionnera pas et les conséquences imprévues qui risquent de survenir.

**M. Irwin :** Pour ce qui est de notre industrie, ce qui nous préoccupe, c’est le signalement abusif. Comme je l’ai mentionné dans mon mémoire, 80 p. 100 des membres de l’ACJ comptent moins de 15 employés. Ils n’ont pas le personnel ni les moyens requis pour signaler chaque incident. Il va de soi que les coûts de ces entreprises augmenteraient, et le fait de signaler un trop grand nombre d’incidents n’offre aucun avantage pour qui que ce soit. Nous voulons que les incidents précis qui entraînent des préoccupations en matière de sécurité soient signalés. Il faut que cette question soit réglée dans le projet de loi.

**M. Ellacott :** Ce qu’il faut retenir, plus particulièrement, de nos recommandations, c’est que nous aimerions qu’il y ait un cadre de signalement qui serait fondé sur une défectuosité ou un risque important lié au produit. La définition actuelle — un danger pour la santé et la sécurité humaines — peut caractériser divers incidents. Par exemple, nos membres auraient l’impression qu’ils doivent signaler tout incident, et ce qu’il faut signaler, c’est que la disposition du projet de loi à ce sujet précise qu’il faut signaler tout incident survenu « au Canada ou à l’étranger ». Les

use is that appliance manufacturers do a significant amount of education relative to cooking safety, but if there was a reported incident of someone burning their hand while in the process of cooking in England, for example, under the current definition as it stands today, that would be a reportable incident.

With respect to appliance products, there are various differences between products in the European Union and in Canada. That is not something that we would look at. However, if the incident were specific to failure of the product, then yes, absolutely, we would accept that as a reportable incident.

**Ms. Coombs:** Just to offer a contrary viewpoint, because our ingredients, our end products and the label are regulated, our industry comes at it from a very different perspective. We have incident reporting under the Pest Control Products Act and the Food and Drugs Act. We deal with various branches within Health Canada. It is a collaborative process in developing those regulations. They have always been able to meet the benefits to Canadians, the safety requirements and the cost to industry. That has been our experience to date and we consider it the cost of doing business in Canada, to provide safe products to consumers.

[Translation]

**Ms. Reed:** In fact, I have two comments to make. On the question of international standards, the changes mentioned by my colleague from the Toy Council are already being discussed within the context of the current Hazardous Products Act. So then, I do not see how the new legislation would alter the situation. There is a process in place and these amendments are possible under the existing Act. For one thing, Bill C-6 does not alter the process and for another, the regulations contained in Part I of the *Canada Gazette* clearly refer to 90 milligrams per kilogram of lead content. That would just need to be verified.

As far as reports go, several jurisdictions proceed in this manner. Ontario's Electrical Safety Authority adopts this approach. Ontario's regulations also provide for an integrated approach. A process was initiated in consultation with all stakeholders. I believe the Product Safety Bureau and Health Canada are open to this type of consultation when it comes to an incident report.

[English]

**Senator Keon:** It is interesting that you are a microcosm of all the emails and testimony we have been getting on this bill. Two of you feel the bill is good, timely and necessary, and does not need any amendment or adjustment, and two of you feel that there are problems with the bill and it needs either some amendment or perhaps some careful attention in the policy and guidance documents.

fabricants d'appareils électroménagers diraient, par exemple, qu'ils font beaucoup d'éducation concernant la sécurité dans la cuisine, mais si un incident devait être signalé concernant une personne qui s'est brûlée à la main en cuisinant en Angleterre, par exemple, selon la définition qui figure actuellement dans le projet de loi, l'incident devrait être signalé.

En ce qui concerne les produits électroménagers, il y a diverses différences entre les produits utilisés au Canada et ceux qui sont utilisés dans l'Union européenne. Ce n'est pas un aspect auquel nous nous attarderions. Cependant, si l'incident devait être lié précisément à une défaillance du produit, nous serions alors tout à fait d'accord pour dire qu'il s'agit d'un incident qui doit faire l'objet d'un rapport.

**Mme Coombs :** J'aimerais simplement offrir un point de vue opposé puisque, étant donné que nos ingrédients, nos produits finaux et notre étiquetage sont réglementés, notre industrie voit les choses d'un point de vue bien différent. Nous disposons d'un processus de signalement des incidents aux termes de la Loi sur les produits antiparasitaires et de la Loi sur les aliments et drogues. Nous collaborons avec diverses directions générales au sein de Santé Canada. Ces règles ont été élaborées en collaboration. Elles ont toujours permis de maintenir les avantages pour les Canadiens tout en garantissant le respect des exigences en matière de sécurité et des coûts raisonnables pour l'industrie. C'est ce que nous avons vécu à ce jour et nous estimons que le fait de fournir aux consommateurs des produits sûrs fait partie des exigences à respecter pour faire des affaires au Canada.

[Français]

**Mme Reed :** En fait, j'aurais deux commentaires. Pour ce qui est des normes internationales, les changements pointés du doigt par mon collègue de l'association des jouets sont déjà en consultation selon la Loi sur les produits dangereux actuels. Donc je ne vois pas comment la nouvelle loi changerait cela. Il y a un processus et ces modifications sont possibles dans la loi actuelle. Le projet de loi C6 ne change en rien ce processus, d'une part; d'autre part, le règlement soumis dans la partie I de la *Gazette du Canada* parle bien de 90 milligrammes par kilogramme pour la teneur en plomb. Donc il faudrait juste vérifier cela.

Pour ce qui est des rapports, cette façon de faire existe dans plusieurs juridictions. Elle existe notamment en Ontario pour l'Electrical Safety Authority. Il y a eu un processus intégré dans la réglementation en Ontario. Il y a eu un processus qui a été fait de consultations de tous les intervenants. Je crois que le Bureau de la sécurité des produits et Santé Canada sont très ouverts à ce genre de consultation pour ce qui est du rapport d'incident.

[Traduction]

**Le sénateur Keon :** Je constate avec intérêt que vous formez un microcosme qui illustre bien l'ensemble des courriels et des témoignages que nous recevons au sujet de ce projet de loi. Deux d'entre vous estimez que le projet de loi est bon, opportun et essentiel et qu'il n'a pas à être modifié ou rajusté de quelque façon que ce soit, tandis que d'autres d'entre vous estimez qu'il présente des failles et qu'il doit être modifié ou qu'il faut faire preuve de prudence dans les documents d'orientation et les politiques.

Concerning our responsibility, do you think we can cover the bases with some attention to the policy and guidance documents? Do you think it is necessary that we review these documents, or is it acceptable to you that we have discussions with Health Canada about the evolution of these documents?

**Mr. Ellacott:** Thank you for the question. I think the important thing is that Health Canada has advised industry and I believe Health Canada in their original testimony less week indicated that it would be framing policy guidelines to direct industry until the regulation is in place. From an industry perspective, yes, they are very important, as really they will be the guiding principles for us to conform to the act. We, as the Canadian Consumer Product Safety Coalition, have received a draft of those documents. We have not circulated those documents. Unfortunately, I am not in a position to discuss them here today. We are here to discuss the key aspects of Bill C-6, but I certainly recommend reviewing them, as companies will have to follow those guidelines as we proceed through the regulatory process.

**Mr. Irwin:** The CTA is concerned, and these documents and regulations need to be looked at because many of them provide obviously definitions of understanding between what an incident is, when to report it and the duties required. Obviously, regulations have to be looked at to ensure there is some, in our opinion, alignment with international standards.

Yes, we are very much interested that everyone looks at the regulations and the guidance.

**Ms. Coombs:** I cannot presume to tell the committee what to do. However, in my experience, we have always had a large amount of public consultation on any development of the regulations or guidelines prior to being posted in the *Canada Gazette*. That may be a determination the committee may want to make after they put a recommendation forward. Either way, it is within this committee's mandate to make that decision.

[Translation]

**Ms. Reed:** Let me just say again that this bill must be passed quickly. The legislative reform process has been under way for several years now and we have been consulted. The industry itself acknowledges that it has been consulted. We are consulted on policies and procedures and we will continue to take part in the consultative process.

[English]

**Senator Segal:** Ms. Coombs, you endorse the application of the precautionary principle. If we had had the application of the precautionary principle in the way anticipated by this bill over the last 75 years, a series of things would never have been approved. Aspirin would never have been approved. Certainly, the

En ce qui concerne nos responsabilités, pensez-vous que nous pouvons assumer l'essentiel de celles-ci en nous attardant aux documents d'orientation et aux politiques? Pensez-vous que nous devons passer ces documents en revue, ou estimez-vous qu'il serait suffisant que nous discussions avec Santé Canada de l'évolution de ces documents?

**M. Ellacott :** Je vous remercie de poser la question. Je crois que, ce qui compte, c'est que Santé Canada a conseillé l'industrie, et je crois que, dans leur témoignage initial, la semaine dernière, les représentants de Santé Canada ont affirmé qu'ils formuleraient les lignes directrices de la politique afin d'orienter l'industrie tant que le règlement ne sera pas adopté. Du point de vue de l'industrie, il s'agit effectivement de documents très importants puisque ce seront les principes directeurs qui nous permettront, en fait, de nous conformer à la loi. Nous avons reçu, à la Canadian Consumer Product Safety Coalition, une version préliminaire de ces documents. Nous ne les avons pas distribués. Malheureusement, je ne suis pas en mesure d'en discuter aujourd'hui. Nous sommes ici pour discuter des principaux aspects du projet de loi C-6, mais je recommande certainement un examen de ces documents puisque les sociétés devront respecter les lignes directrices à mesure que le processus de réglementation ira de l'avant.

**M. Irwin :** L'ACJ est préoccupée, et il faut s'attarder à ces documents et règlements puisque bon nombre d'entre eux fournissent, de toute évidence, des définitions permettant de comprendre ce qu'est un incident, les cas dans lesquels il faut le signaler et les tâches connexes. De toute évidence, il faut prendre le temps d'examiner les règlements afin de s'assurer, selon nous, qu'il y a harmonisation avec les normes internationales.

Oui, nous souhaitons vivement que tout le monde se penche sur le règlement et les lignes directrices.

**Mme Coombs :** Je suppose que je ne peux pas dire au comité quoi faire. Cependant, selon mon expérience, il y a eu abondance de consultations publiques sur chaque aspect de l'évolution du règlement des lignes directrices avant la publication dans la *Gazette du Canada*. Le comité voudra peut-être prendre une décision une fois qu'il aura formulé une recommandation. Quoi qu'il en soit, il revient au comité, de par son mandat, de prendre cette décision.

[Français]

**Mme Reed :** Je le répète, ce projet de loi doit être adopté assez rapidement. Cela fait plusieurs années que l'on travaille sur ce renouveau législatif et nous avons été consultés. L'industrie elle-même dit qu'elle a été consultée; nous sommes consultés sur les politiques et les procédures et nous continuerons de participer à ces consultations.

[Traduction]

**Le sénateur Segal :** Madame Coombs, vous appuyez l'application du principe de la prudence. Si nous avons appliqué le principe de la prudence de la façon prévue dans ce projet de loi au cours des 75 dernières années, bien des choses n'auraient jamais été approuvées. L'aspirine n'aurait jamais été

combustion engine would not have had a chance. There is no way Health Canada would have approved air travel, in any way, shape or form. The same is true for the mercury thermometer and the bicycle. Forget hockey; there is not a chance Health Canada would have approved hockey.

Why do you think the precautionary principle is something that can be applied in a rational way to industry and manufacturing? The notion that harm could happen is like wrapping all our kids in bubble wrap and hoping we can evade all risk. I found your comments remarkably moderate in that respect as an industry representative. I wanted to give you a chance to reconsider.

Mr. Irwin, assume I am a company and dealing with the Crown in some way. Someone asks a question about the information I have given either to Statistics Canada or Health Canada. In the normal course of things, that information cannot be made public without my permission if it is deemed to be of a competitive, proprietary nature.

Are you comfortable with that principle being set aside? You seem to be comfortable with it being partially set aside. I would like for you to give us some clarity.

Based on Mr. Ellacott's testimony, Mr. Chair, I hope that you seek from Health Canada full sets of those policy guidelines and working papers that they have been consulting on with industry, to their credit, to allow members of the committee to look at them.

I believe in fair-minded regulation. I do not believe in secret regulation. I do not believe in giving even the best, most publicly interested, committed, decent, hard-working and honest public servants the secret right to issue documentary direction without us knowing about it and without it being in the public domain. I hope we could look at those documents before such time, as we have to pass judgment on this piece of legislation.

**Ms. Coombs:** Thank you for the opportunity to reconsider. No, I have not changed my mind.

With respect to the precautionary principle, we have asked that an amendment be made to include the term "cost effective" so that the bill is consistent with the Pest Control Products Act and the Canadian Environmental Protection Act, 1999. In my experience to date, I have always found Health Canada and Environment Canada, in respect to CEPA, 1999, have always been able to find a balance between protecting the safety of Canadians and ensuring that industry has the ability to provide innovate and new technology.

**Mr. Irwin:** In principle, I am obviously interested in confidential information not being disclosed. I am partially on the fence from a safety aspect point of view. When it is deemed that a toy is unsafe and harmful, I want to ensure that the

approuvée. Le moteur à combustion n'aurait eu aucune chance. Jamais Santé Canada n'aurait approuvé les voyages aériens, sous quelque forme que ce soit. Il en va de même pour le thermomètre au mercure et la bicyclette. Oubliez le hockey; jamais Santé Canada n'aurait approuvé le hockey.

Pourquoi pensez-vous que le principe de la prudence est un principe qui peut être appliqué, rationnellement, à l'industrie et au secteur de la fabrication? Quand on dit que des préjugés peuvent survenir, c'est un peu comme si on voulait emballer tous nos enfants dans du papier à bulles et éviter à tout prix tous les risques. Je trouve que vos commentaires sont exceptionnellement modérés compte tenu du fait que vous représentez l'industrie. Je voulais vous donner la possibilité de revenir là-dessus.

Monsieur Irwin, nous allons supposer que je suis une société et que je fais des affaires avec la Couronne d'une certaine façon. Quelqu'un pose une question à propos de l'information que j'ai transmise à Statistique Canada ou à Santé Canada. Normalement, l'information ne peut être rendue publique sans mon autorisation s'il est établi qu'il s'agit d'une information de nature exclusive et concurrentielle.

Êtes-vous d'accord avec l'idée que ce principe soit écarté? Vous semblez à l'aise avec l'idée qu'il soit écarté en partie. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu plus votre point de vue à ce sujet.

En ce qui a trait au témoignage de M. Ellacott, j'espère, monsieur le président, que vous demanderez à Santé Canada de nous fournir toutes ces lignes directrices et politiques et tous ces documents de travail à propos desquels le ministère a consulté l'industrie, ce qui est tout à son honneur, afin que les membres du comité puissent les examiner.

Je suis en faveur des règlements impartiaux. Je ne suis pas en faveur des règlements secrets. Je suis contre le fait que l'on octroie le droit secret de diffuser des documents d'orientation sans que nous soyons au courant et sans que ceux-ci soient du domaine public, même si ce droit est accordé aux meilleurs fonctionnaires, à ceux qui ont le plus à cœur les intérêts du public, qui sont les plus dévoués, corrects, travailleurs et honnêtes. J'espère que nous pourrions consulter ces documents sans tarder puisque nous devons donner notre appréciation du projet de loi.

**Mme Coombs :** Je vous remercie de me donner l'occasion de revenir là-dessus. Non, je n'ai pas changé d'idée.

En ce qui concerne le principe de la prudence, nous avons demandé que le projet de loi soit modifié afin qu'il inclue le terme rentables ou efficaces de façon à garantir la conformité avec la Loi sur les produits antiparasitaires et avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999. À ce jour, selon mon expérience, Santé Canada et Environnement Canada ont toujours réussi, en ce qui concerne la LCPE de 1999, à trouver un équilibre entre la protection de la sécurité des Canadiens et la possibilité, pour l'industrie, de fournir des technologies nouvelles et novatrices.

**M. Irwin :** En principe, évidemment, je souhaite que les renseignements confidentiels ne soient pas divulgués. Je suis parfois tenté de sauter la clôture quand je pense à l'aspect de la sécurité. S'il est établi qu'un jouet est dangereux et peut causer des

information is reviewed and the information disclosed is credible, accurate and does not involve any confidential information with respect to how the toy was developed, a secret formula or any proprietary information that has nothing to do with the safety of the product. That is the concern we have as an industry. The information disclosed is to be specifically related to the toy itself in terms of its safety.

**Mr. Ellacott:** As far as I can determine, there is no specific reference to the Access to Information Act and how it relates to Bill C-6 and the law. That is obviously an area of concern.

Mr. Irwin alluded to consultation and the reviewing of released information. For example, in our industry, we have products in the marketplace over various years. We would want to ensure that the messaging to Canadians is very specific around a specific serial number range or dates of production like you would see in the auto industry. We hope companies would have the opportunity to review that before the release of information.

**Senator Segal:** Mr. Ellacott, as I understand the regulatory process, the regulations would have to come before the House of Commons and Senate Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations for discussion. That is another forum during which one with look for the right sense of balance, fairness, acuity and effectiveness.

Following on Senator Keon's question, these policy guidelines, documents and working papers that are to fill the gap between the proclamation of the bill and the coming into effect of the regulations, for all we know, could be the basis of prosecution. Those could be the basis of search and seize. Members on this committee would be operating in the dark because we would not know what we are putting into effect. We would not know what those working papers provide in terms of implementation between the coming into effect and the regulatory approval through the normative process.

If I am overstating it, by all means, please correct me.

**Mr. Ellacott:** We are engaged with Health Canada to review the policy and guidelines documents. The purpose of that is to enact the legislation. The Canadian Consumer Product Safety Coalition was supportive of the bill and wants it to be in place. On the other hand, we need clear guidance on incidence reporting. These parameters of the legislation need to be clarified.

For example, Ms. Reed referenced the Electrical Safety Authority and incidence reporting within the Electrical Safety Authority framework. That framework is much clearer to manufacturers. We have a seriousness threshold that we can relate to so all parties clearly understand their obligations with

préjudices, je veux être certain que les renseignements feront l'objet d'un examen et que les renseignements divulgués sont crédibles et exacts et qu'ils n'incluent pas tout renseignement confidentiel concernant la façon dont le jouet a été créé, concernant une formule secrète ou tout renseignement de nature exclusive qui n'a rien à voir avec la sécurité du produit. Nous avons cette préoccupation au sein de l'industrie. Les renseignements divulgués doivent être liés directement au jouet en tant que tel et à sa sécurité.

**M. Ellacott :** D'après ce que je vois, il n'y a pas de mention précise de la Loi sur l'accès à l'information ni du lien entre le projet de loi C-6 et cette loi. Il s'agit visiblement d'un aspect préoccupant.

M. Irwin a fait allusion à une consultation et à l'examen de renseignements divulgués. Par exemple, dans notre industrie, certains de nos produits sont sur le marché pendant un nombre d'années, qui peut varier. Nous voulons nous assurer que les messages transmis aux Canadiens sont très précis en ce qui concerne les dates de production ou les numéros de série visés, un peu comme ce qui se fait dans l'industrie de l'automobile. Nous souhaitons que les sociétés aient la possibilité d'examiner ces renseignements avant qu'ils ne soient divulgués.

**Le sénateur Segal :** Monsieur Ellacott, d'après ce que je comprends du processus de réglementation, le règlement devrait être présenté au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation du Sénat et de la Chambre des communes, où il ferait l'objet de discussions. C'est là une autre tribune dans le cadre de laquelle on peut tenter de trouver le juste équilibre, et garantir l'équité, le sens pratique et l'efficacité du règlement.

À la suite de la question du sénateur Keon, j'aimerais souligner que ces lignes directrices, ces politiques, ces documents et ces documents de travail qui doivent venir combler l'écart entre le moment où le projet de loi sera adopté et l'entrée en vigueur du règlement pourraient très bien, pour ce que nous en savons, servir de fondement à des poursuites. Ils pourraient justifier des perquisitions et des saisies. Les membres du comité seraient obligés d'agir à l'aveuglette puisque nous ne saurions pas ce que nous serions en train de mettre en pratique. Nous ne saurions pas ce que prévoient ces documents de travail sur le plan de la mise en œuvre entre le moment de l'entrée en vigueur de la loi et l'approbation du règlement, tout au long du processus normatif.

Si je surestime l'importance de tout cela, de quelque façon que ce soit, corrigez-moi.

**M. Ellacott :** Nous collaborons avec Santé Canada à l'examen des politiques et des lignes directrices. L'objectif est d'adopter le projet de loi. La Canadian Consumer Product Safety Coalition appuyait le projet de loi et souhaite qu'il soit adopté. Cependant, nous avons besoin de directives claires sur le signalement des incidents. Il faut donc clarifier ces paramètres du projet de loi.

Par exemple, Mme Reed a parlé de l'Office de la sécurité des installations électriques et du cadre prévu par cet organisme pour le signalement des incidents. Ce cadre est beaucoup plus clair pour les fabricants. Il y a un seuil de gravité par rapport auquel nous pouvons nous situer de façon à ce que toutes les parties



respect to an incident. Presently, those policy and guidelines set that framework. We will need them as we progress through regulation as you described it.

**Senator Ogilvie:** In our documents, we have a brief that contains recommendations. Ms. Coombs you referred to one of them specifically. You mentioned the issue of wanting to insert the term “cost effective.” Is it appropriate to ask you a question on this document?

**Ms. Coombs:** Absolutely.

**Senator Ogilvie:** Before I start, I would like to deal with the issue of the precautionary principle and Senator Segal’s intervention.

It is an interesting example of the appropriate use of the precautionary principle because, in fact, Aspirin is widely available as an example. It does have the cautionary restriction that a subset of the population could suffer a severe reaction from it, but the overall benefit to society allows it to be provided with those cautions. It is a particularly good example.

If Health Canada applied the principle absolutely, probably random parenting would not be allowed either. These are issues that we have to keep in an appropriate perspective.

I found it important that most of you were arguing for a clear and effective piece of legislation. However, I am concerned with one of Ms. Coombs recommendations. I am referring to the addition of the words “cost effective” into the clause where it deals with the reasons for postponing measures. I submit that inserting a qualifier of that nature would lead to almost unlimited challenges to the meaning of “cost effective” is because would be different in almost every circumstance. As I see the wording, the issue is very clear in terms of the intent.

**Ms. Coombs:** We put the recommendation forward because we wanted the precautionary principle to be consistent with the Pest Control Products Act, the Canadian Environmental Protection Act, 1999, and the Hazardous Products Act.

I believe there has been a summary put forward to you of the consistencies in Bill C-6 with other pieces of legislation, so it seemed like a positive fit. It is something that would be consistent with other pieces of modern legislation that have been revised in the last five years.

**Senator Ogilvie:** My second question is with regard to your second recommendation, where you would like to have tests removed from the requirement with regard to maintaining documents and so on.

comprennent bien leurs obligations en matière de signalement des incidents. À l’heure actuelle, ces lignes directrices et politiques forment le cadre. Nous en aurons besoin à mesure que le processus de réglementation ira de l’avant, comme vous l’avez dit.

**Le sénateur Ogilvie :** Nous avons, dans nos documents, un mémoire qui contient des recommandations. Mme Coombs, vous avez parlé de l’une d’elles en particulier. Vous avez mentionné que vous aimeriez que le terme « rentables » ou « efficaces » soit ajouté. Puis-je vous poser une question au sujet de ce document?

**Mme Coombs :** Tout à fait.

**Le sénateur Ogilvie :** Avant de commencer, j’aimerais parler du principe de la prudence et de l’intervention du sénateur Segal.

C’est un exemple intéressant de l’application appropriée du principe de la prudence puisque, par exemple, l’aspirine est effectivement distribuée à grande échelle. Le produit comporte un avertissement selon lequel une partie de la population pourrait avoir une grave réaction si elle le consomme, mais les bienfaits généraux du produit pour la société font en sorte qu’il peut être offert à condition d’être assorti d’un avertissement. C’est un exemple particulièrement pertinent.

Si Santé Canada avait appliqué le principe de façon absolue, le parentage aléatoire n’aurait probablement jamais été autorisé, non plus. Ce sont des enjeux dont il faut tenir compte selon un point de vue approprié.

J’estime important de souligner que la plupart d’entre vous exigez une disposition législative claire et efficace. Je suis toutefois préoccupé par l’une des recommandations de Mme Coombs. Je parle de l’ajout du terme « rentables » ou « efficaces » à la disposition qui traite des motifs qui justifient de remettre à plus tard des mesures. Je crois que le fait d’insérer un adjectif de ce genre risque d’entraîner des débats à peu près sans fin sur le sens de « rentables » ou « efficaces » puisque cela peut varier en fonction d’à peu près chaque cas. Quand je vois le libellé de la disposition, son intention me semble très claire.

**Mme Coombs :** Nous avons formulé cette recommandation parce que nous souhaitons que le principe de la prudence soit en harmonie avec celui énoncé dans la Loi sur les produits antiparasitaires, dans la Loi canadienne sur la protection de l’environnement de 1999 et dans la Loi sur les produits dangereux.

Je crois qu’on a produit un résumé qui traite de la conformité du projet de loi C-6 avec d’autres dispositions législatives, donc je crois que ce serait une mesure positive. Cela permettrait d’harmoniser le projet de loi avec d’autres dispositions législatives récentes modifiées au cours des cinq dernières années.

**Le sénateur Ogilvie :** Ma deuxième question concerne votre deuxième recommandation, celle selon laquelle vous recommanderiez que les essais soient retirés des exigences liées à la tenue de documents et à ce genre de choses.

I am curious about that one because, normally, if items are subjected to required testing or testing that is important to lead to a conclusion, the test is invalid unless you know where the product came from — who you got it from, what tests were done and the maintenance of those test records.

**Ms. Coombs:** It is the last part, about who has the onus to keep the records. We have had some discussions with Health Canada because some of our companies would contract out third parties to conduct the tests — laboratories to do good manufacturing or laboratory practices. It was trying to seek clarity. It is not that we do not want to have the test; we want to know who has the onus for keeping it so we could refer them to the third party who does. We suggested to the department that they do so via regulation and not have it written into the legislation.

**Senator Ogilvie:** I understand your point, and there may be a way of dealing with it the way you suggested. However, I come at this from a scientific point of view, where if I require a laboratory test on something that I am working on, it has no meaning to me unless I maintain the complete record that the testing organization did and that they maintain it for double-checking.

That is the issue. It surprises me because it would be a normal requirement for the validity of a testing procedure. That is a concern for me.

**Ms. Coombs:** I appreciate your comment on that. I had not looked at it from that perspective.

**Senator Ogilvie:** The final thing I wanted to come to is the issue that Mr. Irwin raised, which was supported by his colleague. This deals with the issue of incidents and the idea of the requirement to report a single incident.

It is my experience that a single incident, once observed, may be a tremendously important piece of information. It is also my experience that it is the ignoring of single incidents that has often led to problems with consumer products in a larger area.

That ties into the issue of the number of employees. In many areas, a small number of employees are dealing with a given product in a given area, and they are often closest to the application or use of the product, or recognizing the consequences of using a product. I have real difficulty with the idea, first, of not recognizing a single incident that is of some significance; and, second, that somehow the number of employees determines whether an incident should or should not be recognized. I am having difficulty with that.

Cette recommandation m'intrigue puisque, habituellement, si des articles font l'objet d'essais obligatoires ou d'essais qui permettent de tirer une conclusion, ces essais ne peuvent pas être valides si vous ne savez pas d'où vient le produit, si vous ne savez pas qui vous l'a fourni, quels sont les essais qui ont été effectués et de quelle façon les dossiers de test ont été tenus.

**Mme Coombs :** C'est la dernière partie, celle qui traite de la tenue des dossiers. Nous avons eu quelques discussions avec Santé Canada puisque certaines de nos entreprises feraient affaire avec des tiers, avec des laboratoires, pour effectuer les essais, afin de respecter de bonnes pratiques de laboratoire ou de fabrication. J'espérais rendre les choses plus claires. Ce n'est pas que nous voulons éliminer les essais; nous voulons savoir qui sont les personnes responsables de tenir les documents à ce sujet afin que nous puissions les renvoyer au tiers qui fait les essais. Nous avons proposé au ministère de préciser ces aspects dans le Règlement plutôt que de le mentionner dans la Loi.

**Le sénateur Ogilvie :** Je comprends votre point de vue, et il y aurait peut-être une façon de régler la question comme vous le proposez. Cependant, si j'aborde la question d'un point de vue scientifique et je constate que, si j'ai besoin d'un essai de laboratoire concernant un produit sur lequel je travaille, cet essai n'a aucune signification pour moi si je ne conserve pas le dossier entier des essais effectués par l'organisation et si celle-ci n'en conserve pas aussi une copie pour permettre la double vérification.

Il s'agit là d'un enjeu. Cela m'étonne puisqu'il devrait s'agir d'une exigence normale garantissant la validité d'une procédure d'essai. Cela me préoccupe.

**Mme Coombs :** J'apprécie votre commentaire à ce sujet. Je n'avais pas vu les choses de ce point de vue.

**Le sénateur Ogilvie :** J'aimerais finalement traiter de la question abordée par M. Irwin, au sujet de laquelle il recevait l'appui de son collègue. Il s'agit de la question des incidents et du principe selon lequel il faut signaler un incident unique.

D'après mon expérience, un incident unique, une fois qu'il est constaté, peut constituer une information d'une importance considérable. Je sais aussi que le fait de négliger un incident unique a souvent mené à des problèmes concernant des produits de consommation dans une zone plus importante.

Le problème est lié au nombre d'employés. Dans bien des régions, un petit nombre d'employés s'occupent d'un produit bien précis dans une zone bien précise, ce qui fait qu'ils ont souvent un lien plus étroit avec l'application ou l'utilisation du produit, ou qu'ils reconnaissent les conséquences liées à l'utilisation du produit. J'ai vraiment de la difficulté à comprendre l'idée selon laquelle, d'abord, on ne signalerait pas un incident unique d'une certaine importance et, ensuite, selon laquelle ce serait le nombre d'employés qui déterminerait s'il faut signaler ou non un incident. Je n'arrive pas à comprendre cela.

**Mr. Irwin:** First, it is not necessarily the number of employees. Just because an incident happens does not necessarily mean that it is ignored. It is certainly looked at and evaluated. It is a question of whether that incident needs to be reported.

Once a company or an employee has investigated the incident and realized that perhaps this is something that happened because of another incident, and it is not a relevant incident, then it should not be reported. That is the essence.

We want to ensure that the companies and the individuals involved, who are closer to the product, cull each incident and review it and make sure this is a reportable incident and it is necessary to be reported.

**Senator Ogilvie:** It seems to me the answer you gave is the perfect reason why we must be concerned about even a single incident. It is a question of whose judgment it is that the incident is important. During my lifetime, we have seen examples where those judgments are in the favour of the company as opposed to the consumer.

**Senator Eaton:** I thought, according to Health Canada's briefing to us, that incident reporting and the way it is done and what it involves would all be discussed with you during the regulatory phase of the bill. Is that not correct?

**Mr. Ellacott:** I believe that was the intent of the policy guidelines, to give industry guidance. For example, a hockey puck strikes a player on the ice; is that a reportable incident? We are not sure if the incident happened in Canada or elsewhere.

**Senator Eaton:** That is an extreme example that nobody in their right mind —

**Mr. Ellacott:** A real life example — sorry, I did not want to interrupt.

**Senator Eaton:** That is not a real life example.

**Mr. Ellacott:** There was an actual incident where shoes were returned to a major retailer with the comment "they are killing me." Is that a reportable incident?

**Senator Eaton:** I thought those things — those are obviously very important issues, because you have given me those two incidents — are things to be discussed with Health Canada, once the bill has gone through, in a set of regulations. Obviously, someone coming in with a pair of boots, saying "my feet hurt" would not be subject to an incident report.

**Mr. Ellacott:** The current opinion now, relative to the way the law is written, is that the companies would be in a position to report that incident. That is the importance of the policy guidelines in the interim. As you suggest, it would be when we

**M. Irwin :** D'abord, l'élément déterminant n'est pas nécessairement le nombre d'employés. Ce n'est pas simplement parce qu'un incident survient qu'il sera négligé. Il fera certainement l'objet d'un examen et d'une évaluation. La question à trancher, c'est de savoir si l'incident a besoin d'être signalé.

Une fois qu'une entreprise ou qu'un employé a enquêté au sujet d'un incident et s'est rendu compte du fait que celui-ci était peut-être attribuable à un autre incident, qui n'est pas pertinent, il ne devrait pas y avoir de signalement. C'est là l'essentiel du message.

Nous voulons nous assurer que les entreprises et les personnes touchées — celles qui travaillent le plus étroitement avec le produit — tiennent compte de chaque incident et procèdent à un examen de façon à déterminer s'il s'agit d'un incident à signaler absolument.

**Le sénateur Ogilvie :** En fait, votre réponse semble être exactement la raison pour laquelle nous devons nous préoccuper du moindre incident. Tout dépend du jugement de la personne qui déterminera si un incident est important. J'ai vu, par le passé, des exemples de cas où ce jugement était en faveur de l'entreprise plutôt que du consommateur.

**Le sénateur Eaton :** J'avais l'impression, selon l'information que nous a fournie Santé Canada, que le signalement des incidents et la façon dont il se fait, de même que tout ce qu'il suppose, ferait l'objet de discussions avec vous pendant l'étape de réglementation du projet de loi. Est-ce que c'est juste?

**M. Ellacott :** Je crois que c'était le but visé avec les lignes directrices stratégiques — donner des directives à l'industrie. Par exemple, un joueur de hockey est frappé par une rondelle pendant le jeu; s'agit-il d'un incident à signaler? Nous ne savons pas si l'incident s'est produit au Canada ou ailleurs.

**Le sénateur Eaton :** C'est un exemple extrême que jamais une personne sensée...

**M. Ellacott :** Un exemple concret — excusez-moi, je ne voulais pas vous interrompre.

**Le sénateur Eaton :** Ce n'est pas un exemple concret.

**M. Ellacott :** Il y a bel et bien eu un incident où des chaussures ont été renvoyées à un grand détaillant accompagné du commentaire « elles me font mourir ». Est-ce qu'il s'agit d'un incident à signaler?

**Le sénateur Eaton :** Je crois que ces questions, qui sont, de toute évidence, très importantes puisque vous venez de me décrire deux incidents, doivent faire l'objet de discussions avec Santé Canada une fois que le projet de loi aura fait son chemin et mené à une série de règlements. De toute évidence, si une personne se présente avec une paire de bottes en disant qu'elle a mal aux pieds, il ne s'agit pas d'un incident à signaler.

**M. Ellacott :** Selon notre point de vue, à l'heure actuelle, compte tenu de la façon dont le projet de loi est libellé, une entreprise se retrouverait dans une position où elle devrait signaler cet incident. C'est pourquoi les lignes directrices stratégiques sont

get to the regulation phase. They potentially could be product sector-specific in those recommendations, absolutely.

**Senator Eaton:** That is what we heard in our briefing.

**Ms. Coombs:** It has been my experience that Health Canada is diligent with respect to consultations. I argue that they will produce the proposals for regulation in a discussion document and in policy guidelines and in regulations. I do not expect there will be any lack of work in the next 12 months.

[Translation]

**Senator Pépin:** Can you give us some examples of imported toy products with counterfeit labels? In your opinion, will clause 9 of the bill resolve the problem of counterfeit labels?

[English]

**Mr. Ellacott:** That is a very important question. Many members of the Canadian Consumer Product Safety Coalition are members of the Canadian Anti-Counterfeiting Network. This industry coalition works with other federal and provincial departments and provincial agencies to address counterfeiting. I can circulate to the clerk the recent welcoming of a report from an industry committee with respect to counterfeiting. Certainly all members of the council take this matter very seriously.

[Translation]

**Senator Pépin:** So then, you fully endorse clause 9 of the bill?

[English]

**Mr. Ellacott:** With respect to counterfeiting, absolutely. Counterfeiting is in no one's best interest. The member companies of the coalition, as witnessed by their participation in the CACN, are absolutely on board with that.

**Senator Martin:** I echo Senator Keon's comments that it has been interesting listening to both sides of the debate on this bill. Thank you so much for your presentations today. I am happy to hear that you felt that you had a role in the consultation process, and that it will continue as the regulatory framework develops.

My question is in regards to the tools that are available to government, the officials, for the recall process. From a consumer standpoint, I am sure Canadians want to know that the government officials who are handling a situation have the tools necessary to do the kind of effective recall of products that are dangerous to Canadian consumers. Have you been involved in any cases of recall? We have witnessed some that have been very

importantes entre-temps. Comme vous l'avez dit, nous en discuterons quand nous en serons à la phase de réglementation. Les recommandations pourraient tout à fait être adaptées à des secteurs de produits en particulier.

**Le sénateur Eaton :** C'est ce qu'on nous a dit pendant les séances d'information.

**Mme Coombs :** Selon mon expérience, Santé Canada fait preuve de diligence en ce qui concerne les consultations. Je suppose qu'il formulera des propositions de règlement dans un document de discussion, dans des lignes directrices stratégiques et dans des règlements. Je ne crois pas qu'on va manquer de travail au cours des 12 mois à venir.

[Français]

**Le sénateur Pépin :** Pouvez-vous nous donner des exemples de produits importés avec des étiquettes contrefaites sur les jouets? Selon vous, est-ce que l'article 9 du projet de loi permet de régler la question des étiquettes contrefaites?

[Traduction]

**M. Ellacott :** C'est une question très importante. Bon nombre de membres de la Canadian Consumer Product Safety Coalition sont aussi membres du Réseau anti-contrefaçon canadien. Cette coalition de l'industrie collabore avec d'autres ministères provinciaux et fédéraux ainsi qu'avec des organismes provinciaux pour éliminer la contrefaçon. Je pourrais transmettre au greffier les réactions positives à un rapport récent d'un comité de l'industrie sur la contrefaçon. Il va de soi que tous les membres du conseil prennent cette question très au sérieux.

[Français]

**Le sénateur Pépin :** Vous êtes donc tout à fait d'accord avec l'article 9 du projet de loi?

[Traduction]

**M. Ellacott :** En ce qui concerne la contrefaçon? Certainement. La contrefaçon n'est intéressante pour personne. Les entreprises qui font partie de la coalition sont tout à fait d'accord avec vous à ce sujet, comme le prouve leur participation au Réseau anti-contrefaçon canadien.

**Le sénateur Martin :** Je répète les commentaires du sénateur Keon au sujet du fait que nous avons pu entendre des points de vue opposés sur ce projet de loi, ce qui est intéressant. Je vous remercie beaucoup de vos exposés. Je suis heureuse d'apprendre que vous avez l'impression d'avoir un rôle à jouer dans le processus de consultation et que cela se poursuivra à mesure que le cadre de réglementation sera élaboré.

Ma question concerne les outils que le gouvernement, les responsables, peuvent utiliser pour effectuer un rappel. Je suis certaine que les consommateurs canadiens veulent savoir que, quand vient le temps de régler une situation, les responsables du gouvernement disposent des outils requis pour effectuer un rappel efficace des produits dangereux pour les consommateurs canadiens. Avez-vous déjà été touché par un rappel? Nous

public. In terms of the process as it is now, how effective do you feel that is, and will the recall provisions in Bill C-6 improve that system? It would be a very important assurance to consumers that we have the tools necessary and that we want to strengthen the system.

**Ms. Coombs:** With respect to recalls, our member companies work on a voluntary basis with the department to ensure the removal of that unsafe product. I envision that we will have a discussion with the department about formalizing the procedures currently in place into regulation. One of the most important things is that it will give increased confidence in the regulatory system to Canadians. When you hear of a product recall, it is via either the U.S. or elsewhere. It is not that Health Canada has taken the action. I think it will help Canadians feel confident that the government has the stringent regulatory process.

One of the great things they have is have an email system. This system lets the consumer enter his or her email address and receive notification of product recalls. The consumer does not have to hunt for that information; it is delivered via the internet to the consumer. Once they are able to brand that as a Health Canada initiative and effort, it will go a long way toward instilling confidence in Canadians.

**Mr. Ellacott:** It is a collaborative process between the industry and Health Canada. It is to the best interests of both parties that recalls are executed efficiently and in a timely manner. It has always been a collaborative process and will continue to be so under Bill C-6.

**Senator Martin:** Do you believe the provisions in Bill C-6 will strengthen or improve the recall process?

**Mr. Ellacott:** Yes. Ultimately, with the concern about the confidentiality of the business information, the two parties will be working closely toward a corrective action. We hope that the two parties will treat the information as such and be able to go to the marketplace at the appropriate time with the appropriate corrective action and infrastructure systems in place to support the recall.

**Senator Cordy:** I think all of us know that the intent of the bill is for the safety and protection of Canadians from harmful products. Each of us around the table, regardless of political party, certainly has the same hopes that this bill will accomplish that intent.

We have often seen that a bill has ramifications that are not necessarily intended. Therefore, I wonder if this bill has a little bit of governmental overreach, if I could use the term. I would like to go back to the precautionary principle and the definition of an "incident." I am a practical person, and when I look at the fact

avons été témoins de certains rappels, qui ont été largement rendus publics. J'aimerais connaître votre avis sur le processus dans sa forme actuelle; à quel point est-il efficace, à votre avis, et est-ce que les dispositions du projet de loi C-6 qui traitent du rappel permettront d'améliorer le système actuel? Les consommateurs seraient grandement rassurés de savoir que nous disposons des outils requis et que nous voulons renforcer le système.

**Mme Coombs :** En ce qui concerne les rappels, les entreprises membres de notre association collaborent de façon volontaire avec le ministère pour s'assurer du retrait des produits dangereux. Je suppose que nous aurons une discussion avec le ministère concernant l'officialisation, sous la forme d'un règlement, des procédures actuelles. L'un des aspects les plus importants de tout cela, c'est que les Canadiens auront davantage confiance dans le système de réglementation. Quand vous entendez qu'un produit est rappelé, c'est à la suite d'une mesure prise aux États-Unis ou ailleurs. Ce n'est pas Santé Canada qui a pris la mesure. Je crois que les Canadiens auront confiance parce qu'ils sauront que le gouvernement dispose de processus réglementaires rigoureux.

L'une des mesures intéressantes qui existent, c'est un système d'envoi par courrier électronique. Grâce à ce système, un consommateur peut fournir son adresse de courrier électronique et recevoir des avis concernant les rappels de produits. Les consommateurs n'ont donc pas à chercher l'information; elle leur est transmise directement par Internet. Une fois que Santé Canada sera en mesure de faire connaître son initiative et ses efforts à ce sujet, la confiance des Canadiens envers le ministère sera grandement accrue.

**M. Ellacott :** C'est un processus de collaboration entre l'industrie et Santé Canada. Il est dans l'intérêt supérieur des deux parties que les rappels se fassent de façon efficace et opportune. Il s'est toujours agi d'un processus de collaboration, et cela continuera de l'être aux termes du projet de loi C-6.

**Le sénateur Martin :** Pensez-vous que les dispositions qui figurent dans le projet de loi C-6 viendront renforcer ou améliorer le processus de rappel?

**M. Ellacott :** Oui. Au bout du compte, vu les préoccupations concernant la protection des renseignements de nature commerciale, les deux parties collaboreront étroitement pour prendre des mesures correctives. Nous espérons que les deux parties traiteront l'information en conséquence et pourront agir en temps opportun en apportant les mesures correctives appropriées sur le marché et en mettant en place des systèmes d'infrastructure pour permettre le rappel.

**Le sénateur Cordy :** Je crois que nous sommes tous conscients du fait que le projet de loi vise à garantir la sécurité des Canadiens et à les protéger des produits dangereux. Toutes les personnes présentes, quelles que soient leurs allégeances politiques, espèrent certainement que le projet de loi atteindra son but.

Nous avons souvent constaté qu'un projet de loi entraînait des répercussions qui n'étaient pas toujours prévues. Je me demande donc si, avec ce projet de loi, le gouvernement ne vise pas un peu trop haut, si je peux m'exprimer ainsi. J'aimerais revenir au principe de la prudence et à la définition d'« incident ». Je suis de

that coffee companies have to put a warning on their coffee cups that the contents could be hot, or when you buy a ladder and there is a sticker saying that climbing ladders can be dangerous, you wonder if common sense has gone out the window. Should we have a clear definition of "incident" within this piece of legislation?

**Mr. Ellacott:** As you can see, within our amendments, we propose that the incident specifically relate to a substantial product hazard or a defect or unreasonable dangerous product. For example, in the hockey puck example, if the puck had disassembled or come apart, that would be a clear defect in the product and would warrant an incident report.

No one should be reporting on items that have an inherent danger. A knife, for example, has an inherent danger. We must ensure that the reporting mechanism for firms is truly focused, as the senator pointed out, on real safety issues. If the companies are allowed to focus on the real safety issues, we can get with proactive measures faster.

**Senator Cordy:** I am also quite concerned, and I brought it up last week with the Department of Health, about the disclosure of confidential information. I am concerned that it goes to foreign countries and that the minister has sole discretion as to who gets the information and the nature of the information. I am concerned that not only do you not need the consent of the person, but also the person is neither notified nor informed.

Should that change be made within the legislation regarding the disclosure of the confidential information? If you say they can disclose it, should the person or business about whom the information is being disclosed, at least, be notified before this information is disclosed? I think Mr. Irwin mentioned it in his brief.

**Mr. Ellacott:** Mr. Chuck Samuels is the expert in this area if he may approach the microphone.

**Charles Samuels, General Counsel, Association of Home Appliance Manufacturers:** Honourable senators, thank you for allowing me to comment. I am a lawyer in Washington, D.C. I work with parallel groups in the United States. I have been involved in many recalls in both the United States and Canada.

In response to a comment by one of members of the committee earlier, I believe Health Canada is extremely competent and has a high level of professionalism. It has taken the lead in a number of recalls.

nature pratique, et quand je vois que les entreprises de café doivent apposer sur leurs tasses de café des avertissements pour dire aux consommateurs que le contenu pourrait être chaud, ou quand je vois, sur une échelle, une étiquette autocollante qui indique qu'il peut être dangereux de grimper dans une échelle, je me demande où est rendu le bon sens. Devrait-on avoir une définition claire de ce qui est un « incident » dans cette disposition législative?

**M. Ellacott :** Comme vous pouvez le voir, l'un des amendements que nous proposons concerne le fait qu'un incident devrait être associé précisément à un risque important lié à un produit ou à une défectuosité ou à un produit dangereux de manière déraisonnable. Par exemple, si on prend l'exemple de la rondelle de hockey, si celle-ci a été fracassée ou s'est défaite en morceaux, il s'agirait clairement d'une défectuosité du produit qui justifierait un signalement d'incident.

Personne ne devrait faire de signalement quand le risque est un risque inhérent au produit. Un couteau, par exemple, présente un risque inhérent. Nous devons nous assurer que le mécanisme de signalement que suivront les entreprises permet réellement, comme l'a souligné le sénateur, de signaler de véritables risques pour la sécurité. Si les entreprises peuvent se concentrer sur les véritables risques pour la sécurité, nous serons en mesure d'agir plus rapidement de façon proactive.

**Le sénateur Cordy :** Je suis aussi assez préoccupée par la divulgation de renseignements personnels, et j'ai abordé la question la semaine dernière avec les représentants du ministère de la Santé. Je m'inquiète de la possibilité que les renseignements soient transmis dans des pays étrangers et que le ministre soit le seul à avoir le pouvoir discrétionnaire de décider qui obtient l'information et quelle est la nature de celle-ci. Je m'inquiète du fait que, non seulement vous n'avez pas besoin d'obtenir le consentement d'une personne, mais vous n'avez même pas à l'aviser ou à l'informer.

Devrait-on apporter des modifications au projet de loi en ce qui concerne la divulgation de renseignements personnels? Si l'on décide que les renseignements peuvent être divulgués, est-ce que la personne ou l'entreprise que concernent ces renseignements devrait, à tout le moins, être avisée avant leur divulgation? Je crois que M. Irwin en a parlé dans son mémoire.

**M. Ellacott :** M. Chuck Samuels est le spécialiste de cette question; peut-être pourrait-il s'approcher du micro.

**Charles Samuels, avocat général, Association of Home Appliance Manufacturers :** Mesdames et messieurs les sénateurs, merci de me donner l'occasion de commenter le projet de loi. Je suis avocat à Washington, D.C. Je collabore avec des groupes parallèles aux États-Unis. J'ai participé à bon nombre de rappels aux États-Unis et au Canada.

Pour réagir à un commentaire formulé par l'un des membres du comité précédemment, j'aimerais dire que je crois que Santé Canada agit de façon extrêmement compétente et très professionnelle. Le ministère a pris la direction de bon nombre de rappels.

That does not mean we agree with all aspects of this legislation. In particular, with respect to recalls, there is no question that your law needs to be modernized and you do that modernization in this legislation. However, there is no explicit provision that before an inspector issues a recall order that there be any notice or comment with affected parties, which except in imminent hazard situations, this should be done as a basic matter of due process. That is quite troubling. Hopefully, it will be changed in the legislation. If it does not, I hope it will be clarified in the guidance or regulations.

It is also very important that information provided by regulated parties to the government should be held confidential before any disclosure. Improper disclosure can be very harmful to the product or company. It can confuse consumers and it also plays into the hands, as one question suggested, of our international competitors. We have a North American economy, but we know it is really a global economy. Such information in the wrong hands can result in duplicate products virtually overnight in competition with those developed by North American companies.

Does that answer the member's question? Is further clarification needed?

**Senator Cordy:** You are saying that disclosure should be confidential.

**Mr. Samuels:** In cases of imminent hazard or if the company is not cooperating, Canada must protect its citizens. There is no question in those instances. Otherwise, there at least needs to be an attempt at dialogue and consideration whether there is any validity to the information, if the company has something to say and other relevant factors before disclosure.

**The Chair:** I have a supplementary question on that. Clause 16 of the bill has a provision related to disclosure of confidential business information to a person or a government. It requires that:

. . . the person to whom or government to which the information may be disclosed agrees in writing to maintain the confidentiality of the information and use it only for purposes of carrying out those functions.

Clause 17, however, deals with the case of serious and imminent danger and the possibility that information will be disclosed without that written agreement.

Mr. Irwin said earlier that he is okay with providing the information that they need to deal with the defect, but he is concerned about the proprietary information and intellectual property. Sometimes that may overlap. The problem may be part of the proprietary information.

Where would you like to see an amendment in these sections?

Cela ne signifie pas que nous sommes d'accord avec tous les aspects du projet de loi. En ce qui concerne plus particulièrement les rappels, il est évident que le droit canadien doit être modernisé à ce sujet et que vous pouvez le faire par l'entremise de ce projet de loi. Cependant, il n'y a aucune disposition claire selon laquelle, avant d'émettre un avis de rappel, un inspecteur doit aviser les parties touchées ou en discuter avec elles, ce qui devrait pourtant être la procédure normale, sauf dans les cas de risque imminent. Je trouve cela très inquiétant. J'espère que le projet de loi viendra régler cette question. Sinon, j'espère au moins qu'il y aura des précisions apportées dans les directives ou dans le règlement.

C'est aussi très important que les renseignements transmis au gouvernement par des parties réglementées demeurent confidentiels avant d'être divulgués. La divulgation inappropriée peut causer beaucoup de dommages à un produit ou à une entreprise. Elle peut perturber les consommateurs, en plus de se retrouver entre les mains de nos concurrents étrangers, comme on l'a mentionné dans une question. Nous parlons de l'économie nord-américaine, mais nous savons que l'économie est en fait mondiale. Si ces renseignements devaient se retrouver entre de mauvaises mains, des produits pourraient être copiés pratiquement du jour au lendemain et entrer en concurrence avec les produits créés par des sociétés nord-américaines.

Est-ce que cela répond à votre question? Souhaitez-vous que j'apporte plus de précisions?

**Le sénateur Cordy :** Vous dites que la divulgation devrait demeurer confidentielle.

**M. Samuels :** S'il y a un danger imminent ou si l'entreprise ne collabore pas, le Canada doit protéger ses citoyens. Dans de tels cas, la question ne se pose pas. Sinon, on doit à tout le moins tenter de discuter avec l'entreprise et de déterminer si l'information est valide, si l'entreprise a quelque chose à dire, et tenir compte de certains autres facteurs pertinents avant de divulguer l'information.

**Le président :** J'ai une question supplémentaire à ce sujet. Le projet de loi contient une disposition, l'article 16, qui concerne la divulgation de renseignements commerciaux confidentiels à une personne ou à un gouvernement. L'article se lit comme suit :

[...] s'il conclut avec le destinataire des renseignements une entente écrite prévoyant que des mesures seront prises pour assurer leur confidentialité et qu'ils ne seront utilisés que dans le cadre de l'exercice de ces fonctions.

L'article 17, pour sa part, traite des cas où il y a un danger grave et imminent, et où ces renseignements peuvent être divulgués sans une entente écrite.

M. Irwin a dit précédemment qu'il comprenait la pertinence de divulguer les renseignements dont on a besoin pour régler le problème, mais il a aussi dit qu'il était préoccupé par la divulgation de renseignements exclusifs et de renseignements sur la propriété intellectuelle. Ce sont parfois les mêmes. Le problème peut se trouver au cœur des renseignements exclusifs.

Quelles parties de ces articles aimeriez-vous voir modifier?

**Mr. Samuels:** Before any disclosure, the affected party must receive notification. That could be the retailer, importer or manufacturer. They must have some opportunity to comment on the proposed disclosure before it goes into foreign or other hands.

You are correct that there are some circumstances where it is important that proprietary information be disclosed because of a hazard to health and human safety. In the vast majority of cases, that is unnecessary. We need to ensure the disclosures are proper and the government is fully informed of the circumstances. That will not happen if the affected person finds out about this only after disclosure has been made.

**Ms. Coombs:** From the regulated industry perspective, we deal with confidential business information submitted to Environment Canada and Health Canada. To date, our experience is that the information has always been treated respectfully and ethically. The balance is in protecting public safety and confidential business information. We do not expect anything different in the future.

There have always been provisions, specifically under the Pest Control Products Act, where industry is given the opportunity to comment. I do not see that changing under this act. That is a provision that Health Canada would put in place.

**The Chair:** You may be right. There is always the question of good intentions versus what the law says.

**Ms. Coombs:** I appreciate that.

**The Chair:** Some of those lovely people at Health Canada one day may not be there. Therefore, we have to look at the law too.

**Senator Dyck:** Clause 20 of the bill gives inspectors sweeping powers to enter a place and seize, detain or test products, et cetera. When we asked Health Canada about this particular provision, they thought such extensive powers were necessary to protect the safety of Canadians.

Do the witnesses think the search and seizure powers are relevant to the particular products that you deal with, or are the products you deal with hazardous enough that these types of search and seizure are necessary?

**Mr. Irwin:** In the 30-plus years I have been involved in this industry, we have always worked cooperatively with Health Canada in a recall. I think this provision is a little overreaching. Everyone is concerned about safety. If there is a safety issue with

**M. Samuels :** Avant toute divulgation, la partie touchée devrait être avisée. Il peut s'agir du détaillant, de l'importateur ou du fabricant. Il doit avoir la possibilité de faire connaître son point de vue sur les renseignements qui seront divulgués avant que ceux-ci ne se retrouvent entre des mains étrangères ou encore d'autres mains.

Vous avez raison de dire que, dans certains cas, des renseignements exclusifs doivent absolument être divulgués à cause d'un danger pour la santé et pour la sécurité des personnes. Cependant, dans la très grande majorité des cas, ce n'est pas essentiel. Nous devons nous assurer que la divulgation de renseignements se fait de façon appropriée et que le gouvernement connaît bien les circonstances de la divulgation. Ce n'est pas ce qui se produira si la personne touchée est mise au courant seulement une fois que la divulgation a eu lieu.

**Mme Coombs :** Je peux donner le point de vue de l'industrie réglementée. Nous utilisons des renseignements commerciaux confidentiels transmis par Environnement Canada et Santé Canada. À ce jour, selon notre expérience, les renseignements ont toujours été traités de façon respectueuse et éthique. Il faut trouver l'équilibre entre la protection de la sécurité du public et la protection des renseignements commerciaux confidentiels. La situation ne devrait pas changer dans l'avenir.

Les lois ont toujours contenu des dispositions selon lesquelles l'industrie a la possibilité de faire part de ses commentaires; c'est plus particulièrement le cas de la Loi sur les produits antiparasitaires. Je ne vois pas pourquoi les choses changeraient avec le présent projet de loi. C'est une disposition que Santé Canada adoptera.

**Le président :** Vous avez sûrement raison. Il y a toujours la question des bonnes intentions par rapport à ce qui est écrit dans la loi.

**Mme Coombs :** J'en suis consciente.

**Le président :** Un jour, certaines de ces gentilles personnes de Santé Canada pourraient ne plus être là. Nous devons donc nous occuper maintenant du contenu de la loi.

**Le sénateur Dyck :** Selon l'article 20 du projet de loi, les inspecteurs ont le pouvoir général de procéder à la visite de tout lieu et de saisir et de retenir un article, de mettre à l'essai un produit, etc. Nous avons interrogé les représentants de Santé Canada au sujet de cette disposition en particulier, et ils nous ont répondu qu'ils estimaient que de tels pouvoirs élargis étaient essentiels pour protéger la sécurité des Canadiens.

Est-ce que les témoins pensent que les pouvoirs en matière de fouille et de saisie sont pertinents compte tenu des produits dont ils s'occupent ou, formulé autrement, est-ce que les produits dont vous vous occupez sont suffisamment dangereux pour justifier ce type de fouille et de saisie?

**M. Irwin :** Je fais partie de cette industrie depuis plus de 30 ans, et nous avons toujours collaboré avec Santé Canada dans les cas de rappel. Je crois que cette disposition va un peu trop loin. Tout le monde se préoccupe de la sécurité. S'il y a un problème



any particular product, we naturally want to take the best interest of the consumer into consideration and voluntarily recall the product. That is my opinion.

[*Translation*]

**Ms. Reed:** Product safety ensures consumer confidence. For instance, with respect to food products, inspectors have the authority to take samples of food from an establishment to check for compliance with the legislation. Inspectors are authorized by law to enter these premises, although obviously, they cannot enter private property without a warrant.

In order for legislation to have some bite and to be meaningful, it must provide for oversight powers. We stand firm on that score.

[*English*]

**Mr. Ellacott:** With respect to our amendments, you can see that we are requesting some reasonable grounds that a seizure should take place. As well, time limits with respect to the seizure should be considered. There also should be some kind of express mechanisms to review and consult with respect to the seizure of those goods.

In everyone's business, time is of the essence. There is an appeals process, but effectively the merchandise would still be held during that process. Any amendments to clarify that point would be welcome.

**Ms. Coombs:** I appreciate that there are some concerns about inspection. In the case of the regulated consumer product industry, we have inspectors in our facilities and we have inspectors looking at the products on store shelves. We do not see this as overreach of what they currently do, and we do not view the proposal with any suspicion.

**Senator Dyck:** I am not surprised that you say that because the products you deal with are largely chemical and many of them are extremely hazardous. As you said before, they probably fall under the Hazardous Products Act.

**Ms. Coombs:** Yes, for the labelling piece, but the products we provide are safe and beneficial to consumers.

**Senator Dyck:** Yes, but many of them are hazardous — things like pesticides. You have one here called Killlex, so clearly there are quite dangerous chemicals within that; bleach, for example, is quite hazardous.

That is very different from hockey pucks and children's toys. We want children's toys to be safe, but the level of risk to the population from hockey pucks and toys is probably very different from the risk involved in —

avec la sécurité d'un produit en particulier, nous sommes évidemment prêts à tenir compte de l'intérêt supérieur des consommateurs et nous rappelons volontairement le produit. C'est mon avis.

[*Français*]

**Mme Reed :** C'est la sécurité des produits qui assure la confiance des consommateurs. Par exemple, dans le domaine de l'alimentation, les inspecteurs ont le droit de prélever des échantillons dans un commerce pour s'assurer que la loi est respectée. Dans le cadre d'une loi, les inspecteurs ont le droit d'aller là où il le faut sauf, évidemment, dans des propriétés privées sans mandat.

Pour qu'une loi ait des dents, pour qu'elle soit valide et valable, il faut absolument qu'il y ait des pouvoirs de surveillance. Nous n'en démordons pas.

[*Traduction*]

**M. Ellacott :** En ce qui concerne les modifications que nous proposons, vous pouvez constater que nous demandons que des motifs raisonnables justifient une saisie. Nous pensons aussi qu'il faudrait envisager des limites de temps pour les saisies. En outre, il faudrait prévoir une espèce de mécanisme express qui permettrait d'effectuer rapidement les consultations et les examens requis pour la saisie d'un bien.

Le temps est toujours un élément essentiel, pour tout le monde. Il existe un processus d'appel, mais, dans les faits, la marchandise demeure saisie tout au long du processus. Il serait bien d'apporter des modifications qui permettraient de clarifier cette question.

**Mme Coombs :** Je constate qu'il y a certaines préoccupations concernant l'inspection. Dans l'industrie de produits de consommation réglementés, nous avons des inspecteurs dans nos installations et nous avons des inspecteurs qui s'attardent aux produits qui se trouvent sur les tablettes des magasins. Pour nous, ce n'est rien de plus que ce que nous faisons actuellement, et la proposition ne nous semble pas du tout suspecte.

**Le sénateur Dyck :** Je ne suis pas étonnée d'entendre ça puisque vous vous occupez de produits qui sont bien souvent chimiques et, dans bien des cas, très dangereux. Comme vous l'avez dit précédemment, ils sont probablement visés par la Loi sur les produits dangereux.

**Mme Coombs :** Oui, du point de vue de l'étiquetage, mais les produits que nous fournissons sont sûrs et utiles pour les consommateurs.

**Le sénateur Dyck :** Oui, mais bon nombre d'entre eux sont dangereux, par exemple les pesticides. Il y a en a un, ici, qui s'appelle Killlex; de toute évidence, il contient des produits chimiques assez dangereux. L'eau de Javel, par exemple, est un produit assez dangereux.

Ce n'est pas du tout la même chose que des rondelles de hockey ou des jouets pour enfants. Nous voulons que les jouets pour enfants soient sûrs, mais le degré de risque pour la population qui est exposée à des rondelles de hockey et à des jouets est probablement bien différent du degré de risque dans les cas où...

**Ms. Coombs:** No.

**Ms. Reed:** Remember, one of the statistics is that consumer products cause nearly one-half of the injuries. For young children, it is the first cause of death, so this is a very important matter.

**Senator Dyck:** I agree, but what are those dangerous consumer products? Would the ones that are causing death be things like car seats or Drano under the sink? We need to know the cause of death.

We have to protect our children, but we also cannot mix and match the different products. They cannot all go under the same product name. There are different risks involved with different products.

[Translation]

**Ms. Reed:** This brings us back to the discussion that we are having here today. We are dealing with framework legislation. Canadian laws are parent laws that grant authority. The details are contained in the regulations which can be amended. It is very important that all products be fundamentally regulated in the same way to ensure consumer confidence. Subsequently, if it is possible, we will consider making some accommodations through the regulatory process.

[English]

**Senator Munson:** Hockey pucks have become a theme here today. I have been hit in the head by so many hockey pucks I cannot remember the incidents. Then I ended up in the Senate of Canada.

I am curious about the safety standards on imported products, as opposed to the products manufactured in this country. I lived in China for five years of my life, and I remember we bought a stack of Christmas plates. We kept them for a while and brought them home and had a children's party. We heated up the plates — they had a Christmas tree on them — and the Christmas tree began to light up and ooze and disappear, so we thought that perhaps it was not good for the children to eat off those plates.

How could the bill be amended to improve the safety of imported products?

[Translation]

**Ms. Reed:** This bill makes importers responsible for product safety. Generally speaking, it prohibits all manufacturers, importers or sellers from having in their possession in Canada toys that are unsafe. In my opinion, this is one of the best ways of managing the situation. We believe that imported products will be regulated just as much as other products under this proposed legislation.

**Mme Coombs :** Non.

**Mme Reed :** Rappelez-vous que, selon les statistiques, ce sont les produits de consommation qui causent près de la moitié des blessures. Chez les jeunes enfants, il s'agit de la première cause de décès; c'est donc une question très importante.

**Le sénateur Dyck :** Je sais, mais quels sont ces produits de consommation dangereux? Est-ce que, parmi les produits qui entraînent des décès, on trouve des produits comme les sièges d'auto ou comme le Drano qu'on range sous l'évier? Nous devons connaître la cause du décès.

Nous devons protéger nos enfants, mais nous devons aussi éviter de mélanger les différents produits un peu au hasard. Il ne peut pas tous entrer dans la même catégorie de produits. Chaque produit est associé à des risques distincts.

[Français]

**Mme Reed :** Cela revient un peu à la discussion que nous avons maintenant. C'est une loi cadre. Les lois au Canada sont des lois cadres qui donnent des pouvoirs. Ensuite, dans la réglementation, on met des détails et on effectue des modifications. Il est très important que tous les produits puissent être réglementés de la même façon à la base pour assurer la confiance des consommateurs. Par la suite, si c'est possible, si c'est prouvé, on pourra voir, par réglementation, quels sont les aménagements que l'on peut faire.

[Traduction]

**Le sénateur Munson :** Les rondelles de hockey sont un thème récurrent aujourd'hui. J'ai reçu tellement de rondelles de hockey par la tête que je ne me souviens plus des incidents. Je me suis finalement retrouvé au Sénat du Canada.

Je serais curieux de connaître les normes de sécurité dans le cas de produits importés, par rapport aux normes qui régissent les produits fabriqués au pays. J'ai habité en Chine pendant cinq ans, et je me souviens que nous avions acheté un ensemble d'assiettes de Noël. Nous les avons gardées pendant un certain temps et nous les avons ramenées à la maison, où nous avons organisé une fête pour des enfants. Nous avons fait chauffer les assiettes — elles étaient ornées d'un sapin de Noël — et le sapin de Noël a commencé à s'allumer et à suinter avant de disparaître. Nous nous sommes dit que ce n'était peut-être pas une bonne idée que les enfants mangent dans ces assiettes.

Comment pourrait-on modifier le projet de loi de façon à accroître la sécurité des produits importés?

[Français]

**Mme Reed :** Ce projet de loi donne à l'importateur la responsabilité de la sécurité de ces produits. Il y a une interdiction générale absolue de tout manufacturier, importateur ou vendeur d'avoir des produits qui sont non sécuritaires au Canada. Je crois que c'est une des meilleures façons de gérer cette situation. À notre avis, les produits importés sont aussi réglementés que les autres produits dans le cadre de ce projet de loi.

[English]

**Mr. Ellacott:** With respect to electrical products in this country, electrical product safety is managed by provincial bodies. However, there is currently a framework being developed for a national system with respect to electrical product safety, in which Health Canada is participating; Electro-Federation Canada and many members of the Canadian Consumer Product Safety Coalition are involved in that process.

With respect to electrical products, there are certification marks that are issued by laboratories that are accredited by the Standards Council of Canada, as well as in the plumbing industry. Many industries within our coalition are already regulated, with certification marks that consumers can look to. For example, CSA would be a mark they could see on our product.

Your question is specific to certain industries.

**Senator Munson:** I was talking about amendments. Is anyone interested in amendments to this on imported products?

**Mr. Irwin:** With respect to our industry, any importer has to make sure that the product meets all the current safety regulations and the safety regulations that will be in place as a result of Bill C-6.

Of the products that are imported into Canada, 75 per cent come from China. China is just as concerned about product safety as North America. The Chinese require products to be safety tested before they are exported.

Many manufacturers engaged in the manufacturing of toy products in China have to go through a safety test procedure and certification. There are all kinds of batch testing and date coding on products to ensure you can identify it if anything goes wrong. In my opinion, everything is in place to ensure imported products follow those safety regulations.

**Senator Munson:** I have another question on the unintended consequences that were alluded to earlier in our discussions. It has to do with people who run craft businesses or cottage industries. It also has to do with charitable organizations. Based on what we have seen in this bill, is it possible that some businesses would go broke because of the reporting and other unintended consequences that go along with this bill?

**Mr. Irwin:** I believe that is a grave concern for the small business person, particularly the business person who makes products in the home or locally. They have to be fully engaged in terms of what the bill is all about and the regulations with respect to it. That is certainly a possibility.

**Ms. Coombs:** One could argue that if you are operating a business and providing consumer products, you need to be accountable to your consumers.

[Traduction]

**M. Ellacott :** Pour ce qui est des produits électriques vendus au pays, ce sont des organismes provinciaux qui s'occupent de leur sécurité. On élabore toutefois actuellement un cadre dans le but de mettre sur pied un système national concernant la sécurité des produits électriques, et Santé Canada participe au processus, de même que l'Électro-Fédération du Canada et des nombreux membres de la Canadian Consumer Product Safety Coalition.

Pour ce qui est des produits électriques, il existe des marques de certification délivrées par des laboratoires accrédités par le Conseil canadien des normes, tout comme dans l'industrie de la plomberie. Bon nombre d'industries qui font partie de notre coalition sont déjà réglementées, et il y a des marques de certification que les consommateurs peuvent consulter. Par exemple, les consommateurs peuvent voir la mention « CSA » sur nos produits.

Votre question concerne des industries en particulier.

**Le sénateur Munson :** Je parlais des amendements. Est-ce que quelqu'un souhaiterait qu'il y ait des amendements en ce qui concerne les produits importés?

**M. Irwin :** Au sein de notre industrie, tous les importateurs doivent s'assurer que leurs produits respectent les règles de sécurité actuelles et celles qui seront en vigueur aux termes du projet de loi C-6.

Soixante-quinze pour cent des produits importés au Canada viennent de Chine. La Chine est tout aussi préoccupée par la sécurité des produits que l'Amérique du Nord. Les Chinois exigent que des essais soient effectués pour connaître la sécurité d'un produit avant qu'il soit exporté.

Bon nombre de fabricants de jouets chinois doivent effectuer des essais pour connaître la sécurité des jouets et obtenir une certification. Il y a, sur les produits, toutes sortes de codes de date et d'essai de lot qui permettent d'identifier un produit dans le cas où il y aurait un problème. À mon avis, il y a actuellement en place toutes les mesures requises pour s'assurer que les produits importés respectent les règlements en matière de sécurité.

**Le sénateur Munson :** J'ai une autre question sur les conséquences imprévues qui ont été mentionnées plus tôt dans notre discussion. Elle concerne les personnes qui ont une entreprise d'artisanat ou une entreprise familiale. Elle concerne aussi les organismes de bienfaisance. Selon la forme actuelle du projet de loi, se peut-il que certaines entreprises soient ruinées à cause du signalement et à cause d'autres conséquences inattendues du projet de loi?

**M. Irwin :** Je crois qu'il s'agit d'une grande inquiétude pour les exploitants d'une petite entreprise, particulièrement d'une entreprise qui fabrique des produits à domicile ou à l'échelle locale. Elles doivent participer pleinement au processus qui permet de déterminer de quoi sont faits le projet de loi et les règlements connexes. C'est certainement une possibilité.

**Mme Coombs :** On pourrait faire valoir qu'une personne qui exploite une entreprise et qui fournit des produits à des clients doit être responsable devant ses clients.

**Senator Segal:** I want to understand what Ms. Coombs just said. You are saying that as far as your members are concerned, they have to be accountable even though they do not know how the discretion given by this law to public servants will actually be executed. I want to be clear that you are here today representing your membership and you are comfortable with the notion that they have to be accountable to what could be a standard that changes day-by-day before the regulations are out. I want to be clear that based on the best intentions of public servants who are not accountable to any regulatory body with respect to how they might discharge their obligations as defined by “la loi encadrant,” as Ms Reed indicated, you are fine with that. That is important for our deliberations.

**Ms. Coombs:** You did not give me a moment to change my mind. I guess we do not approach it the same way. I appreciate your view, senator. However, we do not view it with suspicion. I believe there will be effective consultations with Health Canada. Earlier, consultations were mentioned, and I could use the phrase, “they will kill us with consultations on this.” There is no doubt in my mind. We have had enough experience. There will be consultations on how this moves forward. I do not view it in the same way.

**Senator Callbeck:** I want to ask about reporting. Mr. Irwin, you mentioned in your comments the importance of having reporting measures that are workable for all sizes of business. Some concern has been expressed about the 10-day limit for getting a full report to the minister. I would like to hear comments as to whether 10 days is realistic.

**Mr. Ellacott:** The overarching concern is an incident in Canada or elsewhere. If the companies need to report unsubstantiated incidents from jurisdictions not only within Canada and outside of Canada, and report that within 48 hours, frankly some businesses may be able to do that, and others may not.

Certainly, in the case of an electrical product in the appliance industry, an investigation would require obtaining the product. That product will have to go to a specific laboratory that would engage specific product safety engineers. We would have to demonstrate the product defect. We would have to duplicate and replicate it. The timelines are very challenging, especially if an incident is overseas or in a foreign jurisdiction.

Going back to the definition of an “incident,” once a company has had ample opportunity to investigate it and understand the nature of it and the potential cause and effect, then a discussion is likely warranted. In the policy and guidelines, could a company illustrate a test procedure within the 10-day period? The test

**Le sénateur Segal :** J'aimerais comprendre ce que vient de dire Mme Coombs. Vous dites que, en ce qui concerne vos membres, ils doivent être responsables même s'ils ne savent pas de quelle façon le pouvoir discrétionnaire accordé par le projet de loi aux fonctionnaires sera mis en pratique. J'aimerais souligner clairement que vous êtes ici aujourd'hui à titre de représentante de vos membres et que vous êtes à l'aise avec l'idée selon laquelle ils seraient responsables de respecter une norme qui change chaque jour tant que le règlement ne sera pas adopté. J'aimerais qu'il soit clair que vous êtes d'accord avec le fait qu'il y aura des fonctionnaires, qui sont animés des meilleures intentions, mais qui ne relèveront d'aucun organisme de réglementation en ce qui concerne la façon dont ils pourraient s'acquitter de leurs obligations, lesquelles sont définies par « la loi encadrant », comme l'a mentionné Mme Reed... C'est important pour nos délibérations.

**Mme Coombs :** Vous ne m'avez pas laissé le temps de changer d'idée. Je suppose que nous ne voyons pas les choses de la même façon. Je suis heureuse de connaître votre point de vue, sénateur. Cependant, nous ne voyons pas les choses de façon suspicieuse. Je crois qu'il y aura des consultations efficaces avec Santé Canada. Des consultations ont été mentionnées précédemment, et je pourrais même dire qu'ils vont finir par nous étouffer à force de consultations. Il n'y a pas de doute, à mon avis. Notre expérience nous permet de le penser. Il y a aura des consultations sur la façon dont tout cela évoluera. Je ne vois pas les choses de la même façon.

**Le sénateur Callbeck :** J'aimerais poser une question sur le signalement. Monsieur Irwin, vous avez mentionné, dans vos commentaires, l'importance de prévoir des mesures de signalement qui peuvent être utilisées par des entreprises de toutes tailles. Certaines personnes ont fait part de leurs préoccupations concernant le délai de dix jours pour fournir un rapport détaillé au ministre. J'aimerais savoir si le délai de dix jours est réaliste, et pourquoi.

**M. Ellacott :** La plus grande préoccupation concerne le fait que l'incident peut survenir au Canada ou ailleurs. Si une entreprise doit signaler les incidents peu importants qui surviennent dans des administrations au Canada mais aussi à l'étranger, et ce, dans les 48 heures, il risque fort que certaines d'entre elles y arriveront, mais d'autres n'y arriveront pas.

Dans le cas d'un appareil électroménager, il faudrait évidemment obtenir le produit pour pouvoir procéder à une enquête. Le produit doit être envoyé dans un laboratoire bien précis, qui devra embaucher des ingénieurs spécialisés en sécurité des produits. Il faut prouver la défectuosité du produit. Il faut ensuite créer un nouveau produit et en produire un grand nombre. Les délais sont très serrés, surtout si un incident survient à l'étranger ou dans un secteur de compétence étranger.

En ce qui concerne la définition d'un incident, une fois qu'une entreprise a eu l'occasion d'enquêter au sujet d'un incident et d'en comprendre la nature, ainsi que la cause et les effets potentiels, une discussion devrait avoir lieu. Dans la politique et les lignes directrices, est-ce qu'une entreprise peut élaborer une procédure

procedure may not take 10 days, but it could lay out the parameters of a test procedure to get to the product defect. That could be a potential opportunity.

**Senator Callbeck:** The report goes to the minister. When do you expect to hear back from the minister?

**Mr. Ellacott:** I do not believe those timelines have been set in the legislation.

**Senator Callbeck:** I do not think they have been set. I looked through the legislation.

**Mr. Ellacott:** I do not want to be misquoted, but I think they are not set out.

**Mr. Irwin:** I do not think that is in the regulation.

**Senator Callbeck:** If that takes a couple of months, is this product still on the shelf and being sold?

**Mr. Ellacott:** There is potential for that, yes. Health Canada would have to set direction to the company about its intention.

**The Chair:** We will have to find out Health Canada's procedures. If the legislation is passed, in whatever form it is passed, the question of the policy and guidelines will follow. We will find out the time frame and whether we will have the opportunity to have a look at that. Then there is the question of regulations. There are varying opinions on how long that might take, even though I understand they are underway in draft form. We will try to get clarification from Health Canada.

**Ms. Reed:** I am not a lawyer, but as we can see in clause 14, there is a definition of "incident" in 14(a), (b), (c) and (d). I do not understand why the other stakeholders want to have it more defined than that.

It is important that it is two days after the day on which they become aware of the incident. It is not something that happens in China and you do not know it and you will be responsible for it. It is the date when they become aware of the incident.

**Senator Martin:** I want to go back to the concern about the disclosure of information and the notification issue. You have all confirmed that there has been, on Health Canada's part, clear consultation, cooperation and collaboration, working with businesses to reach a solution for whatever danger is being posed by the product. If a solution has not been reached and they must order the recall because corrective action has not been taken satisfactorily, Canadian consumers want to know that tools are available so that the minister can take action. By the time it has reached that point, it seems like notification would be a non-issue because there has already been consultation. You have all confirmed that, so I wanted to point that out. As Ms. Reed has said, in clauses 15, 16 and 17, that disclosure of information is done if it is essential to address the danger, but leading up to that point there has been notification, consultation and collaboration,

d'essai dans le délai de dix jours? La procédure d'essai ne prend peut-être pas dix jours, mais l'entreprise peut établir les paramètres d'une procédure d'essai visant à connaître la défectuosité du produit. Cela pourrait être une possibilité.

**Le sénateur Callbeck :** Le signalement est transmis au ministre. À quel moment doit-on s'attendre à avoir des nouvelles du ministre?

**M. Ellacott :** Je ne crois pas que ces délais devraient être fixés dans les dispositions législatives.

**Le sénateur Callbeck :** Je ne crois pas qu'ils ont été fixés. J'ai consulté toutes les dispositions législatives.

**M. Ellacott :** Je ne veux pas qu'on déforme mes propos, mais je crois qu'ils ne sont pas établis.

**M. Irwin :** Je ne crois pas qu'ils figurent dans le règlement.

**Le sénateur Callbeck :** S'il faut quelques mois, est-ce que le produit demeure sur les tablettes et est vendu pendant ce temps?

**M. Ellacott :** C'est une possibilité, oui. Santé Canada devra faire part de son intention à l'entreprise.

**Le président :** Nous devons découvrir les procédures de Santé Canada. Si le projet de loi est adopté, sous quelque forme que ce soit, la question des politiques et des lignes directrices sera abordée par la suite. Nous connaissons à ce moment le délai et nous saurons si nous avons notre mot à dire à ce sujet. Viendra ensuite la question du règlement. On entend diverses choses au sujet du temps qu'il faudra pour en arriver là, mais j'ai cru comprendre qu'on a commencé à en rédiger l'ébauche. Nous tenterons d'obtenir des précisions de la part de Santé Canada.

**Mme Reed :** Je ne suis pas avocate, mais je constate qu'il y a une définition de « incident » aux alinéas 14a), b), c) et (d). Je ne comprends pas pourquoi les autres intervenants aimeraient une définition plus précise.

Je crois qu'il est important que le signalement se fasse dans les deux jours suivant la date où l'incident est venu à la connaissance d'une personne. Il n'est pas question d'un incident qui survient en Chine et dont vous n'êtes pas au courant, mais dont vous serez tenu responsable. Il est question de la date à laquelle une personne a connaissance d'un incident.

**Le sénateur Martin :** J'aimerais revenir à la préoccupation concernant la divulgation de renseignements et le fait qu'on doit ou non aviser la personne. Vous avez tous dit qu'il y avait eu, de la part de Santé Canada, des consultations claires et de la collaboration avec les entreprises dans le but de trouver une solution quand un produit présente un risque, quel qu'il soit. Les consommateurs canadiens veulent savoir à quels outils le ministre a accès pour intervenir dans les cas où on ne trouve pas de solutions et où on doit rappeler le produit parce que les correctifs n'ont pas été satisfaisants. Si on en arrive là, il semble qu'il ne soit pas pertinent de discuter de l'obligation d'aviser la personne ou non puisqu'il y a déjà eu consultation. Vous avez tous confirmé cela, donc je voulais le souligner. Comme l'a dit Mme Reid, il est mentionné, dans les articles 15, 16 et 17, que les renseignements sont communiqués seulement si leur communication est essentielle pour se protéger

et cetera. It articulates clearly in the bill these very extreme cases in which this would be necessary to protect the consumer and address the danger.

**Senator Day:** Thank you all for being here. I would like to start with the regulation issue. Last week, we had two representatives from Health Canada here, and Mr. Ianiro indicated that they have difficulties with generating regulations. It could take up to 18 months to get a regulation through and printed in the *Canada Gazette*. By then, we will then have learned many things and are back to square one. He indicated they would be proceeding by way of these policy guidelines, and that is the consultation you are doing now. The indications were that this would be over a six- or seven-year cycle. We will look at all aspects of the earlier regulations in developing new ones. In the meantime, we will operate with these policies.

Our difficulty is that we do not have any oversight with respect to policies. We have oversight as parliamentarians with respect to regulations. We have a committee that reviews those regulations. We are being asked to choose a pig in a poke; we do not know what we are choosing. Historically, Parliament has been asked to pass specific legislation generated by the public service. I think two or three of you alluded to this in your presentations. Sometimes people you wanted to catch were outside that very specific legislation. However, we were prepared to take that risk because we did not want to burden citizens with legislation that covered them when they were not doing anything particularly wrong.

Then along came legislation in regulated industries that have inherently dangerous products. The nuclear industry is an area with certain environmental aspects where we decided we could cast the net much broader. Tobacco is another such industry. You can think of many inherently dangerous products where it was okay to have that broad legislation.

Now we are being asked to apply the same legislation to products that are not inherently dangerous. Yet, still the net is cast very broadly. They are saying "trust us."

At our last meeting, one of our colleagues raised the issue of second-hand vendors such as thrift shops. There are many of them. The witness told us no, we will have a regulation that excludes them. We had to ask the question to find out their intent. We have not seen the regulation yet, but we are asked to pass the law. If we have to create a regulation to exclude something, it means that the legislation has been cast broad enough to catch something it did not intend to catch. That is our concern. That concern is what is behind all of our questions.

d'un danger, mais rendu à ce point, il y a eu consultation et collaboration, ce qui signifie, entre autres, que la personne a été avisée. On décrit clairement, dans le projet de loi, les cas extrêmes dans lesquels la communication de renseignements serait essentielle pour protéger les consommateurs et protéger du danger.

**Le sénateur Day :** Je vous remercie à tous de votre présence. J'aimerais commencer par la question de la réglementation. La semaine dernière, nous avons accueilli deux représentants de Santé Canada, et M. Ianiro a mentionné qu'ils avaient de la difficulté avec l'élaboration de règlements. Il faut parfois jusqu'à 18 mois pour mettre au point un règlement en entier et le voir imprimé dans la *Gazette du Canada*. Pendant ce temps, nous aurons appris beaucoup de choses et serons de nouveau à la case départ. Il a dit qu'ils procéderaient en fonction de ces lignes directrices stratégiques, et que la consultation est celle qui est en cours actuellement. Selon les indications qu'il nous a données, cela se ferait sur un cycle de six ou sept ans. Quand viendra le temps d'élaborer de nouveaux règlements, nous examinerons tous les aspects des règlements précédents. Pendant l'intervalle, nous respecterons ces politiques.

Le problème, c'est que nous n'effectuons aucune surveillance en ce qui concerne des politiques. À titre de parlementaires, nous effectuons de la surveillance en ce qui concerne les règlements. Nous disposons d'un comité qui étudie ces règlements. On nous demande de choisir à l'aveuglette; nous ne savons pas ce que nous choisissons. Par le passé, le Parlement s'est vu demander d'adopter des lois précises produites par la fonction publique. Je crois que vous êtes deux ou trois à l'avoir mentionné dans votre exposé. Parfois, les personnes que vous souhaitiez viser n'étaient pas visées par cette mesure législative en particulier. Nous étions toutefois prêts à assumer ce risque parce que nous ne voulions pas imposer aux citoyens des mesures législatives qui les visaient alors qu'ils n'avaient rien fait de mal.

Sont ensuite apparues des mesures législatives visant des industries réglementées qui produisaient des produits dangereux en soi. L'industrie nucléaire est associée à certains aspects environnementaux que nous avons décidé de régir à l'aide de règles plus générales. Le tabac est une autre de ces industries. On peut penser à de nombreux produits dangereux en soi pour lesquels on a décidé qu'il était correct d'adopter des dispositions législatives générales.

Maintenant, on nous demande d'appliquer les mêmes dispositions législatives à des produits qui ne sont pas dangereux en soi. Et pourtant, encore une fois, les mailles du filet sont très larges. On nous dit « Faites-nous confiance ».

Pendant notre dernière réunion, l'un de nos collègues a soulevé la question des vendeurs des magasins d'occasion. Il y en a beaucoup. Le témoin nous a dit qu'un règlement viendrait exclure ces commerces. Nous avons dû poser la question pour connaître l'intention du ministère. Nous n'avons pas encore vu le règlement, mais on nous demande d'adopter la loi. Si nous devons créer un règlement pour exclure quelque chose en particulier, cela signifie que la loi est trop générale et qu'elle vise une chose qu'elle n'aurait pas dû viser. C'est cela qui nous préoccupe. C'est cette préoccupation qui entraîne toutes nos interrogations.

Let me point out a few areas that cause concern flowing from some of your questions. I would like to look at the definitions of “government” and “sell.” Everywhere in the legislation where the word “government” appears, this is what it could mean, what the inspector will be told and what the judge will look at in a court case. Clause 2 says:

“government” means any of the following or their institutions:

- (a) the federal government;
- (b) a corporation named in Schedule III to the Financial Administration Act;
- (c) a provincial government or a public body under an Act of the legislature of a province;
- (d) an aboriginal government as defined in subsection 13(3) of the Access to Information Act;
- (e) a government of a foreign state or of a subdivision of a foreign state; or
- (f) an international organization of states.

You will note with respect to province, it was the province or a public body established under that legislative body. Internationally, it says a foreign government or a subdivision. It does not have that restriction. There are many subdivisions. We talked about China, but there are many other countries where there is a much closer relationship between business and the state where virtually all businesses have state involvement.

Under clauses 15 or 16, whenever information is given to a foreign government, it will go to a potential competitor of a Canadian company. We are concerned about those kinds of things. It could include that situation because the definition is too broad. I wanted to bring that to your attention.

Another definition is “sell.” Normally everyone understands what “sell” means. However, under this legislation, it means:

“sell” includes offer for sale, expose for sale or have in possession for sale — or distribute to one or more persons, whether or not the distribution is made for consideration — and includes lease, offer for lease, expose for lease or have in possession for lease.

Note that “sell” includes, but is not restricted to one of the things. You are selling if you distribute something, if you give it to someone, whether or not you are selling it, whether you are asking money for it or not, or if you distribute to one or more people. You can imagine the number of items that you might have acquired that you will give to someone else. You do not want any money for it; it was a gift. It does not exclude gifts. It could include all of those things.

Laissez-moi souligner certains aspects qui ressortent de vos questions et qui suscitent des préoccupations. J’aimerais que nous nous penchions sur les définitions de « administration » et de « vente ». Partout dans le projet de loi, dès que le mot « administration » apparaît, il a cette définition; c’est ce qu’on dira à l’inspecteur et la définition qu’utilisera le juge au tribunal. À l’article 2, il est écrit ce qui suit :

« administration » L’administration fédérale, toute société mentionnée à l’annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, toute administration provinciale, tout organisme public constitué sous le régime d’une loi provinciale, tout gouvernement autochtone au sens du paragraphe 13(3) de la *Loi sur l’accès à l’information*, toute administration d’un État étranger ou d’une de ses subdivisions politiques ou toute organisation internationale d’États, ou l’un de leurs organismes.

Vous remarquez que, pour ce qui est d’une province, l’administration constitue la province ou tout organisme public constitué sous le régime d’une loi provinciale. À l’échelle internationale, on parle de toute administration d’un État étranger ou d’une de ses subdivisions. On ne fait pas la même distinction. Il y a de nombreuses subdivisions. Nous avons parlé de la Chine, mais il y a beaucoup d’autres pays où les liens entre le monde des affaires et l’État sont beaucoup plus étroits, à un point tel qu’à peu près toutes les entreprises ont des liens avec l’État.

Quand un renseignement est communiqué à une administration étrangère, aux termes des articles 15 et 16, il est transmis à un concurrent potentiel d’une entreprise canadienne. Ce genre de choses nous préoccupe. Cette situation est peut-être possible parce que la définition est trop générale. Je voulais vous faire remarquer cette situation.

Une autre définition est celle du terme « vente ». Habituellement, tout le monde sait ce que « vente » veut dire. Cependant, selon cette loi, « vente » signifie ce qui suit :

« vente » Est assimilé à la vente le fait de mettre en vente, d’exposer ou d’avoir en sa possession pour la vente ou de fournir à une ou plusieurs personnes pour une contrepartie ou non et, en outre, le fait de louer, de mettre en location ou d’exposer ou d’avoir en sa possession pour location.

On remarque que diverses choses sont assimilées à la « vente », mais que celle-ci ne se limite pas à une seule d’entre elles. Vous effectuez une vente si vous distribuez quelque chose, si vous le fournissez à quelqu’un, qu’il y ait vente ou non, que vous exigiez de l’argent en échange ou non, et que vous le fournissiez à une ou plusieurs personnes. Vous imaginez le nombre de choses que vous avez acquises et que vous donnerez à quelqu’un d’autre? Vous ne voulez pas de l’argent en échange; c’est un cadeau. La définition n’exclut pas les cadeaux. Elle peut inclure toutes ces choses.

We are being told, “trust us, we are not after these little guys; we are not after those situations.” However, we read the legislation; we do not look at the overall policy. We are required to look at the legislation. Our job is to look at the legislation and to understand it.

Ms. Reed, regarding your comment on page 3 of your document, I want your clarification. I have the English version.

[Translation]

I will put my question in English, but feel free to answer in French. We understand both languages.

[English]

The second full paragraph in English starts “in order to ensure.” You say: However, there is no question of their entering private property without a warrant.

We are talking about inspectors and inspectors powers. I would like to you look at clause 20(4) of the act. Then maybe you could tell me what you were referring to. It says:

20(4) An inspector who is carrying out their functions or any person accompanying them may enter on or pass through or over private property, and they are not liable for doing so.

They can go in; they can bash doors down; they can do all kinds of things; they are not liable. This is on private property and no warrant is required. Could you tell me what you mean in that clause?

[Translation]

**Ms. Reed:** Thank you for the question, Senator Day. It appears that inspectors are granted these powers for law enforcement purposes. Inspectors carry out their duties in commercial establishments that engage in regulated activities. An inspector cannot enter a private dwelling place without a warrant. No one has the authority to do that, even police officers. I do not see why an exception would be made in this instance. This authority is truly derived from the legislation.

[English]

**Senator Day:** It seems very strange to me. If you are entering private property, why not get a warrant. It is such an easy thing to do if they have reasonable and probable grounds to believe there is a violation.

[Translation]

**Ms. Reed:** One needs to understand that the inspector has a job to do. At times, that job entails carrying out inspections in a warehouse or store. The inspector’s job is to protect the public and to ensure that the safety of Canadians is not threatened by certain situations. Obviously, inspectors must have certain powers, otherwise how could they enforce the act? The same is

On nous dit : « Faites-nous confiance, nous n’avons rien contre ces petits commerces; nous ne nous préoccupons pas de ces situations sans importance ». Mais ce que nous lisons, c’est le projet de loi; nous n’examinons pas la politique en général. On nous demande d’examiner le projet de loi. Notre travail, c’est d’examiner le projet de loi.

Madame Reed, j’aimerais obtenir des précisions au sujet du commentaire qui figure à la page 3 de votre document. J’ai la version anglaise.

[Français]

Je vais poser ma question en anglais, mais vous pouvez donner votre réponse en français. On comprend les deux langues.

[Traduction]

Le second paragraphe commence par la mention « afin que chacun respecte ». Vous dites : « Cependant, ils ne pourront pas entrer dans une propriété privée sans mandat ».

On parle ici des inspecteurs et de leurs pouvoirs. J’aimerais que vous examiniez le paragraphe 20(4) du projet de loi. Vous pourrez ainsi peut-être me dire à quoi vous renvoyez. Il est libellé ainsi :

20(4) L’inspecteur qui agit dans l’exercice de ses attributions et toute personne qui l’accompagne peuvent pénétrer dans une propriété privée et y circuler, et ce, sans encourir de poursuites à cet égard.

Ils peuvent entrer dans les propriétés privées; ils peuvent enfoncer des portes; ils peuvent faire toutes sortes de choses sans encourir de poursuites. Il est question de propriétés privées, et aucun mandat n’est exigé. Pouvez-me dire ce que vous voulez dire dans cette disposition?

[Français]

**Mme Reed :** Merci pour la question sénateur Day. Il semble que ce soit les inspecteurs; leur pouvoir est en vue d’assurer l’application de la loi et le travail des inspecteurs touche les établissements commerciaux qui participent à des activités qui sont réglementées. Un inspecteur ne peut pas entrer dans une maison privée sans un mandat. Il n’y a personne qui a ce pouvoir, même pas les policiers. Alors, je ne vois pas pourquoi il y aurait une exception ici. C’est vraiment dans le cadre de cette loi.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** Cela me semble plutôt étrange. Si vous entrez dans une propriété privée, pourquoi ne pas obtenir un mandat? Il est facile d’obtenir un mandat si on a des motifs raisonnables et convaincants de croire qu’il y a une violation.

[Français]

**Mme Reed :** Il faut se mettre dans l’idée qu’un inspecteur doit faire son travail. Et son travail, c’est parfois de faire des inspections dans un entrepôt ou dans un magasin et son travail est de protéger le public et voir s’il y a des choses qui vont à l’encontre de la sécurité des Canadiens. Et il est certain qu’il faut qu’il puisse avoir certains pouvoirs sinon comment peut-on faire



true in the case of food products. Inspectors can examine organic products to see if they are properly labelled. That job is part of the law enforcement process.

[English]

**Senator Day:** I should point out to you that if this private property happens to be a dwelling place, there is the normal legal requirement to obtain the warrant. There is no statement of liability for any damage caused in such a search. That would be in the warrant presumably, but there is nothing that prevents them from being responsible for any damage they have caused.

With respect to private property, inspectors do not need a warrant and they are not responsible for any damage they cause. I want you to think about what kind of implications that could have for your members, if we happen to have an inspector who is a little less reasonable than we assume he or she will be.

I point out to you that clause 20, gives the inspector these powers for the purpose of not only verifying compliance, but also “preventing non-compliance.” It is not any reasonable suspicion; it is just preventing non-compliance. The inspector can say, “I am in here to prevent non-compliance. I just do not want anybody to not be in compliance, so I will go in beforehand.”

**The Chair:** Senator Day, I do want to give other members of the panel an opportunity to respond. Is there any other question you want to put to give the whole panel a chance to respond?

**Senator Day:** Mr. Ellacott mentioned clause 14. I would like you to look at paragraph 14(1) (a) which states:

In this section, “incident” means, with respect to a consumer product,

I am going to leave out some of these words because there are many different options.

(a) an occurrence in Canada or elsewhere that resulted . . . in a serious adverse effects on their health, including a serious injury.

A person who sells must report that incident. We talked about the definition of “sell” earlier on; that is a person who distributes to one or more persons not for consideration something that could possibly or has caused some injury.

What could you imagine in a consumer product that might fit under that definition?

**Mr. Ellacott:** It does not address the inherent risk of a product — the hockey puck, the knife. It does not relate specifically to a product defect; is there a specific defect in the product that would trigger that?

appliquer la loi? C’est le même cas pour les aliments. Les inspecteurs peuvent faire des vérifications dans le cas des aliments biologiques. Les inspecteurs peuvent regarder si les étiquettes sont respectées. C’est un rôle inhérent à l’application de la loi.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** Je voudrais vous faire remarquer que, si la propriété en question est un lieu d’habitation, l’exigence légale habituelle selon laquelle il faut obtenir un mandat s’applique. Il n’y a pas d’énoncé de responsabilité si des dommages doivent être causés dans le cadre d’une telle fouille. Je suppose que cela serait mentionné dans le mandat, mais il n’y a rien qui les empêche d’être responsables des dommages qu’ils ont causés.

En ce qui concerne la propriété privée, les inspecteurs n’ont pas besoin d’un mandat et ne sont pas tenus responsables des dommages qu’ils causent. J’aimerais que vous réfléchissiez aux répercussions possibles de tout cela pour vos membres, si nous devons tomber sur un inspecteur un peu moins raisonnable que ce à quoi nous nous attendions.

Je veux vous faire remarquer que, selon l’article 20, l’inspecteur peut utiliser ces pouvoirs pour vérifier le respect de la loi et des règlements, mais aussi pour en « prévenir le non-respect ». On ne parle même pas de soupçon raisonnable; on parle seulement de prévenir le non-respect. L’inspecteur peut dire : « Je suis ici pour prévenir le non-respect. Je ne voudrais pas que quelqu’un se retrouve à enfreindre la loi, donc j’agis de façon préventive ».

**Le président :** Sénateur Day, j’aimerais que d’autres personnes présentes aient la chance de répondre. Y a-t-il une autre question que vous aimeriez poser et à laquelle tous les témoins pourraient avoir la possibilité de répondre?

**Le sénateur Day :** M. Ellacott a mentionné l’article 14. J’aimerais que vous examiniez l’alinéa 14(1)a libellé ainsi :

Au présent article, « incident » s’entend, relativement à un produit de consommation :

Je vais laisser tomber certains mots parce qu’il y a trop d’options distinctes.

a) de l’événement survenu au Canada ou à l’étranger qui a causé [...] des effets négatifs graves sur sa santé, notamment en lui causant des blessures graves;

Une personne qui effectue une vente doit signaler cet incident. Nous avons parlé précédemment de la définition du mot « vente »; il s’agit du fait de fournir à une ou plusieurs personnes, qu’il y ait ou non contrepartie, un article susceptible de causer des blessures ou ayant déjà causé des blessures.

Qu’est-ce qui caractérise un produit de consommation et qui peut être visé par cette définition, à votre avis?

**M. Ellacott :** On ne parle pas du risque inhérent d’un produit — la rondelle de hockey ou le couteau. On ne parle pas précisément de la défectuosité d’un produit; est-ce que c’est une défectuosité particulière du produit qui entraîne cela?

Also, is the incident a substantiated claim? Is there an opportunity for a competitor to launch a claim that is a reported incident that is unsubstantiated? Would the manufacturer then have to do due diligence with respect to that? Those are the proposed amendments that were in our proposal.

**Senator Day:** We were talking also about clauses 15, 16 and 17, disclosure of information and the different personal information and corporate information. I want to point out two things to you.

One is that this can be a disclosure to government. We talked earlier about government; the very broad definition of government includes foreign entities and any of their subsidiaries, which are most likely to be competitors. Therefore, if there is confidential information, you have to assume that it will be disclosed to your members' competitors.

The second question I would like to ask you is why we find that the information can be disclosed to entities that are involved with environmental issues. Only in clause 16 do we find a discussion of environmental issues. It is the disclosure with respect to health, safety or environmental harm.

How does that fit in with the scheme of this bill? Have you had any discussions in your extensive consultations? I think, Ms. Coombs, you indicated that you were almost overwhelmed with your consultations. Have you had any discussion in that regard? Can you help me?

**Ms. Coombs:** I do not have a specific example of a product that may harm the environment. That is not to say there are not any. Given the experiences we have under CEPA, 1999, and with Environment Canada and Health Canada, and the challenges we are working through on the chemical management plan, I do not see it as being unreasonable. I would think that may be a question to ask the Health Canada officials when they come back, as specific to environment.

**Senator Day:** You understand clause 16 says:

16. The Minister may disclose confidential business information to a person or a government that carries out functions relating to the protection of human health or safety or the environment. . . .

Health Canada is giving your members' confidential business information to the Mongolian subcommittee on environmental issues. That is what that says.

**Ms. Coombs:** I do not interpret it that way, but they can give confidential business information to other jurisdictions.

**Senator Day:** Government.

De plus, est-ce que l'incident est une plainte fondée? Est-il possible, pour un concurrent, de déposer une plainte non fondée qui serait un incident à signaler? Le fabricant aurait-il alors l'obligation de faire preuve de diligence raisonnable à ce sujet? C'est là l'une des modifications que nous proposons dans notre mémoire.

**Le sénateur Day :** Nous avons aussi parlé des articles 15, 16 et 17, sur la communication de renseignements et la différence entre les renseignements personnels se rapportant à un individu et les renseignements commerciaux. J'aimerais souligner deux choses.

D'abord, les renseignements peuvent être communiqués à une administration. Nous avons parlé précédemment de ce qui est une administration; selon la définition très large qui est donnée, une administration inclut toute administration étrangère et ses subdivisions, qui risquent grandement d'être des concurrents. En conséquence, s'il y a des renseignements confidentiels, vous devez prévoir qu'ils seront communiqués aux concurrents de vos membres.

Ensuite, j'aimerais vous demander pourquoi nous estimons que les renseignements peuvent être communiqués à des groupes qui s'occupent d'enjeux environnementaux. Il n'y a que dans l'article 16 que l'on trouve une mention de la protection de l'environnement. On y traite de la communication de renseignements en lien avec la protection de la santé, de la sécurité ou de l'environnement.

Quel est le lien de tout cela avec le projet de loi? En avez-vous discuté dans le cadre de toutes vos consultations? Je crois que vous avez dit, madame Coombs, que vous étiez presque submergée par les consultations. Avez-vous eu des discussions à ce sujet? Pouvez-vous m'aider?

**Mme Coombs :** Je n'ai pas d'exemple précis d'un produit qui pourrait causer des dommages à l'environnement. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. Compte tenu de ce que nous avons vécu relativement à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999, et avec Environnement Canada et Santé Canada, et compte tenu des défis que nous devons relever dans le cadre du plan de gestion des produits chimiques, je crois qu'il ne s'agit pas d'une mesure déraisonnable. Je crois que la question devrait peut-être être posée aux responsables de Santé Canada, quand ils reviendront, au sujet, plus précisément, de l'environnement.

**Le sénateur Day :** Vous comprenez ce que dit l'article 16 :

16. Le ministre peut communiquer à toute personne ou administration exerçant des fonctions relatives à la protection de la santé ou de la sécurité humaines ou de l'environnement [...]

Santé Canada communique les renseignements commerciaux confidentiels de vos membres au sous-comité mongol qui s'occupe des questions environnementales. C'est ce que cela veut dire.

**Mme Coombs :** Je ne l'interprète pas de cette façon, mais le ministre peut fournir des renseignements commerciaux confidentiels à d'autres secteurs de compétence.

**Le sénateur Day :** D'autres administrations.

**Ms. Coombs:** With our permission, yes.

**Senator Day:** Not with your permission — no permission necessary.

**Ms. Coombs:** I understood that the permission would be necessary, as our experience under the Pest Control Products Act has been that they have a discussion with you and they say this is something we need to report.

**Senator Cordy:** It does not need the consent of the person whose business or affairs it is; it is written into the bill. They do not need your consent; in fact, you would not even have to be notified. In the bill, it says you do not even have to be notified.

**Senator Day:** Not even after.

**Senator Cordy:** This could go to the government of Mongolia subcommittee on environment.

**Senator Day:** You just assumed that the policy at this level is going to be implemented into this particular legislation. We all agree with you at the policy level. We have the job of looking at what has been written to implement that policy. I have just pointed out a few of our concerns where some of us believe that the policy has not been drafted in a manner that is acceptable to Canadians.

**Ms. Coombs:** I appreciate that. Mr. Chair, if I could say, the bottom line for us is if you want to sell products to consumers, industry must be accountable — and that is all industry.

**Senator Day:** We could not agree more.

**The Chair:** Thank you, Senator Day, and thank you to all my colleagues and the panellists for coming and giving us your thoughts on the matter.

**Senator Segal:** I want to understand. The steering committee has made a decision that there will be how many more hearings — just two?

**The Chair:** Two more hearings at this point, unless this committee wants to direct any further hearings. That is two more hearings with respect to witnesses from outside. I anticipate that we will probably have another witness from Health Canada and at that same meeting possibly begin our decision-making process.

**Senator Segal:** I do not question the judgment of the steering committee; it sounds like they have tried to bend over backwards to be fair. However, your colleagues on the committee do not know who else has asked to be heard, so it is difficult for us to offer any advice.

Are you saying that aside from the people on that list that no other group of Canadians has asked for the chance to be heard before this committee?

**Mme Coombs :** Avec notre autorisation, oui.

**Le sénateur Day :** Sans votre autorisation — aucune autorisation n'est requise.

**Mme Coombs :** D'après ce que je comprends, et d'après ce que nous avons vécu aux termes de la Loi sur les produits antiparasitaires, l'autorisation est requise puisque les représentants du ministère doivent discuter avec vous et vous dire qu'il s'agit d'un incident à signaler.

**Le sénateur Cordy :** Ils n'ont pas à obtenir le consentement de la personne à qui appartient l'entreprise ou qui est en affaires; c'est écrit dans le projet de loi. Ils n'ont pas besoin de votre consentement; en fait, ils n'ont même pas à vous aviser. Dans le projet de loi, il est écrit que vous n'avez même pas à être avisés.

**Le sénateur Day :** Même pas après coup.

**Le sénateur Cordy :** Les renseignements peuvent être transmis au sous-comité de l'environnement de l'administration de la Mongolie.

**Le sénateur Day :** Vous avez simplement supposé que la politique qui existe à ce niveau sera mise en œuvre dans le cadre de ce projet de loi en particulier. Nous sommes tous d'accord avec vous en ce qui concerne la politique. Notre travail est d'examiner ce qui a été écrit dans le but de mettre en œuvre la politique. J'ai simplement souligné quelques-unes de nos préoccupations qui font que certains d'entre nous estimons que la politique n'a pas été rédigée d'une manière acceptable pour les Canadiens.

**Mme Coombs :** Je vous en suis reconnaissante. Monsieur le président, si je peux me permettre, ce qui compte, pour nous, c'est que, si vous voulez vendre des produits à des consommateurs, l'industrie doit être responsable, et je parle de toute l'industrie.

**Le sénateur Day :** Nous sommes tout à fait d'accord.

**Le président :** Merci, sénateur Day, et merci à tous mes collègues et aux témoins qui sont venus nous rencontrer et nous faire part de leurs réflexions sur la question.

**Le sénateur Segal :** J'aimerais comprendre. Le comité directeur a décidé de tenir combien d'audiences de plus — seulement deux?

**Le président :** Deux autres audiences sont prévues pour l'instant, sauf si le comité souhaite en tenir plus. Il y aura deux autres audiences au cours desquelles des témoins de l'extérieur viendront nous rencontrer. Je crois que nous accueillerons probablement un autre témoin de Santé Canada et que, pendant cette rencontre, nous entreprendrons probablement notre processus décisionnel.

**Le sénateur Segal :** Je ne mets pas en question le jugement du comité directeur; il semble s'être mis en quatre pour être équitable. Cependant, vos collègues du comité ne savent pas qui sont les autres personnes qui ont demandé à être entendues, ce qui fait qu'il est difficile, pour nous, de donner notre avis.

Est-ce que vous dites que, mis à part les personnes qui figurent sur cette liste, il n'y a aucun autre groupe de Canadiens qui a demandé de pouvoir témoigner devant le comité?

**The Chair:** I did not say that Senator Segal. We can keep going for months hearing people who would like to be heard.

What we have attempted to do is to come up with a list of people from different sectors that have different perspectives and views — some supporting, some supporting with the amendment, and some not supporting at all. We have come up with a cross-section so that the information that we feel this committee needs will be before it. It is up to this committee if it wants to hear from more people. If it wants to duplicate the same kind of view, we can do that, but we felt, as the steering committee, that this would do it, which would require, at this point in time, two more meetings.

**Senator Segal:** Beyond the meeting with Health Canada.

**The Chair:** Yes, before the meeting with Health Canada. I am just referring to outside witnesses. I am happy to receive any more suggestions if you feel there is a perspective that is not covered. We have not been able to find one that is not.

**Senator Day:** Could you make that list available?

**The Chair:** You have it in front of you.

**Senator Segal:** That is the list of people appearing, but we do not have the list of people who asked to appear. Could we see that?

**Senator Day:** We are looking for a balance of points of view.

**The Chair:** I am sure that is what the steering committee is trying to do.

**Senator Segal:** Committee members are receiving emails and we want to be able to provide a rational answer to the senders of those emails.

**The Chair:** We will prepare a list of who has asked to appear, and you now have the list of whom we are inviting to appear. You can get back to me or to the steering committee if you wish to talk about additional representatives.

**Senator Day:** There is another point, Mr. Chair. Briefly, we received a letter from the Privacy Commissioner, which seemed to me quite inconclusive. Last week, Health Canada said they had ongoing discussions with the Privacy Commissioner dealing with this confidential information. I am assuming the steering committee would not go forward with a clause-by-clause consideration until that is resolved.

**The Chair:** I read the same report and I was under the impression that the Privacy Commissioner felt that the matters of her concern were being dealt with appropriately.

**Le président :** Je n'ai pas dit cela, sénateur Segal. Nous pourrions continuer à entendre des personnes qui souhaiteraient témoigner pendant des mois.

Ce que nous avons tenté de faire, c'est de dresser une liste de personnes issues de divers secteurs et ayant des opinions et des points de vue variés; certaines appuient le projet de loi, d'autres l'appuient avec des amendements, et d'autres ne l'appuient pas du tout. Nous avons tenté d'obtenir un échantillon représentatif afin que le comité dispose de l'information dont nous estimons qu'il a besoin. Il incombe au comité de dire s'il souhaite entendre d'autres personnes. S'il souhaite entendre le même point de vue plusieurs fois, nous pouvons le faire, mais nous avons pensé, à titre de comité directeur, que cette liste des personnes suffirait, et qu'il faudrait, pour l'instant, deux autres réunions.

**Le sénateur Segal :** En plus de la réunion avec Santé Canada.

**Le président :** Oui, avant la réunion avec Santé Canada. Je parle seulement des témoins extérieurs. Je serai heureux d'entendre vos suggestions si vous estimez que certains points de vue n'ont pas été abordés. Nous n'avons pas réussi à en trouver.

**Le sénateur Day :** Pouvez-vous nous fournir cette liste?

**Le président :** Vous l'avez devant vous.

**Le sénateur Segal :** Il s'agit de la liste des personnes qui témoigneront, mais nous n'avons pas la liste des personnes qui ont demandé à témoigner. Pouvons-nous l'obtenir?

**Le sénateur Day :** Nous souhaitons atteindre un équilibre entre les points de vue.

**Le président :** Je suis certain que c'est ce qu'essaie de faire le comité directeur.

**Le sénateur Segal :** Les membres du comité reçoivent des courriers électroniques, et nous voulons être en mesure de donner aux personnes qui envoient ces courriers électroniques une réponse rationnelle.

**Le président :** Nous préparerons une liste des personnes qui ont demandé à témoigner, et vous avez déjà la liste des personnes invitées à le faire. Vous pouvez venir me voir ou vous adresser au comité directeur si vous souhaitez discuter de la possibilité d'entendre d'autres représentants.

**Le sénateur Day :** Il y a autre chose, monsieur le président. Je serai bref. Nous avons reçu une lettre de la Commissaire à la protection de la vie privée, qui me semble très peu concluante. La semaine dernière, des représentants de Santé Canada ont dit qu'ils discutaient actuellement de ces renseignements confidentiels avec la Commissaire à la protection de la vie privée. Je suppose que le comité directeur ne poursuivra pas son examen article par article tant que cette question ne sera pas réglée.

**Le président :** J'ai lu le même rapport, et j'ai eu l'impression que la Commissaire à la protection de la vie privée estimait que ses préoccupations avaient été dissipées de façon appropriée.

**Senator Day:** She looked forward to dealing with all of the issues that were of concern once the law was passed, which is not the usual way that we would anticipate doing that. Could we have her come and speak to us?

**The Chair:** We could do that. We can have her come at the same meeting when the Health Canada officials are back.

**Senator Cordy:** Is the minister on the list?

**The Chair:** No, not at this point. We have been dealing entirely with the Health Canada officials. If you want, we can also invite the minister for the last meeting. She is a bit occupied, as Senator Keon says, but we have summoned ministers before, and we can do it again. Do you want me to extend the invitation to the minister?

**Senator Cordy:** Yes. Usually the minister appears when he or she wants passage of the bill.

**The Chair:** We will invite the minister, and we will invite the Privacy Commissioner. We will send you a list of who else has asked to come, and you can easily subtract that, and you will see what we have that was not approved. We will take suggestions.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, October 29, 2009

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products, met this day at 10:45 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator Art Eggleton** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. Today we continue with our examination of Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products.

We have a panel of three people from three different organizations. We have Pamela Fuselli, Executive Director, Safe Kids Canada; Rick Smith, Executive Director, Environmental Defence; and Doug Geralde, Director of Regulator Relations for the Canadian Standards Association.

**Pamela Fuselli, Executive Director, Safe Kids Canada:** Thank you for the opportunity to speak today and to share Safe Kids Canada's views on the importance of passing Bill C-6, the consumer products safety act.

**Le sénateur Day :** Elle avait hâte de traiter de toutes ces questions qui la préoccupaient une fois que le projet de loi serait adopté, ce qui n'est pas la manière habituelle de procéder, celle à laquelle on s'attendrait. Pourrait-on lui demander de venir témoigner?

**Le président :** Nous pourrions le faire. Nous pourrions la faire venir à la réunion au cours de laquelle les responsables de Santé Canada reviendront.

**Le sénateur Cordy :** La ministre figure-t-elle sur la liste?

**Le président :** Non, pas pour l'instant. Nous avons traité exclusivement avec les responsables de Santé Canada. Si vous le souhaitez, nous pouvons aussi inviter la ministre pour la dernière réunion. Elle est plutôt occupée, comme l'a fait remarquer le sénateur Keon, mais nous avons déjà convoqué des ministres auparavant, et nous pouvons le faire une fois de plus. Souhaitez-vous que j'élargisse l'invitation pour qu'elle inclue la ministre?

**Le sénateur Cordy :** Oui. Habituellement, un ministre témoigne s'il souhaite que le projet de loi soit adopté.

**Le président :** Nous inviterons la ministre, et nous inviterons la Commissaire à la protection de la vie privée. Nous vous enverrons une liste des autres personnes qui ont demandé à témoigner, et vous pourrez facilement éliminer les personnes qui sont invitées afin de savoir qui sont les personnes que nous n'avons pas invitées. Nous accepterons vos suggestions.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 29 octobre 2009

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, à qui l'on a renvoyé le projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation, se réunit aujourd'hui à 10 h 45 pour étudier cette mesure législative.

**Le sénateur Art Eggleton** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Aujourd'hui, nous poursuivons notre examen du projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

Nous accueillons trois personnes de trois organisations : Pamela Fuselli, directrice générale de SécuriJeunes Canada, Rick Smith, directeur général d'Environmental Defence, et Doug Geralde, directeur des Relations avec les organismes de réglementation à l'Association canadienne de normalisation.

**Pamela Fuselli, directrice générale, SécuriJeunes Canada :** Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui afin d'exposer le point de vue de SécuriJeunes Canada sur l'importance d'adopter le projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation.

Unintentional injuries are the leading cause of death to Canadian children and youth from age 1 year to 19 years of age. In fact, it is the leading cause of death to those up to the age of 34 years. However, we focus on safe kids and youth, and that is the age group to which we pay most attention.

To give you some idea of what that looks like, according to the Public Health Agency's data, in 2005 — the last year for which we have data — 720 Canadians under the age of 20 years died as a result of an injury, with almost 30,000 hospitalizations. About 46 per cent of these injuries involved consumer products, including furniture and toys.

Injuries from the use of consumer products are common, frequently serious and sometimes fatal. There are more than 18,000 annual emergency room visits for children as a result of product-related injuries.

Given the complexity and interconnectedness of today's global marketplace, there appears to be a discrepancy between product safety assumptions and consumer expectations. Survey results have shown that the vast majority of Canadians assume that a product is safe if it is available for sale on the market, and that it has been adequately tested for that safety.

In Canada, pre-market approval is not required. Product testing may not always be done and specific requirements may not exist under the Hazardous Products Act.

In 2007, Prime Minister Harper announced that product safety regulation in Canada is not as rigorous as it should be. He said that Canadians should not have to worry about the toys they are putting under the tree. That goes to be said for the upcoming holiday season in 2009.

With the proposed consumer product safety act, Health Canada would have the power to order a business or individual to stop manufacturing, selling or advertising a product that poses a danger to Canadians — specifically children. The product safety act is intended to set apart legitimate manufacturers from others operating in the globalized market.

Canada is currently lagging behind our major trading partners in the United States and the European Union in protecting our citizens from dangerous consumer products. Some real examples of health consequences include strangulation, falls, poisoning and suffocation.

Currently, the Hazardous Products Act does not permit Health Canada to order a mandatory recall of a consumer product that poses a real danger to human health or safety. Instead, the government must negotiate to achieve a voluntary recall, which does not always result in compliance.

Au Canada, les blessures non intentionnelles sont la première cause de décès chez les enfants et les jeunes de 1 à 19 ans. En fait, c'est la première cause de décès jusqu'à 34 ans, mais nous nous penchons principalement sur la sécurité des enfants et des jeunes, le groupe d'âge qui nous intéresse au premier chef.

Afin de vous donner une idée générale, selon les données de l'Agence de la santé publique du Canada pour 2005, les plus récentes disponibles, les blessures ont entraîné la mort de 720 Canadiens de moins de 20 ans et environ 30 000 hospitalisations. Près de 46 p. 100 de ces blessures sont dues à des produits de consommation, y compris des meubles et des jouets.

Les accidents causés par l'utilisation de produits de consommation sont fréquents, souvent graves, voire fatals. Les salles d'urgence dénombrent plus de 18 000 visites par année en raison de blessures liées à l'utilisation de produits.

Étant donné la complexité et l'interdépendance des marchés mondiaux aujourd'hui, il semble y avoir un écart entre les affirmations sur la sécurité des produits et les attentes des consommateurs. Selon certains sondages, une majorité de Canadiens croient qu'un produit est sécuritaire et qu'il a été soumis à des contrôles de sécurité s'ils peuvent l'acheter sur le marché.

Au Canada, aucune approbation n'est requise avant la commercialisation. Les produits ne font pas systématiquement l'objet d'essais, et la Loi sur les produits dangereux ne prévoit pas nécessairement d'exigences particulières.

En 2007, le premier ministre Harper a affirmé que les lois en matière de sécurité des produits n'étaient pas aussi rigoureuses qu'elles devaient l'être. Il a ajouté que les Canadiens ne devaient pas avoir à s'inquiéter des jouets qu'ils offrent à Noël. On peut en dire autant pour la période des fêtes qui approche.

Grâce à la loi proposée sur la sécurité des produits de consommation, Santé Canada aurait le pouvoir d'ordonner à une entreprise ou à un particulier de cesser la fabrication, la vente ou la publicité d'un produit dangereux pour les Canadiens, particulièrement les enfants. Cette loi sur la sécurité des produits a pour but de séparer les fabricants légitimes des autres entreprises sur les marchés mondiaux.

Pour l'instant, le Canada est en retard sur ses principaux partenaires commerciaux aux États-Unis et dans l'Union européenne en ce qui a trait à la protection des citoyens contre les produits de consommation dangereux. Parmi les exemples bien réels de conséquences sur la santé de ces produits, on compte les chutes, l'étranglement, l'empoisonnement et la suffocation.

Actuellement, la Loi sur les produits dangereux ne permet pas à Santé Canada d'ordonner un rappel obligatoire de produits de consommation qui comportent de véritables risques pour la santé ou la sécurité. Le gouvernement doit plutôt négocier la mise en place de rappels volontaires, et les fabricants n'y consentent pas toujours.

Health Canada should have the necessary authority to resolve situations when a voluntary approach does not work, as is the case in the U.S. and the EU. Currently, both of these jurisdictions provide the government with mandatory recall powers.

The proposed new Canadian consumer product safety legislation is a positive step forward. Its three main pillars — active prevention, targeted oversight and rapid response — would enhance and modernize consumer product safety in Canada. There is a need to renew and modernize federal product safety legislation to better reflect the globalized marketplace and to be consistent with societal and consumer expectations for health and safety. We need to ensure that products sold in Canada are safe.

Safe Kids Canada recognizes the importance of industry and the Canadian economy. We understand that there are some concerns in terms of inspector and recall powers, and that there will be further consultation as the details of the legislation are finalized. Our main goal is to keep Canadian children safe and to support actions that will contribute to the reduction of serious injuries and death. We feel that Bill C-6 is a key component to achieving this goal.

**Rick Smith, Executive Director, Environmental Defence:** Thank you for the opportunity to appear today on this topic of great importance for Canadians. I am Executive Director of Environmental Defence. We are a national charity and work on issues related to human health and the environment. I hold a PhD in biology and I am co-author of a book that has been on *The Globe and Mail's* bestseller list for much of the past five months called, *Slow Death by Rubber Duck: How the Toxic Chemistry of Everyday Life Affects Our Health*. That book deals specifically with consumer product safety in Canada.

Although I often find myself and my organization finds itself being critical of the government actions and of Health Canada, I am pleased to be here today to voice my organization's strong support for Bill C-6. At a time when many Canadians are frequently cynical about politics, the unanimous adoption of Bill C-6 by the House of Commons is testament to the fact that some issues are so important and so central to what concerns Canadian families that even in the present super-heated partisan atmosphere of Parliament, there are some issues over which all parties can come together. Certainly, it is our hope that the Senate, the chamber of sober second thought, does the same and expedites passage of Bill C-6.

As we have watched the debate unfold in the Senate, my colleagues and I have been surprised and puzzled by the vehemence of opposition to Bill C-6 that many senators seem to be reporting in their offices. At this committee's meeting on October 21, for example, senators commented on the sheer

Santé Canada doit détenir les pouvoirs nécessaires pour régler les situations où la méthode volontaire a échoué, comme c'est le cas aux États-Unis et dans l'Union européenne. À l'heure actuelle, dans ces pays, les administrations ont le pouvoir d'ordonner des rappels obligatoires.

La nouvelle loi sur la sécurité des produits de consommation au Canada est un pas dans la bonne direction. Ses trois principaux piliers, soit la prévention active, la surveillance ciblée et la réaction rapide, amélioreraient et moderniseraient la sécurité des produits de consommation au Canada. Il est urgent que le Canada renouvelle et modernise sa loi fédérale sur la sécurité de ces produits afin de mieux refléter la mondialisation du marché ainsi que d'être cohérent avec les attentes de la société et des consommateurs en matière de santé et de sécurité. Nous devons nous assurer que les produits vendus au Canada sont sécuritaires.

SécuriJeunes Canada reconnaît l'importance de l'industrie et de l'économie canadienne. Nous sommes conscients que les pouvoirs d'inspection et de rappel suscitent des inquiétudes, et que d'autres consultations auront lieu durant l'examen du projet de loi. Notre objectif principal est d'assurer la sécurité des enfants canadiens et de soutenir les mesures qui contribuent à la diminution du nombre de blessures graves et de décès. Nous sommes d'avis que le projet de loi C-6 est une étape clé dans l'atteinte de cet objectif.

**Rick Smith, directeur général, Défense environnementale :** Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui concernant un sujet de grande importance aux yeux des Canadiens. Je suis directeur général de Défense environnementale, une organisation caritative nationale qui s'intéresse aux enjeux liés à la santé humaine et à l'environnement. Je suis titulaire d'un doctorat en biologie et coauteur d'un livre qui figure au palmarès des livres à succès du *Globe and Mail* depuis cinq mois, intitulé *Slow Death by Rubber Duck: How the Toxic Chemistry of Everyday Life Affects Our Health*. Le livre traite précisément de la sécurité des produits au Canada.

Bien que mon organisation et moi critiquions fréquemment les actions du gouvernement et de Santé Canada, je suis ravi d'être présent aujourd'hui pour exprimer l'appui de mon organisation au projet de loi C-6. En cette époque marquée par le cynisme des Canadiens à l'égard de la politique, l'adoption à l'unanimité du projet de loi C-6 à la Chambre des communes prouve que certains enjeux qui préoccupent les familles canadiennes sont suffisamment importants pour unir tous les partis, malgré le climat de partisanerie survoltée qui règne au Parlement. Nous souhaitons très certainement que le Sénat, chambre de second examen objectif, en fasse autant, pour accélérer l'adoption du projet de loi C-6.

Témoins du débat qui s'est déroulé au Sénat, mes collègues et moi avons été surpris par la virulence de l'opposition au projet de loi C-6 que semblent constater de nombreux sénateurs, et cette opposition nous laisse perplexes. Ainsi, lorsque le comité s'est réuni le 21 octobre, les sénateurs ont mentionné l'abondante

volume of correspondence that they received on this bill and wondered aloud regarding where all of this concern was coming from.

I will focus my remarks today on the questions: Why has this bill, which was unanimously adopted by the House, sparked so many emails into your offices? Are these criticisms warranted?

In order to respond, my colleagues and I spent the past few days doing some in-depth research online, trying to track back these emails and find websites that have these bulk email tools aimed at your offices. In a nutshell, it would appear that the vast majority, if not virtually all, of the emails you have received that oppose the bill and call for significant amendments to Bill C-6 originate with a very small interconnected group of people who are either outright conspiracy theorists or have personal axes to grind with Health Canada, or both.

For instance, and not meaning to single out a senator, we Googled the wording of an email that Senator Munson read into the record in the Senate on October 21. It originated from a website called falseflagflu.com. This is a militant anti-vaccine website that claims at length and amongst many other things that vaccines are part of a global agenda by governments to depopulate the earth. One of the organizations that has been front and centre in the anti-Bill C-6 lobby is the Natural Health Products Protection Association. The president of this organization, Shawn Buckley, is also the current legal counsel for Truehope Nutritional Support Ltd., which has a long history of wrangling with Health Canada respecting issues of compliance with existing regulation. Shawn Buckley also acted for a man named Trueman Tuck, who runs more than a dozen interconnected websites, most of which have bulk email tools aimed at your offices. On a number of these websites, Mr. Tuck prominently features — and I am not making this up; this is alongside the tool that allows emails aimed at your offices — content claiming that 9/11 was caused not by terrorists but by a global conspiracy run by David Rockefeller. This global conspiracy is also responsible, apparently, for creating and propagating the H1N1 flu, again to depopulate the earth. These are the websites that are responsible for the emails you have received.

How is all this relevant and why did I spend the last two days investigating strange corners of the Internet? This is relevant because it is clear that this lobby effort, though very organized, is reflective of a small minority view. They have somehow roped Bill C-6 into their strange world view, and I would ask that you consider that strongly in your deliberations.

The second source of criticism of the bill comes from industry. In contrast, of course, with the group I just mentioned, these industry associations are credible organizations. I would submit to you, however, that the amendments they seek to Bill C-6 are simply unreasonable. I will mention three of these criticisms.

correspondance sur cette mesure législative qu'ils ont reçue à leur bureau et se sont interrogés sur sa provenance.

Je vais me focaliser aujourd'hui sur les questions suivantes : pourquoi ce projet de loi, adopté à l'unanimité à la Chambre des communes, a-t-il suscité l'envoi d'autant de courriels à vos bureaux? ces critiques sont-elles justifiées?

Pour répondre à ces questions, mes collègues et moi avons passé les derniers jours à faire des recherches approfondies en ligne pour déterminer la provenance de ces courriels et trouver des sites dotés d'outils d'envoi de courriels de masse ciblant vos bureaux. Essentiellement, il semble que la majorité, voire la quasi-totalité des courriels d'opposition reçus, dans lesquels on réclame notamment d'importants amendements au projet de loi C-6, provienne d'un petit groupe de personnes ayant des liens entre elles qui ont soit une passion pour les théories de conspiration, soit des comptes personnels à régler avec Santé Canada, ou encore les deux.

Sans vouloir cibler un sénateur en particulier, prenons comme exemple un courriel lu au Sénat par le sénateur Munson le 21 octobre, dont nous avons reproduit le contenu dans Google. Le courriel provenait d'un site web nommé falseflagflu.com. Il s'agit d'un site web militant contre les vaccins qui clame notamment haut et fort que les vaccins font partie d'un vaste plan élaboré par les gouvernements pour dépeupler la Terre. Une des organisations au cœur du lobbying contre le projet de loi C-6 s'appelle la Natural Health Products Protection Association. Son président, Shawn Buckley, est également l'actuel conseiller juridique de Truehope Nutritional Support Ltd., une entreprise qui a souvent croisé le fer avec Santé Canada pour non-respect des lois et règlements. Shawn Buckley a également représenté Trueman Tuck, un homme qui exploite plus d'une douzaine de sites web reliés, dont la plupart sont dotés d'outils d'envoi de courriels de masse destinés à vos bureaux. Sur certains de ces sites, M. Tuck met bien en évidence des textes affirmant — et je n'invente rien, ça se trouve juste à côté de l'outil qui permet d'envoyer des courriels à vos bureaux — que les événements du 11 septembre ne sont pas le fait de terroristes, mais bien de conspirateurs du monde entier menés par David Rockefeller. Apparemment, cette même conspiration est aussi derrière la création et la propagation de la grippe H1N1, toujours dans le but de dépeupler la Terre. Voilà à quoi ressemblent les sites qui sont à l'origine des courriels que vous avez reçus.

En quoi cela est-il pertinent, et pourquoi ai-je passé les deux derniers jours à explorer les sombres recoins d'Internet? Parce qu'il est évident qu'il s'agit d'un effort de lobbying qui, malgré une solide organisation, reflète le point de vue d'une faible minorité. Ils ont intégré le projet de loi C-6 à leur étrange perception du monde, et je vous demande d'accorder une attention particulière à ce fait pendant vos délibérations.

Cette mesure législative est aussi critiquée par l'industrie. Évidemment, par comparaison au groupe que je viens de mentionner, les associations industrielles sont des organisations dignes de confiance. J'estime néanmoins que les amendements au projet de loi C-6 qu'elles demandent sont simplement



First, industry would like notice of an inspection and an opportunity to respond to Health Canada before an order to recall a product is issued. How is it reasonable that a regulated entity could expect advance notification of an inspection? This does not happen. Police do not broadcast where they will set up speed traps. Restaurant inspectors in my city of Toronto do not give advance notice to restaurants before the inspection occurs. Frankly, if an industry is not taking its health and safety obligations seriously and is unwilling to take voluntary corrective action, why should suppliers be afforded an opportunity to respond to actions ordered by the government?

Second, suppliers only want the minister to disclose confidential business information after the business is notified. They want an opportunity to comment on the accuracy, scope and fairness of the information proposed to be disclosed. There are ample protections in this statute for confidential business information. It is important to note that this information would be shared only when necessary to protect the health and safety of Canadians or the environment. The need for advance notice to a business could delay unnecessarily disclosure, with possible negative consequences to human health or safety.

Third, industry is claiming that the mandatory reporting provisions in Bill C-6 are not feasible and that it would be too difficult for suppliers to meet an initial report in two days and a subsequent more detailed report within 10 days. These provisions have been in effect in the United States for almost three decades. In the U.S., incident reports are even more strenuous whereby they are required “almost immediately” — within 24 hours. How can we believe that this is possible in the United States but not possible for Canadian industry? The 10-day more detailed report required by Bill C-6 aligns to requirements in the same U.S. law as well as to that which is currently in place in my province of Ontario.

In closing, I would like to submit that Bill C-6 is a reasonable and balanced statute. It is the product of considerable thought and stakeholder input. It is very important to enact as quickly as possible to bring Canada up to the same standards as those that exist with our major trading partners. If we do not do this quickly — and there are many examples of this from history — and if we maintain these lesser standards, as compared to the EU or the United States, we most certainly will become a toxic dumping ground for bad products that have lost their market share in other jurisdictions. I look forward to your making sure that Canadians do better than that.

**Doug Geralde, Director, Regulator Relations, Canadian Standards Association:** I appreciate the opportunity to speak today. I have been with the CSA for 33 years. I spent three years in certification of equipment and the last 30 years doing investigations into product failures, analysis and working with

déraisonnables. Examinons trois des critiques qui ont été formulées. D’abord, l’industrie souhaite recevoir un avis préalable à une inspection et pouvoir répondre à Santé Canada avant que le rappel d’un produit soit ordonné. En quoi est-il raisonnable qu’une organisation réglementée soit prévenue avant une inspection? Ça ne se fait pas. La police n’annonce pas où elle effectuera des contrôles de vitesse. Les inspecteurs de ma ville, Toronto, n’avisent pas les restaurants avant de se présenter. Honnêtement, si une industrie ne prend pas ses obligations en matière de santé et de sécurité au sérieux et refuse d’appliquer volontairement des mesures correctives, pourquoi les fournisseurs auraient-ils le droit de répondre à des mesures ordonnées par le gouvernement?

Ensuite, les fournisseurs veulent que le ministère ne diffuse les renseignements commerciaux confidentiels qu’après que l’entreprise a été avisée. Ils veulent avoir la chance de se prononcer sur l’exactitude, la portée et l’impartialité des renseignements qu’on compte diffuser. La loi proposée comporte des mesures plus qu’adéquates pour protéger les renseignements commerciaux confidentiels. Il faut noter que ces renseignements ne seraient diffusés qu’au besoin, afin de protéger l’environnement ou la santé et la sécurité des Canadiens. L’obligation d’aviser préalablement une entreprise pourrait retarder inutilement la diffusion, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la santé et la sécurité.

Finalement, l’industrie affirme que les dispositions sur la déclaration obligatoire du projet de loi C-6 ne sont pas réalistes, et qu’il serait trop difficile pour les fournisseurs de produire un premier rapport dans les 2 jours, suivi d’un rapport détaillé dans les 10 jours. De telles dispositions sont en place aux États-Unis depuis près de 30 ans. Les rapports d’incident y sont même plus contraignants puisqu’ils sont exigés presque immédiatement, soit dans un délai de 24 heures. Pourquoi serait-ce possible aux États-Unis, mais impossible pour l’industrie canadienne? La production d’un rapport détaillé dans un délai de 10 jours, comme l’exige le projet de loi C-6, correspond aux exigences de la loi américaine équivalente ainsi qu’aux exigences actuelles dans ma province, l’Ontario.

Pour terminer, j’avance que le projet de loi C-6 est une mesure législative à la fois sage et équilibrée. Il est le résultat d’une réflexion profonde et d’un apport important des parties concernées. Il faut absolument le promulguer le plus tôt possible afin que les normes en vigueur au Canada rattrapent celles de ses principaux partenaires commerciaux. Si nous ne le faisons pas rapidement — le passé regorge d’exemples de ce genre — et que nous conservons des normes inférieures à celles de l’Union européenne et des États-Unis, nous deviendrons sans aucun doute un dépotier toxique de produits de piètre qualité qui ont perdu leur part de marché ailleurs. Je suis persuadé de pouvoir compter sur vous pour offrir un meilleur sort aux Canadiens.

**Doug Geralde, directeur des Relations avec les organismes de réglementation, Association canadienne de normalisation :** C’est avec plaisir que je prends la parole aujourd’hui. Je travaille à la CSA depuis 33 ans. J’ai passé 3 ans au service d’accréditation de l’équipement et les 30 dernières années dans le domaine des

the coroners, fire marshals and various regulatory bodies across Canada. I have been dealing with unsafe products for much of my working career.

The CSA Group is a global company and its divisions have offices, testing laboratories and affiliates in more than 60 countries around the world. The CSA Group is an independent, not-for-profit membership association serving business, industry, government and consumers. The CSA Group consists of three divisions: a standards division — Canadian Standards Association; a division of CSA International, which does certification and testing of products; and a third division called OnSpeX, which does performance evaluations of products. Consumer product safety is paramount for CAS. It is why we come to work every day.

CSA Group wishes to commend the Government of Canada for its leadership in the consumer products safety area with Bill C-6. CSA Group believes that consumer safety is paramount and as such, we support the intent of Bill C-6.

The CSA Group would like the Government of Canada to ensure there is one consistent, national, harmonized system for electrical product safety, as well as harmonized systems for the safety of other products such as gas, plumbing, building and occupational health and safety.

I think we can build from that. However, it is important that we have a national system that people can go to, and also so that we can see trends happening more quickly. Bill C-6 is an excellent template for the provincial governments, and many of them have worked with Health Canada in that area.

We also want to recommend that we look carefully into the counterfeits that are addressed in Bill C-6. Counterfeits of products are a growing problem; they appear in virtually every product area around the world and Canada is no exception. We need stronger regulations and acts to deal with those products because they are very much safety related.

CSA Group also supports the development of a national product incident reporting system, with memoranda of understanding with the provincial and territorial governments to share pertinent information. We also support the development of one national database for product recalls and public notices. With one such database, the public would have one spot for this information and we could coordinate that activity quickly. In my activities with coroners, fire marshals and the various regulatory bodies, they seem to be in favour of that as well. They do not want the duplication or triplication that comes with the administration, nor do they want the confusion for the public.

enquêtes et des analyses sur les produits défectueux. Je suis appelé à collaborer avec des coroners, des commissaires aux incendies et des organismes de réglementation partout au Canada. J'ai consacré pratiquement toute ma carrière professionnelle aux produits dangereux.

Le Groupe CSA est une société multinationale qui compte des bureaux, des laboratoires d'essais et des membres dans plus de 60 pays. Ce groupe est une association indépendante sans but lucratif qui fournit des services au milieu des affaires, à l'industrie, au gouvernement et aux consommateurs. Il comprend les trois divisions suivantes : CSA Normes, une division chargée des normes; CSA International, une division qui propose des services d'évaluation et d'accréditation des produits; OnSpeX, une division qui fournit des services d'évaluation de la performance des produits. La sécurité des produits de consommation passe avant tout à la CAS. C'est ce qui nous incite à nous lever chaque matin pour aller travailler.

Nous souhaitons féliciter le gouvernement du Canada du rôle de chef de file qu'il joue en matière de sécurité des produits de consommation grâce au projet de loi C-6. La sécurité des consommateurs est, à notre avis, primordiale, et c'est pourquoi nous appuyons l'intention qui sous-tend ce projet de loi.

Le Groupe CSA souhaite que le gouvernement du Canada voie à ce que soient adoptés un seul système national uniforme et harmonisé pour régir la sécurité des produits électriques ainsi que des systèmes nationaux harmonisés destinés à assurer la sécurité d'autres produits comme ceux dérivés du gaz, ceux utilisés en plomberie et en construction ainsi que ceux destinés à protéger la santé et la sécurité.

Je crois qu'il s'agit d'un bon point de départ. Toutefois, il faut se doter d'un système national accessible, qui nous permette de déceler les tendances plus rapidement. Le projet de loi C-6 est un excellent modèle pour les gouvernements provinciaux, et plusieurs d'entre eux ont travaillé avec Santé Canada à ce chapitre.

Il faut aussi se pencher attentivement sur les contrefaçons dont traite cette mesure législative. Les produits contrefaits sont un problème grandissant. On les trouve dans à peu près toutes les catégories de produits partout dans le monde, y compris au Canada. Il faut adopter des règlements et des lois plus stricts concernant ces produits, puisqu'ils ont beaucoup à voir avec la sécurité.

Nous sommes également en faveur de la création d'un système national de signalement des incidents relatifs aux produits prévoyant des protocoles d'entente avec les gouvernements des provinces et des territoires en vue de mettre en commun l'information pertinente, ainsi que de la création d'une base de données nationale sur les rappels de produits et les avis publics. Grâce à une telle base de données, le public n'aurait qu'un endroit à consulter pour obtenir ces renseignements, et nous pourrions coordonner cette activité rapidement. Dans le cadre de mes interactions avec les coroners, les commissaires aux incendies et les organismes de réglementation, j'ai constaté qu'eux aussi adhèrent à cette idée. Ils veulent éviter de doubler ou de tripler le travail administratif et de semer la confusion parmi la population.

CSA Group would like to draw the government's attention to the assistance of the National Standards System, which can help us to achieve some of the key goals of Bill C-6. The bill creates regulation-making powers in relation to matters including testing, labelling and instructions. We feel these are also key for public safety.

The National Standards System, as administered by the Standards Council of Canada, provides a set of nationally and internationally recognized rules by which accredited bodies develop standards or test products for conformity with the requirements of standards. Accredited standards' development bodies develop requirements that can and do address product labelling, testing, warning labels and product instructions in accordance with the rules for consistency, transparency and neutrality, which are all key.

At CSA Group, where a standards and certification solution exists, we can help with creating one within the existing processes of the National Standards System. We urge you to capitalize on that opportunity as a partner in this activity.

The safety of many of the consumer products covered by Bill C-6 is also regulated by the provincial and territorial legislation. This creates much uncertainty regarding authority and enforcement. In order to find clarity in this area, CSA Group encourages the Government of Canada to enter into agreements with all the provinces and territories to create a seamless regulation throughout the country. We recognize that Health Canada, as well as some of the provincial and territorial authorities, has already begun that effort.

CSA would like to offer the following recommendations for the Senate's consideration. First, the Government of Canada should establish a working group with relevant provincial and territorial authorities, with the goal of creating a single and consistent national system for the removal of unsafe products from the Canadian marketplace. We think that under the minister, there is some talk of a working group, but if we can coordinate that activity across Canada, we can ensure that all citizens in Canada are free from unsafe products.

In addition, we would like the Government of Canada to consider strengthening the powers in clauses 26 and 27 of the bill to ensure that unsafe products are destroyed and cannot re-enter the marketplace through another method of disposal, such as auctions or resale. In my discussions with the UN, there is concern about these unsafe products being sent to developing countries. We spend time capturing them, and eventually what happens is that some companies offer them for 10 cents on the dollar and then they show up again. In some cases, I have seen unsafe items captured in one province and a year or two later, those products are for sale in another province. The items are usually stored for a while and then put back on the market in another location. These captured products have health and safety issues related to them.

Le Groupe CSA souhaite attirer l'attention du gouvernement sur la façon dont le Système de normes nationales peut contribuer à l'atteinte de certains objectifs prévus dans le projet de loi. Celui-ci crée des pouvoirs de réglementation pour régir des questions comme les essais, l'étiquetage et les instructions. Nous croyons que ces pouvoirs sont également essentiels à la sécurité du public.

Le Système de normes nationales, qui est administré par le Conseil canadien des normes, prescrit des règles reconnues à l'échelle nationale et internationale en fonction desquelles les organismes accrédités peuvent établir des normes ou tester des produits pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences établies. Les organismes accrédités chargés de l'établissement des normes définissent les règles sur l'étiquetage, le contrôle des produits, les mises en garde et les instructions conformément aux règles d'uniformité, de transparence et de neutralité, qui sont toutes importantes.

Pour le Groupe CSA, lorsqu'une solution relative aux normes et à la certification existe, nous pouvons participer à la création d'une solution dans le cadre des processus du Système de normes nationales en place. Nous vous encourageons fortement à profiter de cette occasion en tant que partenaire de cette activité.

La sécurité de bon nombre des produits de consommation visés par le projet de loi C-6 est également réglementée par des lois provinciales et territoriales. Cette situation suscite beaucoup d'incertitude en ce qui a trait aux pouvoirs et à l'application. Afin de clarifier les règles, le Groupe CSA invite le gouvernement du Canada à conclure des ententes avec l'ensemble des provinces et des territoires en vue de créer une réglementation claire et uniforme partout au Canada. Nous constatons que Santé Canada, tout comme d'autres administrations provinciales et territoriales, a fait des pas dans cette direction.

La CSA présente les recommandations suivantes au Sénat, pour étude. Premièrement, le gouvernement du Canada devrait former un groupe de travail en collaboration avec les instances provinciales et territoriales concernées afin de créer un système national cohérent permettant de retirer du marché canadien les produits dangereux. Nous croyons savoir qu'on étudie la possibilité d'établir un groupe de travail au ministère, mais si nous pouvions coordonner cette activité à l'échelle canadienne, nous pourrions veiller à ce qu'aucun citoyen du Canada ne soit exposé à des produits dangereux.

De plus, nous souhaitons que le gouvernement du Canada envisage de renforcer les pouvoirs prévus aux articles 26 et 27 du projet de loi afin que les produits dangereux soient détruits et ne puissent revenir sur le marché par des voies telles les enchères ou la revente. Lors de mes entretiens avec l'ONU, des inquiétudes ont été soulevées au sujet de l'envoi des produits dangereux dans les pays en développement. Nous consacrons du temps à les saisir, et, après un certain temps, des entreprises les offrent à une fraction du prix, puis ils refont surface. Dans certains cas, j'ai vu des produits dangereux être saisis dans une province et se retrouver sur le marché dans une autre après un ou deux ans. Généralement, les produits sont entreposés temporairement pour ensuite être remis en vente ailleurs. Les produits saisis présentent pourtant des risques pour la santé et la sécurité.

Where possible, I would also recommend the Government of Canada cross-refer to the standards and certification solutions provided by the National Standards System when creating regulations because those standards and regulations are geared toward safety.

In conclusion, I want to thank you for your time and allowing CSA Group to appear before the committee, as we all share the paramount concern of consumer safety. Thank you very much for your efforts.

**The Chair:** One of your recommendations was an advisory group. It was put into an amendment in a House of Commons committee on this issue. Does that meet your suggestion in that regard?

**Mr. Geralde:** I think that is the direction. I just was not sure if that amendment represented the provincial and territorial groups as well. If it does, that is fine.

**The Chair:** I understand that it does. We will check to ensure that is the case.

Health Canada, when they were before us, talked about regulations that were being drafted. We are not sure about the timing of those regulations, but we will find out. Also, they talked about policy and guidelines, because we do not know when the regulations will come into effect.

Have any of you been involved in consultations with Health Canada in the development of policy guidelines or regulations?

**Mr. Smith:** We appeared in front of the house committee considering the bill. We and other stakeholders met with Health Canada repeatedly about the statute. For us, most of the consultation today has been about the statute. I am sure we would be involved in the regulatory consultation.

**The Chair:** You are available but you have not been consulted.

**Mr. Geralde:** Actually, I have been working with Health Canada and I have worked on hockey helmet issues for 20-25 years. We are working with them in that process. I have worked with the Electrical Safety Authority, ESA, in Ontario on those products, as well as the Consumer Products Safety Commission, CPSC. We have been involved in those areas, providing our input and our experience in recalls on unsafe products and how to deal with them.

**Ms. Fuselli:** It is the same for us. We have been consulted on an ongoing basis.

**The Chair:** Mr. Smith outlined the nature of some of the emails we have been getting. Putting aside the extreme views for the moment, some concerns have been expressed by people around the table about some provisions in the bill — whether there is an

Lorsque c'est possible, je recommande également au gouvernement du Canada de se référer aux solutions de normalisation et de certification proposées par le Système national des normes au moment de concevoir des règlements, parce que ces normes et ces règlements sont axés sur la sécurité.

En terminant, je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de m'écouter et d'avoir permis au Groupe CSA de témoigner devant le comité. Nous accordons tous une grande importance à la sécurité des consommateurs. Nous apprécions beaucoup vos efforts.

**Le président :** Une de vos recommandations portait sur la création d'un groupe de travail. Cette idée a fait l'objet d'un amendement à la réunion d'un comité de la Chambre des communes. Est-ce que cela répond à votre suggestion à cet effet?

**M. Geralde :** Je crois qu'il s'agit de la direction à prendre. J'ignorais seulement si l'amendement visait aussi les groupes provinciaux et territoriaux. Si c'est le cas, alors ça me semble convenable.

**Le président :** C'est ce que j'ai compris. Nous nous assurerons que c'est bien le cas.

Lorsqu'ils ont témoigné devant nous, les représentants de Santé Canada ont mentionné que des règlements étaient en cours d'élaboration. Nous ne savons pas où ils en sont, mais nous allons nous informer. Ils ont aussi parlé d'une politique et de lignes directrices, car on ne sait pas quand ces règlements entreront en vigueur.

Quelqu'un parmi vous a-t-il été consulté par Santé Canada en vue de l'élaboration de lignes directrices ou de règlements?

**M. Smith :** Nous avons témoigné devant le comité de la Chambre au sujet du projet de loi. Nous avons, tout comme d'autres parties concernées, rencontré Santé Canada à plusieurs reprises concernant la loi. À notre avis, la majeure partie de la consultation d'aujourd'hui a porté sur la loi. Je suis certain que nous serions appelés à participer à la consultation sur les règlements.

**Le président :** Vous êtes disponibles, mais vous n'avez pas été consultés.

**M. Geralde :** En fait, je travaille de pair avec Santé Canada et je m'intéresse à la sécurité des casques de hockey depuis 20 à 25 ans. Nous travaillons avec eux durant ce processus. J'ai collaboré avec l'Office de la sécurité des installations électriques, ou OSIE, sur ces produits en Ontario, ainsi qu'avec la Consumer Products Safety Commission, ou CPSC. Nous avons offert des conseils sur le rappel de produits dangereux et la manière de le gérer à la lumière de notre vaste expérience en la matière.

**Mme Fuselli :** C'est la même chose pour nous. Nous avons été consultés de façon régulière.

**Le président :** M. Smith a éclairci la nature de certains courriels que nous recevons. Même si l'on ignore, pour l'instant, les points de vue radicaux, il reste que des inquiétudes ont été manifestées par des gens autour de la table au sujet de certaines dispositions

overreach or unintended consequences that may flow from them. While no one questions the good intentions of the people of Health Canada, we are talking about law here, a statute.

One concern is about the kind of authorization that is given to inspectors to enter a place, and among other things, seize, and detain articles. This is being done without a warrant, except in the case of a residence, where a warrant would be required. Is there any concern about this matter about possible overreach in terms of the way the law has been written?

**Mr. Geralde:** I am sure that people might have concerns at the initial stages. I think in the course of the investigations into public businesses, you are going in and trying to gather information on the products. My experience is that it will not be that much of a problem. Certainly, in going into a residence, I understand they would need a warrant.

In the public businesses during normal business hours, in order to see what is available and gather the products, particularly in light of investigating a potential hazard, you want to get in and see these things and gather the information as soon as possible. In many cases, you can exonerate the business immediately and contain things or clear that matter up. Although people have those issues, I think the inspectors will work through it.

It is a collaborative effort in most of these investigations. We found that the majority of good businesses also want to act quickly. In some instances, the business is unaware of the problem and the inspector brings the problem to their attention.

**Mr. Smith:** Regarding the topic of these emails you have been receiving, I would be happy to provide you with the URLs so you can check them. I have been presenting to house committees and provincial legislative committees for years, and I have never seen an organized effort like this directed at a statute. I am quite confident in saying that if you looked at this series of interconnected websites, you would reach the conclusion that virtually all the emails you have been receiving originate from this very small group of, frankly, loopy people. It is clear to underline the scope of the effort they are undertaking. I would be happy to provide that information to you.

On your question in terms of these powers, I have no concerns whatsoever. In fact, I would be concerned if these powers were not in the statute. The statute is consistent with what is already the case in the United States, signed into law by George W. Bush, not normally known as the greenest, most consumer-friendly guy in the world. It was unanimous; the Consumer Product Safety Commission reforms were passed unanimously on a voice vote in the U.S. Senate last year. The powers in Bill C-6 are consistent with those reforms and with the European Union. They are consistent with existing federal statutes, such as the Health of Animals Act and the Aeronautics Act.

du projet de loi, à savoir qu'elles seraient abusives ou qu'elles pourraient avoir des conséquences involontaires. Bien que personne ne doute des bonnes intentions des employés de Santé Canada, il est tout de même question d'une loi, d'une mesure législative.

Une de ces inquiétudes a trait à l'étendue des pouvoirs accordés aux inspecteurs pour entrer dans un lieu et, notamment, saisir et retenir des articles. On parle ici de mesures prises sans mandat, sauf pour les résidences, où un mandat serait obligatoire. S'interroge-t-on à ce sujet, par rapport au risque d'abus en raison du libellé de la loi?

**M. Geralde :** Je suis certain que, au début, les gens manifesteront des inquiétudes. Selon moi, pour ce qui est des enquêtes dans des entreprises privées, il s'agit de visiter des lieux dans le but de recueillir de l'information sur les produits. D'après mon expérience, ça ne posera pas particulièrement problème. Évidemment, dans le cas de résidences, je crois comprendre qu'un mandat serait nécessaire.

En ce qui a trait aux entreprises privées pendant les heures de bureau habituelles, pour voir et rassembler les produits offerts, particulièrement à la suite d'une enquête sur un danger potentiel, il est souhaitable de se rendre sur les lieux pour faire un constat de la situation et recueillir l'information le plus tôt possible. Dans de nombreux cas, on peut disculper l'entreprise immédiatement et maîtriser la situation ou tirer les choses au clair. Je comprends les inquiétudes de certains, mais, selon moi, les inspecteurs sauront gérer la situation.

Pour la plupart de ces enquêtes, les efforts sont conjoints. Nous avons remarqué que la majorité des bonnes entreprises souhaite également procéder rapidement. Dans certains cas, elles ignorent qu'il y a un problème, et c'est l'inspecteur qui le leur révèle.

**M. Smith :** Concernant les courriels que vous recevez, je serai ravi de vous fournir les adresses URL pour que vous y jetiez un coup d'œil. Cela fait plusieurs années que je me présente devant des comités de la Chambre et des comités législatifs provinciaux, et je n'ai jamais vu une telle mobilisation contre une loi auparavant. Je suis convaincu que si vous examinez ce groupe de sites web étroitement liés, vous constaterez que pratiquement tous les courriels que vous recevez proviennent de ce petit groupe de personnes qui sont, avouons-le, farfelues. Il est facile de voir ce qu'elles essaient de faire. Je vous fournirai volontiers ces renseignements.

En ce qui a trait à votre question sur les pouvoirs, je ne suis nullement inquiet. En fait, c'est l'absence de ces pouvoirs dans la loi qui m'inquiéterait. La loi correspond à celle en vigueur aux États-Unis, promulguée par Georges W. Bush, qui n'était pas reconnu pour défendre l'environnement ou les consommateurs. La décision a été unanime. Les réformes de la Consumer Product Safety Commission ont été approuvées à l'unanimité lors d'un vote oral au Sénat américain l'an dernier. Les pouvoirs prévus dans le projet de loi C-6 correspondent à ces réformes et aux mesures de l'Union européenne, ainsi qu'à des lois fédérales en vigueur, comme la Loi sur la santé des animaux et la Loi sur l'aéronautique.

What is being contemplated is not unusual. I am the father of two small children and all parents of small children were concerned two summers ago with the extent of lead contamination in toys. There were massive toy recalls at that time. We have had problems with listeriosis and a variety of things. Consumers are concerned, and I would not be supporting the statute were these quite normal powers not included.

**Ms. Fuselli:** From the child safety perspective, we have seen the ability for inspectors to go in and remove products from stores as being a positive thing. There was an incident with yo-yo balls in Canada a number of years ago that were banned, and we received information they were being sold at certain stores. To be able to remove those products is one of the most proactive things you can do. Getting those products out of the stores is very important.

**Senator Munson:** Since I was Googled and my name popped up on your investigation, I have subsequently talked to national reporters. However, the record has to be set straight that after I brought that up — because it was happening as you were having that meeting — I said I do not necessarily share those views. I think that should be on the record. Sometimes it is difficult to separate “main street Canada” from “conspiracy Canada,” as you have described it. I did look at those websites, and I find those websites quite troubling. I want to ensure there is a balanced view in what I have said.

We still live in a democracy where viewpoints are expressed. We may not like them, but they are out there, and we get flooded by literally hundreds and thousands of these emails. You want to ensure that as you represent Canadians that you bring forth their positions.

What about the unintended consequences? For example, people who make small crafts or the stay-at-home moms or charitable organizations that build these wonderful things for children to enjoy now will be seeing a lot of paperwork. We are living in a recessionary time, and the worry may be that having to put that kind of time together will cause small businesses like this or family operations to cease.

**Mr. Geralde:** I understand the concern. I have other concerns, as founding chair for the Canadian Anti-Counterfeiting Network, CACN. For example, in bad economies we will find counterfeit components and unsafe products dumped if we do not have Bill C-6. We will find them in our marketplace, and they go into the components of these small crafts. They do not have the long supply chain knowledge and support systems of a larger company. We have to rely on the fact that the components they use are safe.

While I understand the concern about the extra work, those companies cannot withstand recalls and unsafe products. They go out right away. We exacerbate that problem with the public by

Il ne s'agit pas d'une situation inhabituelle. Je suis le père de deux jeunes enfants et, comme tous les parents de jeunes enfants, le cas des jouets contaminés au plomb révélé à l'été 2008 m'a inquiété. Un nombre impressionnant de jouets ont été rappelés. Il y a aussi eu la listériose et divers autres incidents. Les consommateurs sont inquiets, et je n'appuierais pas cette mesure législative si elle ne prévoyait pas ces pouvoirs, qui sont tout à fait habituels.

**Mme Fuselli :** Du point de vue de la sécurité des enfants, nous voyons la capacité des inspecteurs à se rendre dans un magasin pour y retirer des produits d'un bon œil. Il y a de nombreuses années, nous avons appris que des balles de type yo-yo bannies au Canada étaient toujours en vente dans certains magasins. Le fait de pouvoir retirer ces produits des tablettes est un des gestes les plus proactifs qu'on puisse poser. Il faut absolument retirer ces produits des magasins.

**Le sénateur Munson :** Après vos recherches sur mon nom dans Google et la mention de mon nom dans le cadre de votre enquête, j'ai parlé à des journalistes des réseaux nationaux. Toutefois, je dois préciser qu'après avoir mentionné ce fait — parce que le tout se déroulait au moment où vous teniez la réunion en question —, j'ai affirmé que je ne partageais pas nécessairement ces points de vue. Je pense qu'il faut le mentionner dans le compte rendu. Au Canada, il est parfois difficile de distinguer les opinions populaires des théories de conspiration, comme vous les avez décrites. J'ai effectivement consulté ces sites web et je les trouve troublants. Je veux qu'un point de vue équilibré se dégage de mes propos.

Nous vivons toujours dans une démocratie, et nous pouvons donc exprimer nos opinions. On peut être en désaccord, mais ces opinions existent. Nous sommes littéralement inondés de centaines et de milliers de courriels de ce type. Lorsqu'on représente les Canadiens, on doit s'assurer de faire valoir toutes les positions.

Qu'en est-il des conséquences involontaires? Par exemple, les gens qui font de l'artisanat à petite échelle, les mères au foyer ou les organisations caritatives qui fabriquent de merveilleux objets pour les enfants auront désormais beaucoup de paperasse à remplir. Nous sommes en récession, et il faut se demander si le fait d'investir tout le temps que ça exige n'entraînera pas la fermeture de petites entreprises ou d'entreprises familiales.

**M. Geralde :** Je comprends cette inquiétude. En tant que président fondateur du Canadian AntiCounterfeiting Network, ou CACN, j'éprouve d'autres inquiétudes. Par exemple, dans un contexte économique difficile, des pièces contrefaites et des produits dangereux vont envahir le marché si le projet de loi C-6 n'est pas adopté. Ceux-ci se retrouveront sur nos marchés et finiront parmi les pièces des produits artisanaux fabriqués à petite échelle. Ces personnes n'ont pas l'expérience d'une longue chaîne d'approvisionnement ni les réseaux de soutien des grandes entreprises. Nous devons nous fier au fait que les pièces qu'elles utilisent sont sécuritaires.

Bien que je comprenne l'inquiétude concernant le travail supplémentaire, ces entreprises ne peuvent survivre à des rappels et à des produits dangereux. Elles ferment immédiatement. Nous

getting a bad name out there. We need the legislation and the impact to do this to ensure we do not have these products and components coming into our area.

**Ms. Fuselli:** When we looked at what people sell at garage sales, small businesses and so forth, safety is not necessarily one of their primary issues. We would be more than happy to have information out there for small businesses and for people who create their own products to ensure that they take a proactive approach to safety. We would be happy to provide them with the tools to assess the products that they are producing and to engage them in the discussions about having a process to do that.

Certainly, when looking at any type of product on the market for children and for use by children, you have to be proactive in making safety a precautionary principle rather than an afterthought.

**Mr. Smith:** I would like to make clear, senator, that I was not trying to single you out. You were the only senator in Hansard the other day that made those comments. I certainly did not want to single you out in that regard.

What the house did and what I hope the Senate will do is weigh the priorities. Speaking as a father and as a Canadian consumer, I want to know that my government has set up a system that gives Canadians the same protection as Americans and Europeans have. I think it is fair, even with small businesses, to lay down some clear rules and let people know what the expectations are if they are making stuff for kids. If they deviate from that and persist in deviating from that, then it is fair to have consequences. Whether it is a big business or small business, we are talking about kids and kid's stuff especially, so we need to be careful.

It is not as though this statute is not responding to a clear problem. There have been massive toy recalls in this country, and they are ongoing. Two summers ago, my son had a small toy engine and it turned out the lead content in the paint was sky-high. It was subject to recall. We sent the engine back to the company and we got a new yellow engine as a gift for our troubles. The company then subsequently recalled that gift that they sent people because it turned out that the lead in that paint was too high, so we had to return that gift. This was two years ago. There was also the huge *Toronto Star* investigation on toys and so forth.

It is not as though there is not a clear problem. Frankly, toy companies, big ones and little ones, have not been doing their homework. If ever there was a clear identified need for retooling a Canadian statute, this is it.

**Mr. Geralde:** If I may, I will add one point. In the interests of small business, we want to build awareness into product design and make the manufacturers of those products equally aware. We have had an excellent safety system in developed countries that people take it for granted. We have to build on that safety

envenimons les choses en compromettant leur réputation auprès du public. Nous avons besoin de la loi et de son influence pour veiller à éloigner ces produits et ces pièces de notre territoire.

**Mme Fuselli :** Nous avons jeté un coup d'œil à ce que les gens offrent dans des ventes-débarras, dans les petites entreprises, et cetera, et nous avons constaté que la sécurité ne figure pas vraiment au premier rang de leurs préoccupations. Nous serions plus que ravis que de l'information soit diffusée à l'intention des petites entreprises et des personnes qui fabriquent leurs propres produits pour veiller à ce qu'elles adoptent une approche proactive en matière de sécurité. Nous sommes prêts à leur fournir les outils nécessaires pour évaluer les produits qu'elles fabriquent et à discuter avec elles de la mise en place d'un processus pour ce faire.

Assurément, lorsqu'on s'attarde aux produits du marché destinés aux enfants et conçus pour être utilisés par des enfants, quels qu'ils soient, il faut envisager la sécurité comme un principe de précaution, et non comme un aspect secondaire.

**M. Smith :** Je tiens à préciser, sénateur, que je ne cherchais pas à vous cibler personnellement. Vous êtes le seul sénateur, selon le hansard, à avoir abordé cette question l'autre jour. Je n'avais nullement l'intention de vous prendre pour cible.

Ce que la Chambre a fait, et ce que je souhaite que le Sénat fasse, c'est soupeser les priorités. En tant que père et consommateur canadien, je veux pouvoir constater que mon gouvernement a mis en place un régime qui offre la même protection aux Canadiens que celle dont jouissent les Américains et les Européens. Selon moi, il est tout à fait juste, même pour les petites entreprises, d'établir des règles claires et de laisser savoir aux gens quelles sont les attentes s'ils veulent fabriquer des produits pour enfants. S'ils ne respectent pas ces dispositions, et qu'ils récidivent, alors des conséquences s'imposent. Qu'il s'agisse de grandes ou de petites entreprises, il est question d'enfants et, tout particulièrement, de produits pour enfants. C'est pourquoi nous devons faire preuve de prudence.

Ce n'est pas comme si la loi ne répondait pas à un problème réel. Il y a eu d'importants rappels de jouets au pays, et ça se poursuit. À l'été 2008, la petite locomotive de mon fils a fait l'objet d'un rappel; la teneur en plomb de la peinture était beaucoup trop élevée. Nous avons retourné la locomotive au fabricant et nous avons reçu une locomotive jaune en échange. Par la suite, l'entreprise a rappelé le cadeau qu'elle avait envoyé aux gens parce que la peinture jaune contenait aussi trop de plomb, alors nous avons été contraints de retourner la locomotive. Ça s'est passé il y a deux ans. Il y a aussi eu, entre autres, une enquête importante du *Toronto Star* sur les jouets.

Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas un problème réel. Honnêtement, les fabricants de jouets, grands ou petits, n'ont pas été à la hauteur. C'est le meilleur exemple de la nécessité de moderniser une loi canadienne.

**M. Geralde :** Si vous le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose. Dans l'intérêt des petites entreprises, il faut sensibiliser les concepteurs tout comme les fabricants de ces produits. Les pays développés se sont dotés d'un excellent système de sécurité, mais les gens le tiennent pour acquis. Nous devons faire en sorte que la

awareness from the outset of the design to the manufacturer rather than have it be an afterthought. Awareness, understanding and consistency across the country will be beneficial for small and large manufacturers.

**Senator Munson:** For the record, thank you for your comments. A viewpoint has been alluded to by the chair and the witnesses this morning that Bill C-6 would allow Health Canada to seize property without warrants, seize private property without court supervision, destroy private property without court supervision, take control of businesses without court supervision, and impose penalties that could shut down many distributors, retailers and manufacturers. Do you agree or disagree?

**Mr. Smith:** I just do not buy it. Frankly, we deal with Health Canada every day. My book and our organization have been very critical of Health Canada for not being hard enough on manufacturers and retailers. This concern that somehow Health Canada will suddenly become a heavy-handed organization, I just do not buy. The evidence is not there. The bill does not propose that. There is nothing in the bill that is out of whack with existing Canadian law, whether it is meat inspection or other laws. We want government inspectors in those rare cases when a business is making something that is harmful to Canadians. We want government inspection. Even someone with the most conservative world view would acknowledge that there are certain key roles for government in our society. On top of that list must be ensuring that things for sale on store shelves are safe because consumers cannot tell that for themselves.

**Senator Callbeck:** Ms. Fuselli, you talked about the three pillars of this bill, one being rapid response. The bill proposes that you have 48 hours in which to notify the manufacturer and that a report to the minister must be completed within 10 days. However, the bill does not give a time frame in which the minister has to respond to that report. In other words, the minister could have the report for three months while the product continues to be sold across the country. Do you have a concern about that?

**Ms. Fuselli:** I would hope that would be addressed in the legislation because rapid response is a big concern. I can give you a couple of examples. One is a crib that was distributed in Quebec. There had been recalls in the U.S. In Canada, we are only able to send out product advisories. We need to be able to respond rapidly to recall or remove unsafe items. The response on the other end needs to be timely as well.

**Mr. Geralde:** On that point, rapid response must encompass the entire system. If it is in rapid response, then it is a high priority and would go to that. Naturally, I do not know if we need to write that into the statute. Once it fast-tracks or becomes a rapid response item, everyone within the chain must move on it, or you negate the whole effort.

sécurité soit prise en considération dès la conception, jusqu'à la fabrication, plutôt que de la voir comme un aspect secondaire. La sensibilisation, la compréhension et l'uniformisation à l'échelle du pays seront profitables à la fois aux petits et aux grands fabricants.

**Le sénateur Munson :** Merci pour ces commentaires. Ce matin, le président et les témoins ont fait allusion à un point de vue selon lequel le projet de loi C-6 permettrait à Santé Canada de saisir des biens sans mandat ni supervision des tribunaux, de détruire des biens et de prendre le contrôle d'entreprises sans la supervision des tribunaux, ou encore d'imposer des pénalités susceptibles de provoquer la fermeture de nombreux distributeurs, détaillants et fabricants. Êtes-vous d'accord sur ce point?

**M. Smith :** Je n'y crois tout simplement pas. À vrai dire, nous avons affaire à Santé Canada tous les jours. Autant dans mon livre qu'au sein de notre organisation, les critiques à l'endroit de Santé Canada sont très dures, car nous estimons que le ministère manque de fermeté envers les fabricants et les détaillants. Certains craignent que Santé Canada devienne soudain une organisation intransigeante? Je n'y crois tout simplement pas. Rien ne vient appuyer cette théorie. Ce n'est pas ce que le projet de loi propose. Il ne contient rien qui ne soit pas conforme aux lois canadiennes actuelles, qu'il soit question d'inspection des viandes ou d'autres lois. Il nous faut des inspecteurs du gouvernement pour ces rares cas où une entreprise cause du tort aux Canadiens. Nous voulons des inspections faites par le gouvernement. Même les personnes les plus conservatrices conviendront que certains rôles clés doivent être joués par le gouvernement dans la société. L'évaluation de la sécurité des produits en vente dans les magasins doit figurer au sommet de cette liste, parce que les consommateurs ne peuvent le faire eux-mêmes.

**Le sénateur Callbeck :** Madame Fuselli, vous avez mentionné les trois piliers de ce projet de loi, notamment la réaction rapide. Le projet de loi propose que les fabricants soient avertis dans un délai de 48 heures, et qu'ensuite, un rapport soit remis au ministre dans les 10 jours suivants. Cependant, le projet de loi ne prévoit pas de délai pour la réponse du ministre au rapport. Autrement dit, le ministre pourrait avoir le rapport en main pendant trois mois, et le produit resterait en vente au pays pendant tout ce temps. Cela vous inquiète-t-il?

**Mme Fuselli :** Il faudrait que la loi tienne compte de ça, parce que la réaction rapide est un aspect primordial. Laissez-moi vous donner des exemples. Il y a le cas d'un berceau distribué au Québec. Il a fait l'objet de rappels aux États-Unis, tandis qu'au Canada, on ne peut que diffuser des avis sur les produits. Nous devons pouvoir réagir rapidement pour rappeler des produits dangereux ou les retirer. La réponse doit être tout aussi rapide à l'autre bout.

**M. Geralde :** À ce sujet, la réaction rapide doit s'appliquer à l'ensemble du système. S'il est question de réaction rapide, alors il s'agit d'une priorité élevée qui doit être traitée ainsi. Évidemment, je ne sais pas si nous devons le préciser dans le projet de loi. Dès qu'on accélère le processus ou qu'on se trouve en situation de réaction rapide, tout le monde au sein de la chaîne doit agir rapidement, sans quoi les efforts seront vains.



**Senator Callbeck:** Why should it not be written into the legislation when it already mentions 48 hours notification to the manufacturer and 10-day report to the minister? Why should there not be a time frame for the minister?

**Mr. Geralde:** I do not have any rationale for that one way or the other. I know that in my experience of gathering the investigations, it sometimes takes more than two days or seven days to simulate and determine the cause or failure, if it was that. I do not have a preference one way or the other.

**Senator Callbeck:** Do all of you share the concern that it should be addressed?

**Ms. Fuselli:** Yes.

**Senator Callbeck:** My next question pertains to international standards. Ms. Fuselli, you said that this bill is consistent with international standards. Yesterday, we heard from the Canadian Toy Association who said that they agree with the principle of this proposed legislation but that they would like to see it aligned with international standards. In fact, they said that they have experienced a lack of willingness to align with international standards.

**Ms. Fuselli:** Certainly, that has not been my experience in my engagement and consultation with Health Canada. I am not a lawyer, but I have looked at and heard assessments from others who have more expertise in the area of mandatory recalls and penalties and they seem to be consistent with both the U.S. and the EU.

**Senator Callbeck:** Would all of you want international standards?

**Mr. Smith:** Again, this bill is in keeping with what is happening in other jurisdictions. I would ask you to look at the recent record of the toy industry. It has allowed massive problems in a supply chain. Over the last couple of years, Mattel blamed China for product defects around the lead content incident. Then it became clear that the problem was not in China and some of the top executives from Mattel had to travel to China for a press conference to apologize abjectly to the Chinese government for dragging their name through the mud. Over the last few years, this industry has lost its way. Any parent who buys toys for little kids these days holds a deep mistrust of the toy industry, and for good reason. I do not buy the toy industry's arguments that what is happening here is out of whack with what needs to be done or with what exists in other places.

**Mr. Geralde:** I have done a lot of international work. It is my opinion that they are fairly consistent. Health Canada, CPSC, the Electrical Safety Authority in Ontario, and authorities in Australia and in the EU are all working together. Truly, we want a global solution to the safety of these products. We want consistency. We know that if we all do different things, we create confusion and problems. The efforts in Bill C-6 as well as the CPSC Improvement Act and the sharing of information are all geared to consistency and to being forceful in problem areas. The

**Le sénateur Callbeck :** Pourquoi ne l'inscrirait-on pas dans la loi, puisqu'on mentionne déjà un délai de 48 heures pour aviser le fabricant et de 10 jours pour remettre un rapport au ministre? Pourquoi n'imposerait-on pas également un délai au ministre?

**M. Geralde :** Je ne saurais justifier l'une ou l'autre approche. Par expérience, je sais que pendant une enquête, il faut parfois plus de deux ou de sept jours pour simuler et trouver une cause ou un défaut, le cas échéant. Je n'ai aucune préférence.

**Le sénateur Callbeck :** Croyez-vous tous qu'il faut aborder ce point?

**Mme Fuselli :** Oui.

**Le sénateur Callbeck :** Ma prochaine question a trait aux normes internationales. Madame Fuselli, vous avez dit que le projet de loi était conforme aux normes internationales. Hier, un représentant de l'Association canadienne du jouet nous a dit que l'organisme était d'accord avec le principe de la loi proposée, mais qu'il aimerait que celle-ci soit harmonisée avec les normes internationales. En fait, il a dit qu'ils avaient noté un manque de volonté concernant l'uniformisation avec les normes internationales.

**Mme Fuselli :** Ça ne correspond pas à mon expérience dans le cadre de mes engagements et de mes consultations avec Santé Canada. Je ne suis pas avocate, mais j'ai entendu et examiné des évaluations faites par des personnes qui ont de l'expérience dans le domaine des rappels obligatoires et des pénalités, et les normes semblent correspondre à ce qui se fait aux États-Unis et dans l'Union européenne.

**Le sénateur Callbeck :** Souhaitez-vous tous la conformité aux normes internationales?

**M. Smith :** Je le redis, ce projet de loi correspond à ce qui se fait ailleurs. Regardez ce qui s'est produit dans l'industrie du jouet dernièrement. D'importants problèmes ont surgi dans la chaîne d'approvisionnement. Dans les dernières années, Mattel a montré la Chine du doigt dans le cas de produits défectueux, dont la teneur en plomb était trop élevée. Ensuite, lorsqu'il est devenu évident que le problème ne venait pas de la Chine, des cadres supérieurs de Mattel ont dû donner une conférence de presse en Chine et présenter leurs plus plates excuses au gouvernement chinois pour avoir terni sa réputation. Au cours des dernières années, cette industrie a dérapé. De nos jours, tout parent qui achète des jouets pour de jeunes enfants se montre très méfiant envers l'industrie du jouet, et avec raison. Je ne crois pas aux arguments de l'industrie du jouet voulant que ce qui se passe ici soit déconnecté de ce qui doit être fait ou de ce qui se fait ailleurs.

**M. Geralde :** Je connais bien, de par mon travail, la situation à l'étranger. Selon moi, les normes sont sensiblement uniformes. Santé Canada, la CPSC, l'Office de la sécurité des installations électriques en Ontario ainsi que les organismes de réglementation en Australie et dans l'Union européenne travaillent tous de pair. Nous voulons vraiment une solution mondiale à la sécurité de ces produits. Nous voulons de l'uniformité. Nous savons que si chacun fait à sa tête, nous ne faisons que créer de la confusion et des problèmes. Les efforts qui ont mené au projet de loi C-6 et à la

bill would not pose a problem for good companies in terms of compliance, although I recognize their concern. However, keep in mind that there are many bad companies and bad people doing the counterfeiting. They buy unsafe products, move them around and ship them back into the market place knowingly. We need to deal with that element as well.

**Senator Martin:** I feel that in our discussions and deliberations around this table we have looked carefully at the wording in the bill.

We have listened to the concerns of the business community. As a consumer and a parent, I felt that in a way, we were not paying enough attention to the voice of the consumer. We had not forgotten the paramount issue of safety, but it was pushed aside in looking at some of the unintended consequences in the proposed legislation.

It is our job to do due diligence, and I want to thank the senators for the work they are doing. However, I appreciate you bringing to light and giving us the voice of the consumers, the parents and the children. It is our job to protect these consumers.

The witness from the Canadian Toy Association, who was with us yesterday, confused me. In the third-last paragraph of his statement he wrote:

As to the alignment of international safety standards, the toy industry operates in a global marketplace.

That is true. The reason for this bill is to ensure we are modernizing our system to align with the other systems.

Aligning safety standards would enable closer cooperation and enforcement by Health Canada and its counterparts around the world, while facilitating trade and reducing costs to consumers.

At the end of this paragraph, he stated:

As Canada attempts to update its product safety legislation, we believe this is the perfect opportunity to encourage the alignment of international safety standards and to seek a way for this objective to be incorporated into Bill C-6.

That confused me, because does not Bill C-6 do exactly that — does it not align us with the international regimes? That was his statement, for the record. I did not point this out yesterday, but as we are listening to you and as Senator Callbeck referred to this again, they are indeed saying that we need to align with the international system.

Consumer Product Safety Improvement Act, ainsi que l'échange d'information, avaient tous pour but l'uniformisation et l'application de mesures énergiques dans les cas problématiques. Les bonnes entreprises n'auront pas de problème à se conformer aux dispositions du projet de loi, mais je comprends leurs inquiétudes. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup d'entreprises et de personnes mauvaises qui, elles, sont coupables de contrefaçon. Elles achètent des produits dangereux, les déplacent puis les remettent sur le marché en toute connaissance de cause. Nous devons aussi nous attaquer à ce problème.

**Le sénateur Martin :** Selon moi, nous avons porté une attention particulière au libellé du projet de loi pendant nos discussions et nos délibérations.

Nous avons entendu parler des inquiétudes du milieu des affaires. En tant que consommatrice et mère, j'ai l'impression que, d'une certaine façon, nous n'avons pas suffisamment tenu compte de l'opinion des consommateurs. Nous n'avons pas oublié l'enjeu primordial, la sécurité, mais il a été laissé de côté au profit de l'étude de certaines conséquences involontaires de la loi proposée.

C'est notre devoir de faire preuve de diligence raisonnable, et je veux remercier les sénateurs pour le travail qu'ils accomplissent. Toutefois, je suis heureuse que vous fassiez valoir le point de vue des consommateurs, des parents et des enfants. C'est notre devoir de protéger les consommateurs.

Le témoignage du représentant de l'Association canadienne du jouet, qui était ici hier, m'a laissée perplexe. Dans le troisième paragraphe de son exposé en partant de la fin, on peut lire ce qui suit :

Pour ce qui est maintenant de l'harmonisation des normes internationales en matière de sécurité, je me permets de vous rappeler que l'industrie du jouet opère dans un contexte international.

C'est vrai. Le but de ce projet de loi est d'actualiser notre système pour l'harmoniser avec les autres systèmes.

L'harmonisation des normes de sécurité faciliterait la collaboration entre Santé Canada et ses homologues du monde entier dans l'application des règlements, tout en stimulant les échanges commerciaux et en réduisant les coûts aux consommateurs.

À la fin de ce paragraphe, il affirme ceci :

Étant donné que le Canada a décidé d'actualiser sa loi sur la sécurité des produits de consommation, nous pensons que c'est le moment idéal pour promouvoir l'harmonisation des normes internationales en matière de sécurité et, d'une manière ou d'une autre, pour intégrer cet objectif dans le projet de loi C-6.

Ça m'a laissée perplexe, donc, car n'est-ce pas ce que fait le projet de loi C-6? Ne nous permet-il pas de nous mettre au diapason des régimes internationaux? C'est ce qu'il a dit. Je n'ai pas insisté là-dessus hier, mais en vous écoutant à l'instant, et comme le sénateur Callbeck y fait de nouveau référence, je voulais souligner qu'ils disent effectivement que nous devons nous conformer au système international.

We have talked about unintended consequences, but what are the consequences of not aligning, of remaining in this current system — not modernizing, as you say — and keeping up with the global market? What are the consequences, and what are your people saying, what are their concerns?

**Mr. Geralde:** There are requirements for mandatory reporting with the Consumer Product Safety Commission; and they have had incidents. When people call CSA —and often they think we are the government — they ask to direct them to the legislation that requires them to report. Right now, there is no such legislation, so they do not report. That is one problem area.

The destruction of goods, the seizure of these products and the awareness that a national program would provide would highlight these items and alert all the other countries so that the transshipment issue would cease to exist. If we do not have this legislation, if we do not have these processes in place, then we are out of the loop.

The other countries around the world know we are out of the loop. They know it is a problem. The bad businesses know we have issues with this. The bad businesses know to drop-shift counterfeits here.

We had a symposium with the International Consumer Product Health and Safety Organization, over the last two days. We focused on consumers around the world. They said the same thing: Let us get this all together. Canada has a large gap. We have to block that gap and then refine it. If there are other concerns or issues, let us work through those processes. Many of the things we are doing, other countries are already doing.

**Ms. Fuselli:** There are two main things for us. Parents will continue to assume that the products they are buying in Canada are safe when, in fact, they have not been subjected to pre-market testing. Therefore, we will continue on the road that we are on and see similar types of actions around recalls. For us, part of the issue is around the time spent on negotiating advisories or recalls or voluntary bans from distributors and manufacturers on products, rather than removing some of the dangerous products.

An example of a product that is currently banned is the baby walker with wheels. It took about 10 years to get that product banned. In the intervening 10 years, there was a voluntary ban on those products by retailers and manufacturers who are, as Mr. Geralde says, responsible. However, we know that those products continue to be made available. I am sure most of you have driven past a street corner where baby walkers or other children's toys are for sale. They can be found at some of the smaller manufacturers and second-hand stores.

In those 10 years, that product could have been immediately recalled and/or banned. It is not a product that helps children walk any better. We know that it allows them to do things before

Nous avons discuté des conséquences involontaires, mais qu'en est-il des conséquences de ne pas procéder à une harmonisation, de conserver le système actuel de ne pas le moderniser, comme vous dites — et de suivre les marchés mondiaux? Quelles en sont les conséquences? Qu'en disent les gens? Quelles sont leurs inquiétudes?

**M. Geralde :** Les incidents doivent obligatoirement être signalés à la Consumer Product Safety Commission, et il y en a eu. Lorsque les gens appellent la CSA — ils pensent souvent que nous sommes un organisme gouvernemental —, ils nous demandent de leur indiquer en vertu de quelle loi ils sont tenus de signaler un incident. En ce moment, il n'y a pas de loi à cet effet, alors ils ne signalent pas l'incident. C'est un problème.

La destruction de biens, la saisie de marchandises et la visibilité qu'offrirait un programme national permettraient d'exposer ces aspects et d'aviser les autres pays, ce qui réglerait le problème du transbordement. Sans cette loi, sans ces processus, nous ne sommes pas dans le coup.

Les autres pays savent que nous ne sommes pas dans le coup. Ils savent que c'est un problème. Les mauvaises entreprises savent que nous éprouvons des difficultés dans ce domaine. Elles savent qu'elles peuvent expédier directement les contrefaçons ici.

Ces deux derniers jours, nous avons tenu un symposium avec la International Consumer Product Health and Safety Organization. Nous nous sommes attardés principalement aux consommateurs dans le monde. Ils nous ont dit la même chose : réglons ça ensemble. Le Canada accuse un sérieux retard. Nous devons le rattraper et peaufiner le tout. S'il subsiste d'autres inquiétudes ou d'autres problèmes, nous y verrons. Ce que nous faisons actuellement, d'autres pays l'ont déjà fait.

**Mme Fuselli :** À notre avis, deux points principaux sont à souligner. Les parents continueront de penser que les produits qu'ils achètent au Canada sont sécuritaires alors qu'ils n'ont pas été soumis à des essais avant leur mise en marché. Par conséquent, la situation ne changera pas, et les mêmes démarches devront être entreprises en ce qui a trait aux rappels. Pour nous, une partie du problème réside dans le temps passé à négocier la publication d'avis et de rappels visant les produits, ou les retraits volontaires par les distributeurs ou les fabricants, plutôt qu'à retirer des produits dangereux des tablettes.

Par exemple, les marchettes à roulettes pour bébés sont interdites. Il a fallu environ 10 ans pour interdire ce produit. Au cours de cette période, les détaillants et les fabricants, qui sont, comme le dit M. Geralde, des gens responsables, avaient volontairement retiré ces produits du marché. Cependant, nous savons que ce produit est encore en vente. Je suis certaine que la plupart d'entre vous ont déjà aperçu des marchettes pour bébés ou d'autres jouets pour enfants dans une vitrine. On les trouve chez certains petits fabricants et dans des magasins d'occasions.

Au cours de ces 10 années, ce produit aurait pu être immédiatement rappelé ou interdit. Il ne s'agit pas d'un produit qui aide les enfants à mieux marcher. Nous savons que ça leur

their developmental stage — in most cases, fall down stairs and seriously injure themselves. We want to avoid other situations like that.

**Mr. Smith:** There was a famous incident in the 1970s surrounding children's pyjamas and a chemical called tris, a brominated flame retardant. For years and years, pretty much every pair of children's pyjamas was painted with this chemical. It turned out that the chemical was highly carcinogenic and the U.S. government banned its use.

Manufacturers and retailers were stuck with this inventory of hundreds of thousands of pyjamas. What happened — this was well documented at the time — was all of a sudden, newspaper ads started popping up in garment trade publications across the U.S., saying "we will buy tris pyjamas."

We did some research on this for our book. Unscrupulous offshore retailers bought the entire inventory and shipped the pyjamas out of the United States, where they were now illegal and sent them to Europe, Southeast Asia and other places where standards were lower. There are other examples of products that have lost their market share because of the raised standards being shipped out to other jurisdictions.

I want to congratulate the government for addressing some of this issue. Just in the past year, finally, toxic chemicals in some kids' toys — phthalates, lead levels — have been modified in Canada to bring us up to standards that have long existed in the EU and that have existed in the United States since last year.

It did not get much press, but earlier this year Health Canada moved to harmonize standards with EU levels for brominated flame retardants in consumer electronics. In that case, it brought us further along than the U.S., but it harmonized us with the EU.

I think Canadians would expect that. If anything, Canadians would want to know that we have the best standards in the world, so that toxic things that cannot be sold here will be shipped elsewhere. Canadians would rather that situation than the other way around.

**Senator Segal:** I want to ask Mr. Geralde, is CSA in the testing business?

**Mr. Geralde:** That is correct.

**Senator Segal:** Therefore, a law that mandates pre-testing is good for business, is that right?

**Mr. Geralde:** Yes, it would be good for business.

permet de faire des choses qu'ils ne devraient pas pouvoir faire à ce stade de leur développement — dans la plupart des cas, tomber dans un escalier et se blesser gravement. Nous voulons éviter de telles situations.

**M. Smith :** Dans les années 1970, un cas a fait les manchettes, celui des pyjamas pour enfants traités avec un produit chimique appelé tris, un ignifugeant bromé. Pendant des années, pratiquement tous les pyjamas pour enfants ont été enduits de ce produit chimique. Ce produit s'est avéré hautement cancérigène, et le gouvernement américain a interdit son utilisation.

Les fabricants et les détaillants sont restés pris avec des centaines de milliers de ces pyjamas. Tout à coup, et des preuves ont été recueillies à l'époque, on a vu apparaître partout aux États-Unis, dans les publications commerciales destinées au milieu du vêtement, des annonces mentionnant « nous achetons les pyjamas traités au tris ».

Nous avons fait des recherches à ce sujet pour notre livre. Des détaillants étrangers peu scrupuleux ont acheté tous les stocks et ont expédié les pyjamas hors des États-Unis, où ils étaient désormais interdits, vers l'Europe, l'Asie du Sud-Est et d'autres endroits où les normes étaient moins strictes. Il existe d'autres exemples de produits ayant été expédiés ailleurs parce qu'ils avaient perdu leur part de marché en raison du resserrement des normes.

Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir abordé certains aspects de ce problème. Au cours de la dernière année seulement, on a finalement modifié les normes canadiennes concernant les produits chimiques toxiques dans les jouets pour enfants — le phtalate, la teneur en plomb —, pour les harmoniser avec celles qui sont en vigueur depuis longtemps dans l'Union européenne et depuis l'an dernier aux États-Unis.

Ce fait n'a pas attiré énormément d'attention dans les médias, mais plus tôt cette année, Santé Canada a décidé d'harmoniser ses normes sur les ignifugeants bromés dans les produits électroniques grand public avec celles de l'Union européenne. Dans ce cas-ci, nous avons dépassé les États-Unis et rattrapé l'Union européenne.

Selon moi, ces mesures correspondent aux attentes des Canadiens. Même si ce n'est pas l'idéal, les Canadiens veulent des normes canadiennes très strictes, pour que les produits toxiques qui ne peuvent être vendus ici soient expédiés ailleurs. Les Canadiens préfèrent cette situation au scénario inverse.

**Le sénateur Segal :** J'aimerais demander à M. Geralde si la CSA procède à des essais.

**M. Geralde :** C'est le cas.

**Le sénateur Segal :** Une loi qui exigerait des essais préalables serait donc bonne pour les affaires, n'est-ce pas?

**M. Geralde :** Oui, ce serait bon pour les affaires.

**Senator Segal:** Mr. Smith, I understand that the Consumer Product Safety Improvement Act, which you referenced was signed into law by President Bush, actually has had large parts of its provisions delayed until 2010 because of some serious concern about regulatory overreach.

Can you give us any insights into that?

**Mr. Smith:** That is a complicated law with a variety of aspects to it. For instance, for certain chemicals in kids' toys, there is a negative option billing issue, for lack of a better word. There is a temporary ban on some chemicals in kids' toys; but if manufacturers can go back to the drawing board and demonstrate their safety, they have something like two or three years to come back to the government and get them back in. There are a variety of aspects to that bill that are moving forward at different paces. I am not aware that there has been any major overreach in that regard.

**Senator Segal:** I want to talk about the principle that is often taught in law schools around regulatory and policy accumulation and the negative effects of having too much regulation, too much regulatory change and consistent process makes it very hard, for even the best practitioners, to remain in compliance. I do not think for a moment you meant to suggest that Mattel or others have sort of a vice-president of unsafe toys. These things happen; whether because of carelessness or lack of due diligence is a legitimate question.

The problem tends to be that the government regulates straight, honest operators who want to follow the law. They have fiduciary and legal exposure. We tend not to have as much control over the bad operators. As we speak, for example, there are now billboards in Peterborough advertising cheap smokes for the local First Nations community. There are these billboards despite the tough decisions taken by this committee to clamp down on certain kinds of tobacco products because they are inappropriate, specifically because they are aimed at young people, and consistent with the Prime Minister's promise to clamp down. I worry that when we raise that issue with the good people at Health Canada, they will say: We do not do contraband; we just regulate tobacco, which is fair enough.

I worry that we may be creating relatively high, not necessarily inappropriate, regulatory standards for our friends in the toy and other product industries to comply with but, in fact, the operators that are operating in the grey or black market will be less hard to ascertain or deal with, and hence we may in fact just be constraining a legitimate supply in return for an utterly illegitimate supply and do not increase safety for kids or young people at all. Do you share any of that concern, or do you think it is really not all that important?

**Le sénateur Segal :** Monsieur Smith, je crois savoir que nombre de dispositions de la Consumer Product Safety Improvement Act, dont vous avez dit qu'elle avait été promulguée sous l'administration Bush, n'entreront pas en vigueur avant 2010 parce qu'on craint sérieusement les abus.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**M. Smith :** C'est une loi complexe, aux nombreuses facettes. Pour ce qui est de l'utilisation de certains produits chimiques dans les jouets pour enfants, par exemple, il y a une sorte d'adoption par défaut, si je puis dire. Certains produits chimiques, frappés d'une interdiction temporaire, ne peuvent se trouver dans les jouets pour enfants, mais si les fabricants retournent à la table à dessin et démontrent qu'ils sont inoffensifs, ils ont deux ou trois ans pour s'adresser au gouvernement et les faire approuver. Cette loi a diverses facettes, qui progressent à un rythme différent. À ce que je sache, la réglementation n'a pas été excessive dans ce cas.

**Le sénateur Segal :** J'aimerais parler du principe, bien souvent enseigné dans les facultés de droit, de la multiplication des règlements et des politiques, ainsi que des effets néfastes de la surabondance de règlements, de modifications et de processus qui font que même avec les meilleures intentions, il est difficile de se conformer aux règles. Je ne crois pas un instant que vous ayez voulu insinuer que Mattel ou d'autres sociétés ont une sorte de vice-président des jouets dangereux. Ce sont des choses qui arrivent, mais nous sommes en droit de nous demander si c'est par manque de prudence ou par manque de diligence raisonnable.

Le problème, c'est que, souvent, le gouvernement réglemente les activités d'exploitants honnêtes qui veulent respecter la loi. Ils ont des obligations fiduciaires et juridiques. De manière générale, nous n'exerçons pas autant de contrôle sur les mauvais exploitants. En ce moment même, à Peterborough, par exemple, des panneaux-réclames annoncent des cigarettes à rabais à l'intention des communautés autochtones locales. Ces panneaux-réclames sont là malgré les décisions difficiles prises par notre comité pour contrer la vente de certains produits du tabac, parce que ceux-ci sont contre-indiqués et, tout particulièrement, parce qu'ils sont conçus pour les jeunes, et cela conformément à la promesse du premier ministre de mettre un terme à ces pratiques. Lorsque nous soumettrons la question à Santé Canada, je crains que les gens répondent, malgré toute leur bonne volonté : nous ne touchons pas à la contrebande, nous ne faisons que réglementer l'industrie du tabac, ce qui est juste.

J'ai peur que nous ne soyons en train d'élaborer des normes réglementaires relativement strictes, pas nécessairement inappropriées, auxquelles nos amis de l'industrie du jouet et d'autres produits devront se soumettre, mais en fait, il sera plus facile de s'attaquer aux exploitants qui participent au marché gris ou au marché noir. Il est possible que nous soyons en train de restreindre un approvisionnement légitime au profit d'un autre, entièrement illégitime, sans aucun gain en matière de sécurité pour les enfants ou les jeunes. Est-ce que ça vous inquiète également, ou croyez-vous que ce n'est pas vraiment important?

**Mr. Smith:** That is an interesting point. I have actually thought about that. I have a bit of a libertarian streak myself. In the city of Toronto, for instance, there are many new bylaws, and sometimes I have a visceral reaction; good Lord, can we not be trusted to take care of our own kids? Do we need yet another bylaw?

It is interesting and notable in this case that the CPSC reforms in the United States were wildly supported by Republicans, some of the same Republicans that were not keen on global warming or pretty much any other environmental or consumer product initiative.

That is what I said at the outset. Even at this moment of elevated partisanship in Parliament, if I might say, and the strange minority situation we are in, I think it is interesting this bill passed unanimously in the House of Commons. It is interesting that the CPSC reforms in the United States were passed unanimously, essentially on a voice vote, in the Senate.

There is something about this issue, about getting away from *caveat emptor* that fits with all political ideologies. Consumers cannot be expected to be rocket scientists or chemical engineers when they go to the store. How was I to know that the little engine I bought my son had elevated lead levels in the paint? Why should the *Toronto Star* have to point out to Health Canada that there are serious defects with children's toys, some of them with such high lead levels, that if a kid had swallowed that trinket, he or she would have died? Why does it fall to the *Toronto Star* under our system to point that out?

It makes it easy for all parties to support this issue because we are talking about raising our standards. We are not talking about some crazy new standards that do not exist anywhere else in the world. We are talking about standards that already exist in other Canadian statutes, standards that exist in the United States and standards that have long existed in the European Union. We deserve that protection.

**Senator Segal:** I have a small question about policy papers and guidelines. Our panel members have straightforward about their constructive history of working with Health Canada with those kinds of documents filling the gap between passage of a law and the actual proclamation of the regulations, which may take some time.

I assume that you are therefore comfortable that those policy guidelines would be as strict as you would want them to be. What would you have us do, as members of this committee, relative to passing a law when we have no idea, none, as to the content of those policy guidelines or directives.

In other words, we are passing what was referred to yesterday as loi cadre, a framework law that establishes some clear principles and some rights for public servants to make

**M. Smith :** C'est une question intéressante. J'y ai effectivement réfléchi. J'ai moi aussi un petit côté libertaire. La ville de Toronto, par exemple, a adopté récemment de nombreux règlements, et parfois, ma réaction instinctive est de dire : « Mon Dieu, ne pourrait-on pas présumer que nous savons prendre soin de nos enfants? Avons-nous vraiment besoin d'un autre règlement? »

Fait intéressant à souligner, les réformes introduites aux États-Unis par la CPSC ont été ardemment soutenues par les républicains, dont certains ne sont pas de fervents partisans des initiatives ayant pour but de contrer les changements climatiques, ni de toute initiative visant l'environnement ou les produits de consommation, d'ailleurs.

C'est ce que j'ai dit dès le départ. Même au moment où le Parlement connaît, si je puis dire, une période de forte partisanerie, et que nous nous trouvons dans une situation étrange en raison d'un gouvernement minoritaire, il est intéressant de voir que ce projet de loi a été adopté à l'unanimité par la Chambre des communes. Tout comme il est intéressant de constater qu'aux États-Unis, les réformes instaurées par la CPSC ont été adoptées à l'unanimité par le Sénat, par simple vote oral.

Il y a quelque chose dans cette question, un éloignement du principe de *caveat emptor*, qui s'accorde avec toutes les idéologies politiques. On ne peut pas attendre des consommateurs qu'ils exercent le jugement d'un ingénieur ou d'un chimiste quand vient le temps de faire leurs achats. Comment aurais-je pu savoir que la petite locomotive que j'avais achetée à mon fils était recouverte de peinture à haute teneur en plomb? Pourquoi est-il nécessaire que le *Toronto Star* signale à Santé Canada que des jouets pour enfants comportent des vices dangereux, que la teneur en plomb de certains d'entre eux est si élevée que si un enfant en avale un, il ou elle en mourrait? Pourquoi revient-il au *Toronto Star*, sous notre régime, de signaler ça?

Comme il est question de rendre les normes plus strictes, il est facile pour tous les partis de soutenir cette cause. Il ne s'agit pas de nouvelles normes bizarres et uniques au monde. Il s'agit de normes déjà établies par des lois canadiennes, de normes en vigueur aux États-Unis et de normes depuis longtemps en vigueur dans les pays de l'Union européenne. Nous méritons cette protection.

**Le sénateur Segal :** J'ai une petite question concernant les documents d'orientation et les lignes directrices. Les témoins n'ont pas caché qu'ils avaient souvent travaillé, de manière constructive, avec Santé Canada à l'élaboration de documents de ce genre, qui permettent de faire le pont entre l'adoption d'une loi et l'entrée en vigueur des règlements, processus qui peut prendre un certain temps.

Je présume, donc, que vous êtes sûrs que ces lignes directrices seraient aussi strictes que vous le souhaitez. Que voudriez-vous que nous fassions, nous, les membres de ce comité, par rapport à l'adoption d'une loi alors même que nous n'avons aucune idée, aucune, du contenu de ces lignes directrices ou de ces directives?

Autrement dit, nous préparons l'adoption de ce que nous avons appelé hier une loi-cadre, une loi qui énonce des principes clairs et établit certains droits permettant aux fonctionnaires de

subsequent decisions. However, we do not actually know anything about that process that, as industry participants, you are very much involved in, and we are delighted to hear that you are. From our perspective, we are in that blank cheque territory. On the one hand, we would not want those policy directives to be unduly strict, but I think it is fair to say, Mr. Smith, you would be troubled if they were unduly lenient and if they did not in fact provide the measure of protection that you hope they might. We as members of the committee cannot give you any advice as to that content because we have no idea what is in them. I wonder what advice you might give us in terms of discharging our duty as legislators on this front.

**Mr. Smith:** You are right. The regulatory apparatus that will emerge will be complicated, and this committee will have moved on to other things. We deal with that all the time. That is the way things work around here. Sometimes things go haywire in the regulatory discussion. Most of the time they go okay.

I have been somewhat bemused by some of the arguments that you have heard from other deputants in previous days in some of these emails you have been getting. I have been bemused by this idea that Health Canada might turn into this kind of jackbooted organization that is wildly out of control. I am here to tell you that is not my experience with Health Canada.

Last year, we were very involved in the bisphenol A issue with baby bottles, a great example of how this government has done well. This government placed Canada at the head of the pack. Canada became the first jurisdiction to ban bisphenol A in baby bottles. We cannot say with 100 per cent certainty, but there is very good evidence — and it is interesting because there is better evidence every day, so I think this government will be proven right in hindsight. There is better evidence every day that this is a potent hormone-disrupting chemical that is having serious adverse affects on kids, and this government moved quickly to get rid of it in baby bottles.

We have been engaged with Health Canada to get the regulations straight. If anything, we do not think Health Canada has gone far enough. It is not like Health Canada is a crazed organization that will be breaking down doors and going after the baby bottle merchants. Our experience with Health Canada is it is a large bureaucracy full of a lot people trying to do their jobs, but as with most bureaucracies, it does not move that quickly and does not go far enough in most cases. I would rate the chances of Health Canada overreaching and going crazy and persecuting various companies as zero to negative 10.

**Mr. Geralde:** I am not at all sure I can give assurances, but where I do see this is in my discussions with the other regulatory authorities. In the system that we have worked with in the past, they recognize there is a void here. They are having problems with

prendre par la suite des décisions. Par contre, nous ne savons rien du processus auquel vous participez activement en tant que parties prenantes de l'industrie, même si nous sommes très heureux d'apprendre que vous y prenez part. De notre point de vue, c'est un peu comme si nous nous apprêtions à signer un chèque en blanc. D'un côté, nous ne voulons pas que les directives soient trop strictes, mais je crois qu'il est juste de croire, monsieur Smith, que vous seriez contrarié si elles étaient trop tolérantes et qu'elles n'offraient pas, dans les faits, la protection que vous souhaitez. En tant que membres du comité, nous ne pouvons vous conseiller sur le contenu parce que nous n'avons aucune idée de ce qu'elles prévoient. Je me demande ce que vous nous conseilleriez de faire dans ce cas pour que nous puissions accomplir notre devoir de législateurs.

**M. Smith :** Vous avez raison. Le dispositif réglementaire qui se dégagera sera complexe, et entre-temps, le comité sera passé à autre chose. Nous faisons tout le temps face à cette situation. C'est comme ça que les choses fonctionnent ici. Parfois, les discussions sur la réglementation déraillent, mais la plupart du temps, elles se déroulent bien.

Certains arguments soumis par d'autres témoins ces derniers jours, repris de courriels que vous avez reçus, m'ont laissé perplexé. J'ai été étonné qu'on laisse entendre que Santé Canada pourrait devenir une sorte d'organisme despotique complètement incontrôlable. Je suis ici pour vous dire que cette image ne correspond pas du tout au ministère que je connais.

L'an passé, nous sommes intervenus dans le débat entourant la présence de bisphénol A dans les biberons, un excellent exemple de travail efficace de la part de ce gouvernement. Le gouvernement a fait du Canada un chef de file. Il a été le premier à interdire le bisphénol A dans les biberons. Nous ne pouvions pas être tout à fait sûrs, mais il y avait des preuves convaincantes, et, ce qui est intéressant, c'est que les preuves s'accumulent de jour en jour, ce qui me fait croire qu'un jour, avec le recul, on verra que ce gouvernement a eu raison d'agir ainsi. Chaque jour apporte de nouvelles preuves qu'il s'agit d'un puissant modulateur endocrinien ayant d'importants effets nocifs sur les enfants, et le gouvernement a agi rapidement pour le bannir des biberons.

Nous avons collaboré avec Santé Canada pour éclairer la rédaction du règlement. J'irais même jusqu'à dire que Santé Canada n'est pas allé assez loin. Ce n'est pas comme si Santé Canada était formé d'exaltés qui vont se mettre à défoncer les portes et à courir après les marchands de biberons. Nous pouvons dire d'expérience que Santé Canada est un gros organisme bureaucratique employant beaucoup de gens qui essaient de faire leur travail, mais comme c'est le cas pour bien des organismes de ce genre, il n'est pas très expéditif, et, la plupart du temps, il ne va pas assez loin. J'estime que le risque de voir Santé Canada dépasser les bornes, agir de manière irrationnelle et persécuter les entreprises est pratiquement nul.

**M. Geralde :** Je ne suis pas du tout certain de pouvoir le garantir, mais je crois que je pourrais intégrer ceci à mes discussions avec les organismes de réglementation. Ils savent qu'il y a un vide dans le système qui nous régissait jusqu'ici. En

getting these products out of the market with the current structure. In addition to that, they want this to be a coordinated effort. There are checks and balances with each of those regulatory bodies from the business end, the politics of it. Ultimately, it is the unsafe products they are trying to deal with. That is the key here.

I do not think there is a problem from the perspective of the regulators. I do not think they worry about who does it or how it is done. The objective is to get it off the market immediately. That is the key to all the efforts that I have known with Health Canada and with provincial and international authorities. We have to get the unsafe products out because they jeopardize the entire system. Even businesses will tell you it damages the entire industry if the products are unsafe. That is where I have seen the support. I have not seen much opposition, or maybe they just will not come and talk to me. We have seen industry cooperation in other sectors and among the CSA Group constituents.

If there is any solace in that, the key is that this is an additional, major mechanism to get unsafe products out of the marketplace, and it covers the entire country.

**Ms. Fuselli:** I agree. I add that a comprehensive approach is important to keep in mind, and we have talked about collaboration and standardization. This legislation is not only around enforcement but it also involves the changes to the purchasing environment in which parents operate. It also requires education, and we have worked with Health Canada for a number of years, as well as other ministries, like Transport Canada, in terms of child passenger safety. This is not a stand-alone tool that will be used in isolation. It is in the context of efforts from the injury prevention community to educate and raise awareness of good policies to create safer environments and to have enforcement of those policies. We hope that most of the time it is a well-rounded approach to the prevention of those types of injuries.

**The Chair:** Mr. Smith, you mentioned unanimous approval in the House of Commons. It should be put into context in that amendments were made. There were a number of issues, not all of which were resolved, in terms of the satisfaction of some of the members of the committee in the House of Commons. There were a number of amendments made in that period of time as well.

**Senator Dyck:** I will return to the issue of the number of emails that we have received. I thank you, Mr. Smith, for bringing that up, because senators have received an almost unprecedented number of emails. Like you, I wondered why. I did my own research, not as in-depth as yours, and I did link it to the falseflagflu.com website, and wondered about the concerns of the people. I do think there may be some that, as you put it, were on the fringe in that they were concerned about this being a precedent somehow linked to forced vaccinations and so on.

raison de la structure actuelle, ils ont de la difficulté à retirer des produits du marché. De plus, ils veulent que cet effort soit coordonné. Des freins et des contrepoids permettent de contrôler les actions ou les dérobades de chacun de ces organismes de réglementation. En définitive, c'est sur les produits dangereux que se porte leur attention. C'est la clé de tout.

Je ne crois pas qu'il y ait un problème du point de vue des organismes de réglementation. Je ne crois pas qu'ils se préoccupent de savoir qui le fait ou comment ça se fait. L'objectif est de les retirer immédiatement des tablettes. C'est, à ma connaissance, le fondement de tous les efforts entrepris par Santé Canada et par les autorités provinciales et internationales. Il faut retirer les produits dangereux parce qu'ils mettent tout le système en danger. Même les entreprises vous diront que les produits dangereux font mal à toute l'industrie. Tous sont d'accord sur ce point. Je n'ai pas vu grand opposition, ou peut-être que les opposants ne veulent simplement pas me parler. Nous avons constaté que d'autres secteurs de l'industrie, tout comme les membres du Groupe CSA, collaborent déjà.

Si ça peut nous reconforter, l'élément essentiel, ici, est qu'il s'agit d'un mécanisme supplémentaire important qui va permettre de retirer des produits dangereux du marché, et qu'il s'applique au pays entier.

**Mme Fuselli :** Tout à fait. J'ajouterai qu'il est important de garder à l'esprit l'idée d'une approche globale, et les notions de collaboration et de normalisation dont nous avons discuté. Cette loi n'aborde pas uniquement les questions d'application, elle se traduit aussi par la modification du contexte dans lequel les parents effectuent leurs achats. Elle exige aussi un travail d'information, et nous collaborons depuis bon nombre d'années avec Santé Canada et d'autres ministères, notamment Transports Canada, dans des dossiers comme celui de la sécurité des enfants dans les véhicules. Il ne s'agit pas d'un outil indépendant et exclusif. Il est lié aux efforts du milieu de la prévention des blessures visant à informer les gens des politiques bénéfiques, pour établir un espace de vie sécuritaire et faire en sorte que ces politiques soient appliquées. Nous espérons que cette approche de la prévention de ce type de blessure soit assez équilibrée pour s'appliquer à la plupart des cas.

**Le président :** Monsieur Smith, vous avez mentionné l'adoption à l'unanimité par la Chambre des communes. Il faudrait préciser que des modifications ont été apportées. Il y avait un certain nombre de problèmes, qui n'ont pas tous été réglés à la satisfaction de certains membres du comité à la Chambre des communes. Des amendements ont été adoptés à ce moment-là également.

**Le sénateur Dyck :** Je reviens au problème des nombreux courriels que nous avons reçus. Je vous remercie, monsieur Smith, de l'avoir mentionné, parce que les sénateurs ont reçu un nombre presque sans précédent de courriels. Comme vous, je me suis demandé pourquoi. J'ai fait ma propre enquête, pas aussi poussée que la vôtre, et j'ai pu établir un lien avec le site web falseflagflu.com, et j'ai réfléchi aux inquiétudes qui y étaient exprimées. Je crois effectivement que certaines de ces personnes pourraient faire partie, comme vous l'avez dit, de la marge,



Nonetheless, probably a large number had concerns that seemed real about the search and seizure powers of the inspectors and privacy concerns. It is difficult to know how to read them all or how to place them. Certainly, some of them had concerns that maybe had been addressed previously with regard to natural health products.

You said some were conspiracy theorists and some had axes to grind. With respect to the axes to grind, were you referring to natural health products? How do you see those concerns? Are they legitimate?

**Mr. Smith:** The company I mentioned is the Truehope company, which has had a multi-year regulatory battle going on with Health Canada. Their lawyer is the president of the Natural Health Products Protection Association, and he is linked to these other various strange websites. We are in the process of doing this, but, of course, in this age of the Internet, you can look at entire blocks of text, Google them, and find out where they came from, which is what we are in the process of doing. If you do that with the emails you are getting, and I know there are bunch of different kinds, you can find out which specific website they came from. On this network of interconnected websites, there are a few variants of these letters that you can track back, which is what we have started to do.

Returning to Senator Munson's comment, the emails originate on those websites, so by definition, whoever is sending you the email has to be frequenting those websites. You must ask: What is someone doing on that website to find the tool to send you those emails? That was the only point I was making.

**Senator Dyck:** In terms of the powers of the inspectors, I gather, probably from all of you, that you think it will happen only on occasion in rare instances. In fact, Mr. Smith, you used the phrase "rare instances."

Has that been the case in the U.S. and Europe, where more stringent laws are the case? It sounds as though they have similar powers in their laws and it seems to have worked for them. Have there been any cases of abuse of the powers of their departments of health?

**Mr. Geralde:** I do not know that I can qualify it regarding the international situation. I know that powers like the seizure of products exist within the electrical inspection industry at provincial and territorial levels, for example, under the Power Corporation Act and various acts. It is driven, usually, by a significant problem getting those products off the shelf. Many times, some of the severe things people are concerned about are quarantined but not destroyed. They quarantine them, and if it turns out there are explanations or a batch problem or something like that, those things are generally resolved quickly.

puisqu'elles s'inquiètent de voir ceci constituer un précédent ayant un rapport quelconque avec la vaccination forcée ou autre chose du genre. Un nombre probablement important d'entre eux semblaient toutefois vraiment préoccupés par les pouvoirs de perquisition et de saisie des inspecteurs, et par la protection des renseignements personnels. Il est difficile de tous les comprendre ou de les situer. En tout cas, certains y expriment des inquiétudes qui ont peut-être déjà été soulevées relativement aux produits de santé naturels.

Vous avez mentionné que certains étaient des adeptes des théories de conspiration et que certains avaient des comptes à régler. En ce qui concerne ces comptes à régler, disiez-vous qu'ils se rapportent aux produits de santé naturels? Que pensez-vous de ces inquiétudes? Sont-elles fondées?

**M. Smith :** L'entreprise dont je parlais s'appelle Truehope et elle s'oppose à Santé Canada depuis de nombreuses années sur le terrain de la réglementation. Son avocat est président de la Natural Health Products Protection Association, et il est associé à divers autres sites web étranges. Nous sommes en train de nous en occuper, mais grâce à Internet, on peut prendre des blocs entiers de texte, les mettre dans Google et découvrir d'où ils viennent, et c'est ce que nous sommes en train de faire. Si vous le faites avec les courriels que vous recevez, et j'ai cru comprendre qu'il y en avait de toutes sortes, vous pourrez trouver de quel site web ils proviennent. On trouve dans ce réseau de sites web reliés quelques versions de ces lettres dont on peut remonter la piste, ce que nous avons commencé à faire.

Pour revenir à ce que disait le sénateur Munson, les courriels proviennent de ces sites web, donc ceux qui les envoient fréquentent forcément ces sites. Il faut se demander : pourquoi une personne se rend-elle sur ce site pour y trouver l'outil qui vous envoie ces courriels? C'est tout ce que je voulais dire.

**Le sénateur Dyck :** En ce qui concerne les pouvoirs des inspecteurs, si je vous comprends tous bien, vous êtes convaincus que ça n'arrivera que très rarement. En fait, monsieur Smith, vous avez dit que le risque était « pratiquement nul ».

Est-ce bien ce qui s'est passé aux États-Unis et en Europe, où les lois sont plus strictes? Il semble que leurs lois accordent des pouvoirs semblables, et que ça ait fonctionné chez eux. Y a-t-il eu des cas d'abus de pouvoir par les ministères de la Santé?

**M. Geralde :** Je ne crois pas pouvoir me prononcer sur la situation ailleurs dans le monde. Je sais que, dans le domaine de la vérification des systèmes électriques, par exemple, les provinces et territoires accordent déjà des pouvoirs relatifs à la perquisition de produits, en vertu de diverses lois comme la Loi sur la Société de l'électricité. Ça s'explique habituellement par la difficulté de retirer ces produits des tablettes. Bien souvent, des produits retirés qui inquiètent particulièrement les gens sont mis en quarantaine sans être détruits. Ils les mettent en quarantaine, et s'il s'avère qu'on peut éclaircir la situation ou que le problème ne touche qu'un lot en particulier, ou quelque chose de ce genre, l'affaire se règle généralement rapidement.

We are always concerned about giving people power and their getting exuberant with it, but mechanisms within all of those regulatory groups within their procedures and policies that must be followed. I have not heard too much. Whoever is a victim of it, obviously, feels it is a little harsh. However, within industry, I have not seen it come back in droves with concerns in that area.

As a matter of fact, many times in industry when a problem in a product area is captured and taken out of the marketplace, it saves the rest of the industry that is supplying the products. They see that as beneficial.

**Mr. Smith:** Senator, going back to your previous comment, when we deputed to the house committee, many amendments we were hoping to see in the statute were not included. Be that as it may, that is just the way things work around here. The statute is not everything we had hoped for, but here I am today asking you to pass it as soon as possible because I think it is light years better than what exists at the moment.

**Senator Day:** Do we know what amendments you would like to see? Do you know that senators are allowed to make amendments as well?

**Mr. Smith:** I know, and I am here asking you to make no amendments. Given that existing standards are higher in the United States and in Europe, for whatever marginal benefit there may be for some further amendments from you, on balance, the most important thing is to get this bill passed as soon as possible.

**Senator Cordy:** The first thing I should like to say is that we all want legislation that ensures that Canadians receive safe products. Whether we ask questions or not, it certainly does not modify our belief in safe products.

The Senate has the responsibility of sober-second-thought consideration of proposed legislation to ensure that it does not contain negative consequences. All bills are complicated. A piece of proposed legislation can be one page long but still contain elements that need serious consideration. The Senate should never rubber-stamp a bill. We should look at the bill closely to ensure that it does what it is intended to do and does not have harmful affects for all Canadians. We want a bill to be better for everyone. It is only in that light that we recommend amendments to a bill.

Do we have a national recall list or directory for products?

**Ms. Fuselli:** Health Canada has a toll-free number to find a list of recalls. From our interaction with the public, we have found that it is not well known.

**Senator Cordy:** I did not know about it.

On s'inquiète toujours des pouvoirs attribués aux gens et de la possibilité qu'ils en abusent, mais les procédures et politiques de tous ces organismes de réglementation comprennent des mécanismes qui doivent être suivis. Je n'en ai pas beaucoup entendu parler. De toute évidence, ceux qui en sont victimes trouvent ça un peu dur. Toujours est-il que, dans l'industrie, je n'ai pas vu de foule se presser pour exprimer des inquiétudes à ce sujet.

En fait, bien souvent, lorsqu'on découvre un problème dans un produit et qu'il est retiré du marché, ça permet de protéger le reste de l'industrie qui fournit ces produits. Ils y voient un avantage.

**M. Smith :** Honorable sénateur, pour revenir à ce que vous disiez précédemment, après la comparution de notre délégation devant le comité de la Chambre, nous avons constaté que de nombreux amendements que nous espérions voir apporter n'ont pas été retenus. Quoi qu'il en soit, c'est comme ça que les choses fonctionnent. La loi ne correspond pas exactement à ce que nous souhaitions, mais je suis venu aujourd'hui vous demander de l'adopter le plus rapidement possible, car, selon moi, elle est tout de même mille fois mieux que ce que nous avons en ce moment.

**Le sénateur Day :** Avons-nous été informés des amendements que vous espériez voir adopter? Saviez-vous que les sénateurs sont eux aussi autorisés à proposer des amendements?

**M. Smith :** Je suis au courant, et je vous demande de ne pas demander d'amendement. Les normes actuelles sont plus strictes aux États-Unis et en Europe, mais même s'il y avait un quelconque avantage à ce que vous proposiez des amendements, le plus important, tout bien pesé, c'est de faire adopter cette loi le plus rapidement possible.

**Le sénateur Cordy :** J'aimerais d'abord dire que nous espérons tous une loi qui garantisse la sécurité des produits pouvant être obtenus par les Canadiens. Que nous posions des questions ou non, ça ne change rien au fait que nous sommes convaincus que la sécurité des produits est importante.

Le Sénat est chargé de mûrement réfléchir aux projets de loi pour s'assurer qu'ils n'auront pas de répercussions malheureuses. Tous les projets sont complexes. Une mesure législative peut tenir sur une seule page et tout de même renfermer des éléments qui nécessitent un examen rigoureux. Le Sénat ne doit jamais approuver automatiquement un projet de loi. Nous devons examiner consciencieusement le projet de loi pour nous assurer qu'il aura l'effet voulu et qu'il n'aura pas d'incidence négative sur la population canadienne. Nous voulons une mesure législative améliorée au profit de tous. C'est en fonction de ces principes que nous proposons des amendements à un projet.

Existe-t-il une liste, ou un répertoire, nationale des produits ayant fait l'objet d'un rappel?

**Mme Fuselli :** Santé Canada a un numéro sans frais qui donne accès à une liste des rappels. Nos contacts avec le public ont montré que ce service n'est pas très connu.

**Le sénateur Cordy :** Je ne le connaissais pas moi-même.

**Ms. Fuselli:** People have to go that number to find out about recalls. The information is not quickly available to the public.

**Mr. Geralde:** The short answer is no, we do not have such a list. We post recalled and counterfeit products at the CSA. The Electrical Safety Authority produces such a list in Ontario and British Columbia has one. Health Canada has recalls in their area as we work with them on hockey helmets and such products. The issue is that there is not one contact to search for all recalls, which we definitely need so that everyone can be informed.

**Senator Cordy:** Should that be part of this bill or another piece of legislation so that we have an accessible recall directory? I did not know about the 1-800 number and I am a parliamentarian. I am sure if I did a survey in my city of Dartmouth, I would find that very few people know about it.

**Ms. Fuselli:** It is important information for families to have when they are considering new purchases or items that they currently have in their homes. It should be well known and easily accessed.

**Mr. Geralde:** I agree. We also need a national incident reporting system. The best tool that I know of for investigating is determining incident patterns quickly. If we were to have such a system, an incident in Ontario and one in New Brunswick could be quickly connected to help with an investigation. Under our current system, we work in isolation, which does not trigger regulatory issues. The two things we need are: a national incident database system and a national recall list. With both, we would be able to educate consumers, and coordinate industry, government and the public.

**Mr. Smith:** That is a great idea. I am frantically leaping through the bill because I do not recall if there is a provision for a recall list. If it is not in the bill, then we could easily do that. We would push for such a national recall list through the regulatory process.

I can think of other examples. We were involved in an assessment for the Chemicals Management Plan and the Canadian Environmental Protection Act, 1999. The whole Chemicals Management Plan is not in CEPA, 1999. As a result of that assessment, the government created a special one-stop information website. Another example is the Species at Risk Act, which had no provision for a one-stop shop for information on endangered species notifications. The government has created that through the regulatory process.

**Senator Cordy:** Thank you for that information. One of the unintended consequences I have concerns about pertains to the incident registry that was mentioned. An incident can occur

**Mme Fuselli :** Les gens doivent composer ce numéro pour savoir quels produits ont fait l'objet d'un rappel. L'information n'est pas rapidement rendue accessible au public.

**M. Geralde :** Bref, la réponse est non, nous ne disposons pas d'une telle liste. À la CSA, nous publions de l'information concernant les produits retirés et les produits de contrefaçon. L'Office de la sécurité des installations électriques établit une liste de ce genre en Ontario, et il en existe aussi une en Colombie-Britannique. Santé Canada demande pour sa part le retrait de certains produits dans le cadre de notre collaboration visant les casques de hockey et d'autres produits du même genre. Le problème est l'absence d'une ressource permettant de trouver tous les rappels, et nous en avons certainement besoin pour que tout le monde en soit informé.

**Le sénateur Cordy :** Si l'on veut avoir un répertoire des rappels qui soit facile d'accès, est-ce que ça devrait faire partie de ce projet de loi ou d'un autre? Je ne connaissais pas ce numéro sans frais et je suis membre du Parlement. Je suis persuadée que si je posais la question aux habitants de ma ville, Dartmouth, je découvrirais que peu d'entre eux le connaissent.

**Mme Fuselli :** Cette information est importante pour les familles qui prévoient faire des achats ou qui veulent évaluer les objets qu'elles ont à la maison. La liste devrait être connue et facilement accessible.

**M. Geralde :** C'est vrai. Il nous faut aussi un système national de signalement des incidents. À ma connaissance, la meilleure façon d'enquêter sur des incidents est d'établir rapidement des tendances. Si nous avons un tel système, un incident survenu en Ontario pourrait rapidement être associé à un autre au Nouveau-Brunswick, ce qui faciliterait l'enquête. Dans le système actuel, nous travaillons en vase clos, ce qui ne soulève pas de questions sur le plan de la réglementation. Nous avons besoin de deux choses : une base de données nationale sur les incidents et une liste nationale des rappels. Avec ça, nous serions en mesure d'informer les consommateurs et de coordonner les efforts de l'industrie, du gouvernement et de la population.

**M. Smith :** C'est une excellente idée. Je feuillette désespérément le projet de loi parce que je ne me souviens pas s'il prévoit une liste des rappels. Si elle n'y est pas, alors on pourrait facilement y remédier. Nous réclamerons l'ajout d'une liste nationale des rappels durant le processus d'élaboration des règlements.

D'autres exemples me viennent à l'esprit. Nous avons participé à une évaluation en vue de l'adoption du Plan de gestion des produits chimiques et de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999. Le Plan de gestion des produits chimiques ne se trouve pas dans la LCPE. En réponse à cette évaluation, l'Administration a créé un guichet unique d'information sur le web. La Loi sur les espèces en péril est un autre exemple puisqu'elle ne contient aucune disposition concernant un guichet unique d'information sur les avis relatifs aux espèces en voie de disparition. Le gouvernement a établi un tel guichet durant le processus d'élaboration des règlements.

**Le sénateur Cordy :** Je vous remercie pour ces renseignements. Une des conséquences involontaires qui me tracassent touche le registre des incidents dont il a été fait mention. Un incident peut

during the usual use of a product. For example, as an example, you talked about the crib. We all know that we do not need an incident to happen with a crib; we just need to know that an unsafe product is on the market.

I am still blown away by the lawsuit in the United States whereby a person had a cup of coffee on their lap and sued successfully because the hot coffee spilled on their lap. Now, you buy a cup of coffee in a cup that says, "Caution: product may be hot." One cannot help but wonder what happened to common sense. In referring to what an incident is, a gentleman gave an example yesterday about a puck hitting someone on the head, but that is part of the natural playing of the game of hockey. You hope it will not happen, but it can happen. Are those two events — the hot coffee spill and the puck — considered incidents? Should we not have a clear definition of "incident?" A knife will cut; should you have a label on the knife to warn people of that? I am not trying to be petty. I am simply thinking from the perspective of a manufacturer. What constitutes an incident? Should the definition be clearer in the bill?

**Mr. Geralde:** It is difficult. We use the word "incident" but perhaps the word should be "investigation" or something else. There are many frivolous things. You do not want someone phoning in to say that something is bothering them. The CSA prioritizes incidents, as would anyone in this business. The immediate priority is one that involves death or injury or, in the case of fire, a large loss. Then they drop down the list.

At the CSA, we look for fire and shock because that is relative to the standards, as opposed to performance issues. You do not want to get mixed up in performance only, such as how well a toaster browns the bread. When the slot width in a toaster was enlarged to accommodate Texas toast, we received a complaint about a fire. The fire marshal brought the toaster to us for investigation and we found that the carriage, which allows the toast to pop up when done, had been taped down. The owner was upset because when we widened the slot of the toaster, we did not change the timer so that he could cook his pork chops in the toaster. The grease from the meat had accumulated and eventually caused a fire. We have to sift through those kinds of incidents. That sifting process goes on with anyone handling complaints. I am sure that when constituents call in, most of them have legitimate concerns.

**Senator Cordy:** Do you have a definition of "incident"? The reality is: There are frivolous incidents. You and I have indicated a few. Does the CSA have a definition and should it be in the legislation?

se produire dans le cadre de l'utilisation normale d'un produit. Ainsi, vous avez donné l'exemple du berceau. Nous savons tous que nous n'avons pas besoin d'attendre qu'un incident lié à un berceau se produise; tout ce que nous avons besoin de savoir, c'est qu'un produit dangereux est en vente.

Je suis encore sidérée par la poursuite intentée, avec succès, aux États-Unis par une personne qui avait placé une tasse sur ses cuisses et qui s'est brûlée lorsqu'elle a renversé son café chaud sur elle. Aujourd'hui, lorsqu'on achète une tasse de café, la tasse porte la mention : « Attention chaud! ». On ne peut faire autrement que se demander ce qui est arrivé au bon sens. En parlant de ce qu'est un incident, un homme a donné hier l'exemple d'une rondelle atteignant quelqu'un à la tête, alors que ça fait partie du déroulement normal d'un match de hockey. On espère que ça ne se produira pas, mais ça peut se produire. Ces deux occurrences — le café chaud renversé et la rondelle — sont-elles des incidents? Ne devrions-nous pas définir clairement ce qu'est un « incident »? Un couteau peut couper, cela veut-il dire qu'il devrait y avoir une étiquette sur le couteau pour en avertir les gens? Je ne dis pas cela pour être mesquine. Je me mets simplement à la place d'un fabricant. Qu'est-ce qui constitue un incident? La définition qui se trouve dans le projet de loi devrait-elle être plus claire?

**M. Geralde :** C'est difficile. Nous employons le terme « incident », mais nous devrions peut-être dire « enquête » ou autre chose. Beaucoup de choses sont insignifiantes. On ne veut pas que les gens se mettent à appeler dès qu'une chose les tracasse. La CSA accorde la priorité aux incidents, comme le ferait n'importe qui dans ce champ d'activité. La priorité est d'abord donnée aux situations ayant entraîné des blessures ou la mort, ou encore de lourdes pertes, dans le cas d'un incendie. Tout le reste se retrouve plus bas dans la liste.

À la CSA, nous nous préoccupons d'abord des incendies et des chocs parce que ceux-ci sont liés aux normes plutôt qu'à des problèmes de performance. Il ne faut pas s'embourber dans les seules questions de performance, comme de savoir dans quelle mesure un grille-pain brunit bien le pain. Après que la fente d'un certain type de grille-pain eut été élargie pour qu'il puisse griller des tranches plus épaisses, nous avons reçu une plainte concernant un incendie. Le commissaire aux incendies nous a apporté le grille-pain en cause pour que nous l'examinions et nous avons découvert que l'éjecteur, qui fait remonter la rôtie lorsqu'elle est prête, avait été fixé au fond. Le propriétaire était agacé parce qu'après avoir élargi la fente du grille-pain, on n'avait pas modifié la minuterie pour qu'il puisse y faire cuire des côtelettes de porc. La graisse de la viande s'était accumulée et avait fini par provoquer un incendie. Il nous faut trier les incidents. Ce tri doit être fait par les personnes qui s'occupent des plaintes. Je suis persuadé que lorsque des citoyens appellent, la plupart d'entre eux ont des préoccupations légitimes.

**Le sénateur Cordy :** Avez-vous une définition du terme « incident »? Parce qu'en réalité, les incidents insignifiants existent. Vous et moi en avons mentionné quelques-uns. La CSA a-t-elle rédigé une définition et celle-ci devrait-elle être intégrée au projet de loi?

**Mr. Geralde:** We do not have a definition of “incident.” We chose the word because it is a generic term. We filter it down once we have the call. You do not want to be inundated with all the complaints but even some of these seemingly insignificant things develop into patterns.

**Senator Cordy:** That would be a pattern, not an incident.

**Mr. Geralde:** Yes, but the incident reports are collected and you pull them out when another one occurs.

**Senator Cordy:** That is correct.

**Mr. Geralde:** I do not have a good answer for you. We gather the incidents and we triage them, with injuries and death at the top.

**Senator Cordy:** According to the bill, they cannot prioritize the incidents as you do. If they have an incident, even though someone used a product incorrectly, such as a pork chop in a toaster, they would have to report it.

**Mr. Geralde:** Yes. I talked with Health Canada early on about these issues. There is a certain amount you have to establish if you are a company, no matter what. If someone phones in and says that a product caught on fire, people’s definition of “caught on fire” or “smelling a little bit of smoke” or “contained” are all different. Often I have heard that someone calls in and says this is a such-and-such washing machine, when it is not; they just have different terms.

A certain amount of preliminary investigation must be done before you even report, because you do not know whether there is validity to it. Businesses end up doing that. They do that at CPSC and in Europe. They establish that there is a legitimate incident, a core concern, an issue raised, that it is their product, and then they forward it on.

Some businesses say that if they get a complaint, they will have to forward it because they do not want to do any risk analysis or sifting of information. This does not meet the intent of what everyone is trying to do and it bogs the system down. People at the beginning throw in everything and they slowly realize that it works its way through.

**Senator Cordy:** The problem is that when it is in the law, it is the law.

**Mr. Smith:** I will answer your question in two ways. First, there is some qualification around the term “incident” in clause 14 of the bill, which seems to be adequate.

Second, in my experience with Health Canada, given their inherent bureaucratic conservatism and the fact that they have a heck of a lot of things to do, I am quite confident in leaving to them a certain amount of the filtering. Given the qualification in the bill and given the further qualification that will come with the

**M. Geralde :** Nous n’avons pas de définition du terme « incident ». Nous avons choisi ce terme parce qu’il est générique. Nous clarifions tout ça quand les gens appellent. Être inondé de plaintes n’est pas idéal, mais nous arrivons parfois à dégager une tendance à partir d’incidents en apparence anodins.

**Le sénateur Cordy :** On parle donc d’une tendance, et non d’un incident.

**M. Geralde :** Oui, mais les rapports d’incident sont conservés et consultés lorsqu’un autre incident du genre survient.

**Le sénateur Cordy :** Effectivement.

**M. Geralde :** Je n’ai pas de réponse simple à vous fournir. Nous relevons les incidents et nous en déterminons le degré de priorité, ceux qui ont causé des blessures ou la mort étant placés sur le haut de la pile.

**Le sénateur Cordy :** Selon ce que dit le projet de loi, les incidents ne pourront pas être classés par ordre de priorité comme vous le faites. Si un incident a lieu, il devra être signalé, même s’il a été causé par une utilisation inadéquate du produit, comme la cuisson de côtelettes de porc dans un grille-pain.

**M. Geralde :** Oui. J’ai discuté de ces problèmes avec Santé Canada dès le départ. Lorsqu’on est une entreprise, il faut faire un certain tri, peu importe la situation. Si quelqu’un appelle et mentionne qu’un produit a pris feu, il faut comprendre que la définition de « prendre feu », « sentir un peu la fumée » ou « confiné » diffère d’une personne à l’autre. Des gens appellent souvent, m’a-t-on dit, au sujet d’une machine à laver de tel ou tel type, alors que ce n’est pas le cas; ils nomment simplement les choses différemment.

Une certaine enquête préliminaire doit être faite avant même de signaler les cas, puisqu’ils ne sont pas valides d’emblée. C’est ce que les entreprises finissent par faire. C’est ce qui se fait à la CPSC et en Europe. Ils établissent la légitimité de l’incident, qu’un élément est inquiétant, qu’un problème a été soulevé, que le produit en cause est le leur, puis ils signalent l’incident à qui de droit.

Certaines entreprises disent qu’elles achemineront automatiquement toutes les plaintes qu’elles recevront parce qu’elles ne veulent pas analyser les risques ni trier les informations. Ceci va à l’encontre de ce que nous essayons tous de faire et paralysera le système. Au début, les gens envoient tout, et ils s’aperçoivent graduellement que ça suit son cours.

**Le sénateur Cordy :** Le problème, c’est que si c’est dans la loi, c’est la loi.

**M. Smith :** On peut aborder la question de deux façons. D’abord, le terme « incident » est défini à l’article 14 du projet de loi, et la définition me paraît adéquate.

Deuxièmement, d’après mon expérience de Santé Canada, vu son conformisme bureaucratique et le fait que les employés sont très occupés, je suis convaincu qu’on peut leur laisser effectuer une certaine partie du triage. Étant donné les précisions données dans le projet de loi et les précisions qui seront apportées par les

regulations and policies, I am quite certain that, if nothing else, due to staff capacity, they will be filtering some of this stuff.

**Senator Cordy:** But it is the law.

**Mr. Smith:** It is, but it is qualified in the statute.

**The Chair:** Moving on to Senator Day from New Brunswick. I might add that Senator Day is the official critic of Bill C-6 and Senator Martin is the official sponsor of Bill C-6.

**Senator Day:** Let me start by welcoming you all here. I will touch on a few points that have been made so that I understand your position.

With regard to the alignment with international standards and Senator Martin's intervention asking you about what had been said yesterday, there are two types of alignment. One is an alignment with respect to procedural items, such as recall, allowing the department to have recall rights, and there are alignments with respect to standards.

I understood that yesterday the discussion related more to standards of products. Products are sold all over the world, and we did not want to have a standard here, like you have to have four wires in your toaster, that kind of thing, so that the international product could not be sold here in Canada. We did not want to be below it, but we did not want to be above it. That is what I understood, but you seem to focus on the procedural-type standards.

**Mr. Geralde:** I was not here yesterday, so maybe I misinterpreted the question.

**Senator Day:** I want to make the point to clarify the record in that regard.

**Mr. Geralde:** To that point, our standards division works with ISO to harmonize the standards. We adopt an international standard and if there is another standard in North America, we harmonize that standard. Only at that point do we do a Canadian standard. The pressure is always on to ensure we are consistent with everyone.

**Senator Day:** I think that most of us, if not all of us, agree that Canada, as an international trading partner, has to conform. It is important to have harmonization with respect to the standard of the product and the paint that goes onto it.

You seem to suggest, or at least I got this impression, that Bill C-6 would not apply to the provinces. You were saying that Bill C-6 is a good template and that we need provincial cooperation. Is this not a law that will apply across Canada to all consumer products?

règlements et les politiques, je crois sincèrement qu'ils vont avoir suffisamment de personnel pour passer au moins une partie de tout ça au crible.

**Le sénateur Cordy :** Mais c'est la loi.

**M. Smith :** C'est vrai, mais il y a des précisions dans la loi.

**Le président :** Je donne la parole au sénateur Day, du Nouveau-Brunswick. J'ajouterai que le sénateur Day est le porte-parole officiel de l'opposition pour le projet de loi C-6, et que le sénateur Martin en est la marraine.

**Le sénateur Day :** J'aimerais d'abord vous souhaiter à tous la bienvenue au Sénat. J'aborderai certains points qui ont été soulevés pour m'assurer de bien comprendre votre raisonnement.

En ce qui concerne l'harmonisation avec les normes internationales et l'intervention du sénateur Martin, qui vous demandait ce qui a été dit hier, l'harmonisation touche deux aspects. Le premier concerne les éléments de procédure, comme les rappels, ou donner au ministère le droit de procéder à des rappels, et l'autre concerne les normes elles-mêmes.

D'après ce que je comprends, la discussion d'hier portait principalement sur les normes applicables aux produits. Le marché est mondial, et nous ne voulions pas d'une norme — comme une norme qui exige quatre fils dans les grille-pain, ce genre de choses — qui aurait empêché que des produits provenant d'autres pays soient vendus au Canada. Nous ne voulions pas de normes moins strictes ni de normes plus strictes. C'est ce que j'ai compris, mais vous semblez vous concentrer sur les normes relatives à la procédure.

**M. Geralde :** Je n'étais pas là hier, il est donc possible que j'aie mal compris la question.

**Le sénateur Day :** J'aimerais qu'on donne des précisions, pour que le compte rendu soit clair à ce sujet.

**M. Geralde :** Pour clarifier, donc, notre division chargée des normes travaille avec l'ISO dans le but d'harmoniser les normes. Nous prenons une norme internationale et, s'il en existe une autre en Amérique du Nord, nous l'harmonisons. Ce n'est qu'après que nous formulons une norme canadienne. Nous nous efforçons toujours d'harmoniser les normes avec celles des autres.

**Le sénateur Day :** Je crois que la majorité d'entre nous, si ce n'est nous tous, sommes d'accord pour dire que le Canada, en tant que partenaire du commerce international, doit se conformer aux normes. Il est important que la norme applicable au produit et celle visant la peinture qui le recouvre soient harmonisées.

Vous semblez dire, enfin, c'est l'impression que j'ai, que le projet de loi C-6 ne s'appliquerait pas aux provinces. Vous disiez que le projet de loi C-6 est une bonne base et que nous devons obtenir la collaboration des provinces. Ne parle-t-on pas d'une loi qui s'appliquerait à tous les produits de consommation, dans l'ensemble du pays?

**Mr. Geralde:** Yes, it does. The electrical inspectors have jurisdictional authority and Health Canada works with them. Many of the items in Bill C-6 the provinces want also. It comes through, and maybe it is not the template per se as much as it brings together a more homogenous effort.

One of the things the provinces have difficulty doing is working with Canada Border Services Agency with the restriction of products coming into the country. It is very important to coordinate with them, and they are unable to do that, for whatever reason. The ability to work with Bill C-6 and Health Canada or a federal agency allows that to work much more fluidly. That is part of what they are doing.

I am not sure if that answers your question, but that is an example of what I was referring to.

**Senator Day:** The first part of your answer confirmed my understanding.

You indicated that clauses 26 and 27 could be improved. These are the clauses regarding procedures following seizure. Any time we hear a comment that something can be improved, we like to hear about that. That is why I was asking Mr. Smith for his proposed amendments. He is reluctant to give them to us at this time, but maybe you are not reluctant.

**Mr. Geralde:** I am inexperienced at the Senate, so I will take these lessons and maybe be more like Mr. Smith later on.

My concern comes from activity around counterfeit products. These are the bad apples. They are generally inconsistent in their quality, and in many cases they are unsafe. In my work with Interpol and with law enforcement and tracing back, I found that unsafe products and hazardous materials are being shipped back instead of being buried. The products go to developing countries, where they do not have the laws in many cases, such as China, and they come back as finished products. The concern with these products is that no one wants to be left, when the music stops, holding the bag with the product and no money. Therefore, they try to sell the product 10 cents on the dollar, as Mr. Smith indicated for the pyjamas. These are often the most hazardous products.

One of the issues we have is we have to find a mechanism for destroying the hazardous products. Counterfeit drugs are being shipped to Africa and they are going to different areas. We are one of those victims right now, in Canada, with our lack of legislation.

**Senator Day:** Do you believe these sections do not achieve the result that you are looking for and they can be improved upon?

**Mr. Geralde:** I am not a lawyer and I am not familiar with whether it is the statute that we do or if it is in the process or procedures that we do. If we capture these products and seize

**M. Geralde :** Oui, en effet. Des pouvoirs ont été accordés aux inspecteurs en électricité, et Santé Canada collabore avec eux. Bien des choses qui se trouvent dans le projet de loi C-6 sont aussi attendues des provinces. C'est ce qui transparait, et ce n'est peut-être pas autant parce qu'il constitue une base que parce qu'il permet d'harmoniser les efforts.

Une des plus grandes difficultés pour les provinces est de travailler avec l'Agence des services frontaliers du Canada à contrôler les produits qui entrent au pays. Il est essentiel de travailler de concert avec l'Agence, et ça ne semble pas fonctionner, pour une raison qui m'échappe. Si l'on s'appuie sur le projet de loi C-6 tout en collaborant avec Santé Canada ou un organisme fédéral, ça se passe beaucoup mieux. Ça fait partie de ce qu'ils font.

Je ne suis pas sûr d'avoir répondu à votre question, mais c'est un exemple de ce que je disais.

**Le sénateur Day :** La première partie de votre réponse m'a montré que j'avais compris.

Vous avez dit que les articles 26 et 27 pourraient être améliorés. Ce sont les articles relatifs aux procédures à suivre à la suite d'une saisie. Chaque fois qu'on entend dire qu'une chose pourrait être améliorée, nous voulons en savoir plus à ce sujet. C'est pour cette raison que j'ai interrogé M. Smith sur les amendements qu'il propose. Il hésite à nous les faire connaître pour l'instant, mais peut-être serez-vous moins réticent.

**M. Geralde :** Je ne connais pas beaucoup le Sénat, mais je vais apprendre et j'agirai peut-être davantage comme M. Smith à l'avenir.

Ce sont les activités entourant la contrefaçon de produits qui m'inquiètent. Voilà où se trouvent les brebis galeuses. La qualité de leurs produits est généralement inégale et, dans bien des cas, ceux-ci sont dangereux. Dans le cadre de mon travail avec INTERPOL et la police et de mon travail d'enquête sur le déplacement de marchandises, j'ai découvert que des produits non sécuritaires et des matériaux dangereux sont renvoyés au lieu d'être enfouis. Ces produits sont expédiés dans des pays en développement qui n'ont bien souvent pas les lois nécessaires, comme la Chine, et ils nous reviennent sous forme de produits finis. Ce qui est préoccupant, c'est que personne n'a envie d'être celui qui aura ces produits sur les bras, et qui devra payer, quand les choses vont mal tourner. C'est pourquoi ils essaient de vendre le produit à 10 p. 100 du prix, comme le disait M. Smith au sujet des pyjamas. Ces produits sont souvent les plus dangereux.

Établir un mécanisme pour détruire les produits dangereux est un des problèmes. Des médicaments de contrefaçon sont expédiés vers l'Afrique, puis envoyés dans différentes régions. Le Canada fait partie de ces victimes, car nos lois sont déficientes.

**Le sénateur Day :** Êtes-vous d'avis que ces articles ne permettront pas d'obtenir les résultats que vous escomptez, et qu'ils pourraient être améliorés?

**M. Geralde :** Je ne suis pas avocat et je ne saurais dire s'il faut en parler dans la loi, dans un processus ou dans une procédure. Si nous mettons la main sur ces produits et les saisissons, je

them, I am concerned with the disposition of these products. I do not want them showing up again in another area, particularly when they are unsafe. I am not sure whether you attack it at this level or with another regulation.

**Senator Day:** I understand what you are trying to achieve. When you get a chance to reflect on these sections, if you have any specific improvements that you feel could be made, please send them to the clerk and she will circulate them to all of us.

When you are looking at those clauses, my concern with clauses 23, 24, 25 and 26 — this is generally under the heading of “Procedures Following Seizure” — is that there is no definition of “thing.” We are talking about a “thing,” and there is no definition of what the “thing” is. It could therefore be whatever your imagination might suggest.

I thought clause 27 was quite interesting. It reads:

If the owner of a seized thing consents to its forfeiture, the seized thing is forfeited to Her Majesty...

Her Majesty is now the owner of the product. However, you have to keep reading:

...and may be disposed of at the expense of the owner.

All the other parts of this say the owner is the person who had the thing, but in this section “the thing” has been forfeited to Her Majesty, so Her Majesty is the owner. Why do they not say “at the expense of Her Majesty”? They say “at the expense of the owner” and the owner is Her Majesty.

You may want to think about that one, too. I have been thinking about it a lot. There is a lot of that kind of inconsistency in this bill. I will not go through all of the inconsistencies. You raised that particular section and I thought I would bring that to your attention.

With respect to clause 33, Ms. Fuselli, you talked about the need for the Department of Health to have provision for recall. Has there been a problem with the voluntary recall process? In particular, you talked about cribs and said they only issued an advisory. Were you implying that that advisory procedure was contrary to what the Department of Health wanted?

**Ms. Fuselli:** The short answer is yes. The United States was able to order a recall of this product and previous products over the last two years. Canada negotiated with the company to do a voluntary recall. This company did not want to do that, so they just put out an advisory. They subsequently provided a repair kit which was later deemed unusable as well, and an advisory was put out on that. Therefore, this product is still in homes and has the potential to cause death or injury.

The baby walker ban is another good example of 10 years of voluntary recall, which, in that case, did work for the larger manufacturers, but it still allowed the product to be made available through other means.

m'inquiète de ce que l'on en fera ensuite. Je ne veux pas les voir réapparaître dans une autre région, particulièrement s'ils sont dangereux. Je ne sais pas s'il faut aborder ce problème dans le cadre du processus actuel, ou dans un règlement.

**Le sénateur Day :** Je vois où vous voulez en venir. Si, après avoir réfléchi à ces articles, vous considérez que certaines améliorations particulières pourraient être apportées, envoyez vos commentaires à la greffière, qui nous les fera parvenir.

Concernant ces articles, soit les articles 23, 24, 25 et 26 — on les trouve sous « mesures consécutives à la saisie » —, je m'inquiète qu'on n'y définisse pas le terme « chose ». On parle d'une « chose » sans que cette « chose » soit définie. Elle pourrait donc être n'importe quelle chose imaginable.

Je trouve l'article 27 assez intéressant. Il stipule :

Le propriétaire de la chose saisie peut consentir à sa confiscation. Le cas échéant, la chose est confisquée au profit de Sa Majesté du chef du Canada [...]

Sa Majesté est maintenant propriétaire du produit. Il faut toutefois lire plus avant :

[...] et il peut en être disposé aux frais du propriétaire.

Tout le reste du projet de loi définit le propriétaire comme celui qui possède la chose, mais dans cet article, la « chose » a été confisquée par Sa Majesté, qui en est donc propriétaire. Pourquoi ne dit-on pas « aux frais de Sa Majesté »? On y dit « aux frais du propriétaire », et le propriétaire est Sa Majesté.

Il faudrait peut-être penser à ça aussi. J'y ai beaucoup réfléchi. Il y a beaucoup de contradictions de ce genre dans le projet de loi. Je ne les mentionnerai pas toutes. Vous avez parlé de cet article et j'ai cru bon d'attirer votre attention sur ce point.

En ce qui a trait à l'article 33, madame Fuselli, vous avez parlé de la nécessité de prévoir, pour le ministère de la Santé, des dispositions concernant les rappels. Y a-t-il eu un problème avec le processus de rappel volontaire? Plus précisément, vous avez parlé des berceaux et mentionné qu'on avait seulement diffusé un avis. Voulez-vous dire que cette procédure ne correspond pas à ce que le ministère de la Santé voulait?

**Mme Fuselli :** Pour répondre brièvement, oui. Les États-Unis ont pu exiger le rappel de ce produit, et d'autres avant lui, au cours des deux dernières années. Le Canada a négocié avec l'entreprise pour qu'elle rappelle volontairement ce produit. Elle a refusé, alors le ministère n'a fait que diffuser un avis. Par après, l'entreprise a offert une trousse de réparation qui a, elle aussi, été jugée inutilisable par la suite, et un autre avis a dû être diffusé. On trouve donc encore ce produit dans les maisons, où il pourrait causer des blessures ou entraîner la mort.

L'interdiction frappant les marchettes pour bébés depuis 10 ans est un autre bon exemple de rappel volontaire. Dans ce cas, il a fonctionné pour les grands fabricants, mais le produit pouvait toujours être obtenu par d'autres moyens.



**Senator Day:** Even without cooperation from the industry, could Health Canada have received permission for a recall?

**Ms. Fuselli:** Not as of now.

**Senator Day:** There is a procedure for them to go through to get a recall?

**Ms. Fuselli:** To get a voluntary recall, yes.

**Senator Day:** Is there not a process, albeit cumbersome, to get the court to authorize a recall?

**Ms. Fuselli:** I do not know the answer to that question.

**Senator Day:** Your comments are based on what you have just told me, and that is helpful. Thank you for that.

Mr. Chairman, we have talked a lot about kids' things and toys. Yesterday we heard from the toy manufacturers, and today Ms. Fuselli is here talking about toys and safety. We are all on board with you in that regard, but I am hopeful that we understand that this legislation is much broader than toys for children.

When Mr. Smith was speaking he said that we need this legislation with respect to making stuff for kids. Perhaps we should have some legislation for stuff for kids, because this is much broader than that.

We typically do not put down other witnesses or potential witnesses, particularly when they are not here to defend themselves. We talked about certain people who might have sent emails and messages, and I think it is incumbent upon us now, since they have been described as "loony people," to give them an opportunity to be here and represent themselves.

**The Chair:** We are out of time.

**Senator Day:** We will have to ask these people back, or others, because there are many more points to be made.

**The Chair:** I will give the floor to the witnesses to respond to points or questions Senator Day has raised.

**Mr. Smith:** If you do have those people at this committee, I will certainly be here to watch, and I look forward to that.

**Ms. Fuselli:** It may not be possible for those of us in the not-for-profit world and parents to be as actively vocal, as our resources are limited. I would ask that you not be confused by the amount and volume of communication. There are others who we represent who have different views, but it is not always possible to make those views heard.

**Mr. Geralde:** I found that the pros and cons in the discussions were helpful. I continue to believe that it is imperative to have legislation. Bill C-6 is a good document, although any document can be improved. There is currently a significant vacuum, which is my biggest concern.

**Le sénateur Day :** Est-ce que Santé Canada aurait pu obtenir la permission de procéder à un rappel, même sans la collaboration de l'industrie?

**Mme Fuselli :** Pas en ce moment.

**Le sénateur Day :** Il y a une procédure à suivre pour obtenir un rappel?

**Mme Fuselli :** Pour obtenir un rappel volontaire, oui.

**Le sénateur Day :** N'existe-t-il pas un processus, même fastidieux, qui permettrait d'obtenir du tribunal une autorisation de procéder à un rappel?

**Mme Fuselli :** Je ne connais pas la réponse à cette question.

**Le sénateur Day :** Vos commentaires concordent avec ce que vous venez de me dire, cela facilite les choses. Je vous en remercie.

Monsieur le président, nous avons beaucoup discuté des objets et des jouets destinés aux enfants. Hier, nous avons entendu des fabricants de jouets, et aujourd'hui, nous recevons Mme Fuselli, qui nous parle de la sécurité des jouets. Nous vous appuyons tous à ce sujet, mais j'espère que nous comprenons tous que la portée du projet de loi dépasse les jouets pour enfants.

En intervenant, M. Smith a dit que nous avons besoin de cette loi pour encadrer la fabrication de biens destinés aux enfants. Peut-être devrions-nous adopter une mesure législative visant particulièrement les biens destinés aux enfants, parce que la portée du projet de loi actuel est beaucoup plus générale.

Nous n'avons pas l'habitude de dénigrer les témoins, confirmés ou éventuels, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas présents pour se défendre. Nous avons discuté de certaines personnes qui ont pu envoyer des courriels et des messages, et je crois qu'étant donné qu'on les a décrites comme des personnes « farfelues », nous devons leur donner la chance de venir s'exprimer ici.

**Le président :** Nous manquons de temps.

**Le sénateur Day :** Il nous faudra demander à ces gens de revenir, ou en inviter d'autres, parce qu'il reste encore bien des choses à déterminer.

**Le président :** Je cède la parole aux témoins pour qu'ils puissent répondre aux questions du sénateur Day.

**M. Smith :** Si vous recevez un jour ces gens, je serai certainement là comme observateur, et je m'en réjouis d'avance.

**Mme Fuselli :** Il n'est peut-être pas possible pour ceux d'entre nous qui font partie du milieu sans but lucratif, ou qui sont parents, de s'exprimer aussi énergiquement, étant donné que nos ressources sont limitées. Je vous demande simplement de ne pas vous laisser impressionner par le volume de messages. Certains de ceux que nous représentons ont une opinion différente, mais il n'est pas toujours possible de la faire entendre.

**M. Geralde :** Les pour ou contre m'ont semblé constructifs. Je crois toujours qu'il nous faut une loi. Le projet de loi C-6 est un bon document, bien que tout document puisse être amélioré. Il y a actuellement un énorme vide, et c'est ce qui me préoccupe le plus.

I want to thank everyone for their support. I believe that everyone here is sincere about ensuring that Canadians have safe products.

**The Chair:** On that note, thank you very much to all three of you for contributing to our knowledge on this subject as we continue our examination of Bill C-6. With that, we complete this part of the program.

Members of the committee, I need to consult you with respect to a budgetary matter. The draft report on poverty, housing and homelessness will come to the committee in another week. There will then be the question of the printing of the report for public consumption. It will have to go in its traditional printed form to the Senate, and will look similar to our report on early childhood education.

In terms of public consumption and going to the organizations that made representations to us and many of the organizations that deal with the issues of housing, poverty and homelessness, the subcommittee has another thought. We tried this thought out on the Internal Economy Committee in an informal way, and the chairman asked for a formal request from the committee. I need your approval to get a formal budget allocation.

The full report of the committee on housing, poverty and homelessness will be about 300 pages. That is just in English, and there are another 300 pages in French, perhaps a few more. There is also an executive summary, about 14 pages, and a foreword that the deputy chair of the subcommittee, Senator Segal, and I have signed.

There is quite a lot of paper in this report. While we have to give you the paper in draft form and full context and we have to give the Senate the full paper, for public consumption we thought of something a lot thinner. This is just an example.

I should point out, and as you can see, automatically there is quite a quality difference in the paper. There are photographs, charts, colour and all sorts of things here. Given the subject matter — poverty, housing and homelessness — we would tone it down from this. The reason I want to show you this is because it is a lot thinner than a 300-page book. It would be the foreword and the executive summary in print, which includes all proposed 74 recommendations.

In terms of the main report, we suggest going to newer technology by using a CD. Anyone who wants the full report or reference parts of full report could get it on that CD.

The reason we need the budget allocation of \$15,000 is because central printing does the huge format. We do not have to pay for that. However, if we want to do something different, like this, that involves a CD that is formatted a bit differently, then it has to come out of the committee budget. We do not have the money, so we have to ask for it in the budget.

J'aimerais remercier toutes les personnes présentes de leur appui. Je crois qu'elles désirent sincèrement s'assurer que les produits offerts aux Canadiens sont sécuritaires.

**Le président :** Sur ce, je vous remercie sincèrement tous les trois de nous avoir aidé à mieux comprendre ce sujet dans le cadre de notre examen du projet de loi C-6. C'est là-dessus que s'achève cette partie du programme.

Chers collègues, je dois vous demander votre avis sur une question qui concerne le budget. Nous recevrons le rapport provisoire sur la pauvreté, le logement et le sans-abrisme dans une semaine. Il nous faudra alors le faire imprimer afin de le rendre public. Il faudra que le document soit présenté au Sénat sous sa forme imprimée traditionnelle, et il ressemblera à notre rapport sur l'éducation et la garde des jeunes enfants.

En ce qui concerne sa diffusion auprès du public, des organismes qui ont comparu devant nous et des nombreux autres organismes qui s'occupent de questions liées au logement, à la pauvreté et au sans-abrisme, le sous-comité a eu une idée. Nous l'avons proposée de manière informelle au Comité de la régie interne, et le président a invité le comité à faire une demande officielle. J'ai donc besoin de votre autorisation pour obtenir une allocation budgétaire officielle.

La version anglaise du rapport complet du comité sur la pauvreté, le logement et le sans-abrisme comptera environ 300 pages. Il faut compter 300 pages supplémentaires pour la version française, peut-être même un peu plus. S'ajoutent à ça un sommaire d'environ 14 pages et un avant-propos signé par le vice-président du sous-comité, le sénateur Segal, et moi.

Ce rapport requiert vraiment beaucoup de papier. Même si nous devons vous donner la version provisoire du document et tout ce qui l'entoure et que nous devons aussi fournir une version intégrale sur papier au Sénat, nous avons pensé offrir au public quelque chose de beaucoup plus mince. Ceci n'est qu'un exemple.

Je dois dire, comme vous pouvez le voir, qu'il y a une bonne différence dans la qualité du papier. On peut voir des photographies, des diagrammes, de la couleur et toutes sortes d'autres choses. Vu le sujet — la pauvreté, le logement et le sans-abrisme — il y aurait moins de tout ça. Si je vous montre ce document, c'est qu'il est beaucoup plus mince qu'un livre de 300 pages. Le document imprimé comprendrait l'avant-propos et le sommaire, qui présente les 74 recommandations proposées.

Pour le rapport principal, nous suggérons de recourir à une technologie plus récente et d'utiliser le disque compact. Quiconque demanderait le rapport, en entier ou en partie, le recevrait sur disque compact.

Nous devons demander une allocation budgétaire de 15 000 \$ parce que le centre d'impression s'occupe de l'impression des très gros documents. Nous n'avons pas à payer pour ça. Si, par contre, nous voulons faire quelque chose de différent, comme ceci, qui suppose un disque compact et une structure légèrement différente, alors il faut payer, et la somme doit provenir du budget du comité. Comme nous n'avons pas l'argent, il faut demander qu'une partie du budget nous soit réservée.

This document you should have in front of you is for \$15,000 to be allocated for this purpose. If we went with the traditional form, it would be \$11,000. Even though it comes from a central budget, as opposed to ours, it would be \$11,000. The net difference is \$4,000. Most of that \$4,000 would be in design services. The whole \$15,000 has to come from our budget and has to be allocated to use this other format.

I want your permission to submit on behalf of the committee this allocation for \$15,000. We actually saved the budget of the Senate over \$100,000 in travel that we did not take. Net-wise, we are giving them more money than we are asking for. I need your permission to be able to go officially to them. There is no guarantee they will approve it, but I have to go officially. Can I get your agreement to that?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Thank you very much, everyone.

(The committee adjourned.)

Le document que vous devriez avoir entre les mains demande que 15 000 \$ soient alloués à cette fin. Si l'on choisissait la présentation classique, il nous en coûterait 11 000 \$. Même si la somme provient d'un budget central, et non du nôtre, ça coûterait 11 000 \$. L'écart net est donc de 4 000 \$. La majeure partie de ces 4 000 \$ servirait à payer la conception graphique. Pour que nous puissions retenir cette nouvelle forme de présentation, il faut que la totalité des 15 000 \$ provienne de notre budget et soit réservée à cet effet.

J'ai besoin de votre permission pour demander, au nom du comité, cette allocation de 15 000 \$. Sachez que nous avons fait épargner plus de 100 000 \$ au Sénat en voyageant moins que prévu. Si l'on fait le calcul, nous leur rendons plus d'argent que nous en demandons. Il me faut votre permission pour entamer une démarche officielle auprès d'eux. Il n'est pas certain qu'ils l'autoriseront, mais je dois en faire la demande officiellement. Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Merci beaucoup.

(La séance est levée.)



*Canadian Toy Association:*

Peter Irwin, Director of the Canadian Toy Association Board.

*Canadian Consumer Specialty Products Association:*

Shannon Coombs, President.

**Thursday, October 29, 2009**

*Canadian Standards Association:*

Doug Geralde, Director, Regulator Relations.

*Safe Kids Canada:*

Pamela Fuselli, Executive Director.

*Environmental Defence:*

Rick Smith, Executive Director.

*Association canadienne du jouet :*

Peter Irwin, directeur du conseil d'administration de l'Association canadienne du jouet.

*Association canadienne de produits de consommation spécialisés :*

Shannon Coombs, présidente.

**Le jeudi 29 octobre 2009**

*Association canadienne de normalisation :*

Doug Geralde, directeur, Relations avec les organismes de réglementation.

*SécuriJeunes Canada :*

Pamela Fuselli, directrice générale.

*Défense environnementale :*

Rick Smith, directeur général.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,*  
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

WITNESSES

**Wednesday, October 21, 2009**

*Health Canada:*

Paul Glover, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch;  
Robert Ianiro, Director, Consumer Product Safety;  
Charles Ethier, Director General, Consumer Product Safety Directorate;  
Diane Labelle, General Counsel, Legal Services Unit.

**Wednesday, October 28, 2009**

*Canadian Consumer Product Safety Coalition:*

Warrington Ellacott, Vice-Chair, Canadian Appliance Manufacturers Association, Electro-Federation Canada.

*Association of Home Appliance Manufacturers:*

Charles Samuels, General Counsel.

*Option Consommateurs:*

Geneviève Reed, Head of Research and Representation Services.

*(Continued on previous page)*

TÉMOINS

**Le mercredi 21 octobre 2009**

*Santé Canada :*

Paul Glover, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs;  
Robert Ianiro, directeur, Sécurité des produits de consommation;  
Charles Ethier, directeur général, Direction de la sécurité des produits de consommation;  
Diane Labelle, avocate générale, Unité des services juridiques.

**Le mercredi 28 octobre 2009**

*Canadian Consumer Product Safety Coalition :*

Warrington Ellacott, vice-président, Association canadienne des fabricants de gros appareils ménager, Électro-Fédération Canada.

*Association of Home Appliance Manufacturers :*

Charles Samuels, avocat général.

*Option Consommateurs :*

Geneviève Reed, responsable des services de recherche et de représentation.

*(Suite à la page précédente)*